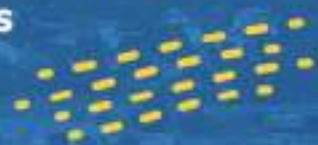




PLUi-HM

Caen la mer

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Habitat et Mobilités



2.6 Evaluation environnementale

Projet de PLUi-HM arrêté en Conseil Communautaire
en date du 10 juillet 2025



Maîtrise d'ouvrage

Communauté urbaine de Caen la Mer
16 rue Rosa Parks – CS52700
14027 CAEN CEDEX 9

Enviroscop

27 rue André Martin
76710 MONTVILLE

Rédaction : E. BREANT, environnementaliste | E. CASSAGNABERE,
paysagiste-conceptrice

Table des matières

A. Les normes supra-communales et leur rapport avec le PLUi-HM	12
A.I. Schéma de cohérence territoriale (SCOT) Caen-Métropole	13
A.I.1. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique "paysage"	13
A.I.2. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique "biodiversité et milieux naturels"	14
A.I.3. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique "risques"	14
A.I.4. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique "ressources"	15
A.II. Le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Caen-Carpique	15
A.III. Les dispositions de la Loi Littoral	16
A.III.1. La capacité d'accueil	16
A.III.2. La bande des 100 mètres	19
A.III.3. Les extensions de l'urbanisation	20
A.III.4. Les espaces proches du rivage (EPR)	23
A.III.5. Les coupures d'urbanisation	24
A.III.6. Les espaces remarquables	25
A.III.7. Les espaces boisés significatifs	28
A.IV. SDAGE Seine-Normandie	29
A.V. SAGE Orne Aval et Seulles	30
A.VI. PGRI Seine Normandie	31
A.VII. PCAET Caen Normandie Métropole	31
A.VIII. SRADDET Normandie	33
B. Démarche itérative d'évaluation environnementale et analyse des incidences	38
B.I. Contribution de l'évaluation environnementale à l'élaboration du PADD	38
B.II. Contribution de l'évaluation environnementale au règlement et au zonage	38
B.III. Rédaction des incidences environnementales	39
B.IV. Une analyse des sites susceptibles d'être impactés	39
B.IV.1. Etape 1	39
B.IV.2. Etape 2	40
B.IV.3. Etape 3	40
B.V. Incidences Natura 2000	41
B.VI. La définition d'indicateurs pour le suivi	41
C. Choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement	42
C.I. Objectifs de protection de la biodiversité	42
C.II. Objectifs en matière de transition énergétique	43
C.III. Objectifs en matière de gestion de l'eau	43
C.IV. Objectifs en matière de santé publique	44

D. Evaluation des incidences du PADD sur l'environnement _____ 46

D.I. Introduction – Définition du scénario d'évolution _____	46
D.II. Introduction - Méthodologie _____	48
D.III. Analyse environnementale des orientations du PADD _____	49
D.III.1. Démographie et habitat	49
D.III.2. Emplois, activités économiques et agriculture	67
D.III.3. Tourisme et loisirs	78
D.III.4. Sobriété foncière	81
D.III.5. Biodiversité et espaces naturels	84
D.III.6. Aménagement et formes urbaines	94
D.III.7. Commerces, équipements et services	109
D.III.8. Mobilités	117
D.III.9. Risques, résilience, santé, ressources et énergies	138
D.III.10. Synthèse	148
D.IV. Biodiversité et milieux naturels _____	156
D.IV.1. Incidences négatives du PADD	156
D.IV.2. Incidences positives du PADD	156
D.V. Paysages et patrimoines _____	158
D.V.1. Incidences négatives du PADD	158
D.V.2. Incidences positives du PADD	159
D.VI. Qualité des milieux, ressources naturelles de Caen la mer et leur gestion _____	160
D.VI.1. Incidences négatives du PADD	160
D.VI.2. Incidences positives du PADD	161
D.VII. Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et des nuisances ____	163
D.VII.1. Incidences négatives du PADD	163
D.VII.2. Incidences positives du PADD	164

E. Evaluation des incidences du projet de zonage sur l'environnement 165

E.I. Introduction _____	165
E.II. Les paysages _____	165
E.II.1. Incidences	165
E.II.2. Conclusion	166
E.II.3. Mesures	166
E.III. La biodiversité et les milieux naturels _____	167
E.III.1. Incidences	167
E.III.2. Conclusion	169
E.III.3. Mesures	169
E.IV. Les risques _____	169
E.IV.1. Incidences	169
E.IV.2. Conclusion	170
E.IV.3. Mesures	170
E.V. Les ressources _____	170
E.V.1. Incidences	170

E.V.2. Conclusion	171
E.V.3. Mesures	171
E.VI. Evolution du zonage et analyse en l'absence de mise en œuvre du PLUi-HM	172
E.VII. Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)	173
E.VIII. Les Emplacements Réservés (ER)	176
F. Evaluation des incidences des OAP thématiques sur l'environnement	178
F.I. Introduction	178
F.II. Evaluation des incidences thématiques sur les OAP thématiques	179
F.II.1. OAP thématique "Environnement"	179
F.II.2. OAP thématique "Habitat"	181
F.II.3. OAP thématique "Activités économiques"	183
F.II.4. OAP thématique "Mobilité"	185
F.III. Tableau de synthèse des incidences des OAP thématiques sur l'environnement	187
G. Evaluation des incidences des oap sectorielles	189
G.I. Introduction	189
G.II. Evaluation des incidences environnementales liées aux prescriptions communes	189
G.II.1. Les lisières en limite des espaces naturels et agricoles	189
G.II.2. La prise en compte des nuisances sonores à proximité d'axes de circulation	190
G.II.3. Protection et restauration des zones humides	190
G.II.4. Zones potentiellement inondables et sujettes aux remontées de nappe	191
G.II.5. Zones exposées au risque de ruissellement des eaux pluviales	191
G.II.6. Zones exposées au risque d'effondrement des cavités souterraines et de retrait- gonflement des argiles	192
G.III. Evaluation des incidences thématiques sur les OAP sectorielles	192
G.III.1. Communes de Mondeville, Colombelles, Giberville – OAP intercommunale	192
G.III.2. Communes de Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer – OAP intercommunale	195
G.III.3. Communes de Bretteville-sur-Odon, Carpiquet – OAP intercommunale	197
G.III.4. Communes de Caen, Mondeville – OAP intercommunale	199
G.III.5. Commune de Authie	202
G.III.6. Commune de Bénouville	205
G.III.7. Commune de Biéville-Beuville	207
G.III.1. Commune de Blainville-sur-Orne	211
G.III.2. Commune de Bourguébus	212
G.III.3. Commune de Bretteville-sur-Odon	216
G.III.4. Commune de Caen	226
G.III.5. Commune de Cairon	260
G.III.6. Commune de Cambes-en-Plaine	265
G.III.7. Commune de Carpiquet	269
G.III.8. Commune de Castine-en-Plaine	273
G.III.9. Commune de Colleville-Montgomery	277
G.III.1. Commune de Colombelles	287

G.III.2. Commune de Cormelles-le-Royal	301
G.III.3. Commune de Cuverville	307
G.III.4. Commune de Démouville	312
G.III.5. Commune de d'Epron	318
G.III.6. Commune d'Eterville	322
G.III.7. Commune de Fleury-sur-Orne	328
G.III.8. Commune de Giberville	335
G.III.9. Commune de Grentheville	343
G.III.10. Commune de Hermanville-sur-Mer	345
G.III.11. Commune d'Hérouville-Saint-Clair	349
G.III.12. Commune d'Ifs	355
G.III.13. Commune de Le Fresne Camilly	359
G.III.14. Commune de Lion-sur-Mer	363
G.III.15. Commune de Louvigny	369
G.III.16. Commune de Mathieu	374
G.III.17. Commune de Mondeville	378
G.III.18. Commune de Mouen	384
G.III.19. Commune de Ouistreham	388
G.III.20. Commune de Périers-sur-le-Dan	392
G.III.21. Commune de Rots	398
G.III.22. Commune de Saint-Aubin d'Arquenay	406
G.III.23. Commune de Saint-Contest	408
G.III.24. Commune de Saint-Germain-la Blanche Herbe	412
G.III.25.	413
G.III.26. Commune de Saint-Manvieu-Norrey	414
G.III.27. Commune de Sannerville	418
G.III.28. Commune de Soliers	426
G.III.29. Commune de Thaon	432
G.III.30. Commune de Thue-et-Mue	434
G.III.31. Commune de Tourville-sur-Odon	454
G.III.32. Commune de Troarn	456
G.III.33. Commune de Verson	462
G.III.34. Commune de Villons-les-Buissons	470
G.IV. Tableau de synthèse des incidences des OAP sectorielles sur l'environnement	473

H. Etude des incidences de la mise en œuvre du PLUi-HM sur le réseau Natura 2000 485

H.I. Cadre réglementaire	485
H.I.1. Urbanisme et Environnement	485
H.I.2. Prise en compte et respect des objectifs de conservation assignés par le réseau européen Natura 2000	485
H.I.3. Evaluation des incidences des documents d'urbanisme sur les sites Natura 2000	486
H.I.4. Périmètres réglementaires	487
H.II. Les enjeux de conservation des réseaux Natura 2000	489

H.II.1. ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)	489
H.II.2. ZPS - Littoral augeron (FR2512001)	492
H.II.3. ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)	495
H.II.4. ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)	499
H.II.1. ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)	502
H.III. Evaluation des incidences du PLUi-HM sur le réseau Natura 2000	506
H.III.1. Liste des OAP devant être évaluées sur l'éventualité d'une incidence sur le réseau Natura 2000	506
H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)	519
H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZPS - Littoral augeron (FR2512001)	522
H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)	523
H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)	531
H.IV. Conclusion	534
I. Evaluation des incidences du POA habitat sur l'environnement ____	534
I.I. Introduction	534
I.II. Impact du POA Habitat	535
I.III. Synthèse des impacts du POA Habitat sur l'environnement	545
J. Evaluation des incidences du POA Mobilité sur l'environnement ____	549
J.I. Introduction	549
J.II. Evaluation des incidences du scénario retenu	549
J.II.1. Rappel du scénario retenu	549
J.II.2. Analyse des scénarios	551
J.II.3. Estimations des émissions de gaz à effet de serre	551
J.III. Impact du POA Mobilité	553
J.IV. Synthèse des impacts du POA Mobilité sur l'environnement	583
K. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi-HM sur l'environnement	587
K.I. Introduction	587
K.II. Liste des indicateurs pour l'évaluation du projet	587
K.III. Liste des indicateurs pour l'évaluation de la capacité d'accueil du littoral	589
L. Résumé non technique de l'évaluation des incidences sur l'environnement	594
L.I. Evaluation des incidences du PADD sur l'environnement	594
L.I.1. Synthèse de l'analyse des orientations du PADD	594
L.I.2. Synthèse de l'analyse du PADD par thématiques	603
L.II. Evaluation des incidences du projet de zonage sur l'environnement	605
L.II.1. Les paysages	605
L.II.2. La biodiversité et les milieux naturels	605
L.II.3. Les risques	606

L.II.4. Les ressources	606
L.II.5. Evolution du zonage et analyse en l'absence de mise en œuvre du PLUi-HM.....	607
L.II.6. Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)	607
L.II.7. Les Emplacements Réservés (ER)	608
L.III. Evaluation des incidences des OAP thématiques sur l'environnement	608
L.IV. Evaluation des incidences des OAP sectorielles	610
L.V. Etude des incidences de la mise en œuvre du PLUi-HM sur le réseau Natura 2000	621
L.VI. Evaluation des incidences du POA habitat sur l'environnement	622
L.VII. Evaluation des incidences du POA mobilité sur l'environnement	627
L.VIII. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi-HM sur l'environnement	631
L.VIII.1. Liste des indicateurs pour l'évaluation du projet	631
L.VIII.2. Liste des indicateurs pour l'évaluation de la capacité d'accueil du littoral.....	633

TABLE DES ILLUSTRATIONS

FIGURE 1 – LOCALISATION DE LA BANDE DES 100 M	19
FIGURE 2 – AGGLOMERATIONS LIEES A LA LOI LITTORAL	22
FIGURE 3 – LOCALISATION DE L'OAP COTIERE AU SEIN DES ESPACES PROCHES DU RIVAGE	24
FIGURE 4 – COUPURES D'URBANISATION	25
FIGURE 5 – ESPACES REMARQUABLES	26
FIGURE 6 – LOCALISATION DES ESPACES BOISES CLASSES AU SEIN DES COMMUNES DU LITTORAL	29
FIGURE 1 – CROISEMENT DES SCENARIOS « ORGANISATION URBAINE » AVEC LES SCENARIOS « CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE »	47
FIGURE 2 : PROJECTION THEORIQUE DE LA TRAJECTOIRE ZAN 2050	157
FIGURE 3. LOCALISATION DES ZONES U, AU ET 2AU	167
FIGURE 4. LOCALISATION DES STECAL	176
FIGURE 5 – OAP SECTORIELLE INTERCOMMUNALE CITE DU PLATEAU - MONDEVILLE, COLOMBELLES, GIBERVILLE	192
FIGURE 6 – OAP SECTORIELLE INTERCOMMUNALE COTIERE - OUISTREHAM RIVA-BELLA, COLLEVILLE-MONTGOMERY, HERMANVILLE-SUR-MER, LION-SUR-MER	195
FIGURE 7 – OAP INTERCOMMUNALE ZAE KOENIG – BRETTEVILLE-SUR-ODON, CARPIQUET	197
FIGURE 8 – OAP SECTORIELLE NOUVEAU BASSIN – CAEN.....	199
FIGURE 9 - OAP SECTORIELLE SAINT-LOUET - AUTHIE.....	202
FIGURE 10 – OAP SECTORIELLE CUSSY - AUTHIE.....	203
FIGURE 11 – OAP SECTORIELLE LE CLOS DES POSSIBLES - BENOUVILLE.....	205
FIGURE 12 – OAP SECTORIELLE ROUTE DE LA BIJUDE – BIEVILLE-BEUVILLE.....	207
FIGURE 13 – OAP SECTORIELLE SECTEUR D'HABITAT OUEST – BIEVILLE-BEUVILLE	209
FIGURE 14 – OAP SECTORIELLE TERRE D'AVENIR – BLAINVILLE-SUR-ORNE	211
FIGURE 15 – OAP SECTORIELLE RUE DE L'EGLISE – BOURGUEBUS	212
FIGURE 16 – OAP SECTORIELLE CŒUR DE BOURG – BOURGUEBUS	214
FIGURE 17 – OAP SECTORIELLE SECTEUR 1 – BRETTEVILLE-SUR-ODON.....	216
FIGURE 18 – OAP SECTORIELLE SECTEUR 2 – BRETTEVILLE-SUR-ODON.....	218
FIGURE 19 – OAP SECTORIELLE SECTEUR 3 – BRETTEVILLE-SUR-ODON.....	220
FIGURE 20 – OAP SECTORIELLE SECTEUR 4 – BRETTEVILLE-SUR-ODON.....	222
FIGURE 21 – OAP SECTORIELLE FESTYLAND – BRETTEVILLE-SUR-ODON	224
FIGURE 22 – OAP SECTORIELLE SECTEUR RETHEL – CAEN.....	226

FIGURE 23 – OAP SECTORIELLE SECTEUR AUTHIE NORD TOURAINE – CAEN.....	228
FIGURE 24 – OAP SECTORIELLE SECTEUR CASERNE FOLIE-COUVRECHÉF – CAEN	230
FIGURE 25 – OAP SECTORIELLE TREBUCIEN – CAEN	231
FIGURE 26 – OAP SECTORIELLE SECTEUR TREBUCIEN – CAEN.....	233
FIGURE 27 – OAP SECTORIELLE MILERE/JACQUARD – QUARTIER DU CHEMIN VERT – CAEN	235
FIGURE 28 – OAP SECTORIELLE SECTEUR DETOLLE-POMPIDOU-BEAULIEU – CAEN.....	236
FIGURE 29 – OAP SECTORIELLE ZOOM SECTEURS DETOLLE ET POMPIDOU – CAEN	237
FIGURE 30 – OAP SECTORIELLE ZOOM SECTEURS BEAULIEU – CAEN	237
FIGURE 31 – OAP SECTORIELLE SECTEUR GARE SUD – CAEN.....	240
FIGURE 32 – OAP SECTORIELLE SECTEUR MONTALIVET – CAEN	241
FIGURE 33 – OAP SECTORIELLE PIERRE-HEUZE – CAEN	244
FIGURE 34 – OAP SECTORIELLE GRACE-DE-DIEU SECTEUR SUD-EST	246
FIGURE 35 – OAP SECTORIELLE SECTEUR CLEMENCEAU – CAEN	248
FIGURE 36 – OAP SECTORIELLE MEMORIAL – CAEN.....	250
FIGURE 37 – OAP SECTORIELLE UNIVERSITE – CAMPUS 1 – CAEN	252
FIGURE 38 – OAP SECTORIELLE SECTEUR BENEDICTINES – CAEN	254
FIGURE 39 – OAP SECTORIELLE SECTEUR EPOPEA – COTE DE NACRE – CAEN	256
FIGURE 40 – OAP SECTORIELLE CLOS SAINT-GERMAIN – CAEN	258
FIGURE 41 – OAP SECTORIELLE CREULLY/VILLONS – CAIRON	260
FIGURE 42 – OAP SECTORIELLE SECTEUR D'EQUIPEMENT – BURON	262
FIGURE 43 – OAP SECTORIELLE RUE DE ROTS – CAIRON.....	264
FIGURE 44 – OAP SECTORIELLE HAIE D'EPINES – CAMBES-EN-PLAINE.....	265
FIGURE 45 – OAP SECTORIELLE ANCIENS ABATTOIRS – CAMBES-EN-PLAINE	267
FIGURE 46 – OAP SECTORIELLE RUE DES MARETTES – CARPIQUET	269
FIGURE 47 – OAP SECTORIELLE BELLEVUE – CARPIQUET.....	271
FIGURE 48 – OAP SECTORIELLE RUE DU PARC – CASTINE-EN-PLAINE (HUBERT-FOLIE)	273
FIGURE 49 – OAP SECTORIELLE LE GRAND CLOS – CASTINE-EN-PLAINE (ROCQUANCOURT).....	275
FIGURE 50 – OAP SECTORIELLE QUARTIER D'HABITAT SUD – COLLEVILLE-MONTGOMERY	277
FIGURE 51 – OAP SECTORIELLE GRANDE RUE – COLLEVILLE-MONTGOMERY	279
FIGURE 52 – OAP SECTORIELLE QUARTIERS D'HABITAT EST – COLLEVILLE-MONTGOMERY	281
FIGURE 53 – OAP SECTORIELLE RUE DU CHATEAU D'EAU – COLLEVILLE-MONTGOMERY.....	283
FIGURE 54 – OAP SECTORIELLE PARC RESIDENCES DE LOISIRS – COLLEVILLE-MONTGOMERY.....	285
FIGURE 55 – OAP SECTORIELLE CITE DU CALVAIRE – COLOMBELLES	287
FIGURE 56 – OAP SECTORIELLE CITE SUEDOISE – COLOMBELLES.....	289
FIGURE 57 – OAP SECTORIELLE POINTE DU PLATEAU / CAMPUS TECHNOLOGIQUE – COLOMBELLES.....	291
FIGURE 58 – OAP SECTORIELLE JAURES/SPITZER – COLOMBELLES	293
FIGURE 59 – OAP SECTORIELLE QUARTIER SAINT-SERGE – COLOMBELLES	294
FIGURE 60 – OAP SECTORIELLE CENTRE-VILLE – COLOMBELLES.....	296
FIGURE 61 – OAP SECTORIELLE ILOT JOUHAUX / ANCIEN COLLEGE – COLOMBELLES	298
FIGURE 62 – OAP SECTORIELLE ZONE D'ACTIVITES LAZZARO 4 – COLOMBELLES	300
FIGURE 63 – OAP SECTORIELLE ENTREE DE BOURG – CORMELLES-LE-ROYAL	301
FIGURE 64 – OAP SECTORIELLE AU BORD DE LA VALLEE VERTE – CORMELLES-LE-ROYAL	303
FIGURE 65 – OAP SECTORIELLE AU BORD DE LA VALLEE VERTE – CORMELLES-LE-ROYAL	305
FIGURE 66 – OAP SECTORIELLE CLOS CUVERVILLE – CUVERVILLE.....	307
FIGURE 67 – OAP SECTORIELLE RUE ALFRED RICHER / RUE DE LA GROSSE TOUR – CUVERVILLE.....	309
FIGURE 68 – OAP SECTORIELLE RUE DE DEMOUILLE – CUVERVILLE	311
FIGURE 69 – OAP SECTORIELLE LES MARVILLES – DEMOUILLE	312
FIGURE 70 – OAP SECTORIELLE SECTEUR DE MALASSIS – DEMOUILLE.....	314
FIGURE 71 – OAP SECTORIELLE LIBERTE / DES JARDINS – DEMOUILLE	316
FIGURE 72 – OAP SECTORIELLE ROUTE DE CAEN / GAY LUSSAC – EPRON.....	318
FIGURE 73 – OAP SECTORIELLE ZAC OREE DU GOLF – EPRON.....	320

FIGURE 74 – OAP SECTORIELLE EXTENSION MIXTE SUD DU BOURG - ÉTERVILLE.....	322
FIGURE 75 – OAP SECTORIELLE PLATEAU NORD - ÉTERVILLE.....	323
FIGURE 76 – OAP SECTORIELLE RESIDENCE DU CHATEAU - ÉTERVILLE	325
FIGURE 77 – OAP SECTORIELLE CENTRE ROUTE D'AUNAY - ÉTERVILLE	327
FIGURE 78 – OAP SECTORIELLE ÎLOT C – FLEURY-SUR-ORNE.....	328
FIGURE 79 – OAP SECTORIELLE LES TERRASSES – FLEURY-SUR-ORNE	330
FIGURE 80 – OAP SECTORIELLE LES HAUTS DE L'ORNE – FLEURY-SUR-ORNE	332
FIGURE 81 – OAP SECTORIELLE ENTREE DE BOURG SUD – GIBERVILLE	335
FIGURE 82 – OAP SECTORIELLE ZAC DU CHEMIN DE CLOPEE – GIBERVILLE.....	337
FIGURE 83 – OAP SECTORIELLE ZAC DU CHEMIN DE CLOPEE – GIBERVILLE.....	339
FIGURE 84 – OAP SECTORIELLE ZONE D'ACTIVITES DU MARTRAY – GIBERVILLE	341
FIGURE 85 – OAP SECTORIELLE CŒUR DE BOURG - GRENTHEVILLE	343
FIGURE 86 – OAP SECTORIELLE ENTREE DE VILLE « SUD » - HERMANVILLE-SUR-MER	345
FIGURE 87 – OAP SECTORIELLE LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN - HERMANVILLE-SUR-MER	347
FIGURE 88 – OAP SECTORIELLE PRESQU'ILE HEROUVILLAISE – HEROUVILLE-SAINT-CLAIR.....	349
FIGURE 89 – OAP SECTORIELLE BOULEVARD DU GRAND PARC – HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	351
FIGURE 90 – OAP SECTORIELLE BOULEVARD DE LA PAIX – HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	353
FIGURE 91 – OAP SECTORIELLE SECTEUR SUD - IFS.....	355
FIGURE 92 – OAP SECTORIELLE SECTEUR DE LA PLAINE - IFS.....	357
FIGURE 93 – OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE – LE FRESNE CAMILLY	359
FIGURE 94 – OAP RUE DE L'EGLISE – LE FRESNE CAMILLY.....	361
FIGURE 95 – OAP L'ÎLOT DOUMER – LION-SUR-MER.....	363
FIGURE 96 – OAP VERDUN – LION-SUR-MER	365
FIGURE 97 – OAP VERDUN – LION-SUR-MER	367
FIGURE 98 – OAP CENTRE-BOURG – LOUVIGNY.....	369
FIGURE 99 – OAP ENTREE DE VILLE – LOUVIGNY	371
FIGURE 100 – OAP SECTEUR DE LAURELIE – MATHIEU.....	374
FIGURE 101 – OAP SECTEUR DE LA GARE – MATHIEU	376
FIGURE 102 – OAP ENTREE DE VILLE AVENUE PIERRE MENDES FRANCE – MONDEVILLE	378
FIGURE 103 – OAP SECTEUR DU CHEMIN AUX BŒUFS – MONDEVILLE.....	380
FIGURE 104 – OAP ZAC DE VALLEUIL – MONDEVILLE	382
FIGURE 105 – OAP LE CŒUR DE BOURG – MOUEN	384
FIGURE 106 – OAP L'ALLEE RICARD – MOUEN	386
FIGURE 107 – OAP LA ZONE DU MARESQUIER – OUISTREHAM.....	388
FIGURE 108 – OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT – OUISTREHAM.....	390
FIGURE 109 – OAP LONDEL SUD DU BOURG – PERIERS-SUR-LE-DAN	392
FIGURE 110 – OAP LA DAME NORD DU BOURG – PERIERS-SUR-LE-DAN	394
FIGURE 111 – OAP LA HAUTE RUE – PERIERS-SUR-LE-DAN.....	396
FIGURE 112 – OAP ZAC DE L'OREE D'ARDENNE – ROTS.....	398
FIGURE 113 – OAP LASSON – ROTS.....	400
FIGURE 114 – OAP RUE SAINT-GERMAIN – ROTS	402
FIGURE 115 – OAP LES DRAPEAUX – ROTS.....	404
FIGURE 116 – OAP LES GARDINETS – SAINT-AUBIN D'ARQUENAY	406
FIGURE 117 – OAP BURON – SAINT-CONTEST.....	408
FIGURE 118 – OAP CŒUR DE BOURG – SAINT-CONTEST	410
FIGURE 119 – OAP LA FERME DE CUSSY – SAINT-GERMAIN-LA BLANCHE HERBE	412
FIGURE 120 – OAP LE COLOMBIER – SAINT-MANVIEU-NORREY.....	414
FIGURE 121 – OAP MARCELET – SAINT-MANVIEU-NORREY	416
FIGURE 122 – OAP GRAND-OUEST – SANNERVILLE.....	418
FIGURE 123 – OAP LES BAMBINS – SANNERVILLE	420
FIGURE 124 – OAP ROUEN / ANCIENNE GARE – SANNERVILLE.....	422

FIGURE 125 – OAP CITE DES JARDINS – SANNERVILLE	424
FIGURE 126 – OAP ZAC « LE PARC » – SOLIERS	426
FIGURE 127 – OAP RUE DE CAEN – SOLIERS.....	428
FIGURE 128 – OAP RUE DE LA CHAPELLE – SOLIERS.....	430
FIGURE 129 – OAP RUE DU CHATEAU D'EAU – THAON	432
FIGURE 130 – OAP LA DISTILLERIE (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE) – THUE ET MUE.....	434
FIGURE 131 – OAP SECTEUR DU BOURG (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE) – THUE ET MUE.....	436
FIGURE 132 – OAP SECTEUR D'EQUIPEMENTS (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE) – THUE ET MUE.....	438
FIGURE 133 – OAP ZONE D'ACTIVITES (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE) – THUE ET MUE.....	440
FIGURE 134 – OAP SECTEUR OUEST (BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE) – THUE ET MUE.....	442
FIGURE 135 – OAP RUE DE LIMARE (BROUAY) – THUE ET MUE	444
FIGURE 136 – OAP LE CŒUR DE BOURG (CHEUX) – THUE ET MUE.....	446
FIGURE 137 – OAP RUE DU BOCAGE (CHEUX) – THUE ET MUE	448
FIGURE 138 – OAP RUE DU CLOS BAYEUX (LE MESNIL-PATRY) – THUE ET MUE.....	450
FIGURE 139 – OAP SECTEUR CENTRAL (PUTOT-EN-BESSIN) – THUE ET MUE.....	452
FIGURE 140 – OAP LE BAS DE TOURVILLE – TOURVILLE-SUR-ODON.....	454
FIGURE 141 – OAP ROUTE D'ARGENCES 1 – TROARN	456
FIGURE 142 – OAP ROUTE D'ARGENCES 2 – TROARN	458
FIGURE 143 – OAP ROUTE DE ROUEN – TROARN.....	460
FIGURE 144 – OAP HAMEAU FOULON – VERNON.....	462
FIGURE 145 – OAP ECOQUARTIER – VERNON	464
FIGURE 146 – OAP ENTREE DE VILLE NORD-OUEST – VERNON	466
FIGURE 147 – OAP RUE DE L'EGLISE – VERNON	468
FIGURE 148 – OAP RUE DES BUISSONS – VILLONS-LES-BUISSONS	470
FIGURE 149 – OAP SECTEUR D'EQUIPEMENTS – VILLONS-LES-BUISSONS.....	472
FIGURE 150. SITES NATURA 2000 DANS LE PERIMETRE DU PLUi-HM DE CAEN LA MER	488
FIGURE 151. SITE NATURA 2000 DE L'ESTUAIRE DE L'ORNE (FR2510059)	489
FIGURE 152. SITE NATURA 2000 DU LITTORAL AUGERON (FR2512001)	492
FIGURE 153. SITE NATURA 2000 DE LA BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)	496
FIGURE 154. SITE NATURA 2000 DES ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE (FR2502004)	500
FIGURE 155. SITE NATURA 2000 DU MARAIS ALCALIN DE CHICHEBOVILLE-BELLENGREVILLE (FR2500094)	503
FIGURE 156. LOCALISATION DES OAP ET ZONES NATURA 2000.....	506
FIGURE 157 – OAP CREULLY/VILLONS - CAIRON.....	507
FIGURE 158 - OAP INTERCOMMUNALE COTIERE – COLLEVILLE-MONTGOMERY	508
FIGURE 159 - OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS, OAP RUE DU CHATEAU D'EAU, OAP QUARTIERS D'HABITAT EST – COLLEVILLE-MONTGOMERY	509
FIGURE 160 - OAP INTERCOMMUNALE COTIERE - HERMANVILLE-SUR-MER	510
FIGURE 161 - OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN ET ENTREE DE VILLE « SUD » - HERMANVILLE-SUR-MER.....	511
FIGURE 162 – OAP NORD ET OAP SUD – LE FRESNE-CAMILLY	512
FIGURE 163 – OAP INTERCOMMUNALE COTIERE, OAP L'ILLOT DOUMER, OAP RUE DE CAEN, OAP VERDUN – LION-SUR-MER.....	513
FIGURE 164 - OAP INTERCOMMUNALE COTIERE - OUISTREHAM	514
FIGURE 165 - OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT - OUISTREHAM.....	515
FIGURE 166 - OAP LA ZONE DU MARESQUIER - OUISTREHAM.....	516
FIGURE 167 – OAP LES GARDINETS – SAINT-AUBIN D'ARQUENAY	517
FIGURE 168 – OAP RUE DU CHATEAU D'EAU - THAON.....	518
FIGURE 1 – CROISEMENT DES SCENARIOS « ORGANISATION URBAINE » AVEC LES SCENARIOS « CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE »	594
FIGURE 150. SITES NATURA 2000 DANS LE PERIMETRE DU PLUi-HM DE CAEN LA MER	621

A. LES NORMES SUPRA-COMMUNALES ET LEUR RAPPORT AVEC LE PLUI-HM

L'objectif de ce chapitre est de décrire l'articulation du PLUi-hm de Caen la mer avec les autres documents, plans, programmes ou normes de rang supérieur avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

Les documents avec lesquels le PLUi-hm doit être compatible

En application des dispositions de l'article L.131-4 du Code de l'Urbanisme, le PLUi-hm de Caen la mer doit être compatible avec :

- Le SCOT Caen-Métropole prévu à l'article L.141-1 du Code de l'Urbanisme (le SCoT révisé est devenu exécutoire à partir du 14 janvier 2020 et a remplacé le SCoT approuvé en 2011 et modifié en 2016)
- Le Plan d'Exposition au bruit de l'aéroport Caen-Carpique approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2008
- La loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi littoral »

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 18 décembre 2017 (n°395216), a précisé l'étendue de l'obligation de compatibilité du PLU avec le SCOT. Il rappelle que si les SCOT peuvent contenir des normes prescriptives, celles-ci sont expressément et limitativement énumérées par le code de l'urbanisme. En dehors de ces exceptions, les SCOT doivent se borner à fixer des orientations et objectifs, opposables au PLU dans un rapport de compatibilité. Pour apprécier cette compatibilité, le juge administratif doit procéder à une analyse globale, qui le conduit à se placer à l'échelle de l'ensemble du territoire en prenant en compte l'ensemble des orientations du SCOT, sans rechercher l'adéquation du PLU à chaque disposition ou objectif particulier.

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 a introduit le principe selon lequel le PLU doit être compatible avec le SCOT, intérateur des documents de planification supérieurs, lorsque ceux-ci ont été approuvés antérieurement au SCOT.

La révision du SCOT Caen-Métropole, datant du 14 janvier 2020, intègre et traduit déjà les objectifs et orientations issus des dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne aval et Seulles. Cette partie exposera néanmoins sa déclinaison au sein du PLUi-hm. L'articulation avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie, le Plan de Gestion des Risques (PGRI), sera en outre présentée.

Les documents que le PLUi-hm doit prendre en compte

En application de l'article L.131-5 du Code de l'Urbanisme, le PLUi-hm de Caen la mer doit prendre en compte le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) prévu à l'article L.229-26 du Code de l'Environnement, approuvé le 16 juin 2023. Il en est de même des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires Normandie (SRADDET).

La notion de prise en compte consiste à ne pas ignorer l'existence et les objectifs poursuivis par la norme à prendre en compte. Le non-respect des orientations fondamentales de cette norme doit reposer sur un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée et dans la mesure où ce motif le justifie.

A.I. Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Caen-Métropole

Par délibération du 18 Octobre 2019, le Comité syndical de Caen Normandie Métropole a approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, la Révision n°1 du SCoT Caen-Métropole.

A.I.1. Intégration des orientations du SCoT en rapport avec la thématique "paysage"

Orientation et objectifs du SCoT	Articulation avec le PLUi
La poursuite de l'effort de réduction de la consommation d'espace agricole et naturel	Le PLUi hm privilégie les secteurs de projet en densification permettant de réduire la consommation d'espace en extension.
Sauvegarde des paysages	Le PLUi hm impose la préservation de vue identifiée ou réglemente la construction (hauteur du bâti limitée, percée visuelle à créer...). Le PLUi hm privilégie les secteurs de projet en densification permettant le maintien des grands paysages.
Mise en valeur des entrées de ville	Les secteurs de projet situés en entrée de ville permettront l'amélioration de cette dernière notamment par l'introduction du végétal.
Protection des sites et espaces urbains remarquables	Le PLUi hm réglemente l'urbanisation des espaces remarquables du littoral. Des ensembles bâtis patrimoniaux sont identifiés sur le document graphique. La démolition, les travaux, la reconstruction sont réglementés. Des arbres remarquables sont identifiés pour lesquels les coupes et abattages sont interdits. Des alignements d'arbres, des haies sont également protégés. Le règlement protège également des espaces paysagers.
Qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des espaces publics	Des ensembles bâtis patrimoniaux et du bâti patrimonial sont identifiés sur le document graphique. La démolition, les travaux, la reconstruction sont réglementés. Certains murs en pierre sont identifiés et protégés.
Un littoral aux enjeux spécifiques	Une OAP spécifique nommée "OAP côtière" a été créée. Elle permettra notamment de conserver la valeur patrimoniale et touristique des communes littorales.

A.I.2. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique “biodiversité et milieux naturels”

Orientation et objectifs du SCoT	Articulation avec le PLUi
La Trame verte et bleue pour fédérer les espaces	Des continuités écologiques sont identifiées. Dans une bande de 10 m de part et d'autre de l'axe de la continuité écologique, toute construction ou installation susceptible de générer un obstacle à la continuité écologique est interdite. Des Espaces Boisés Classés sont également ciblés afin de compléter la trame verte. Dans la même optique, des espaces paysager, des haies, des plans d'eau/ mares / étangs / cours d'eau, des zones humides sont également protégés afin de conforter le maintien de la trame verte et bleue.
La protection de la biodiversité	Des continuités écologiques sont identifiées avec une réglementation spécifique pour les constructions / installations dans une bande de 10 m de part et d'autre de l'axe de la continuité écologique. Des Espaces Boisés Classés sont également ciblés. Dans la même optique, des espaces paysager, des haies, des plans d'eau/ mares / étangs / cours d'eau, des zones humides sont également protégés. L'ensemble de ces éléments concoure à la protection de la biodiversité.
La protection des parcs périurbains ou à créer	Des espaces paysagers à protéger sont identifiés. Il s'agira d'espaces verts conservant leur aspect naturel et végétal.

A.I.3. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique “risques”

Orientation et objectifs du SCoT	Articulation avec le PLUi
L'atténuation des causes et l'adaptation au changement climatique	Les essences d'arbres et arbustes à privilégier proposés dans le PLUi hm sont adaptés au climat local. Il est précisé qu'elles pourront évoluer en fonction des changements climatiques. Les risques, tels que le risque inondation par submersion marine, ont été pris en compte pour le choix des zones AU.
Prendre en compte les risques sismiques, miniers et de mouvements de terrain	Les zones à bâtir ont été choisies afin de réduire au maximum l'exposition aux risques sismiques, miniers et de mouvements de terrain. Dans le cas où les secteurs à aménager seraient confrontés à ce type de risque, le règlement écrit en précise les conditions.
Prévenir les risques technologiques	Les zones à bâtir ont été choisies afin d'éviter l'exposition aux risques technologiques.
Lutter contre les nuisances sonores	Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Caen-Carpiquet a été pris en compte dans le choix des zones à bâtir. Les nuisances sonores issues des

	infrastructures de transport ont également été prises en compte. Dans le cas où des OAP sont soumises aux nuisances sonores d'infrastructures de transport, le règlement préconise des dispositions d'implantation du bâti et relatives à la conception.

A.I.4. Intégration des orientations du ScoT en rapport avec la thématique “ressources”

Orientation et objectifs du SCoT	Articulation avec le PLUi
Cohérence entre l'urbanisation et le système de déplacements	Le choix des zones à bâtir a été retenu en fonction de la proximité de transports alternatifs à la voiture individuelle.
Confirmation de la priorité donnée aux mobilités alternatives à l'automobile individuelle	Le PLUi hm est doté d'un POA mobilité dont les actions donnent effectivement la priorité aux mobilités alternatives à la voiture individuelle.
Transport et distribution d'énergie	Le PLUi hm cible des secteurs de performances énergétiques et environnementales renforcées. Le règlement écrit précise que les constructions doivent favoriser au maximum, pour leur fonctionnement, le recours aux énergies renouvelables.
La protection et la sécurisation de la ressource en eau	Toutes les OAP / zones à bâtir sont localisées en dehors des périmètres de protection immédiat et rapproché des captages d'eau potable.
La préservation de la multifonctionnalité des sols	Le PLUi hm privilégie les secteurs de projet en densification permettant de réduire la consommation d'espace en extension et de maintenir la fonctionnalité des sols. Le PLUi hm a fait l'objet d'un diagnostic agricole permettant également la prise en compte de la qualité agronomique des sols dans le choix des OAP.

Le PLUi hm est compatible avec le ScoT Caen-Métropole.

A.II. Le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome de Caen-Carpique

Le plan d'exposition au bruit concerne le territoire des communes suivantes :

- Bretteville-sur-Odon
- Carpiquet
- Eterville

- Fleury-sur-Orne
- Louvigny
- Rots
- Saint-Manvieu-Norrey
- Verson

Les OAP ont été choisies pour éviter au maximum les nuisances liées à l'aérodrome de Caen-Carpique. Seules deux OAP sont concernées par le PEB de Caen-Carpique : l'OAP sectorielle Secteur 1 de Bretteville-sur-Odon qui combine activités, commerces et logements et l'OAP sectorielle intercommunale Koenig sur les communes de Bretteville-sur-Odon et Carpiquet dédiée aux activités.

L'OAP Secteur 1 n'est concernée que par la zone D. Les constructions nouvelles à usage d'habitation y sont autorisées sous réserve d'une isolation acoustique et de l'information des futurs occupants. Le PLUi hm prévoit l'isolation acoustique du bâti affecté par les nuisances sonores.

L'OAP Koenig est concernée par l'ensemble des zones A, B, C et D. Les constructions à usage d'activité ne sont pas réglementées.

Ainsi, suite à l'analyse ci-dessus, le PLUi hm est compatible avec le PEB de l'aérodrome de Caen-Carpique.

A.III. Les dispositions de la Loi Littoral

Pour rappel les communes concernées par l'application des dispositions de la loi Littoral sont les suivantes (d'ouest en est du territoire) :

- Lion-sur-Mer
- Hermanville-sur-Mer
- Colleville-Montgomery
- Ouistreham
- Bénouville

A.III.1. La capacité d'accueil

La qualification de commune « littorale » au titre de l'article L. 321-2 du Code de l'Environnement assujettit une partie du territoire à un corpus de dispositions législatives et réglementaires particulier, principalement initié par la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral, lequel a conditionné l'ensemble des possibilités d'urbanisation sur le territoire.

Il convient de distinguer deux catégories de règles applicables sur la commune :

- Les dispositions applicables sur l'ensemble du territoire communal : la capacité d'accueil,

les coupures d'urbanisation, l'urbanisation en continuité.

- Les dispositions applicables aux espaces soumis à un régime juridique particulier : les espaces proches du rivage, la bande des cent mètres, les espaces remarquables.

La détermination de la capacité d'accueil est inscrite à l'article L121-21 du code de l'Urbanisme.

Pour déterminer la capacité d'accueil des espaces urbanisés ou à urbaniser, les documents d'urbanisme doivent tenir compte :

1° De la préservation des espaces et milieux mentionnés à l'article L. 121-23 ;

2° De la protection des espaces nécessaires au maintien ou au développement des activités agricoles, pastorales, forestières et maritimes ;

3° Des conditions de fréquentation par le public des espaces naturels, du rivage et des équipements qui y sont liés. Dans les espaces urbanisés, ces dispositions ne font pas obstacle à la réalisation des opérations de rénovation des quartiers ou de réhabilitation de l'habitat existant, ainsi qu'à l'amélioration, l'extension ou la reconstruction des constructions existantes.

Analyse de la capacité d'accueil à l'échelle des communes littorales :

Composantes	Objectif du PLUi	Influence sur la capacité d'accueil	Incidences
Logement	Le PADD prévoit un objectif de production d'environ 1 650 logements par an. La répartition de ces logements dépend de l'armature urbaine retenue. Pour atteindre ces objectifs, environ 26 ha sont prélevés aux terres agricoles (source 2023). De nombreuses OAP sectorielles sont prévues en renouvellement urbain et/ou densification de l'existant.	Les stations d'épuration des communes littorales (STEP du Nouveau Monde et STEP de Ouistreham) ne présentent pas de non-conformité et ont une bonne performance. Les communes du littoral sont impactées par les risques submersion marine et remontée de nappe. L'ensemble des risques inondation est pris en compte dans le cadre du PLUi hm. Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés.	Modérées
Equipement touristique	Le PADD demande la valorisation des caractéristiques naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire pour promouvoir un tourisme durable et local. Il prévoit de s'appuyer sur la Vallée de l'Orne pour mieux connecter le littoral, les campagnes et le cœur urbain.	Les communes du littoral possèdent toutes leur camping. Selon leur position ou non au sein de l'enveloppe urbanisée, ils sont classés en U ou N. Dans le cas de la zone N, aucune augmentation de capacité par l'extension n'est envisagée. Aucun zonage spécifique au développement de nouvelles activités touristiques n'a été mis en place sur les communes littorales. Caen la Mer valorise l'existant.	Nul
Espaces remarquables	Mise en place d'un zonage spécifique (Ner).	Une superficie de 22,4 ha est définie au titre des espaces remarquables conformément au code de l'urbanisme. Il s'agit de la Pointe du Siège à Ouistreham.	Nul
Boisements	Le PADD prévoit la préservation	Reprise / ajustement des Espaces Boisés	Nul

Composantes	Objectif du PLUi	Influence sur la capacité d'accueil	Incidences
	des principaux boisements au sein de la ligne de force sur la transition environnementale solidaire du territoire.	Classés des PLU précédents. Repérage des arbres isolés, des alignements d'arbres de qualité.	
Qualité des eaux de baignade	Le PADD prévoit la protection de la ressource en eau.	Zonage et dispositions réglementaires adaptées sur les espaces proches du rivage.	Nul
Zones humides	Le PADD prévoit la préservation des zones humides.	Une importante trame de zone humide est protégée au règlement graphique.	Nul
Agriculture	Le PADD prévoit le maintien des terres agricoles et le confortement de leurs exploitations.	Zonage et dispositions réglementaires adaptées sur les espaces proches du rivage.	Nul
Commerces et services	Le PADD prévoit de privilégier le commerce de proximité et de limiter le développement des zones commerciales.	Mise en place de linéaires commerciaux pour pérenniser le tissu commercial existant en cœur de bourg. Mise en place de zonage U mixte pour préserver et développer les commerces sur les centralités du territoire.	Nul
Zone d'activités	Le PADD prévoit la recherche d'un équilibre de développement des activités économiques sur le territoire en fonction des espaces de vie afin de rapprocher l'habitat des zones d'emplois en répartissant les activités sur les pôles du territoire.	Une seule zone d'activité prévue sur les communes du Littoral, en dent creuse : zone du Maresquier à Ouistreham sur environ 2 ha. Les zones d'activité existantes font l'objet d'un zonage U12 permettant leur développement dans les limites existantes.	Nul
Equipements	Le PADD prévoit l'organisation et l'équilibrage de l'offre en équipements sur le territoire en lien avec l'armature urbaine et les espaces de vie. Il prévoit également une mutualisation de l'offre en équipements entre les communes.	L'ensemble des communes littorales disposent d'un niveau d'équipement suffisant, ce qui leur permettra de pouvoir accueillir de façon satisfaisante les nouvelles populations projetées. Aucun projet d'équipement n'est identifié.	Nul
Gestion de l'eau	Le PADD prévoit la protection de la ressource en eau.	Dispositions réglementaires en faveur de la limitation de l'artificialisation des sols et prise en compte de la gestion des eaux pluviales à l'échelle des projets. Gestion des eaux pluviales en fonction du zonage des eaux usées.	Nul
Gestion des déchets	Prévoit la poursuite d'une gestion performante des déchets.	Mise en place de dispositions spécifiques dans le règlement.	Nul
Transports	Le PADD prévoit la facilitation du développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire.	Réalisation d'un POA mobilité et d'une OAP thématique mobilités permettant de réorganiser les mobilités afin d'atteindre les objectifs de parts modales fixés.	Nul
Patrimoine	Le PADD prévoit la valorisation	Mise en place de plusieurs « ensemble	Nul

Composantes	Objectif du PLUi	Influence sur la capacité d'accueil	Incidences
	des identités du territoire et de son cadre de vie. Il prévoit également de promouvoir et protéger la qualité des éléments de patrimoine bâti et paysager.	bâti patrimonial » et de plusieurs « bâti patrimonial » au sein des communes du littoral. Le patrimoine végétal et paysager est également protégé par diverses dispositions réglementaires : haies à protéger ou à créer, alignement d'arbres à conserver ou à créer, arbre remarquable, vue à protéger...	

A.III.2. La bande des 100 mètres

La bande des 100 mètres est instituée au titre de l'article L 121-16 du code de l'urbanisme, elle vise à poser, sur une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage, un principe d'inconstructibilité.

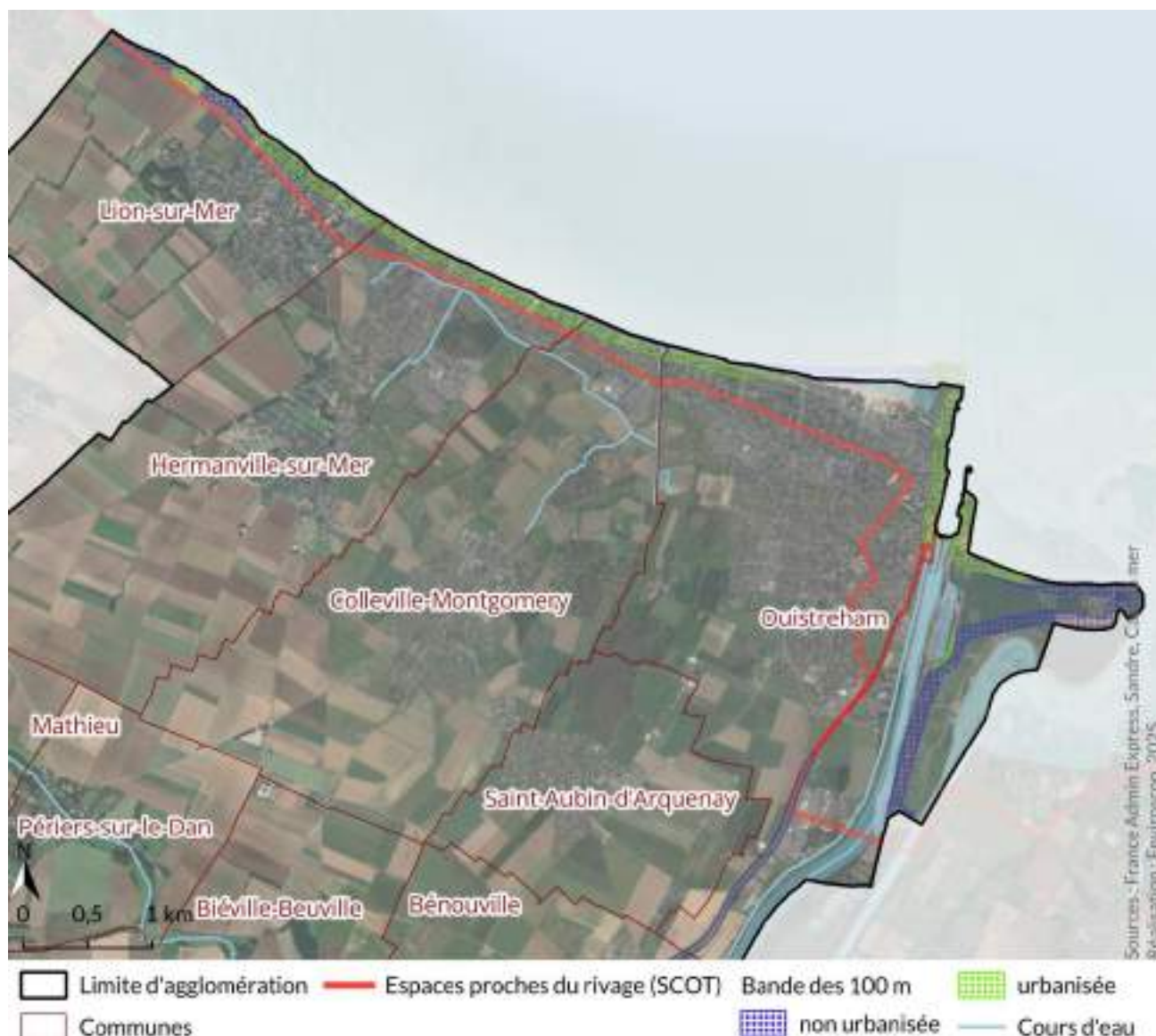


Figure 1 – Localisation de la bande des 100 m

Deux cas de figure se présentent :

En dehors des espaces urbanisés

- L'élément de prescription « bande des 100 mètres » s'impose au zonage, que la bande des 100 mètres soit représentée ou non sur le plan de zonage.
- Les constructions ou installations sont interdites dans une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage. L'ensemble des espaces non urbanisés situés à moins de 100 mètres de la limite haute du rivage doivent être classés prioritairement en zone naturelle (N ou Nr) par le projet de PLUi.
- Au sein de la bande des 100 mètres et conformément aux dispositions générales énoncées, aucune construction nouvelle, autre que celles citées à l'article L 121-17 du code de l'urbanisme n'est admise. Ainsi, les constructions zonées en N, A, ... et localisées au sein de la bande des 100 mètres ne pourront pas admettre des extensions sauf si ces dernières répondent aux éléments cités à l'article L 121-17.

Sur les communes littorales, l'article L121-16 précise qu'« en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1^o de l'article L. 321-2 du code de l'environnement ». Seul sont autorisées, en dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Au sein des espaces urbanisés

La limite de l'urbanisation constituée définit la limite de la bande des 100 mètres. Ainsi, l'espace urbanisé de la bande des 100 mètres guide la délimitation du zonage U du PLUi. Lorsque l'urbanisation constituée est localisée au sein de la bande des 100 mètres le trait de la zone U vient directement longer l'alignement des constructions ou éventuellement des routes faisant face à la mer, dans l'optique de bloquer tout développement de cette urbanisation vers le littoral. Une grande partie de la bande des 100 m est urbanisée sur le territoire de Caen la mer – seul un linéaire d'environ 1,5 km est libre d'urbanisation.

Aucune zone à urbaniser (1AU ou 2AU) n'est localisée au sein de la bande des 100 m. Seule une OAP intercommunale y prend place. Il s'agit de l'OAP intercommunale côtière qui concerne la valorisation et la préservation du patrimoine existant et qui tient compte de sa localisation au sein de la bande des 100 m. Cette OAP est évaluée en détail au chapitre « Evaluation des incidences des OAP sur l'environnement » de l'Evaluation Environnementale.

A.III.3. Les extensions de l'urbanisation

La notion d'extension de l'urbanisation en commune littorale répond à l'article L 121-8 du code de l'urbanisme.

« L'extension de l'urbanisation se réalise en continuité avec les agglomérations et villages existants.

Dans les secteurs déjà urbanisés autres que les agglomérations et villages identifiés par le schéma de cohérence territoriale et délimités par le plan local d'urbanisme, des constructions et

installations peuvent être autorisées, en dehors de la bande littorale de cent mètres, des espaces proches du rivage et des rives des plans d'eau mentionnés à l'article L. 121-13, à des fins exclusives d'amélioration de l'offre de logement ou d'hébergement et d'implantation de services publics, lorsque ces constructions et installations n'ont pas pour effet d'étendre le périmètre bâti existant ni de modifier de manière significative les caractéristiques de ce bâti. Ces secteurs déjà urbanisés se distinguent des espaces d'urbanisation diffuse par, entre autres, la densité de l'urbanisation, sa continuité, sa structuration par des voies de circulation et des réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets, ou la présence d'équipements ou de lieux collectifs. L'autorisation d'urbanisme est soumise pour avis à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Elle est refusée lorsque ces constructions et installations sont de nature à porter atteinte à l'environnement ou aux paysages. »

Depuis le 24 novembre 2018 la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN a modifié certaines dispositions de la Loi Littoral. Au sein des secteurs déjà urbanisés, la loi ELAN prévoit que des constructions nouvelles peuvent être autorisées sous conditions, notamment en dehors des espaces proches du rivage.

Le rôle joué par les SCoT dans la traduction de la Loi Littoral à l'échelle de leur périmètre a également évolué. Désormais, les SCoT doivent déterminer « les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L. 121-8, et en définir la localisation ».

Le SCoT Caen-Métropole approuvé en octobre 2019 intègre les dispositions de la loi ELAN. Le PLUi hm délimite ainsi les agglomérations, les villages et les Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) qui ont été identifiés par le SCoT.

Les critères retenus pour l'identification des agglomérations figurant sur la carte suivante sont ceux du SCOAT, à savoir :

- Une tache urbaine constituée des parcelles bâties dont les constructions sont situées à moins de 50 m de la construction la plus proche, ainsi que des parcelles non bâties comprises dans la tâche urbaine ainsi formée.
- Un nombre de logements compris à l'intérieur de cette tache urbaine supérieur à 200.
- La présence de plusieurs lieux ou équipements de vie collective (tel que mairie, école, salle de sports, église, commerce de proximité...).

Les critères retenus pour l'identification des villages figurant sur la carte suivante sont ceux du SCOT, à savoir :

- Une tache urbaine constituée des parcelles bâties dont les constructions sont situées à moins de 50 m de la construction la plus proche, ainsi que des parcelles non bâties comprises dans la tâche urbaine ainsi formée.
- Un nombre de logements compris à l'intérieur de cette tâche urbaine supérieur à 20.
- La présence d'au moins un lieu ou équipement de vie collective (tel que mairie, école, salle de sports, église, commerce de proximité...).



Source : SCOT Caen Métropole
Figure 2 – Agglomérations liées à la Loi Littoral

A.III.4. Les espaces proches du rivage (EPR)

L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage désignés à l'article 2 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 précitée doit être justifiée et motivée, dans le plan local d'urbanisme, selon des critères liés à la configuration des lieux ou à l'accueil d'activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

La délimitation des EPR relève de la combinaison de 5 critères :

- La distance par rapport au rivage ;
- La co-visibilité ou visibilité par rapport au rivage ;
- La nature de l'espace environnant (tel que l'influence maritime) ;
- La présence d'une zone urbanisée entre le rivage et le secteur concerné ;
- La topographie entre le rivage et le secteur concerné.

D'autres critères peuvent être pris en compte : les écosystèmes, les coupures de paysages relevant du relief ou d'une infrastructure (notamment routière), le type d'espace... L'organisation générale du territoire avec ces nombreuses vallées (Morelle, Orange, Risle ...) qui s'enfoncent profondément dans les terres et une plaine alluviale et des coteaux boisés bordant un plateau agricole explique pourquoi les espaces proches du rivage tel que délimité couvre ponctuellement des parties importantes du territoire.

Les espaces proches du rivage constituent, hors secteur portuaire, une bande continue et de profondeur variable selon qu'elle couvre des zones urbanisées ou des zones naturelles. La limite des espaces proches du rivage est indiquée par un trait rouge sur la carte « Localisation de la bande des 100 m » présentée en début de chapitre.

Cette délimitation, fixée par la DTA de l'estuaire de la Seine et par le SCoT pour la commune de Courseulles-sur-Mer, se fonde sur les relations visuelles et de proximité plus que sur de simples critères de distance. En outre, dans ces espaces, la route qui longe le littoral et qui supporte une importante circulation constitue un obstacle important dans les relations de proximité avec le rivage de la mer. Sur ces espaces, et en application de la Loi Littoral, l'extension de l'urbanisation sera limitée et s'apprécie en fonction des espaces urbains considérés.

Les espaces proches du rivage font l'objet d'une prescription graphique au zonage du PLUi hm. Le tracé de ces EPR s'appuie sur les éléments précités ainsi que le tracé formalisé dans le cadre du SCoT.

L'extension limitée de l'urbanisation des espaces proches du rivage est justifiée et motivée dans le plan local d'urbanisme, selon les relations visuelles et de proximité plus que sur de simples critères de distance.

Pour répondre aux exigences du code de l'urbanisme quant à « l'extension limitée au sein des EPR », des règles spécifiques en matière de hauteur et d'emprise au sol sont appliquées aux espaces proches.

Ces espaces font l'objet des zonages suivants :

- Zonage N (naturel) : aucune construction nouvelle ni extension de construction existante ;
- Zonage A (agricole) : aucune construction nécessaire à l'exploitation agricole ex nihilo ;
- Zonage U (urbaine) : urbanisation limitée (échelles, rythmes, volumétries existantes à respecter, hauteurs alignées avec les bâtiments les plus proches)

Aucune zone à urbaniser (1AU ou 2AU) n'est localisée au sein des Espaces Proches du Rivages. Seule une OAP intercommunale y prend place. Il s'agit de l'OAP intercommunale côtière qui concerne la valorisation et la préservation du patrimoine existant et qui tient compte de sa localisation au sein des EPR. Cette OAP est évaluée en détail au chapitre « Evaluation des incidences des OAP sur l'environnement » de l'Evaluation Environnementale.

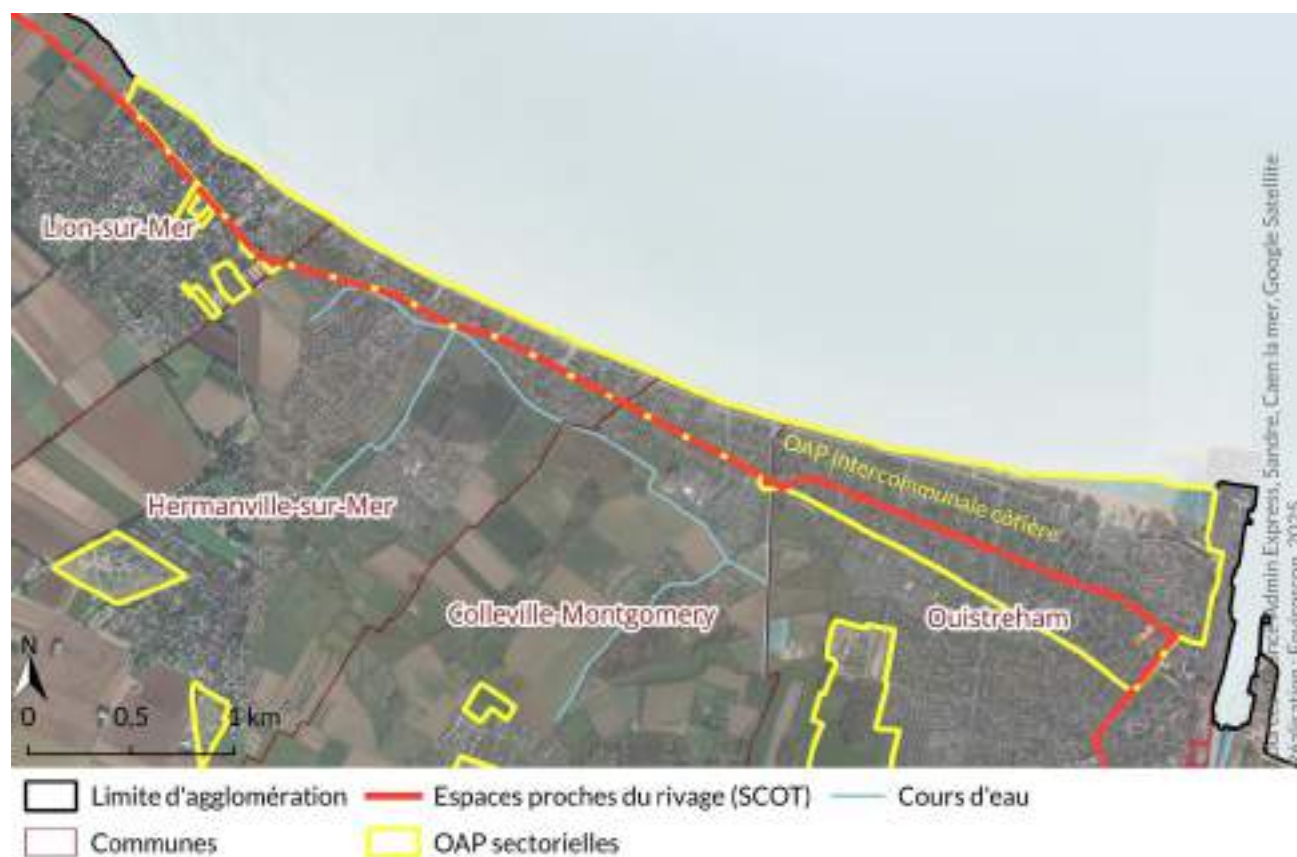


Figure 3 – Localisation de l'OAP côtière au sein des Espaces Proches du Rivage

A.III.5. Les coupures d'urbanisation

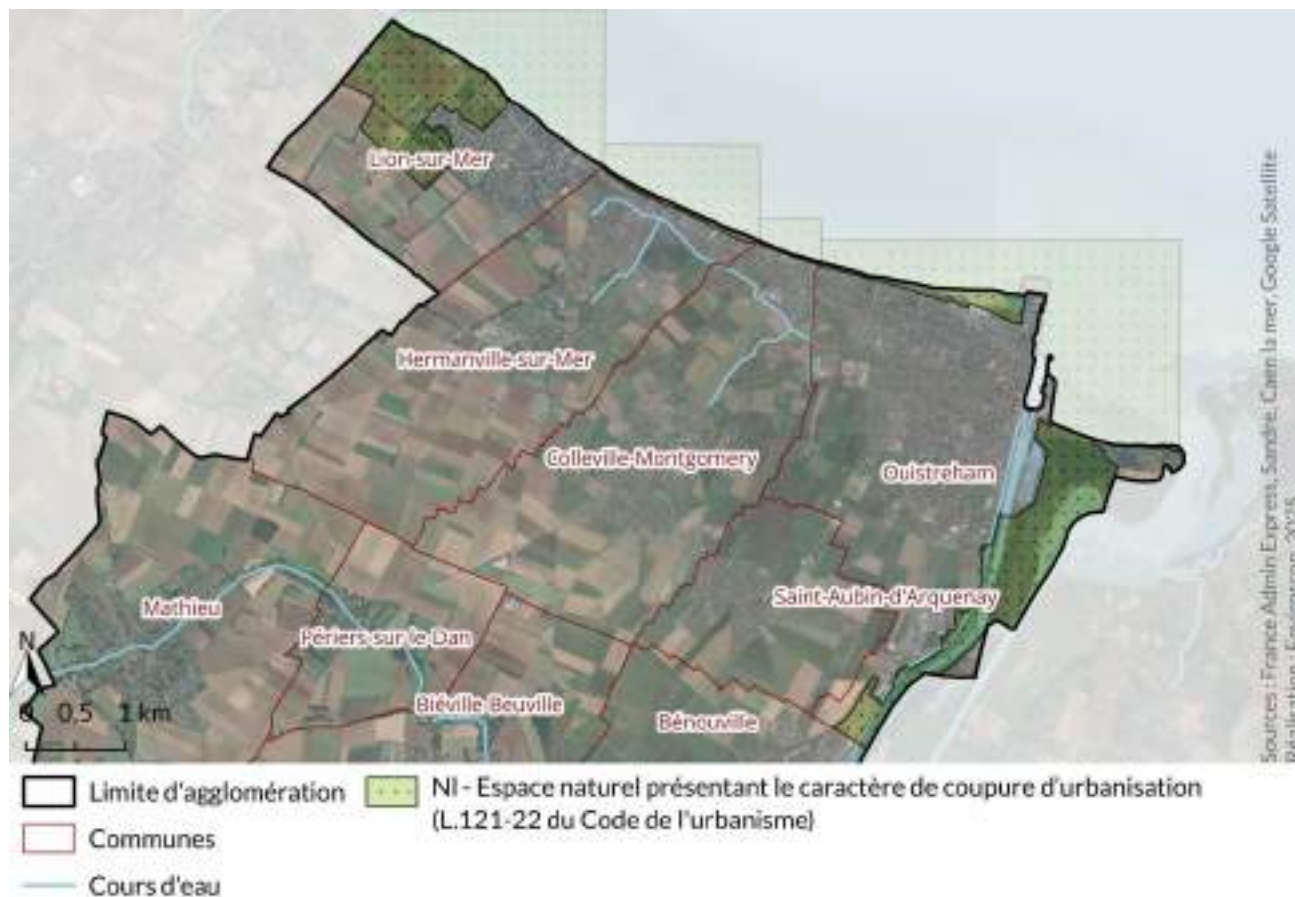
Les coupures d'urbanisation sont définies dans le cadre du SCoT Nord Pays d'Auge. Ces dernières doivent être maintenues, toutefois, le lien de compatibilité liant le PLUi et le SCoT permet d'adapter certaines de ces coupures.

Le SCoT Caen-Métropole affirme le principe du maintien de coupures d'urbanisation entre les bourgs côtiers. L'objectif principal est de conserver des espaces ouverts entre la mer et le plateau agricole, en évitant la constitution d'un front urbain continu et en garantissant le maintien d'un paysage naturel caractéristique.

Les coupures d'urbanisation sont traduites au sein du règlement graphique par un zonage N ou

A.

Ces zonages visent à répondre aux exigences du SCoT en matière d'inconstructibilité des zones concernées. Conformément au SCOT, une coupure d'urbanisation est maintenue entre Luc-sur-Mer et Lion-sur-Mer. Une coupure d'urbanisation supplémentaire est identifiée entre Ouistreham et Merville-Franceville.



A.III.6. Les espaces remarquables

La délimitation des Espaces Remarquables de la loi Littoral s'est appuyée sur les espaces mentionnés aux articles L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme.

La définition des Espaces Remarquables s'appuie sur les éléments du SCOT qui identifie notamment un espace remarquable au niveau de la Pointe du Siège à Ouistreham.

Afin de répondre aux demandes du code de l'urbanisme, les éléments suivants ont été pris en compte pour délimiter les espaces remarquables :

- Les données d'occupation du sol répondant aux milieux marins, falaise, plage, ...
- Le PLUi existant ;
- La spatialisation à son échelle du SCoT Nord Pays d'Auge.

Le croisement de ces données a donc permis une approche plus fine afin d'identifier de manière

pertinente les occupations du sol dites remarquables.

Seul un espace remarquable est identifié. Il s'agit de la Pointe du Siège à Ouistreham.

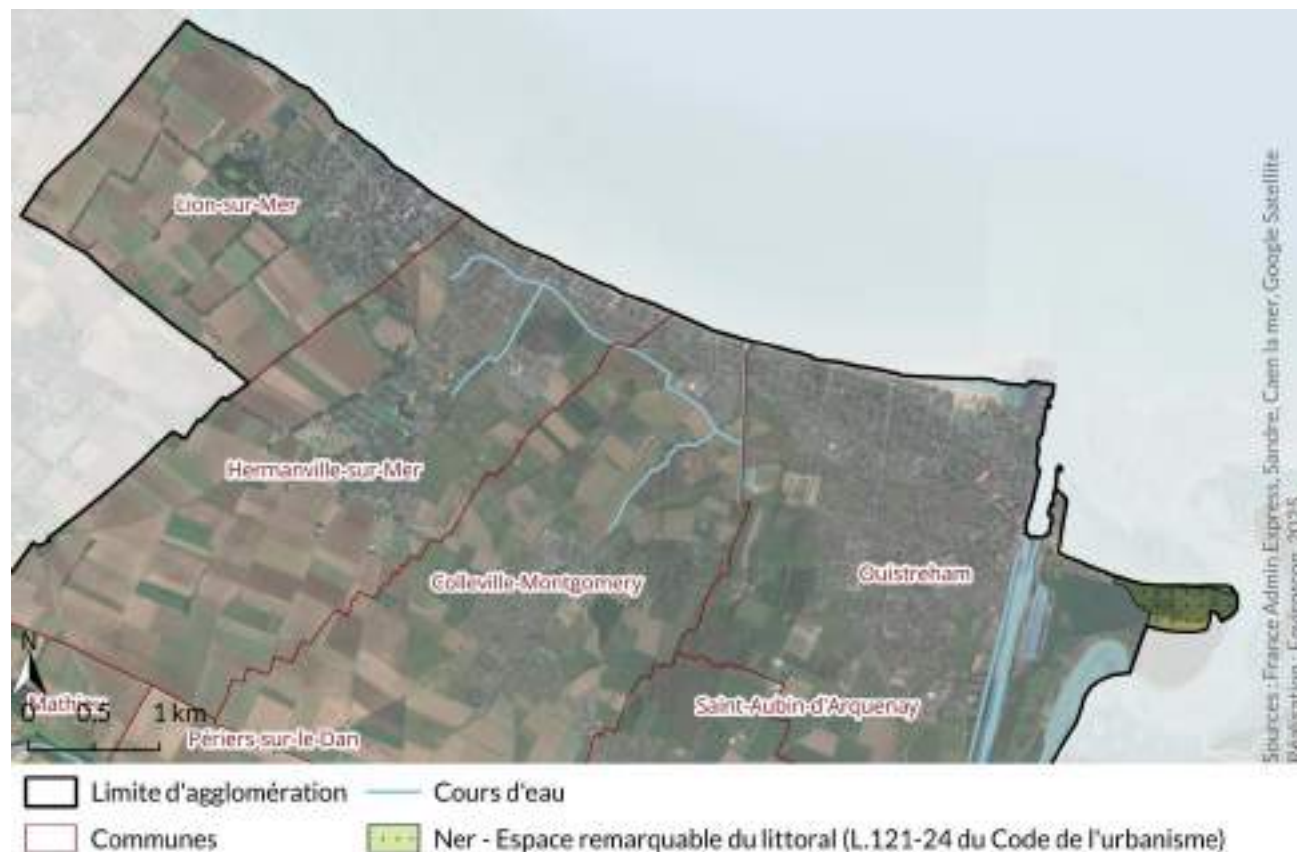


Figure 5 – Espaces Remarquables

La protection des espaces remarquables se fait par un indice « er » :

- qui interdit toute urbanisation nouvelle, seuls les aménagement légers (au regard de l'article R.121-5 du code de l'urbanisme) peuvent y être implantés à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux ;
- qui autorise la réfection des bâtiments existants, ainsi que l'extension limitée de certaines constructions ;
- qui autorise les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles, pastorales et forestières inférieurs à 30 m² ;
- qui autorise les aménagements nécessaires à la gestion et à la remise en état d'éléments de patrimoine bâti reconnus par un classement au titre de la loi du 31/12/1913 ou localisés dans un site inscrit ou classé au titre des articles L.341-1 et L.342-2 du code de l'environnement.

[Extrait article R.121-5 du code de l'urbanisme sur la préservation des espaces remarquables](#)

Sont interdits tous les aménagements autres que ceux cités ci-après à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architectural et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux :

1. Des aménagements légers peuvent être implantés dans ces espaces et milieux lorsqu'ils sont nécessaires à leur gestion, à leur mise en valeur notamment économique ou, le cas échéant, à leur ouverture au public. Ces projets d'aménagement sont soumis, préalablement à leur autorisation, à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement dans les cas visés au 1° du I de l'article L. 123-2 du code de l'environnement. Dans les autres cas, ils sont soumis à une mise à disposition du public pendant une durée d'au moins quinze jours, dans des conditions permettant à celui-ci de formuler ses observations.

2. Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et/ou cyclables et les sentes équestres, ni cimentés ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public.

3. Les aires de stationnement indispensables à la maîtrise de la fréquentation automobile et à la prévention de la dégradation de ces espaces par la résorption du stationnement irrégulier, sans qu'il en résulte un accroissement des capacités effectives de stationnement, à condition que ces aires ne soient ni cimentées, ni bitumées et qu'aucune autre implantation ne soit possible.

4. La réfection des bâtiments existants et l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques sous réserve d'être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel ;

5. À l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :

a) Les aménagements nécessaires à l'exercice des activités agricoles, pastorales et forestières dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 n'excèdent pas cinquante mètres carrés de surface de plancher et d'emprise au sol.

b) Dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques.

c) À la condition que leur localisation dans ces espaces corresponde à des nécessités techniques, les canalisations nécessaires aux services publics ou aux activités économiques, dès lors qu'elles sont enfouies et qu'elles laissent le site dans son état naturel après enfouissement, et que l'emprise au sol des aménagements réalisés n'excède pas cinq mètres carrés.

6. Les aménagements nécessaires à la gestion et à la remise en état d'éléments de patrimoine bâti reconnus par un classement au titre de la loi du 31 décembre 1913 ou localisés dans un site inscrit ou classé au titre des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement.

7. Les équipements d'intérêt général nécessaires à la sécurité des populations et à la préservation des espaces et milieux.

Les aménagements mentionnés aux 2. 3. et 5. doivent être conçus de manière à permettre un retour du site à l'état naturel.

Peuvent également être autorisées, en application et sous réserve du respect des conditions définies à l'article L. 121-25 du code de l'urbanisme, l'atterrage des canalisations du réseau public de transport ou de distribution d'électricité et leurs jonctions, lorsque ces canalisations et jonctions sont nécessaires à l'exercice des missions de service public définies à l'article L. 121-4 du code de l'énergie ou à l'établissement des réseaux ouverts au public de communications électroniques.

A.III.7. Les espaces boisés significatifs

Sur les communes littorales, les espaces boisés considérés comme significatifs doivent être protégés au titre des Espaces Boisés Classés (L. 113-1 du Code de l'urbanisme). Dans le cadre du PLUi, la détermination des Espaces Boisés Significatifs a été réalisée en tenant compte des critères suivants :

- la superficie relative des boisements : ainsi, des espaces boisés, même de faible superficie ont été intégrés au regard de leur importance pour le reste de la trame boisée à laquelle ils appartiennent ;
- la localisation (proximité avec le littoral, co-visibilité depuis la mer) ;
- les caractéristiques du boisement (essences, état ...) : les peupleraies ont ainsi été exclues ;
- l'intérêt paysager et/ou écologique (appartenance à la trame verte, espaces remarquables, espaces naturels d'intérêt ...).

La carte ci-dessous permet de localiser les Espaces Boisés Classés au PLUi des communes littorales.

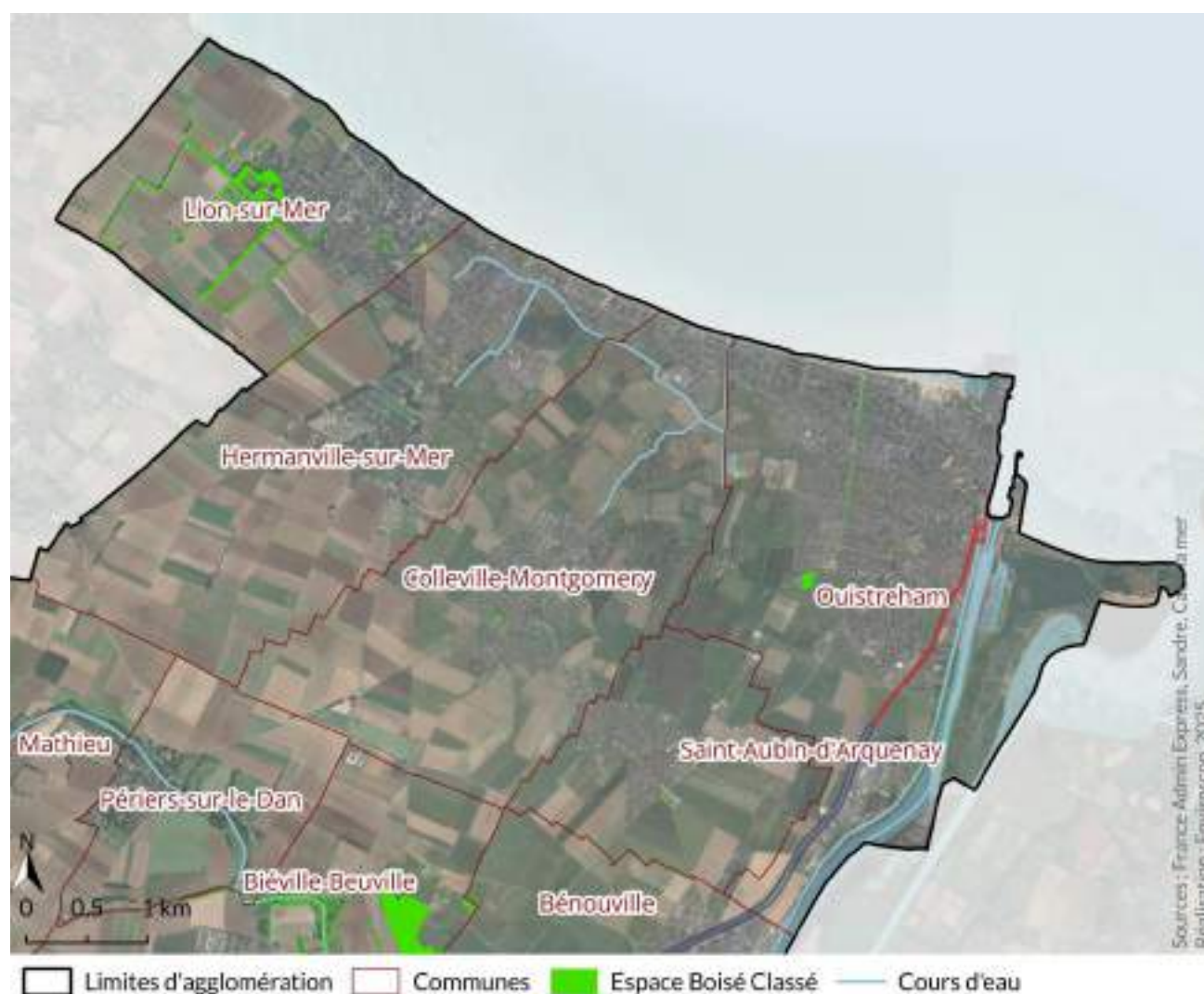


Figure 6 – Localisation des Espaces Boisés Classés au sein des communes du Littoral

A.IV. SDAGE Seine-Normandie

Le comité de bassin, qui rassemble des représentants des usagers, des associations, des collectivités et de l'État, a adopté le SDAGE pour la période 2022-2027, le 23 mars 2022.

Orientations du SDAGE	Articulation avec le PLUi hm
Viser une utilisation des ressources économes et respectueuses de l'environnement	L'ensemble du PLUi hm œuvre contre l'artificialisation et l'imperméabilisation en favorisant la densification plutôt que l'extension. Le choix du scénario démographique retenu tient compte de cette volonté de diminuer l'artificialisation des terres agricoles et/ou naturelles. Le PADD consacre un volet à la biodiversité et aux espaces naturels. Les orientations issues de ce volet concernent la préservation / restauration / valorisation des trames verte, bleue et noire notamment. Le PADD protège également des zones humides tant dans une optique de protection de la trame bleue que pour réduire les risques liés aux inondations.
Garantir une vision stratégique territorialisée et multi-usage de l'eau	
Mettre en œuvre les plans d'actions sur les captages prioritaires	
Développer les solutions	

Orientations du SDAGE	Articulation avec le PLUi hm
fondées sur la nature	Le PADD présente une ligne de force dédiée à l'accélération de la transition environnementale solidaire du territoire. Concernant la ressource en eau, le PADD prévoit la protection de la ressource en eau et en favorise la réutilisation. Ces éléments du PADD sont repris, conforter et préciser dans l'OAP thématique dédiée à l'environnement. Cette dernière précise les orientations concernant la protection et la reconstitution des trames verte, bleue, noire mais également brune et blanche. Le règlement précise encore ses éléments en imposant un recul aux cours d'eau et aux zones humides par exemple. Il impose également la végétalisation / plantation des espaces libres. Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés.
Accélérer la transition agroécologique	
Restaurer et protéger les zones humides et la dynamique des cours d'eau	
Lutter contre l'artificialisation et l'imperméabilisation	
Réaliser des opérations de désimperméabilisation et de restauration des continuités écologiques	

Le PLUi hm est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie.

A.V. SAGE Orne Aval et Seules

Le SAGE Orne aval-Seules a été adopté par la CLE le 11 octobre 2012 et approuvé par arrêté préfectoral le 18 janvier 2013.

Objectifs du SAGE	Articulation avec le PLUi hm
Préserver et mieux gérer la qualité des ressources en eau	Le PADD prévoit la protection de la ressource en eau et en favorise la réutilisation. Aucune zone à bâtir ne se situe au sein des périmètres immédiats et rapprochés des captages d'alimentation en eau potable. Le règlement précise encore ses éléments en imposant un recul aux cours d'eau et aux zones humides par exemple.
Assurer un équilibre quantitatif entre les prélèvements et la disponibilité de la ressource en eau	Le scénario démographique de ce PLUi hm a été retenu en fonction de la disponibilité de la ressource en eau. Le PADD prévoit la protection de la ressource en eau et en favorise la réutilisation.
Agir sur la morphologie des cours d'eau et la gestion des milieux aquatiques et humides pour améliorer leur état biologique	L'OAP thématique environnement dédie un chapitre à la protection et la reconstitution de la trame bleue. Cette OAP demande notamment la désartificialisation et la renaturation des berges de l'Orne notamment dans la ville de Caen. Il est également demandé de maintenir ou restaurer la perméabilité des sols dans une zone tampon de 10 m à partie des berges. Les busages / rectifications de cours d'eau doivent être limités voire évités. Les ripisylves le long des cours d'eau et plans d'eau doivent être maintenues et renforcées.

Objectifs du SAGE	Articulation avec le PLUi hm
Renforcer la prise en compte de la biodiversité côtière, estuarienne et marine	Le PADD consacre un volet à la biodiversité et aux espaces naturels. Les orientations issues de ce volet concernent la préservation / restauration / valorisation des trames verte, bleue et noire notamment. Le PADD protège également des zones humides tant dans une optique de protection de la trame bleue que pour réduire les risques liés aux inondations.
Limitier et prévenir le risque inondation	Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés.

Le PLUi hm est compatible avec le SAGE Orne aval et Seulles.

A.VI. PGRI Seine Normandie

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine Normandie 2022-2027 a été approuvé, par arrêté le 3 mars 2022, par le préfet coordonnateur du bassin.

Objectifs du PGRI	Articulation avec le PLUi hm
Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité	L'une des orientations du PADD est d'agir pour un aménagement résilient de l'espace en prenant en compte la gestion des risques. Pour cela les objectifs sont : - Favoriser la perméabilité des sols en particulier dans les espaces artificialisés - Maintenir et/ou restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau - Préserver les zones humides - Anticiper les effets du dérèglement climatique par l'intégration des risques naturels actuels et futurs à tout projet d'aménagement
Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages	
Améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologique et se préparer à gérer la crise	
Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque	
	Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés.

Le PLUi hm est compatible avec le PGRI Seine Normandie.

A.VII. PCAET Caen Normandie Métropole

Le Plan Climat Air Energie Territorial a fait l'objet d'une large concertation dans sa phase d'élaboration puis d'une consultation publique, une fois que les élus de Caen Normandie Métropole en ont validé le projet en comité syndical le 27 septembre 2022, par un arrêt, puis le 16 juin 2023 par approbation.

PCAET Caen Normandie Métropole	Articulation avec le PLUi hm
Atténuer les effets des activités humaines sur la qualité de l'air et sa teneur en gaz à effet de serre (GES)	
Promouvoir un modèle de développement humain économe en énergie, sobre en ressources et équitable dans la répartition des efforts entre individus et entre territoires	Le PADD dédie un chapitre complet à la gestion des ressources et des énergies. L'OAP environnement prévoit le développement des énergies renouvelables et une approche bioclimatique du bâti. L'une des lignes de force du PADD est de faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire. Ceci est relayé par les mesures du POA mobilité. Le PADD promeut une diversification de l'activité vers une agriculture de proximité.
Promouvoir un développement équilibré et solidaire des énergies renouvelables	Une des lignes de force du PADD prévoit l'accélération de la transition environnementale solidaire du territoire. A cela s'ajoute une orientation permettant de favoriser et encadrer la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. L'OAP thématique environnement traite également du développement des énergies renouvelables via la mise en place de secteurs d'accélération des énergies renouvelables.
Mobiliser les acteurs autour d'un plan au long cours de séquestration du carbone	Le PADD dispose d'une orientation permettant de préserver, restaurer et valoriser la trame verte et bleue du territoire, dans toutes ses composantes. Une seconde orientation prévoit la délimitation et la mise en œuvre de la trame noire. L'OAP thématique environnement précise ses éléments et traite des trames verte, bleue, noire mais également blanche et brune tout comme la traduction dans le règlement. L'OAP thématique prévoit aussi de privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés.
Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur	L'une des lignes de force du PADD est de faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire. Ceci est relayé par les mesures du POA mobilité.
Préparer territoires et habitants à l'adaptation aux effets du changement climatique	
Observer et comprendre les phénomènes à l'œuvre, déterminer les vulnérabilités et partager la culture du risque	Le PLUi hm reprend l'ensemble des risques naturels connus sur le territoire de Caen la mer.
Adapter la configuration spatiale du territoire pour limiter les dommages et augmenter la résilience	L'une des orientations du PADD est d'agir pour un aménagement résilient de l'espace en prenant en compte la gestion des risques. Pour cela les objectifs sont : - Favoriser la perméabilité des sols en particulier dans

PCAET Caen Normandie Métropole	Articulation avec le PLUi hm
	les espaces artificialisés - Maintenir et/ou restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau - Préserver les zones humides - Anticiper les effets du dérèglement climatique par l'intégration des risques naturels actuels et futurs à tout projet d'aménagement Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés.
S'allier à la nature et compter sur les services écosystémiques que rend la biodiversité	Le PADD consacre un volet à la biodiversité et aux espaces naturels. Les orientations issues de ce volet concernent la préservation / restauration / valorisation des trames verte, bleue et noire notamment. Le PADD protège également des zones humides tant dans une optique de protection de la trame bleue que pour réduire les risques liés aux inondations.

A.VIII. SRADDET Normandie

Prévue par la loi NOTRe (loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la Région Normandie (SRADDET) a été voté par la Région et approuvé par le préfet de la Région Normandie le 2 juillet 2020.

Après une nouvelle phase de concertation, la première modification du SRADDET a été adoptée par le Conseil Régional de Normandie le 25 mars 2024 et approuvée par le préfet de la Région Normandie le 28 mai 2024 rendant l'ensemble du schéma modifié juridiquement opposable.

Orientations du SRADDET Normandie	Articulation avec le PLUi hm
S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante – Changement climatique : • Règle 01 : Édicter des orientations et objectifs favorables à la biodiversité en zones urbaines et péri-urbaines • Règle 02 : Pour l'identification des nouveaux secteurs de développement et zones constructibles, prendre en compte les conséquences du changement climatique en	Le PADD dispose d'une orientation permettant de préserver, restaurer et valoriser la trame verte et bleue du territoire, dans toutes ses composantes. Une seconde orientation prévoit la délimitation et la mise en œuvre de la trame noire. L'OAP thématique environnement précise ses éléments et traite des trames verte, bleue, noire mais également blanche et brune tout comme la traduction dans le règlement. L'une des orientations du PADD est d'agir pour un aménagement résilient de l'espace en prenant en compte la gestion des risques. Pour cela les objectifs sont : - Favoriser la perméabilité des sols en particulier

Orientations du SRADET Normandie	Articulation avec le PLUi hm
termes d'évolution des risques naturels et anticiper les besoins d'adaptation et de réduction de la vulnérabilité • Règle 03 : Les sites définis comme réservoirs de biodiversité doivent être identifiés dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, pour faire l'objet d'un zonage approprié à leur protection, en privilégiant le classement en zone N (naturelle)	dans les espaces artificialisés - Maintenir et/ou restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau - Préserver les zones humides - Anticiper les effets du dérèglement climatique par l'intégration des risques naturels actuels et futurs à tout projet d'aménagement Le règlement prend en compte les risques sur la ressource en eau et la population (crues, ruissellements, submersion marine...) en indiquant des dispositions pour les secteurs concernés. Les réservoirs de biodiversité sont classés en N dans le PLUi hm.
Conforter le maillage du territoire pour répondre aux besoins des habitants • Règle 18 : Identifier, promouvoir et valoriser les éléments constitutifs du patrimoine architectural, naturel et culturel en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux des territoires • Règle 19 : Participer à la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé.	De nombreux éléments bâtis sont repérés et classés comme bâti remarquable au PLUi. Ces éléments bénéficient ainsi d'une protection. C'est également le cas d'un important linéaire de murs de pierre typiques du secteur de Caen la mer. Des alignements d'arbre, des arbres isolés sont également classés comme remarquables impliquant leur protection. Tous ces éléments sont repris dans les prescriptions graphiques.
Créer les conditions du développement durable-Foncier • Règle 21 : Contribuer à l'objectif de division par deux, au niveau régional, entre 2020 et 2030, de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, par rapport à la consommation totale observée à l'échelle régionale sur la période 2005 – 2015 • Règle 22 : Définir une stratégie de l'utilisation du foncier permettant de concilier les différents usages, de limiter la consommation de foncier et l'artificialisation des sols • Règle 23 : Privilégier la	Le scénario démographique retenu respecte la loi ZAN du 23 juillet 2023. Le choix de Caen la mer a été de placer les zones à bâtir en priorité dans les pôles puis dans les communes les mieux desservies ou encore dans les ZAC en partie aménagées afin de ne pas pastiller les zones AU sur le territoire. De plus, la densification au sein de la zone urbaine est privilégiée sur l'urbanisation en extension sur les terres agricoles ou naturelles.

Orientations du SRADET Normandie	Articulation avec le PLUi hm
requalification des zones d'activité économiques existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones. Fixer des objectifs de densification, de réhabilitation et de modernisation de ces zones existantes ● Règle 24 : Densifier et protéger les espaces agricoles et maraîchers à enjeux aux abords des agglomérations de Rouen, du Havre et de Caen et des villes moyennes	
Créer les conditions du développement durable-Eau ● Règle 26 : Réaliser un bilan de la ressource en eau afin de s'assurer de l'adéquation entre les développements projetés et la ressource disponible en intégrant les impacts attendus du changement climatique ● Règle 27 : Eviter et réduire l'imperméabilisation des sols	Le scénario démographique retenu pour le PLUi hm est compatible avec la ressource en eau disponible actuellement et dans les années à venir. La densification au sein de la zone urbaine est privilégiée sur l'urbanisation en extension sur les terres agricoles ou naturelles.
Créer les conditions du développement durable-Déchets ● Règle 28 : Tenir compte de l'objectif régional de disposer à termes de 7 centres de tri des recyclables en Normandie ● Règle 29 : Interdire l'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) en Normandie ● Règle 30 : Seules les installations d'incinération des déchets non dangereux non inertes à des fins de valorisation énergétique sont autorisées en Normandie	Le PADD prévoit de définir une gestion performante et différenciée des déchets en fonction de leur type et lieu de stockage. Il est précisé que des espaces de traitement, stockage différencié et sécurisé des déchets doivent être prévus à l'échelle de la communauté urbaine et des opérations d'aménagement.
Créer les conditions du développement	L'OAP thématique environnement impose une

Orientations du SRADET Normandie	Articulation avec le PLUi hm
durable-Energie Règle 33 : Favoriser la création de nouveaux quartiers et de constructions neuves visant une performance énergétique ou carbone supérieure aux exigences réglementaires en vigueur	approche bioclimatique des projets d'aménagement et de construction. Elle préconise de privilégier des revêtements et matériaux clairs qui augmentent l'albédo et réduisent l'absorption de la chaleur dans le milieu urbain. Elle impose une part d'énergie renouvelables pour couvrir les besoins énergétiques des constructions au sein des opérations d'aménagement. Elle préconise de privilégier les matériaux biosourcés et géosourcés.
S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis – Biodiversité - Règle 35 : Prévoir des mesures de préservation des espaces boisés et de leur fonctionnalité, adaptés aux enjeux locaux (lisières de massifs forestiers, petits bosquets ...) - Règle 36 : Identifier les zones humides impactées ou potentiellement impactées par les projets d'aménagement du territoire, afin de permettre la définition d'un programme en faveur de leur préservation et de leur restauration	Le PADD dispose d'une orientation permettant de préserver, restaurer et valoriser la trame verte et bleue du territoire, dans toutes ses composantes. L'OAP thématique environnement précise ces éléments et traite des trames verte, bleue, noire mais également blanche et brune tout comme la traduction dans le règlement. De nombreux Espaces Boisés Classés sont identifiés dans les prescriptions graphiques. Les zones humides avérées sont identifiées au règlement graphique et protégées.
S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis – Production d'énergie renouvelable - Règle 37 : Tendre à une alimentation en énergie renouvelable d'au moins 50 % de la consommation totale d'énergie, en optimisant le recours aux différentes énergies en fonction des usages et infrastructures réseaux - Règle 38 : Tout réseau de chaleur (création, l'extension ou adaptation), devra être alimenté par au moins 50% d'énergies renouvelables ou de	Le PADD favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. L'OAP thématique environnement expose les secteurs d'accélération des énergies renouvelables. Le règlement reprend cette idée concernant les performances énergétiques et plus particulièrement la qualité bioclimatique des constructions en favorisant au maximum le recours aux énergies renouvelables pour le fonctionnement des constructions. Il précise également l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur quand le programme de construction excède 5000 m² et qu'il est desservi.

Orientations du SRADET Normandie	Articulation avec le PLUi hm
recupération d'ici à 2030 • Règle 39 : Encourager l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et en « ombrière » de parking.	
S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis – Pollution de l'air • Règle 40 : Proposer des mesures relatives à la localisation des infrastructures et des activités (ainsi qu'aux constructions et rénovations de bâtiments) visant à diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques	Le POA mobilité permettra le développement des mobilités durables via les objectifs de parts modales retenus et les mesures proposées.

B. DEMARCHE ITERATIVE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET ANALYSE DES INCIDENCES

B.I. Contribution de l'évaluation environnementale à l'élaboration du PADD

L'évaluation environnementale permet de mettre en exergue les incidences positives et négatives du projet de PADD sur l'environnement. Une analyse thématique des effets notables probables de la mise en œuvre du projet sur l'environnement a tout d'abord été réalisée, notamment sur la base des travaux effectués lors de son élaboration.

Pour chaque thématique environnementale, il s'agissait de vérifier quelles étaient les incidences positives et négatives sur l'environnement et particulièrement en lien avec les enjeux environnementaux prioritaires, et le cas échéant de mettre en évidence des points de vigilance à intégrer dans le projet, notamment les documents réglementaires. A cet effet, une large matrice, reprenant l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés lors de l'état initial ainsi que les orientations de projet a été réalisée.

Dans le cadre de la démarche itérative, ces mesures d'évitement et de réduction nécessaires et identifiées ont pu alors être intégrées directement dans le projet afin de leur conférer une réelle portée dans le projet de PLUi-HM de Caen la mer et donc aboutir à un projet optimisé. Elles ont permis d'éviter la mise en place de mesures de compensation. L'évaluation environnementale a donc directement contribué à enrichir le projet pour le territoire et à maîtriser ses impacts sur l'environnement.

B.II. Contribution de l'évaluation environnementale au règlement et au zonage

L'évaluation environnementale a activement contribué à l'élaboration du dispositif réglementaire du PLUi-HM de Caen la mer. De nombreux échanges ont eu lieu entre le bureau d'étude d'urbanisme, les services de Caen la mer, le bureau d'étude environnement (principalement lors de Comités Stratégiques – CoStrat) afin de traduire au mieux les enjeux environnementaux identifiés lors de l'état initial de l'environnement aussi bien au sein des OAP sectorielles et thématiques que du zonage et du règlement.

L'évaluation environnementale s'est attachée à construire la stratégie réglementaire à mettre en place dans le cadre du PLUi-HM afin d'harmoniser l'ensemble des dispositifs de protection des éléments de nature et de patrimoine et la réglementation des grandes zones. Aussi, une stratégie réglementaire de déclinaison des zones naturelles, des zones agricoles et d'un ensemble de prescriptions graphiques sollicitant l'ensemble des outils disponibles et adéquats du code de l'urbanisme a été proposée. Cette dernière a été discutée et amendée au cours de nombreux échanges de travail entre les différents bureaux d'études et les services de Caen la mer. D'autre part, cette stratégie réglementaire a fait l'objet de présentation en ateliers plénières

auprès des élus lors de plusieurs sessions d'ateliers. Puis, lors des sessions de travail, commune par commune, la stratégie a été éprouvée sur la base de premiers plans de zonage. Ces sessions ont permis de consolider l'ensemble des outils développés et d'amender le cas échéant les règles définies au regard d'éventuelles remarques. Ainsi, l'évaluation environnementale a permis d'étudier un certain nombre d'outils pertinents pour prendre en compte au mieux les enjeux environnementaux dans le règlement, et ainsi limiter les incidences sur l'environnement. Cette démarche a été menée dès l'amont des réflexions, jusqu'à la validation, commune par commune, des outils retenus, traduisant ainsi une véritable démarche itérative.

B.III. Rédaction des incidences environnementales

Ainsi, suite à ce travail itératif sur le PADD et le règlement et le zonage, basé sur une évaluation des incidences en continu au gré des nouvelles versions proposées, une analyse des versions finalisées de ces documents a été réalisée dans le but d'identifier les incidences négatives et positives du projet final et en informer le lecteur au travers de l'évaluation environnementale.

B.IV. Une analyse des sites susceptibles d'être impactés

B.IV.1. Etape 1

Une véritable démarche itérative a également été mise en place afin d'analyser les secteurs susceptibles d'être impactés. Réalisée en trois grandes étapes, elle a été amorcée dès les premières réflexions sur le choix des zones de projets à retenir dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HM de Caen la mer. Ainsi, au regard des enjeux déterminés au sein de l'état initial de l'environnement, une première étape de travail a consisté à définir la sensibilité environnementale de chacune des zones pré-identifiées comme zones de projet à travers chaque enjeu environnemental, à savoir négligeable, faible, modérée, forte et majeure. Ce premier bilan s'est effectué sur un large panel de zones susceptibles d'accueillir un projet après un premier bilan effectué par les services de Caen la mer et les élus des différentes communes.

L'analyse préalable menée dans le cadre de l'évaluation environnementale itérative s'est ainsi basée sur ce premier recensement pour pré-évaluer la sensibilité environnementale et ainsi amorcer la stratégie d'évitement par la suppression de certaines zones où les incidences environnementales auraient été particulièrement importantes. L'évaluation environnementale s'est donc appuyée sur le développement d'une analyse SIG multicritères permettant ainsi de traiter de manière égale chacun des sites de projet au regard de plusieurs enjeux environnementaux :

- Paysage : consommation d'espace, paysage/cône de vue, patrimoine historique et culturel
- Biodiversité et milieux naturels : continuités écologiques, réservoirs de biodiversité, biodiversité « ordinaire » en milieu urbain
- Risques : ruissellements, inondations (débordements de cours d'eau, remontée de nappe, submersion marine), cavités, retrait-gonflement des argiles, sites et sols pollués, nuisances sonores, technologiques et industriels

- Ressources : ressource et approvisionnement, qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre

Ces derniers ont été pondérés au regard de la hiérarchisation des enjeux environnementaux issus de l'état initial de l'environnement. Cette analyse a également intégré les travaux menés par le bureau d'études Luronium qui a mené plusieurs expertises écologiques sur certains sites de Caen la mer où un projet était projeté mais pour lesquels l'état de la connaissance en matière de biodiversité n'était pas assez développé. Finalement, le classement statistique des notes attribuées suite à l'analyse multicritères pour chacune des zones a permis de déterminer 5 classes de sensibilité environnementale : « négligeable », « faible », « modérée », « forte » et « majeure ».

La mise en exergue d'une sensibilité environnementale propre à chacun des secteurs potentiels de projet a ainsi :

- constitué un premier outil d'aide à la décision dans le maintien ou non de certains de ces secteurs et ainsi permis d'amorcer la stratégie d'évitement de l'évaluation environnementale ;
- permis de définir des premières mesures de réduction pour les secteurs a priori maintenus, qui ont été travaillés dans la seconde étape présentées ci-dessous.

A noter que la méthode a ainsi permis d'éviter un nombre de sites important, présentant à la base des sensibilités environnementales diverses. Ces travaux n'ont cependant constitué qu'une première étape de l'évaluation environnementale des sites. En effet, les analyses ont ensuite été développées afin de réduire les incidences relevées sur certains sites qui malgré des sensibilités repérées n'ont pu être évitées au regard de considérations autres qu'environnementales. Les étapes suivantes détaillent les travaux menés dans ce sens.

B.IV.2. Etape 2

Après la réalisation de l'analyse des sensibilités environnementales globales des zones, et au regard de l'avancée de l'élaboration des OAP, l'évaluation environnementale s'est attachée à mettre en œuvre la démarche ERC. Ainsi, pour chacune des zones potentiellement retenues, une fiche a été établie et qui traduisait plus spécifiquement :

- Un état initial de l'environnement de la zone pour chaque thématique
- Une mise en parallèle des impacts pressentis du projet par thématique
- Des propositions d'ajustements et de renforcement de l'OAP si elle était disponible ou des propositions de mesures d'évitement et de réduction dans le cas où le projet n'était pas encore défini.

Les études d'impacts disponibles sur certains des secteurs de projet ont été analysées pour enrichir les projets. Cette deuxième étape a permis, là encore, de poursuivre la démarche d'évitement avec la suppression de plusieurs zones de projet et d'intégrer dès l'amont des mesures d'évitement et de réduction au sein des OAP à réaliser sur les secteurs retenus.

B.IV.3. Etape 3

Enfin, le document final d'analyse des caractéristiques des zones susceptibles d'être impactées

a été rédigé pour être consultable du lecteur de l'évaluation environnementale. Plusieurs types de sites font partie de ce chapitre. Il s'agit de sites à urbaniser inscrits au PLUi-HM de Caen la mer et faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Les sites sont classés par communes, elles-mêmes classées par ordre alphabétique. Chaque fiche présente :

- L'état initial de l'environnement avec une identification de la sensibilité des enjeux thématiques sur la zone ;
- Une mise en parallèle des impacts pressentis du plan mais aussi des mesures du PLUi-HM de Caen la mer permettant d'éviter, de réduire ou de compenser le cas échéant les incidences identifiées. Des mesures compensatoires résiduelles sont également proposées lorsque nécessaire afin de compléter l'évaluation environnementale.

B.V. Incidences Natura 2000

Une analyse des incidences du projet sur les sites Natura 2000 a également été conduite. L'évaluation environnementales des incidences sur ces sites doit permettre de comprendre s'il existe des relations de fonctionnalité écologique entre les sites Natura 2000 étudiés et le territoire métropolitain, tant au niveau des habitats que des espèces communautaires pour lesquels ces sites ont été désignés.

L'analyse menée dans le cadre de l'évaluation environnementale a ainsi croisé plusieurs critères que sont :

- La distance entre le site et le territoire,
- La connexion du site au réseau hydrographique,
- La connexion aux corridors écologiques,
- La présence d'éléments fragmentants,
- La présence des mêmes habitats ou des mêmes espèces d'intérêt communautaire.

Si l'évaluation environnementale a pu relever certaines incidences négatives prévisibles sur les sites, notamment liées au développement économique et touristique, elle a également permis de montrer que l'ensemble de la stratégie réglementaire préalablement définie notamment pour les espaces de nature permettait de mettre en place des mesures d'évitement et de réduction. L'évaluation des sites permet également de mettre en évidence des incidences positives en termes de mise en valeur et de préservation, incidences découlant directement des travaux itératifs menés dès l'amont du projet d'élaboration du PLUi-HM de Caen la mer.

B.VI. La définition d'indicateurs pour le suivi

Sur la base des engagements du PADD et du volet réglementaire, mais également des données disponibles dans l'état initial de l'environnement, l'évaluation environnementale a travaillé à la réalisation d'un tableau de bilan – évaluation du PLUi-HM de Caen la mer. Ce dernier permettra, au regard des indicateurs retenus, d'évaluer à terme la bonne mise en œuvre des objectifs environnementaux fixés par le projet.

C. CHOIX RETENUS AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

C.I. Objectifs de protection de la biodiversité

Le PADD du PLUi-HM de Caen la mer fixe des objectifs en matière de protection de la biodiversité principalement au sein des orientations 1, 2 et 3 de la thématique « Trame verte, bleue et noire » mais également au sein des orientations 1, 2 et 3 de la thématique « Biodiversité et nature en ville ». A cela s'ajoute également les orientations 1 et 2 de la thématique « Identités paysagères ».

La PADD prévoit de préserver la variété des paysages et notamment les espaces agricoles et naturels supports de la biodiversité. Il prévoit la préservation / consolidation des continuités écologique en favorisant la nature en ville. Ces éléments permettent d'assurer les continuités au sein des espaces naturels mais aussi urbains avec le maintien de corridors en pas japonais. Le règlement décline par ailleurs un ensemble de zones naturelles et agricoles qui viennent assurer la préservation des réservoirs et les fonctionnalités écologiques des corridors nécessaires à la protection de la biodiversité.

Des prescriptions graphiques viennent compléter le zonage pour assurer la variété d'espace de nature et assurer une protection adéquate de la biodiversité :

- Les espaces de nature en ville : protection des alignements d'arbres et des arbres remarquables ; préservation d'espaces verts de pleine terre perméables
- Les espaces en eau grâce à des prescriptions assurant la protection des mares notamment ;
- Les boisements plus diffus ou de moindre importance : protection des bosquets, des linéaires de haies et des vergers ;
- Les corridors écologiques à restaurer / maintenir.

En complément, le règlement définit un pourcentage d'espace vert de pleine terre à maintenir pour chacune des zones urbaines et l'utilisation d'essences végétales locales pour toutes les zones est favorisée, les espèces végétales envahissantes étant quant à elles proscrites. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définies au sein du PLUi-HM de Caen la mer prennent en compte la problématique de la biodiversité également au sein de la partie relative à la qualité paysagère et environnementale. En effet, elles intègrent les éléments liés à la présence de haies existantes à maintenir, d'ensembles boisés à conserver, d'arbres à protéger, des abords de cours d'eau à valoriser et de zones humides à valoriser. Les OAP permettent aussi de définir des zones à créer pour renforcer l'armature verte (zone à dominante végétale, haie, espaces tampon/lisières, boisement à créer, arbres à planter, liaison verte à créer, lisière de forêt à respecter, zone humide à créer et linéaire humide à créer). Ainsi, le dispositif réglementaire et les OAP permettent de répondre aux objectifs de protection de la biodiversité fixés aux échelons supérieurs, et aux orientations traduites dans le PADD du PLUi-HM.

C.II. Objectifs en matière de transition énergétique

Le PADD du PLUi-HM de Caen la mer prend en compte également le changement climatique ainsi que la production d'énergie en promouvant la sobriété et l'efficacité énergétique qui passe notamment par la conception de bâtiments économes en énergie et en favorisant le développement des énergies renouvelables (orientation n°4 de la thématique « offre en équipements », orientation n°3 de la thématique « gestion des ressources et énergie »). Il développe également plusieurs orientations pour assurer le développement de la nature en ville et limiter ainsi les effets d'îlots de chaleur urbains sur le territoire. Par ailleurs, l'ensemble des orientations fixées en faveur d'une mobilité durable, en particulier les objectifs de densification et de renouvellement urbain à proximité des transports en commun, vont dans le sens des objectifs de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'OAP thématique environnement favorise également le bioclimatisme et encourage à l'utilisation de matériaux locaux et bio/géosourcés. Le règlement définit des prescriptions liées au raccordement aux réseaux de chaleur de source renouvelable (obligation pour les opérations desservies par un réseau de chaleur de source renouvelable de plus de 5000 m² de plancher).

L'adaptation au changement climatique passe aussi par le maintien des espaces verts en ville comme les grands espaces naturels qui vont permettre d'assurer des îlots de fraîcheur lors des épisodes de canicule mais qui vont aussi permettre de capter les émissions et ainsi de réduire les effets du développement sur le climat. Des principes de cheminements doux sont également exposés au sein des OAP de manière à favoriser le développement des mobilités douces, participant à réduire le recours aux déplacements motorisés consommateurs d'énergie.

Ainsi le dispositif réglementaire et les OAP du PLUi-HM (thématiques et sectorielles) permettent de répondre aux orientations générales fixées aux échelons supérieurs en termes de transition énergétique, en assurant la prise en compte du changement climatique pour inscrire le territoire dans une véritable démarche d'atténuation et d'adaptation par rapport aux différents bouleversements en cours et à venir, mais aussi en assurant la prise en compte des problématiques énergétiques tant dans la réduction des consommations d'énergie permettant notamment de réduire les phénomènes de vulnérabilité, que dans le développement des énergies renouvelables.

C.III. Objectifs en matière de gestion de l'eau

Le PADD du PLUi-HM de Caen la mer s'inscrit dans les objectifs cadres relatifs à la gestion de l'eau. Il développe des mesures pour préserver la qualité de l'eau et assurer cette ressource en protégeant les captages, en adoptant une démarche écologique globale de gestion des eaux pluviales permettant ainsi de pérenniser la ressource (orientation n°1 de la thématique « gestion des ressources et énergie »).

Par ailleurs, il prend en compte la problématique des risques en assurant la réduction de l'exposition aux risques majeurs (inondations par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellements, cavités souterraines, technologiques, etc.), en diminuant les nuisances environnementales et en réduisant les pollutions par la mise en œuvre de procédés adaptés aux

futurs aménagements (Orientation 1 et 2 de la thématique « risques, nuisances et santé »).

Le règlement édicte également plusieurs prescriptions visant à préserver les espaces aquatiques et humides (protection des mares, protection de la trame bleue et de ses abords...).

Dans les dispositions communes, le règlement définit aussi un panel de règles qui assure la sécurisation de l'accès à l'eau potable. Ainsi, toute nouvelle construction ou installation a l'obligation de se raccorder au réseau public de distribution d'eau potable. Le règlement précise que toutes les obligations réglementaires en matière de raccordement aux réseaux devront être satisfaites. Ces dispositions permettent ainsi d'assurer à chacun un accès à l'eau potable, évitant d'éventuels impacts sanitaires. Il intègre par ailleurs des prescriptions visant à assurer un assainissement performant, qui vont dans le sens des objectifs cadres fixés à un échelon supérieur. Pour les eaux usées domestiques, il prévoit que toute construction ou installation nouvelle devra évacuer les eaux usées par branchement au réseau d'assainissement collectif quand la commune en est dotée. Dans le cas d'une impossibilité technique, un dispositif d'assainissement individuel conforme aux règles techniques en vigueur sera autorisé.

Les OAP permettent également de répondre aux objectifs internationaux, communautaires et nationaux, notamment par l'évitement de toute atteinte aux éléments de trame bleue et le maintien et la valorisation de ces derniers.

Les règlements graphique et écrit abordent également les problématiques liées aux ruissellements par la mise en lumière des axes potentiellement présents sur le secteur, ces derniers et leurs abords immédiats étant protégés.

A noter que l'ensemble des sites a fait l'objet d'une analyse particulière dans le cadre de l'évaluation environnementale permettant ainsi d'éviter et de réduire les impacts sur la ressource en eau par la protection des sites de captage, la mise en exergue des besoins en eau et des réseaux afférents permettant d'assurer une gestion optimale à terme.

C.IV. Objectifs en matière de santé publique

Le développement projeté sur Caen la mer constitue une source de nuisances et potentiellement une hausse de l'exposition des personnes et des biens aux nuisances et risques en présence. Cependant, plusieurs orientations du PADD du PLUi-HM visent à assurer un cadre de vie sanitaire de qualité notamment en évitant de nouvelles expositions mais aussi en cherchant à réduire les impacts négatifs liés à l'augmentation du trafic.

Dans le règlement mais aussi dans les OAP, les enjeux liés au bruit ont bien été pris en compte, en lien avec la cartographie des secteurs concernés par le classement sonore des infrastructures de transport. Les orientations du PADD en faveur de la santé urbaine de la population ont donc trouvé déclinaison dans le règlement et les OAP. Ainsi, par exemple, une stratégie d'évitement a été mise en œuvre pour le choix des zones à urbaniser et ainsi limiter l'augmentation de la population exposée au bruit en lien avec les projets futurs, les zones les plus affectées ayant été écartées pour la plupart des secteurs de projet, et des mesures de réduction des incidences liées au bruit ont été déclinées dans les OAP. Les enjeux en matière de pollution des sols ont également été intégrés au PLUi-HM suivant un double objectif de préserver la sécurité des populations vis-à-vis de la pollution des sols, et de profiter de la dynamique de projet pour

permettre la reconversion de ces sites. Ainsi, la stratégie d'évitement adoptée a consisté à intégrer le critère de pollution des sols avérée (BASOL) et de pollution des sols potentielle (CASIAS) pour le choix des zones à urbaniser, parmi d'autres critères environnementaux, permettant d'écarter les secteurs les plus affectés et d'intégrer des mesures de réduction des incidences liées à la pollution des sols dans les OAP des secteurs de projet, vis-à-vis des incidences ne pouvant être évitées. Afin de limiter les risques technologiques sur les biens et les personnes, le PLUi-HM a également mis en place une stratégie d'évitement en choisissant des zones de projet résidentiels situées en dehors des zones présentes un risque technologique. Même si quelques OAP sont concernées par un risque lié à des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ou par un Plan de Protection des Risques Technologiques (PPRT), aucune n'est susceptible d'entraîner un risque pour la sécurité des habitants, tel de détaillé dans le chapitre relatif à l'évaluation des incidences thématiques.

La santé a fait l'objet d'une attention particulière lors de l'évaluation environnementale. Les thématiques relatives à la santé sont traitées au sein des thématiques risques (nuisances sonores, sites et sols pollués, risques technologiques) et ressources (ressource et approvisionnement, qualité de l'air et émissions de GES).

D. EVALUATION DES INCIDENCES DU PADD SUR L'ENVIRONNEMENT

D.I. Introduction – Définition du scénario d'évolution

Au moment de l'élaboration du PADD, Caen la mer s'est penchée sur plusieurs hypothèses d'évolution sur la période projetée pour l'application du PLUi-HM (2027-2040). Ainsi 3 scénarios ont été étudiés concernant l'organisation urbaine et 3 scénarios concernant la croissance démographique. Chaque scénario d'organisation urbaine a été confronté / croisé avec chacun des scénarios de croissance démographique.

Les scénarios liés à l'**organisation urbaine** sont les suivants :

- **Scénario « tendanciel »** : il s'appuie sur une poursuite du développement urbain au gré des opportunités et de l'attractivité résidentielle. Cela correspondrait à environ 55 % de constructions nouvelles en milieu urbain.

Ce scénario aurait des impacts négatifs sur les terres naturelles et agricoles puisqu'il amènerait de la consommation d'espace en extension pour quasiment la moitié des nouvelles constructions. Il conduirait également à des déplacements plus importants et aurait donc un impact sur la qualité de l'air. Les constructions en extension pourraient aussi avoir des incidences sur la biodiversité (déplacement de la faune par exemple). En ce qui concerne le paysage, l'étalement lié aux constructions en extension modifierait les silhouettes des bourgs.

- **Scénario « armature »** : il prévoit un développement réparti sur une structure territoriale. Cela correspondrait à environ 70 % de constructions nouvelles au sein du tissu urbain.

Ce scénario impliquerait les mêmes impacts sur l'environnement que le scénario « tendanciel » mais dans une moindre mesure puisque 1/3 des constructions nouvelles se feraient en extension.

- **Scénario « aggro-centre »** : il prévoit un développement dans le cœur d'agglomération uniquement. Cela correspondrait à environ 90 % de constructions nouvelles au sein du tissu urbain.

Sur les trois scénarios d'organisation urbaine, c'est ce scénario qui impacterait le moins l'environnement puisque seulement 10% des nouvelles constructions se feraient en extension.

Les scénarios liés à la **croissance démographique** sont les suivants :

- **Scénario « maintien de la population »** : il correspond au vieillissement accentué de la population et à la diminution de la part des étudiants. Le nombre d'habitants visé serait de 275 000 habitants.

Ce scénario serait le moins impactant pour l'environnement. Le fait de maintenir la population limite la consommation des ressources et les nouvelles constructions. Les

déplacements seront également limités.

- **Scénario « tendanciel »** : il correspond à la poursuite des tendances démographiques des dernières années. Le nombre d'habitants atteint serait de 300 000 habitants.

Ce scénario aura un impact léger sur l'environnement notamment sur la consommation de ressources. L'adéquation entre ce scénario et la disponibilité de la ressource en eau a été vérifiée. De nouvelles constructions seront nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants.

- **Scénario « relance de la croissance »** : il correspond à une forte croissance de la population, à une augmentation du nombre de personnes par ménage et à une forte attractivité. Le nombre d'habitants atteint serait de 350 000 habitants.

Ce scénario serait le plus impactant. L'accueil de nouveaux habitants en nombre aura un impact négatif sur la disponibilité des ressources notamment de la ressource en eau qui ne serait pas suffisante. La construction de nouveaux logements sera également nécessaire.

L'analyse du croisement des scénarios « organisation urbaine » avec les scénarios « croissance démographique » est présentée ci-après. Cette analyse a permis aux élus de valider un scénario d'évolution pour le PLUi-HM que l'on estime le meilleur compromis impact environnemental / développement au global : il s'agit du **croisement du scénario « armature » de l'organisation urbaine avec le scénario « tendanciel » de la croissance démographique**.

Organisation urbaine

Scénario proposé pour le PLUI

Croissance démographique

Scénario « tendanciel » :
Poursuite du développement
urbain au gré des opportunités et
de l'attractivité résidentielle
Environ 55% au sein du tissu
urbain (PLH)

Scénario « armature » :
Développement réparti sur une
structure territoriale
Environ 70% au sein du tissu
urbain

Scénario « aggro-centre » :
Développement dans le cœur
d'agglomération exclusivement
Environ 90% au sein du tissu
urbain

**Scénario « maintien de
la population » :**
vieillesse accentuée de la
population, diminution des
étudiants (275 000 hab.)

Scénario « tendanciel »
Poursuite des tendances
démographiques des
dernières années (300 000
hab.)

**Scénario « relance de la
croissance » :** forte
croissance de la population,
nombre de personnes par
ménages en augmentation, forte
attractivité (330 000 hab.)

Figure 7 – Croisement des scénarios « organisation urbaine » avec les scénarios « croissance démographique »

Cependant, le scénario validé ci-dessus ne permettait pas le développement de la collectivité tout en s'assurant de la capacité des ressources, notamment la ressource en eau potable. Ainsi, le **scénario retenu** sera similaire au scénario validé par les élus mais avec un objectif démographique fixé à **290 000 habitants** au lieu de 300 000 permettant un impact environnemental réduit autant que possible.

D.II. Introduction - Méthodologie

La partie suivante constitue une analyse thématique des incidences du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi-HM sur l'environnement. Afin de couvrir l'ensemble des domaines environnementaux et dans un souci de clarté, les thématiques ont été regroupées de la manière suivante :

- **Paysage** : il s'agit d'identifier dans quelle mesure le projet urbain vise à maintenir le cadre de vie des habitants, à préserver les espaces agricoles et naturels structurants dans et hors de la trame urbanisée et les caractéristiques spécifiques au territoire ;
- **Biodiversité et milieux naturels** : il s'agit d'identifier dans quelle mesure le projet participe au maintien des espaces naturels, de la faune et de la flore en milieu rural comme en milieu urbain ;
- **Risques** : il s'agit d'identifier dans quelle mesure le projet urbain vise à assurer un territoire sain pour l'environnement et la population ;
- **Ressources et leur approvisionnement**: il s'agit d'identifier dans quelle mesure le projet urbain participe à la sobriété énergétique et en émission de gaz à effet de serre, et quelles sont les consommations énergétiques également responsables de l'émission de polluants dans l'air. Ce thème vise aussi à identifier les orientations participant à la limitation des risques liés au réchauffement climatique. Il s'agit également d'identifier dans quelle mesure le projet urbain vise à réduire la consommation des ressources, notamment les ressources en eau et en matières premières.

D.III. Analyse environnementale des orientations du PADD

Note : les thématiques marquées d'une astérisque sont communes avec l'étude de la capacité d'accueil du Littoral.

D.III.1. Démographie et habitat

a) Développement de l'offre en logement et répartition territoriale

(1) DEVELOPPER UNE OFFRE NOUVELLE DE LOGEMENTS TENANT COMPTE DES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	L'offre nouvelle de logements pourra se faire via la réhabilitation de logements existants, via la démolition/reconstruction de logements vétustes mais également via la construction de logements sur des terrains vierges d'urbanisation impliquant la consommation d'espaces naturels ou agricoles.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par la préservation du patrimoine historique et culturel mais également des cônes de vue identifiés à l'état initial et des paysages. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant/intégrant le patrimoine historique et culturel identifié, les cônes de vue et les paysages. Une mise en valeur du patrimoine historique et culturel pourra être envisagée.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en tenant compte des continuités écologiques identifiées. De nouvelles continuités pourront être également créées/rétablies.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par la préservation des espaces remarquables. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par la préservation des arbres et espaces de biodiversité urbains. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en privilégiant le maintien de ces éléments. Cependant, il pourra parfois être nécessaire d'abattre quelques arbres. Un système de compensation pourra être mis en place.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par l'absence de risques pour les futurs habitants. Les nouveaux logements seront situés en priorité sur des secteurs dépourvus de risque. En cas de risques connus, des prescriptions seront mises en œuvre pour réduire ce risque et permettre de ne pas accroître le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes. Les risques sont pris en compte dans le PADD.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La problématique de la suffisance de la ressource en eau potable est très présente sur le territoire. Cependant, le scénario de croissance démographique retenu tient compte de cet enjeu.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le maintien du cadre de vie harmonieux évoqué dans cette orientation passe par l'absence de nuisances sonores et le maintien d'une bonne qualité de l'air. La proximité des transports en commun est donc retenue comme critère pour le choix de la localisation de l'offre nouvelle de logements. La proximité des transports en commun limitera l'usage de la voiture et contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air.	Oui

(2) ORGANISER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	L'offre nouvelle de logements pourra se faire via la réhabilitation de logements existants, via la démolition/reconstruction de logements vétustes mais également via la construction de logements sur des terrains vierges d'urbanisation impliquant la consommation d'espaces naturels ou agricoles.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Le patrimoine historique et culturel est davantage présent à proximité des services et donc des zones bâties. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant/intégrant le patrimoine historique et culturel identifié. Une mise en valeur pourra être envisagée.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	La logique de proximité impose que les logements prendront place au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements à proximité des services réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en privilégiant le maintien des arbres et espaces de biodiversité urbains. Cependant, il pourra parfois être nécessaire d'abattre quelques arbres. Un système de compensation pourra être mis en place.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Les nouveaux logements seront situés en priorité sur des secteurs dépourvus de risque. En cas de risques connus, des prescriptions seront mises en œuvre pour réduire ce risque et permettre de ne pas accroître le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes. Les risques sont pris en compte dans le PADD.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La problématique de la suffisance de la ressource en eau potable est très présente sur le territoire. Cependant, le scénario de croissance démographique retenu tient compte de cet enjeu. De plus, le choix de favoriser les logements à proximité des services permettra également de favoriser la proximité des réseaux.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le choix de favoriser les logements à proximité des services implique la proximité des transports en commun.	Oui

(3) OPTIMISER LE POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT AU SEIN DES ESPACES DEJA URBANISES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	L'offre nouvelle de logements se fera principalement (70%) au sein des tissus urbains existants limitant la consommation d'espace agricole ou naturel en extension urbaine.	Pour partie
Paysage / Cônes de vue* Patrimoine historique et culturel*	Le patrimoine historique et culturel est davantage présent au sein des zones bâties. Ainsi, le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant/intégrant le patrimoine historique et culturel identifié. Une mise en valeur pourra être envisagée.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Les logements prendront place au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements au sein des zones urbanisées réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en privilégiant le maintien de la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain. Cependant, il pourra parfois être nécessaire d'abattre quelques arbres. Un système de compensation pourra être mis en place.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Les nouveaux logements seront situés en priorité sur des secteurs dépourvus de risque. En cas de risques connus, des prescriptions seront mises en œuvre pour réduire ce risque et permettre de ne pas accroître le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes. Les risques sont pris en compte dans le PADD.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La majeure partie de l'offre de logements se fera au sein des tissus urbains existants à proximité immédiate des réseaux existants.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La majeure partie de l'offre de logements se fera au sein des tissus urbains existants à proximité immédiate des transports en commun.	Oui

b) Qualité des logements et résilience énergétique

(1) SOUTENIR DES MODES DE PRODUCTION INNOVANTS POUR DEVELOPPER DES LOGEMENTS AGREABLES A VIVRE ET REpondre A L'EVOLUTION DES MODES D'HABITER

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage la mutualisation des espaces verts, des espaces de stationnement permettant une moindre consommation d'espace. Elle prévoit également les constructions adaptables ou réversibles afin de ne pas encourager à la construction de nouveaux logements –S et donc à la consommation d'espace – lorsque les premiers ne seraient plus adaptés.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation prendra en compte les enjeux de proximité, de cadre de vie et de mobilité. Cela implique une bonne intégration paysagère de l'habitat dans son ensemble, notamment en cohérence avec l'environnement alentour et les patrimoines proches présents.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impacts sur les continuités écologiques*	Les logements prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain, même si des projets avec des espaces verts partagés permettent moins de cloisonnement. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien de la biodiversité ordinaire en milieu urbain.	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Les nouveaux logements seront situés en priorité sur des secteurs dépourvus de risque. En cas de risques connus, des prescriptions seront mises en œuvre pour réduire ce risque et permettre de ne pas accroître le risque et la vulnérabilité des biens et des personnes. Les risques sont pris en compte dans le PADD.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise la conception de logements innovants, économes en énergie et adaptés aux changements climatiques. Ainsi la pression sur les réseaux en sera diminuée.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) ACCELERER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PARC DE LOGEMENTS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	La rénovation énergétique du parc de logements contribue à limiter voir diminuer les besoins d'extension urbaine. Ainsi participe à limiter la consommation d'espace en restant sur le parc de logement existant.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	L'accélération de la rénovation énergétique favorisera le parc de logement existant et limitera les constructions neuves. Ainsi, les continuités écologiques, les espaces remarquables, les mares et les haies/arbres existants seront préservées.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Le parc de logements existants est d'ores et déjà contraint par les risques lorsqu'ils sont présents. Une meilleure isolation pourra cependant avoir un effet bénéfique sur les nuisances sonores.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La rénovation énergétique du parc de logement existant ne nécessite pas une disponibilité des réseaux différentes à l'actuelle. Une meilleure isolation des logements diminue la pression sur les réseaux d'énergie.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La rénovation énergétique du parc de logement présentera à terme un gain sur les consommations énergétiques, limitant les effets de gaz à effet de serre.	Oui

(3) PRESERVER ET/OU CONFORTER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en intégrant le patrimoine historique identifié. De plus, une attention particulière concernant l'insertion paysagère et les trames paysagères seront à prendre en compte pour les nouvelles opérations.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation prévoit de porter une attention particulière à l'intégration paysagère des projet et de créer/conservé des espaces de respiration en garantissant des espaces verts généreux. Ces éléments sont favorables au maintien / à la création des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés. Cette orientation prévoit de porter une attention particulière à l'intégration paysagère des projets. Ainsi, les haies présentes pourront être conservées pour y participer. Des solutions éviter et réduire l'impact seront recherchées. A défaut, une compensation sera mise en place.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation prévoit de porter une attention particulière à l'intégration paysagère des projets. Ainsi, les arbres présents pourront être conservés pour y participer. A défaut, une compensation sera mise en place.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation incite à la densification. L'enjeu lié aux risques sera vérifié en amont.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

c) Parcours résidentiel et accès au logement

(1) PROPOSER UNE OFFRE DE LOGEMENTS ATTRACTIVE POUR LES FAMILLES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	L'offre nouvelle de logements pourra se faire via la réhabilitation de logements existants, via la démolition/reconstruction de logements vétustes mais également via la construction de logements sur des terrains vierges d'urbanisation impliquant la consommation d'espaces naturels ou agricoles.	Pour partie
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant/intégrant le patrimoine historique identifié. Une mise en valeur pourra être envisagée.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Bien que le rassemblement des familles vaut mieux que plusieurs logements isolés, la mise en œuvre de logements pour les familles nécessite une disponibilité des réseaux légèrement supérieure à des logements plus petits. Cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	Pour partie
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Pour rendre attractive l'offre de logement aux familles, cela nécessitera de penser dans le même temps à une offre de transports facilement accessible et réduisant les mobilités individuelles plus polluantes et ainsi les effets sur l'air et les gaz à effet de serre.	Oui

(2) DEVELOPPER UN PARC DE LOGEMENTS ADAPTE A TOUS LES TYPES DE MENAGES ET FLUIDIFIER LE PARCOURS RESIDENTIEL

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation met l'accent sur le manque de petits logements dans les centralités et à proximité des services. Ainsi les logements prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements au sein des zones urbanisées réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien des réservoirs de biodiversité.	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien de la biodiversité ordinaire en milieu urbain.	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise plus précisément le manque de petits logements dans les centralités et à proximité des services. Les secteurs visés sont pourvus de réseaux. La densification pourra générer une pression supplémentaire sur les réseaux existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise plus précisément le manque de petits logements dans les centralités et à proximité des services dont les transports en commun.	Oui

(3) MAITRISER LES PRIX DU FONCIER ET FAVORISER L'ACCESSION A LA PROPRIETE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Les orientations favorisant l'accession à la propriété dans les centralités ou en 1ère couronne de l'agglomération, prioritairement en renouvellement urbain, contribueront à limiter les extensions urbaines dans les espaces périurbains et ruraux.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués	Les opérations de maîtrise foncière publique peuvent contribuer à la résorption de friches notamment polluées.	Oui
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(4) MAINTENIR ET EQUILIBRER LA PART DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR REpondre AUX BESOINS ET OPTIMISER L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

d) Habitat des publics spécifiques

(1) REPONDRE AUX BESOINS DES PLUS FRAGILES DANS UN CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DE PLUS EN PLUS CONTRAINT

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à répondre aux besoins de tous en matière de logement et plus particulièrement aux publics spécifiques. L'offre nouvelle de logements pourra se faire via la réhabilitation de logements existants, via la démolition/reconstruction de logements vétustes mais également via la construction de logements sur des terrains vierges d'urbanisation impliquant la consommation d'espaces naturels ou agricoles.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation met l'accent sur le manque de petits logements dans les centralités et à proximité des services. Ainsi les logements prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements au sein des zones urbanisées réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise à répondre aux besoins de tous en matière de logement et plus particulièrement aux publics les plus vulnérables, que ce soit dans la typologie, localisation ou dans la rénovation des logements anciens pour lutter contre la précarité énergétique. Les secteurs visés seront autant que possible pourvus de réseaux. Ceci pourra générer une pression supplémentaire sur les réseaux existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à répondre aux besoins de tous en matière de logement et plus particulièrement aux publics les plus vulnérables, que ce soit dans la typologie, localisation ou dans la rénovation des logements anciens pour lutter contre la précarité énergétique. La proximité des transports en commun sera un des critères pour le choix de la localisation des logements.	Oui

(2) ADAPTER L'OFFRE DE LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation met l'accent sur le manque de solutions dans les centralités à proximité des services performants. L'offre nouvelle de	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
	logements pourra se faire via la réhabilitation de logements existants, et dans des centralités présentant des services performants. Cette offre de logements se fera prioritairement en tissu urbain existant	
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique culturel* et		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation met l'accent sur le manque de petits logements dans les centralités et à proximité des services. Ainsi les logements prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des logements au sein des zones urbanisées réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en privilégiant le maintien des haies/arbres. Cependant, il pourra parfois être nécessaire d'abattre quelques arbres. Un système de compensation pourra être mis en place.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	L'enjeu lié aux risques sera vérifié en amont et la densification dans les centralités ne pourra se faire que	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	lorsqu'il n'y aura pas d'accroissement de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque.	
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation met l'accent sur le manque de solutions adaptées au vieillissement de la population dans les centralités à proximité des services performants. Les secteurs visés sont pourvus de réseaux. La densification pourra générer une pression supplémentaire sur les réseaux existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation met l'accent sur le manque de solutions adaptées au vieillissement de la population dans les centralités à proximité des services performants dont les transports en commun.	Oui

(3) REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à accompagner les opérations innovantes de coliving, colocation, coworking ou logement intergénérationnel mais aussi dans la mobilisation de structures vacantes. Cela permet alors de s'appuyer limiter la consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette offre de logements est prévue dans le centre urbain métropolitains ou à proximité immédiate des réseaux de transport en commun et des services.	Oui

D.III.2. Emplois, activités économiques et agriculture

a) Emplois et activités économiques

(1) SOUTENIR UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION ET DE CREATIVITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Le fait de s'appuyer sur des entreprises dont les valeurs sont la préservation des ressources, des matériaux plus locaux ainsi qu'une économie type ESS aura des incidences positives.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La valorisation de l'économie maritime passe par celles des énergies renouvelables, des nouveaux matériaux, permettant de réduire les gaz à effet de serre. Elle apparaît moins polluante que le transport routier.	Pour partie

(2) S'INSCRIRE DANS UNE LOGIQUE DE RELOCALISATION D'ACTIVITES ET DE REINDUSTRIALISATION DU TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise une répartition des activités sur les pôles économiques du territoire. L'orientation prévoit un rééquilibrage au sein des pôles économiques existants. Ainsi la consommation d'espace ne se fera pas en extension.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impacts sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise une répartition des activités sur les pôles économiques du territoire. Les nouvelles activités prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà urbanisés où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation des activités au sein des zones économiques existantes réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies sur ces secteurs. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	L'enjeu lié aux risques sera vérifié en amont et la densification dans les pôles économiques existants ne pourra se faire que lorsqu'il n'y aura pas d'accroissement de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque.	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Les secteurs visés sont pourvus de réseaux. La densification pourra générer une pression supplémentaire sur les réseaux	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
	existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise une répartition des activités sur les pôles économiques du territoire dotés de transports en commun et s'appuie sur les grandes infrastructures de transport en général.	Pour partie

(3) AMELIORER LE LIEN ENTRE LES EMPLOIS ET L'HABITAT

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise une meilleure articulation entre les zones d'emplois et d'habitats. Sur ce principe, la consommation d'espace ne se fera pas en extension.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise une meilleure articulation entre les zones d'emplois et d'habitats. Elle doit passer par une offre numérique en Très Haut Débit qui répond aux besoins.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise une meilleure articulation entre les zones d'emplois et d'habitats. Cela passe par l'accès aux transports en commun et une diminution des distances domicile-travail.	Oui

(4) OPTIMISER ET SPECIALISER L'USAGE DES GRANDES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ET LES MODERNISER

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation incite à la modernisation, réhabilitation et densification des zones d'activités permettant d'éviter la consommation d'espace en extension.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation amène une stratégie dans le choix dans les zones d'activités qui tendent à être alors densifiées et réhabilitées, ce qui limite les effets sur le patrimoine et le paysage.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la modernisation, la réhabilitation, la densification des zones d'activités existantes. Ainsi les nouveaux bâtiments prendront place prioritairement au sein de secteurs déjà construits où la présence de continuités écologiques est déjà réduite voire absente. Il est donc possible que la localisation de nouveaux bâtiments au sein des zones construites réduise encore davantage les continuités écologiques déjà affaiblies en milieu urbain. Cependant, il peut également être vu comme positif de ne pas aller dégrader les continuités écologiques présentes à l'extérieur des zones bâties et de favoriser l'urbanisation là où elle existe déjà.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation incite à la densification des zones d'activités existantes sur lesquelles les réseaux sont présents. Cela pourrait accroître la pression sur les réseaux existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire. De plus, cette orientation incite à l'amélioration des performances énergétiques impliquant une baisse de consommation des bâtiments.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation incite à la densification des zones d'activités existantes. Cette densification sera privilégiée à proximité des services dont les transports en commun.	Oui

b) Agriculture

(1) MAINTENIR LES TERRES AGRICOLES ET CONFORTER LEURS EXPLOITATIONS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation incite à la préservation des terres agricoles.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la préservation des terres agricoles.	Oui
Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la préservation des terres agricoles favorisant le maintien et la préservation des continuités écologiques et le maintien des sols vivants.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la préservation des terres agricoles. Cependant, elle n'intègre pas la conservation des éléments hydrauliques ou/et paysagers présents sur ces terres.	Non
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation incite à la préservation des terres agricoles. Le maintien des terres agricoles est un moyen de limiter l'exposition de la population aux risques par l'absence d'urbanisation de ces espaces.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact que la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) GARANTIR UNE BONNE COEXISTENCE ENTRE LES ACTIVITES AGRICOLES ET URBAINES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la coexistence entre les activités agricoles et urbaines via la mise en place de lisières. Elle précise que les nouveaux bâtiments agricoles devront être compatibles avec la proximité des zones urbanisées mais également avec l'impératif de moindre consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation permet la création de lisières en bordure d'urbanisation. Ces lisières pourront venir renforcer les continuités écologiques existantes voire en créer de nouvelles.	Oui
Impacts sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien des réservoirs de biodiversité.	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation permet la création de lisières en bordure d'urbanisation. Elle permettra donc la plantation de végétation supplémentaire.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la coexistence entre les activités agricoles et urbaines via la mise en place de lisières. Elle précise que les nouveaux bâtiments agricoles devront être compatibles avec la proximité des zones urbanisées. Cette orientation permettra donc au global de diminuer les nuisances du monde agricole perçues par les riverains.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation précise que les nouveaux bâtiments agricoles devront être compatibles avec la proximité des zones urbanisées mais également avec l'impératif de moindre consommation d'espace. Selon nécessité, le bâti ne pourra être accordé qu'en cas de réseaux à proximité et suffisants.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) SOUTENIR LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE VERS UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation soutient la diversification de l'activité agricole. Elle vise la protection possible de pâturages et bocages associés à l'élevage. Cette orientation ne générera pas de consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la protection de pâturages et bocages liés à l'élevage. Ces éléments sont un support des continuités écologiques. Ainsi, en permettant leur maintien, les continuités écologiques seront en partie préservées.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien des réservoirs de biodiversité. Cette orientation vise la protection de pâturages et bocages liés à l'élevage. Ainsi, les haies et arbres présents seront préservés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation souhaite protéger les pâturages et bocages liés à l'élevage. Le maintien de ces secteurs participe à la réduction du risque d'inondation par ruissellements. Cette orientation favorise le développement de circuits courts pouvant amener à la construction de locaux de vente directe.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation soutient la diversification de l'activité agricole pouvant amener à la création de locaux de vente directe à la ferme ou de points de vente dans les bourgs.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation permettra de favoriser des achats locaux et diminuera la circulation et donc les effets liés aux transports.	Oui

(4) FAVORISER DES ACTIONS PERMETTANT DE LIMITER LE DEPLACEMENT DES ENGINS AGRICOLES ET LE REGROUPEMENT PARCELLAIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise le regroupement ou échange parcellaire pour limiter les déplacements. Elle ne sera pas source de consommation d'espace supplémentaire.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise le regroupement ou échange parcellaire pour limiter les déplacements. Elle ne remet pas en cause le maintien des continuités écologiques en ne modifiant pas la destination des parcelles concernées. Il est possible qu'un regroupement parcellaire génère discontinuité voir une coupure dans les continuités écologiques existantes.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise le regroupement ou échange parcellaire pour limiter les déplacements. Elle ne remet pas en cause le maintien des réservoirs de biodiversité en ne modifiant pas la destination des parcelles concernées. Il est possible qu'un regroupement parcellaire génère la suppression de haies/arbres. Dans ce cas un système de compensation pourra être envisager.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise le regroupement ou échange parcellaire pour limiter les déplacements. Les nuisances liées aux déplacements des	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	engins agricoles seront réduites. Cependant une vigilance reste à avoir sur le risque d'impacter le ruissellement en regroupant les parcelles.	
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise le regroupement ou échange parcellaire pour limiter les déplacements. Elle aura une influence positive sur la qualité de l'air.	Oui

D.III.3. Tourisme et loisirs

(1) VALORISER LES CARACTERISTIQUES NATURELLES, PATRIMONIALES ET IDENTITAIRES DU TERRITOIRE POUR PROMOUVOIR UN TOURISME DURABLE ET LOCAL, LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à promouvoir le tourisme durable et local sur le territoire. Cela pourrait s'accompagner de la construction de logements dédiés au tourisme impliquant une consommation d'espace.	Non
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la promotion du tourisme durable et local. Ceci passe par la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique et des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la promotion du tourisme durable et local. Ceci passe par la préservation des espaces naturels et agricoles et donc le maintien des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de	Cette orientation vise la promotion du tourisme durable et local. Ceci passe par la préservation des	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
biodiversité*	réservoirs de biodiversité. Cependant, l'accroissement du tourisme pourrait également apporter une dégradation de ces espaces via une augmentation de la fréquentation.	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec le maintien de la biodiversité ordinaire en milieu urbain.	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine Présence de cavités Phénomène de retrait-gonflement des argiles Présence de sites et sols pollués Nuisances sonores Risque technologique et industriel	Cette orientation vise à promouvoir le tourisme durable et local sur le territoire. Cela pourrait s'accompagner de la construction de logements dédiés au tourisme.	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à promouvoir le tourisme durable et local sur le territoire. Elle prévoit s'appuyer sur les infrastructures structurantes tels que les itinéraires vélo et les chemins de randonnées.	Oui

(2) S'APPUYER SUR LA VALLEE DE L'ORNE POUR MIEUX CONNECTER LE LITTORAL, LES CAMPAGNES ET LE CŒUR URBAIN

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral en s'appuyant sur les vallées. Cela s'accompagnera de l'aménagement de cheminements pouvant prendre place sur les terres agricoles ou naturelles.	Non
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral dans un but de développement touristique. Les cheminements à créer n'ont pas vocation à supprimer le patrimoine historique. Cependant, l'accroissement du tourisme pourrait également apporter une dégradation de ces espaces via une augmentation de la fréquentation.	Pour partie
Patrimoine historique culturel* et		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral dans un but de développement touristique. Cela permet aussi une appropriation et sensibilisation des sites par le public. Les cheminements à créer n'ont pas vocation à supprimer les continuités écologiques. Cependant, un accroissement de fréquentation pourrait perturber les espèces présentes. En bordure de cours d'eau, la ripisylve pourrait être impactée.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral dans un but de développement touristique. Cela permet aussi une appropriation et sensibilisation des sites par le public. Les cheminements à créer n'ont pas vocation à supprimer les réservoirs de biodiversité. Cependant, l'accroissement du tourisme pourrait également apporter une dégradation de ces espaces via une augmentation de la fréquentation.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation permet une appropriation et sensibilisation des sites et de la biodiversité environnante par le public.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral en s'appuyant sur les vallées. L'aménagement des cheminements prendra en compte l'ensemble des risques afin de ne pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral en s'appuyant sur les vallées. L'aménagement de cheminements ne nécessitera pas de réseaux.	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à connecter les campagnes et le cœur urbain au littoral en s'appuyant sur les vallées. L'aménagement de cheminements renforcera l'offre de mobilités douces du territoire.	Oui

D.III.4. Sobriété foncière

(1) INSCRIRE CAEN LA MER DANS LA TRAJECTOIRE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE – 2050 ET REDUIRE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. Cette orientation n'a pas vocation à dégrader le patrimoine historique. De plus la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels œuvre pour la préservation des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels en extension permettra le maintien des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels permettra le maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels. La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels permettra le maintien des haies/arbres.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le fait de ne pas consommer de terres en extension permet de rester dans les zones habitées et implique un choix de transports, tourné vers les transports en commune.	Oui

(2) METTRE EN PLACE LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT ET D'OPTIMISATION DES ESPACES PERMETTANT DE REPONDRE A CET OBJECTIF

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la sobriété foncière via l'optimisation du tissu urbain mais également la renaturation et la désartificialisation de certains secteurs urbanisés et via le maintien des secteurs agricoles et naturels.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la sobriété foncière.	-
Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation n'a pas vocation à dégrader le patrimoine historique.	

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la sobriété foncière via le maintien des secteurs agricoles et naturels mais également par la mise en place de lisières supports des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs biodiversité*	Cette orientation vise la sobriété foncière par le maintien des terres naturelles et agricoles. La réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels permettra le maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation favorise la renaturation et la désimperméabilisation. Elle permet une nouvelle forme urbaine dans environnement naturel de qualité et est donc favorable à la nature en ville.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	L'objectif de sobriété foncière pourrait accroître les risques en densifiant des secteurs actuellement soumis à des risques naturels ou technologiques. La densification ne devra pas accroître la vulnérabilité des biens et des personnes. Cette orientation précise que la	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Risque technologique et industriel	densification devra être adaptée et acceptable pour l'environnement.	

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	L'objectif de sobriété foncière pourrait accroître localement la pression sur les ressources en densifiant les secteurs d'habitation. La disponibilité de la ressource devra être un prérequis pour accueillir des habitants supplémentaires. Cette orientation précise que la densification devra être adaptée et acceptable pour l'environnement.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

D.III.5. Biodiversité et espaces naturels

a) Identités paysagères

(1) PRESERVER LA VARIÉTÉ DES PAYSAGES POUR AFFINER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la préservation de la variété des paysages. Cette préservation est corrélée à une réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La préservation de la variété des paysages, objet de cette orientation, permettra le maintien du patrimoine historique et des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la préservation de la variété des paysages. Ces paysages constituent un support pour les continuités écologiques.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La préservation de la variété des paysages, objet de cette orientation, permettra le maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	La préservation de la variété des paysages, objet de cette orientation, permettra le maintien de la biodiversité en milieu urbain.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation prévoit intégration des réseaux dans le paysage ou leur enfouissement.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS QUI COMPOSENT LES COUPURES ENTRE LES ESPACES URBANISÉS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la préservation des coupures d'urbanisation. Cette préservation est corrélée à une réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La préservation des coupures d'urbanisation, objet de cette orientation, pourra permettre le maintien du patrimoine historique et des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la préservation des coupures d'urbanisation. Ces espaces de respiration constituent un support pour les continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La préservation des coupures d'urbanisation, objet de cette orientation, permettra le maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

b) Trame verte, bleue et noire

(1) PRESERVER, RESTAURER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE ET TERRITOIRE, DANS TOUTES SES COMPOSANTES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue. Cette orientation est corrélée à une préservation des espaces agricoles et naturels.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue ne nuira pas à la préservation du patrimoine et du paysage.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue.	Oui
Impact sur les réservoirs biodiversité*	Cette orientation vise la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue. Elle permettra le maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue. La biodiversité présente en milieu urbain fait partie intégrante de la trame verte.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la préservation, la restauration et la valorisation de la trame verte et bleue. Ces espaces préservés pourront permettre de contenir en partie le risque inondation par débordement de cours d'eau ou/et par remontée de nappe. Cette préservation peut également avoir un effet positif sur le risque ruissellement.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) VALORISER ET PRESERVER LES RESSOURCES VEGETALES, NOTAMMENT LES HAIES ET LE PATRIMOINE BOISE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la valorisation et la préservation des ressources végétales. Cette orientation est corrélée à une préservation des espaces naturels et particulièrement du patrimoine boisé.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La valorisation et la préservation des ressources végétales ne nuiront pas à la préservation du patrimoine et sont favorables au maintien des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la valorisation et la préservation des ressources végétales tel que le patrimoine boisé. Ces éléments participent au maintien des continuités écologiques. Cette orientation prévoit également d'étendre les ressources végétales, participant ainsi à la création ou au confortement des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la valorisation et la préservation des ressources végétales. Elle contribuera au maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la valorisation et la préservation des ressources végétales. La biodiversité « ordinaire » en milieu urbain fait partie intégrante de ces ressources.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la valorisation et la préservation des ressources végétales dont les alignements d'arbres et les haies. Ainsi, le maintien des ressources végétales aura un rôle positif sur la lutte contre les ruissellements et le dérèglement climatique ainsi que sur la préservation de la qualité de l'air.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) DELIMITER ET METTRE EN ŒUVRE LA TRAME NOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la mise en œuvre d'une trame noire. Cette trame pourra s'appuyer sur des éléments du milieu naturel et agricole et tend donc à préserver ces milieux.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La mise en œuvre d'une trame noire ne nuira pas à la préservation du patrimoine et pourra contribuer à la préservation des paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la mise en œuvre d'une trame noire. Cette trame correspond à des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et utilisés par les espèces nocturnes. Cette orientation participe au maintien et à la création des continuités écologiques.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la mise en œuvre d'une trame noire. Cette trame pourra s'appuyer sur des éléments du milieu naturel et agricole et tend donc à préserver ces milieux. Elle contribuera au maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la mise en œuvre d'une trame noire. Cette trame pourra s'appuyer sur des éléments du milieu urbain impliquant leur préservation.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la mise en œuvre d'une trame noire. Celle-ci aura un effet positif sur les nuisances liées aux éclairages nocturnes.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risque technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Une baisse de l'éclairage s'accompagne d'une baisse des consommations d'énergie.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

c) Biodiversité et nature en ville

(1) CONFORTER LA BIODIVERSITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à conforter la biodiversité et souhaite l'intégration de la biodiversité dans les projets. Le maintien et la prise en compte de la biodiversité induit une réduction de la consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue*	La prise en compte de la biodiversité ne nuira pas à la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise à la prise en compte de la biodiversité et à son intégration en amont des projets. La biodiversité constitue les continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise à la prise en compte de la biodiversité et à son intégration en amont des projets. Cette orientation contribuera au maintien des réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise à la prise en compte de la biodiversité et à son intégration en amont des projets. Cette orientation contribuera à la préservation de la biodiversité en milieu urbain.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) DEVELOPPER LA BIODIVERSITE EN VILLE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à développer la nature en ville en s'appuyant notamment sur les espaces de respiration. Ainsi, le maintien de ces espaces de respiration limite la consommation d'espaces.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Le développement de la biodiversité en ville ne nuira pas à la préservation du patrimoine et des paysage.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise le développement de la biodiversité en ville. Les continuités écologiques s'appuieront sur ces petits secteurs en cœur de ville.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise le développement de la biodiversité en ville.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise à développer la nature en ville en s'appuyant notamment sur les espaces de respiration. Cette orientation prévoit également d'accroître la place de la nature en ville en favorisant la perméabilité des sols et la végétalisation des espaces.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Nuisances sonores	Cette orientation permet indirectement de limiter le risque de ruissellement en milieu urbain en maintenant des espaces permettant l'infiltration des eaux pluviales. De plus, redonner la place à la nature en ville permet de créer dans un espace minéral des îlots de fraîcheur.	
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) ADAPTER LA PALETTE VEGETALE AUX DIFFERENTS MILIEUX DU TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	L'adaptation de la palette végétale aux différents milieux du territoire ne nuira pas à la préservation du patrimoine et des paysages, au contraire, elle pourra participer à leur mise en valeur.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise l'adaptation de la palette végétale aux différents milieux du territoire. Ainsi, les essences retenues seront adaptées et durables dans le temps. Cela permettra de renforcer et de faire perdurer les continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise l'adaptation de la palette végétale aux différents milieux du territoire. Le choix d'essences adaptées pourra permettre de conforter leur existence.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise l'adaptation de la palette végétale aux différents milieux du territoire. Cela permettra de constituer des éléments qualitatifs support de biodiversité en milieu urbain.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	L'utilisation d'une palette végétale adaptée permettra aux haies d'être plus résilientes et de fait plus efficaces contre le ruissellement.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

D.III.6. Aménagement et formes urbaines

a) Structure du territoire

(1) RENFORCER L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR LES POLES ET LES « ESPACES DE VIE » DANS UNE LOGIQUE DE PROXIMITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise le renforcement de l'armature urbaine du territoire. Cela implique une limitation de la consommation d'espace notamment en extension.	Oui
Paysage / Cônes de vue*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant/intégrant le patrimoine identifié. Une mise en valeur pourra être envisagée.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise à renforcer l'armature urbaine du territoire. Ainsi les nouveaux habitants seront prioritairement accueillis dans les bourgs les plus gros bénéficiant des services. Ceci induit une limitation de la construction en extension et donc la préservation des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le choix de l'emplacement des nouveaux secteurs de logements se fera en évitant les réservoirs de biodiversité identifiés.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise le renforcement de l'armature urbaine du territoire. Cela induit de privilégier l'accueil de nouveaux habitants au sein des bourgs bénéficiant de services et de réseaux suffisants.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à renforcer l'armature urbaine du territoire. Cela induit de privilégier l'accueil de nouveaux habitants au sein des bourgs bénéficiant de services et donc de transports en commun, ainsi limitant les déplacements pour y accéder.	Oui

(2) RENFORCER LE RÔLE DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS DU TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à renforcer le rôle des centres-villes et des centres-bourgs du territoire. Ceci se traduit par un renforcement / développement des services, commerces et équipements incluant les transports en commun et le maillage de mobilités douces, et limitant les déplacements importants pour accéder à différents services qui pouvaient être centralisés en un seul endroit précédemment.	Oui

b) Formes urbaines et intégration paysagère

(1) ENCOURAGER L'INNOVATION URBAINE ET ARCHITECTURALE DANS UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage l'innovation urbaine et architecturale. Créer des espaces de respiration en veillant à une végétalisation adaptée et à une bonne perméabilité des sols est identifié comme un des moyens pour y parvenir.	Oui
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation encourage l'innovation urbaine et architecturale. Elle prévoit une insertion qualitative des nouvelles constructions. Cette orientation sera bénéfique quant à la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage l'innovation urbaine et architecturale dans un objectif de développement durable. Cette orientation vise la création d'espaces de respiration qui pourront constituer un support des continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine Présence de cavités Phénomène de retrait-gonflement des argiles Présence de sites et sols pollués Nuisances sonores Risques technologique et industriel	Cette orientation encourage l'innovation urbaine et architecturale dans un objectif de développement durable. Cette orientation vise la création d'espaces de respiration avec une bonne perméabilité. Cela aura une influence positive sur le risque de ruissellement en facilitant l'infiltration des eaux pluviales.	Oui

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation encourage l'innovation urbaine et architecturale. Elle prévoit une insertion qualitative des nouvelles constructions dans l'environnement urbain. Cela passe par une bonne intégration paysagère des réseaux voire leur enfouissement. La disponibilité et la suffisance des réseaux sera un prérequis aux nouvelles constructions. De plus cela passe aussi par l'usage autant que possible de matériaux biosourcés.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) LUTTER CONTRE LA BANALISATION DES PAYSAGES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la lutte contre la banalisation des paysages. Elle prévoit un soin particulier à la qualité architecturale et urbaine des bourgs et à la qualité paysagère des zones d'activités économiques. Cette orientation participe au maintien et à la mise en valeur du patrimoine historique.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la lutte contre la banalisation des paysages. Elle demande à ce qu'un soin particulier soit apporté à la qualité paysagère des zones d'activités économiques, notamment en favorisant leur végétation. Ces espaces végétalisés contribueront au maintien des continuités écologiques notamment au sein des zones urbanisées.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la lutte contre la banalisation des paysages. Ainsi, un soin particulier devra être apporté à la qualité paysagère des zones d'activités économiques, notamment en favorisant leur végétalisation. Des haies/arbres supplémentaires seront ainsi plantés.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise la lutte contre la banalisation des paysages. Elle souhaite apporter un soin particulier à la qualité architecturale et urbaine des bourgs et à la qualité paysagères des zones d'activités économiques. Cela passe par une bonne intégration paysagère des réseaux voire leur enfouissement. La disponibilité et la suffisance des réseaux sera un prérequis aux nouvelles constructions.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) PRIVILEGIER LA MIXITE DES FONCTIONS ET DES FORMES URBAINES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à privilégier la mixité des fonctions et des formes urbaines. Elle prévoit la mutation progressive des bâtiments vieillissants ou non affectés et le réinvestissement de friche. Cette orientation est en faveur de la moindre consommation d'espace en privilégiant la mutation des espaces urbains existants.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation prévoit le réinvestissement des friches alors que certaines sont actuellement identifiées dans les sous-trames de la TVB	Non
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation prévoit le réinvestissement des friches alors que certaines présentent des espèces très intéressantes pour la biodiversité	Non

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation privilégie la mixité des fonctions et des formes urbaines via la mutation des bâtiments vieillissants ou non affectés et le réinvestissement des friches. Elle n'augmentera pas les risques en présence dans le cas d'une mutation de bâtiments existants. En cas de réinvestissement de friches, les	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Risques technologique et industriel	risques seront étudiés en amont afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes.	

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise à privilégier la mixité des fonctions et des formes urbaines. Elle prévoit la mutation des bâtiments vieillissants ou non affectés. La suffisance des réseaux sera un prérequis pour ces mutation.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à privilégier la mixité des fonctions et des formes urbaines. Ce rapprochement entre habitat et emploi s'appuiera sur les lignes de transports en commun et le maillage de mobilités douces existants ou à venir.	Oui

(4) FAVORISER UNE DENSIFICATION RESPECTUEUSE DU CONTEXTE URBAIN ET PORTEUSE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation favorise une densification respectueuse du contexte urbain et porteuse d'amélioration du cadre de vie, permettant une moindre consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation favorise la densification respectueuse du contexte urbain et porteuse d'amélioration du cadre vie. Elle est compatible avec la préservation du patrimoine historique.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation favorise la densification. Elle précise que des espaces de jardin et de cœurs d'ilots végétalisés seront créés permettant le maintien des continuités écologiques au sein des zones urbanisées.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation favorise la densification. Elle n'a pas vocation à impacter les réservoirs de biodiversité situés en dehors du milieu urbain. Cependant, la densification notamment dans les dents creuses pourraient avoir un impact sur les réservoirs de biodiversité situés au sein des secteurs urbanisés.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation prévoit la densification. Elle plébiscite les formes urbaines résilientes au changement climatique et permettant d'en limiter	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
	les effets. La plantation de haies/arbres est un moyen d'y parvenir.	

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation incite à la densification. Cette orientation précise que la densification devra anticiper l'augmentation croissante de certains aléas environnementaux et climatiques, telles que les inondations. L'enjeu lié aux risques sera vérifié en amont et la densification ne pourra se faire que lorsqu'il n'y aura pas d'accroissement de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation incite à la densification. Cela pourrait accroître la pression sur les réseaux existants. Cependant, cet enjeu sera vérifié en amont et sera un prérequis à tout permis de construire.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

c) Entrées de ville et franges urbaines

(1) AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE DES ENTREES DE VILLE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise l'amélioration de la qualité paysagère des entrées de ville. Elle aura un impact positif sur le paysage.	Oui
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise l'amélioration de la qualité paysagère des entrées de ville mais également de la transition entre Caen la mer et les autres territoires. Cela induit un traitement paysager des entrées de ville et le maintien d'espaces de respiration. Ces éléments peuvent constituer un support pour les continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise l'amélioration de la qualité paysagère des entrées de ville mais également de la transition entre Caen la mer et les autres territoires. La plantation de haies/arbres est un moyen de répondre à cette problématique.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) QUALIFIER LES FRANGES DES ESPACES URBAINS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses utilités : cheminements doux, gestion des eaux pluviales...	Oui
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses fonctions écologiques (support de biodiversité). Cette orientation participe au maintien/à la création de continuités écologiques.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses fonctions écologiques. Elle pourra être bénéfique pour les réservoirs de biodiversité.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses fonctions écologiques. La plantation de haies/arbres sera encouragée.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses utilités dont la gestion des eaux pluviales (limitation du risque lié aux ruissellements).	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise la qualification des franges des espaces urbains. Il s'agira donc d'utiliser une bande de terrain en périphérie de la zone bâtie pour permettre une transition entre l'habitat et la zone agricole. Cet espace pourra servir de support à diverses utilités dont les cheminements doux.	Oui

d) Patrimoine

(1) VALORISER LE PATRIMOINE BATI DE CAEN LA MER

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la valorisation du patrimoine bâti de Caen la mer. Elle prévoit l'identification de patrimoine bâti et paysager de Caen la mer et leur protection en complément du Site Patrimonial Remarquable de Caen.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la valorisation du patrimoine paysager de de Caen la mer, tels que les marais et les vallées.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la valorisation du patrimoine bâti de Caen la mer. Les arbres remarquables seront identifiés.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation valorise le patrimoine bâti de Caen la mer. Elle vise également à s'appuyer sur la valorisation des éléments du patrimoine pour renforcer l'attractivité touristique et résidentielle du territoire. Cette valorisation pourra s'appuyer sur le maillage du territoire en transports en commun mais également en mobilités douces.	Oui

(2) ASSURER LA PERENNITE DE CERTAINS ELEMENTS CONSTITUTIFS DU PATRIMOINE EN LEUR REDONNANT UNE FONCTION

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la pérennité de certains éléments constitutifs du patrimoine en leur redonnant une fonction. Elle évite ainsi la consommation d'espace supplémentaire.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise la pérennité de certains éléments du patrimoine ancien de Caen la mer.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La mutation du patrimoine rural, comme le propose cette orientation, ne sera possible qu'après avoir vérifié la disponibilité et la suffisance des réseaux.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

D.III.7. Commerces, équipements et services

a) L'offre commerciale

(1) PRIVILEGIER LE COMMERCE DE PROXIMITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à protéger / renforcer l'offre en commerces de proximité. Cela pourra avoir un effet indirect sur la consommation d'espace en maintenant les petits commerces en cœur de bourgs et en évitant la nouvelle construction de structures plus importantes en périphérie des pôles.	Oui
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La protection / le renforcement des commerces de proximité pourra avoir un effet positif sur les usages des transports en commun et/ou des mobilités douces. Cela induit à terme une réduction des trajets longs.	Oui

(2) LIMITER LE DEVELOPPEMENT DE ZONES COMMERCIALES ET FAVORISER LEUR RENOUVELLEMENT

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à limiter le développement des zones commerciales et favorise leur renouvellement. Cela aura un effet positif sur la consommation d'espace en maintenant les zones d'activités dans leur enveloppe actuelle et en évitant la nouvelle construction de structures en extension.	Oui
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation impose l'excellence environnementale notamment via la renaturation. La renaturation des espaces pourra contribuer au maintien / au développement des continuités écologiques en zones bâties.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation impose l'excellence environnementale notamment via la renaturation. Cette renaturation pourra permettre des plantations de haies / arbres.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation impose l'excellence environnementale notamment via la renaturation. Ainsi, le risque ruissellement pourra être moindre en favorisant à nouveau l'infiltration des eaux pluviales au plus près de la source.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Le renouvellement des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) existantes ne créera pas ou peu de pression supplémentaire sur les réseaux.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation impose l'excellence environnementale. Cette dernière passe par la mise en œuvre de cheminements doux pour accéder au ZAC ou la mise en place de transport en commun dans le but de limiter l'usage de la voiture.	Oui

(3) ENCADRER LES NOUVELLES PRATIQUES COMMERCIALES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

b) L'offre en équipements

(1) ORGANISER ET EQUILIBRER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE EN LIEN AVEC L'ARMATURE URBAINE ET LES ESPACES DE VIE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à organiser et équilibrer l'offre en équipements dans le respect des principes de sobriété foncière. Le principe de moindre consommation d'espace est pris en compte.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à organiser et équilibrer l'offre en équipements via la proximité des réseaux de transports en commun structurants.	Oui

(2) FAVORISER UNE MUTUALISATION DE L'OFFRE EN EQUIPEMENTS ENTRE LES COMMUNES ET SELON LES USAGES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la mutualisation de l'offre en équipements entre les communes. Ainsi, plutôt que bâtir un nouvel équipement consommateur d'espace, les usagers seront invités à utiliser l'équipement existant de la commune voisine. Cette orientation prend en compte la consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation ne vient pas en contradiction avec la préservation du paysage et du patrimoine historique.	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise la mutualisation de l'offre en équipements entre les communes. Ainsi plutôt que bâtir un nouvel équipement pouvant être source de pression supplémentaire sur les réseaux, ce sont les équipements existants qui seront favorisés.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise la mutualisation de l'offre d'équipements au plus près des habitants favorisant l'utilisation des mobilités douces et limitant l'utilisation de la voiture.	Oui

(3) AMELIORER LA VISIBILITE ET L'ACCESSIBILITE AUX EQUIPEMENTS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise l'amélioration de la visibilité et l'accessibilité aux équipements via une augmentation en nombre des équipements et services et leur rapprochement des habitants. La sobriété foncière n'est pas évoquée bien que cette augmentation pourrait être la source d'une consommation d'espace.	Non

Paysage Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique culturel* et		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise l'amélioration de l'accessibilité des services publics. Cela peut nécessiter des aménagements à l'origine de suppression d'arbres (linéaires présents en milieu urbain par exemple). Cette orientation pourrait affecter les continuités écologiques en milieu urbain.	Non
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise l'amélioration de l'accessibilité des services publics. Cela peut nécessiter des aménagements à l'origine de suppression d'arbres (linéaires présents en milieu urbain par exemple).	Non

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics par tous modes de transport dont les mobilités douces et les transports en commun. L'implantation renforcée des équipements au plus près des habitants permettra de limiter l'usage de la voiture. Ceci sera bénéfique pour la qualité de l'air.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise l'amélioration de la visibilité et l'accessibilité aux équipements via une augmentation en nombre des équipements et services et leur rapprochement des habitants. La disponibilité et la suffisance des réseaux devra être vérifiée avant toute nouvelle construction.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise l'amélioration de l'accessibilité des services aux publics par tous modes de transport dont les mobilités douces et les transports en commun. L'implantation renforcée des équipements au plus près des habitants permettra de limiter l'usage de la voiture.	Oui

(4) POURSUIVRE LA RENOVATION ENERGETIQUE ET LA MODERNISATION DES EQUIPEMENTS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage la rénovation énergétique des équipements permettant de diminuer l'impact des bâtiments sur la qualité de l'air notamment.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation encourage la rénovation énergétique des équipements permettant de diminuer le recours aux réseaux classiques.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La rénovation énergétique du parc de logement présentera à terme un gain sur les consommations énergétiques, limitant les effets de gaz à effet de serre.	Oui

D.III.8. Mobilités

a) Mobilités actives

(1) POURSUIVRE L'AMENAGEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES POUR MAILLER CAEN LA MER ET LA RELIER AUX TERRITOIRES VOISINS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation promeut le développement des mobilités actives et le maillage des infrastructures porteuses associées. La mise en œuvre de nouvelles structures sera source de consommation d'espace.	Non
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation promeut le développement des mobilités actives et le maillage des infrastructures porteuses associées. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait affecter le patrimoine s'il n'est pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, cette orientation permet également la découverte du territoire et la mise en valeur du patrimoine et des paysages.	Pour partie
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation promeut le développement des mobilités actives et le maillage des infrastructures porteuses associées. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution et des voies nouvelles seront porteuses de haies permettant parfois de compléter les continuités écologiques.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation promeut le développement des mobilités actives et le maillage des infrastructures porteuses associées. La mise en œuvre de nouvelles	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
	structures pourrait affecter des espaces remarquables s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution.	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation promeut le développement des mobilités actives et le maillage des infrastructures porteuses associées. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait affecter des alignements d'arbres ou/et des boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation promeut les mobilités actives (et décarbonées). Ainsi, elle aura un effet positif sur la qualité de l'air et sur les nuisances liées à la circulation des véhicules. La mise en œuvre d'un maillage sur l'ensemble du territoire n'aggraverait pas les risques en présence.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation promeut les mobilités actives et le développement du maillage du territoire. Ainsi elle favorise la diminution de la place de la voiture sur le territoire.	Oui

(2) REEQUILIBRER LE PARTAGE DES ESPACES PUBLICS AU PROFIT DES MOBILITES ACTIVES ET DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. Ce partage permettra de ne pas établir de nouvelles structures propres à l'un ou l'autre minimisant la consommation d'espace.	Oui
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives et des transports en commun. L'utilisation d'un espace public existant n'affectera pas davantage le patrimoine historique.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. L'utilisation d'un espace public existant n'affectera pas davantage les continuités écologiques. De plus, la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle aura un effet positif sur les espèces en présence par la diminution de pollution.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. L'utilisation d'un espace public existant n'affectera pas davantage les espaces remarquables. De plus, la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle aura un effet positif sur les espèces en présence par la diminution de pollution.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. Bien que L'utilisation d'un espace public existant minimisera l'effet sur les alignements d'arbres / boisements, il est possible que l'abattage de certains arbres présents en milieu urbain soit nécessaire (dans le cadre d'une rampe PMR par exemple). Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par la diminution de pollution.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. Ainsi, elle aura un effet positif sur la qualité de l'air et sur les nuisances liées à la circulation des véhicules. Partager l'espace public existant n'aggraverait pas les risques en présence.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise un meilleur partage de l'espace public au profit des mobilités actives, des transports en commun et des personnes à mobilité réduite. Ainsi elle favorise la diminution de la place de la voiture sur le territoire.	Oui

(3) DEVELOPPER DES SERVICES RELATIFS AUX MOBILITES ACTIVES

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo pouvant être consommateurs d'espace.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait affecter le patrimoine et le paysage s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception.	Pour partie
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait affecter des réservoirs de biodiversité s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo. La mise en œuvre de nouvelles structures pourrait affecter des alignements d'arbres ou/et des boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'absence de pollution.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine Présence de cavités Phénomène de retrait-gonflement des argiles Présence de sites et sols pollués Nuisances sonores Risques technologique et industriel	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle prévoit la mise en place de location de matériels, de services de réparation et de stationnements vélo. Ces nouvelles structures pourraient accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue au développement et à l'utilisation des mobilités actives améliorant ainsi la qualité de l'air et diminuant les nuisances sonores.	Pour partie

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise au développement des services relatifs aux mobilités actives. Elle contribue au développement et à l'utilisation de ce type de mobilités. Ainsi, elle favorise la diminution de la place des véhicules motorisés sur le territoire.	Oui

b) Transports en commun

(1) DEVELOPPER L'OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN POUR REpondre AUX ENJEUX DE CHAQUE TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. Le réseau de bus ne sera pas consommateur d'espace, utilisant les voiries existantes. En revanche, le projet de tramway nécessitera la construction de voies dédiées consommatrices d'espace lorsque situées en dehors du tissu urbain existant.	Pour partie
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. La création de voies dédiées au tramway pourrait affecter le patrimoine et les paysages s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception.	Pour partie

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. La création de voies dédiées au tramway pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. La création de voies dédiées au tramway pourrait affecter des réservoirs de biodiversité s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. La création de voies dédiées au tramway pourrait affecter des alignements d'arbres / boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. La création de voies dédiées au tramway pourrait accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue au développement et à l'utilisation des transports en commun améliorant ainsi la qualité de l'air et diminuant les nuisances sonores.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise au développement de l'offre de transports en commun. Ainsi, elle favorise la diminution de la place de la voiture individuelle sur le territoire.	Oui

(2) FACILITER L'INTERMODALITE AU COURS D'UN MEME DEPLACEMENT

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Paysage Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourrait affecter le patrimoine et les paysages s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception.	Pour partie

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourrait affecter des réservoirs de biodiversité s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourrait affecter des alignements d'arbres / boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement des transports en commun aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La création de ces pôles pourrait accentuer certains	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Présence de cavités	risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue au développement et à l'utilisation des transports en commun améliorant ainsi la qualité de l'air et diminuant les nuisances sonores.	
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. La disponibilité et la suffisance des réseaux devra être vérifiée avant tout nouvel aménagement.	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise la mise en place de pôles d'échanges multimodaux. Ainsi, elle favorise la diminution de la place de la voiture individuelle sur le territoire.	Oui

(3) RENFORCER L'USAGE DU TRAIN POUR DESSERVIR LE TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes. Elle prévoit cependant la création de nouvelles haltes pouvant être consommatrice d'espace.	En partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes n'affectant pas davantage le patrimoine et les paysages.	Oui
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes n'affectant pas davantage les continuités écologiques. De plus, la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle aura un effet positif sur les espèces en présence.	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes n'affectant pas davantage les réservoirs de biodiversité. De plus, la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle aura un effet positif sur les espèces en présence.	Oui
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes n'affectant pas davantage la biodiversité présente en zone urbanisée. De plus, les mobilités actives ont un effet bénéfique sur les espèces en présence par la diminution de pollution.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine Présence de cavités Phénomène de retrait-gonflement des argiles Présence de sites et sols pollués Nuisances sonores Risques technologique et industriel	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes. Ainsi, elle aura un effet positif sur la qualité de l'air et sur les nuisances liées à la circulation des véhicules. Utiliser les structures existantes n'aggraver pas les risques en présence. L'orientation est d'ailleurs positive en matière de qualité de l'air. En revanche, de nouvelles haltes sont prévues par cette orientation pouvant accentuer les risques tels que les inondations. De plus, les transports ferroviaires sont également source de nuisances sonores.	Pour partie

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes. Elle prévoit cependant la création de nouvelles haltes. La disponibilité et la suffisance des réseaux devra être vérifiée avant tout nouvel aménagement.	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation vise à renforcer l'usage du train sur la base des infrastructures existantes. Ainsi elle favorise la diminution de la place de la voiture sur le territoire.	Oui

c) Déplacements routiers et logistiques

(1) ENCOURAGER LA REDUCTION DE L'USAGE INDIVIDUEL DE LA VOITURE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. La création de ces équipements pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. La création de ces équipements pourrait affecter le patrimoine historique s'il n'est pas pris en compte en amont de la conception.	Pour partie
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. La création de ces équipements pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. La création de ces équipements pourrait affecter des réservoirs de biodiversité s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. Le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces présente en secteur urbanisé par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Oui

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements et services en faveur du covoiturage. La création de ces équipements pourrait accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue à la diminution de la voiture individuelle permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle.	Oui

(2) HIERARCHISER LE RESEAU DE VOIRIE EXISTANT POUR EN OPTIMISER L'USAGE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	L'optimisation de l'existant permet de limiter la consommation d'espace supplémentaire.	Oui
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	L'optimisation des voiries existantes permettra d'éviter d'accroître les enjeux face aux risques et particulièrement face aux ruissellements.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES DEPLACEMENTS ROUTIERS ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage l'utilisation de la voiture électrique et l'absence de véhicule polluant au sein de la ZFE. Cette orientation permet l'amélioration de la qualité de l'air notamment et la diminution des nuisances sonores. Elle aura un effet bénéfique sur les espèces en présence.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage l'utilisation de la voiture électrique et l'absence de véhicule polluant au sein de la ZFE. Cette orientation permet l'amélioration de la qualité de l'air notamment et la diminution des nuisances sonores.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation encourage le déploiement des bornes de recharges électriques nécessitant le réseau adéquat.	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(4) RENFORCER LA MISE EN PLACE D'UNE LOGISTIQUE DURABLE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage le développement d'une logistique durable à l'échelle de l'ensemble de la chaîne de distribution. La création de ces espaces pourra être consommatrice d'espace et dans le même temps, la mutualisation limite cette consommation.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation encourage une logistique durable en promouvant les transports moins polluants et encourageant la décarbonation des flux de proximité. En ce sens, cette orientation aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air. La diminution de la pollution dans l'air permettra une meilleure conservation du patrimoine bâti.	Oui

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage une logistique durable moins polluante. En ce sens, cette orientation aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air. Elle permettra également une diminution des nuisances sonores en centre-ville via la décarbonatation du dernier kilomètre de livraison. Elle aura donc un effet bénéfique sur les espèces en présence.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage une logistique durable moins polluante. En ce sens, cette orientation aura un effet bénéfique sur la qualité de l'air. Elle permettra également une diminution des nuisances sonores en centre-ville via la décarbonatation du dernier kilomètre de livraison.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

d) Stationnements

(1) DEVELOPPER LE RESEAU DE PARKINGS RELAIS ET LES AIRES DE COVOITURAGE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Patrimoine historique et culturel*	d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourrait affecter le patrimoine historique s'il n'est pas pris en compte en amont de la conception.	

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourrait affecter des espaces remarquables s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourrait affecter des alignements d'arbres / boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle. Elle prévoit également le développement d'équipements tels que les parkings relais ou les aires de covoiturage. La création de ces équipements pourrait accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue à la diminution de la voiture individuelle permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle.	Oui

(2) DEVELOPPER L'OFFRE DE STATIONNEMENT DESTINEE AUX VELOS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourrait affecter le patrimoine historique s'il n'est pas pris en compte en amont de la conception.	Pour partie
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourrait affecter des espaces remarquables s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourrait affecter des alignements d'arbres / boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation encourage le développement de l'offre de stationnement destinée aux vélos. La création de ces équipements pourrait accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue à la diminution de la voiture individuelle permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture.	Oui

(3) REORGANISER LE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE DE CAEN POUR AMELIORER SON ACCESSIBILITE PAR TOUS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Ecologie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(4) ADAPTER LE NOMBRE DE STATIONNEMENT A L'EVOLUTION DES PRATIQUES DE MOBILITE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. Bien qu'une mutualisation des espaces de stationnement sera activement recherchée, la création de stationnements supplémentaires pourra être consommatrice d'espace.	Pour partie
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. La création de stationnements supplémentaires pourrait affecter le patrimoine historique s'il n'est pas pris en compte en amont de la conception.	Non
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. La création de stationnements supplémentaires pourrait rompre les continuités écologiques si elles ne sont pas prises en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. La création de stationnements supplémentaires pourrait affecter des réservoirs de biodiversité s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des	Pour partie

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
	nuisances sonores.	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. La création de stationnements supplémentaires pourrait affecter des alignements d'arbres / boisements s'ils ne sont pas pris en compte en amont de la conception. Cependant, le développement du covoiturage aura un effet bénéfique sur les espèces en présence par l'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des nuisances sonores.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation influe sur la politique de stationnement afin d'inciter à l'usage de transports alternatifs à la voiture individuelle. La création de stationnements supplémentaires pourrait accentuer certains risques (inondations par exemple) s'ils ne sont pas pris en compte dès la conception. Cependant, cette orientation contribue à la diminution de la voiture individuelle permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des nuisances sonores.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation encourage la réduction de la voiture individuelle.	Oui

D.III.9. Risques, résilience, santé, ressources et énergies

a) Risques, nuisances et santé

(1) AGIR POUR UN AMENAGEMENT RESILIENT DE L'ESPACE PRENANT EN COMPTE LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la prise en compte de la gestion des risques liés aux inondations dans l'optique d'un aménagement résilient de l'espace. Elle favorise la perméabilité des sols, le maintien et/ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et la préservation des zones humides. Ainsi elle vise une moindre consommation d'espace en maintenant des espaces libres de construction.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la prise en compte de la gestion des risques liés aux inondations dans l'optique d'un aménagement résilient de l'espace. Elle favorise la perméabilité des sols, le maintien et/ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et la préservation des zones humides. Ainsi cette orientation contribue au maintien de la trame verte et bleue.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation vise la prise en compte de la gestion des risques liés aux inondations dans l'optique d'un aménagement résilient de l'espace. Elle favorise la perméabilité des sols, le maintien et/ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et la préservation des zones humides. Ainsi cette orientation pourra contribuer au maintien d'une partie des réservoirs de biodiversité. Cependant, les haies jouant un rôle hydraulique bénéfique dans le risque ruissellement ne sont pas mentionnées.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu	Cette orientation vise la prise en compte de la gestion des risques liés aux inondations dans l'optique d'un aménagement résilient de l'espace. Elle favorise la perméabilité des sols, le maintien et/ou la restauration	Oui

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
urbain	des espaces de mobilité des cours d'eau et la préservation des zones humides. Ainsi, cette orientation favorise la préservation de la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain.	

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la prise en compte de la gestion des risques liés aux inondations dans l'optique d'un aménagement résilient de l'espace. Elle favorise la perméabilité des sols, le maintien et/ou la restauration des espaces de mobilité des cours d'eau et la préservation des zones humides.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) LIMITER L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX RISQUES ET NUISANCES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise à limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances existants sur le territoire notamment en limitant et adaptant la constructibilité à proximité des sites générateurs de risques et de nuisances. Ainsi la consommation d'espace sera moindre sur ces secteurs.	Oui
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise à limiter l'exposition des populations aux risques et nuisances existants sur le territoire notamment en limitant et adaptant la constructibilité à proximité des sites générateurs de risques et de nuisances.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) ANTICIPER LES EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation anticipe les effets du dérèglement climatique via l'intégration des risques naturels actuels et futurs à tout projet d'aménagement. Ainsi, les espaces libres de construction seront en adéquation avec les risques naturels en présence ou futurs.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation anticipe les effets du dérèglement climatique via l'intégration des risques naturels actuels et futurs à tout projet d'aménagement.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(4) PROMOUVOIR UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation promeut un urbanisme favorable à la santé via notamment le maintien d'espaces verts accessibles aux publics et largement plantés et arborés. Ainsi, la consommation d'espace sera moindre.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Cette orientation promeut un urbanisme favorable à la santé passant notamment par une bonne isolation phonique du bâti. Elle favorise également le développement de zones de calme.	Oui
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Cette orientation promeut un urbanisme favorable à la santé dont l'un des vecteurs repose sur les mobilités douces.	Oui

b) Gestion des ressources et énergie

(1) PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU ET FAVORISER SA REUTILISATION

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation vise la protection de la ressource en eau et encourage sa réutilisation. Elle prévoit d'assurer des occupations du sol compatibles avec le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Bassin Caennais et le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de Caen la mer. Ainsi, la consommation d'espace sera régulée en fonction de cette problématique.	Oui
Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation vise la protection de la ressource en eau et encourage sa réutilisation. Elle prévoit une démarche écologique globale de gestion des eaux pluviales afin d'éviter toute pollution des milieux naturels. Elle participe ainsi à la préservation de la qualité de la trame bleue.	Oui
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation vise la protection de la ressource en eau et encourage la réutilisation des eaux pluviales et des eaux grises. La réutilisation de ces eaux limite le rejet et ainsi le risque inondation.	Oui
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion		

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
marine		
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	Cette orientation vise la protection de la ressource en eau et encourage sa réutilisation. Elle prévoit une démarche écologique globale de gestion des eaux pluviales afin d'éviter toute pollution des milieux naturels.	Oui
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation vise la protection de la ressource en eau et encourage sa réutilisation. Elle prévoit d'assurer des occupations du sol compatibles avec le schéma directeur d'alimentation en eau potable du Bassin Caennais et le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de Caen la mer. Ainsi, les projets d'aménagement seront régulés en fonction de la capacité des réseaux d'eau potable et d'eau usée.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(2) DEFINIR UNE GESTION PERFORMANTE ET DIFFERENCIEE DES DECHETS EN FONCTION DE LEUR TYPE ET LIEU DE STOCKAGE

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation définit une gestion performante et différenciée des déchets via la création d'espaces de traitement, stockage différencié et sécurisé des déchets. La création de ces espaces pourrait être à la source de consommation d'espace.	Non

Paysage / Cône de vue*	Cette orientation ne modifiant pas la destination des parcelles concernées, elle ne vient pas en contradiction avec la préservation du patrimoine historique.	-
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation définit une gestion performante et différenciée des déchets via la création d'espaces de traitement, stockage différencié et sécurisé des déchets. La création de ces espaces pourrait affecter les continuités écologiques bien qu'un meilleur traitement des déchets soient favorable au maintien de la biodiversité.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation définit une gestion performante et différenciée des déchets via la création d'espaces de traitement, stockage différencié et sécurisé des déchets. La création de ces espaces pourrait affecter les réservoirs de biodiversité bien qu'un meilleur traitement des déchets soient favorable au maintien de la biodiversité.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Cette orientation définit une gestion performante et différenciée des déchets via la création d'espaces de traitement, stockage différencié et sécurisé des déchets. La création de ces espaces pourrait affecter les alignements d'arbres bien qu'un meilleur traitement des déchets soient favorable au maintien de la biodiversité.	Pour partie

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	Cette orientation vise une gestion performante des déchets évitant ainsi toute pollution du milieu.	Oui
Nuisances sonores	-	-
Risques industriel et technologique	-	-

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) FAVORISER ET ENCADRER LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DIVERSIFIÉS, PERFORMANTS ET INNOVANTS

Paysage

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Consommation d'espace*	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. Ces dispositifs de production d'énergies renouvelables pourront être à la source de consommation d'espace.	Non
Paysage / Cône de vue* Patrimoine historique et culturel*	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. La construction des dispositifs de production pourrait affecter le patrimoine historique s'il n'est pas pris en compte en amont.	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur les continuités écologiques*	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. Cette production d'énergie moins polluante est bénéfique pour les espèces en présence. Cependant, la construction des dispositifs de production pourrait affecter des continuités écologiques.	Pour partie
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. Cette production d'énergie moins polluante est bénéfique pour les espèces en présence. Cependant, la construction des dispositifs de production pourrait affecter des réservoirs de biodiversité.	Pour partie
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	-

Risques

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Ruissellements des eaux pluviales	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. La construction de ces dispositifs pourra accentuer certains risques / nuisances. Cependant, cette orientation œuvre notamment pour la diminution des pollutions.	Pour partie
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Orientation ayant une incidence positive sur la thématique
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Cette orientation favorise et encadre la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants. Cela permettra de compléter l'offre existante.	Oui
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

D.III.10. Synthèse

Légende : **vert** : pris en compte ; **jaune** : partiellement pris en compte ; **orange** : non pris en compte ; **blanc** : non concerné

			Paysage			Biodiversité et milieux naturels		Risques						Ressources			
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
Thème	Orientations																
Démographie et habitat	Développement de l' offre de logement et répartition territoriale	Développer une offre nouvelle de logements tenant compte des dynamiques démographiques et économiques															
		Organiser le développement de l'offre de logements dans une logique de proximité															
		Optimiser le potentiel de développement au sein des espaces déjà urbanisés															
	Qualité des logements et résilience énergétique	Soutenir des modes de production innovants pour développer des logements agréables à vivre et répondre à l'évolution des modes d'habiter															
		Accélérer la rénovation énergétique du parc de logements															
		Préserver et/ou conforter le cadre de vie des habitants															

Thème	Orientations			Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
				Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Parcours résidentiel et accès au logement	Proposer une offre de logements attractive pour les familles																
		Développer un parc de logements adapté à tous les types de ménages et fluidifier le parcours résidentiel																
		Maitriser les prix du foncier et favoriser l'accession à la propriété																
		Maintenir et équilibrer la part de logements sociaux pour répondre aux besoins et optimiser l'occupation du parc social																
	Habitat des publics spécifiques	Répondre aux besoins des plus fragiles dans un contexte économiques et social de plus en plus contraint																
		Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population																
		Répondre au besoin spécifique des jeunes																
Emplois, activités économiques et agriculture	Emplois et activités économiques	Soutenir une dynamique d'innovation et de créativité																
		S'inscrire dans une logique de relocalisation d'activités et de réindustrialisation du territoire																
		Améliorer le lien entre les emplois et l'habitat																
		Optimiser et spécialiser l'usage des grandes zones d'activités économiques présentes sur le territoire et les moderniser																

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Agriculture	Maintenir les terres agricoles et conforter leurs exploitations															
		Garantir une bonne coexistence entre les activités agricoles et urbaines															
		Soutenir la diversification de l'activité vers une agriculture de proximité															
		Favoriser des actions permettant de limiter le déplacement des engins agricoles et le regroupement parcellaire															
Tourisme et loisirs	Valoriser les caractéristiques naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire pour promouvoir un tourisme durable et local, levier de développement territorial																
	S'appuyer sur la Vallée de l'Orne pour mieux connecter le littoral, les campagnes et le cœur urbain																
Sobriété foncière	Inscrire Caen la mer dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette – 2050 et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels																
	Mettre en place les principes d'aménagement et d'optimisation des espaces permettant de répondre à cet objectif																

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
Biodiversité et espaces naturels	Identités paysagères	Préserver la variété des paysages pour affiner l'identité du territoire															
		Préserver les espaces agricoles et naturels qui composent les coupures entre les espaces urbanisés															
	Trame verte, bleue et noire	Préserver, restaurer et valoriser la trame verte et bleue du territoire, dans toutes ses composantes															
		Valoriser et préserver les ressources végétales, notamment les haies et le patrimoine boisé															
		Délimiter et mettre en œuvre la trame noire															
	Biodiversité et nature en ville	Conforter la biodiversité															
		Développer la biodiversité en ville															
		Adapter la palette végétale aux différents milieux du territoire															
Aménagement et formes urbaines	Structure du territoire	Renforcer l'armature urbaine du territoire en s'appuyant sur les pôles et les "espaces de vie" dans une logique de proximité															
		Renforcer le rôle des centres-villes et des centres-bourgs du territoire															

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Formes urbaines et intégration paysagère	Encourager l'innovation urbaine et architecte dans un objectif de développement durable															
		Lutter contre la banalisation des paysages															
		Privilégier la mixité des fonctions et des formes urbaines															
		Favoriser une densification respectueuse du contexte urbain et porteuse d'amélioration du cadre de vie															
	Entrées de ville et franges urbaines	Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville															
		Qualifier les franges des espaces urbains															
	Patrimoine	Valoriser le patrimoine bâti de Caen la mer															
		Assurer la pérennité de certains éléments constitutifs du patrimoine en leur redonnant une fonction															
Commerces, équipements et services	L' offre commerciale	Privilégier le commerce de proximité															
		Limitier le développement de zones commerciales et favoriser leur renouvellement															
		Encadrer les nouvelles pratiques commerciales															

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	L' offre d' équipement	Organiser et équilibrer l'offre en équipements sur le territoire en lien avec l'armature urbaine et les espaces de vie															
		Favoriser une mutualisation de l'offre en équipements entre les communes et selon les usages															
		Améliorer la visibilité et l'accessibilité aux équipements															
		Poursuivre la rénovation énergétique et la modernisation des équipements															
Mobilités	Mobilités actives	Poursuivre l'aménagement d'infrastructures cyclables et piétonnes pour mailler Caen la mer et la relier aux territoires voisins															
		Rééquilibrer le partage des espaces publics au profit des mobilités actives et des personnes à mobilité réduite															
		Développer des services relatifs aux mobilités actives															
	Transports en commun	Développer l'offre des transports en commun pour répondre aux enjeux de chaque territoire															
		Faciliter l'intermodalité au cours d'un même déplacement															
		Renforcer l'usage du train pour desservir le territoire															

Thème	Orientations	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Déplacements routiers et logistiques	Encourager la réduction de l'usage individuel de la voiture														
		Hiérarchiser le réseau de voirie existant pour en optimiser l'usage														
		Accompagner la transition énergétique des déplacements routiers et la mise en œuvre de la zone à faibles émissions														
		Renforcer la mise en place d'une logistique durable														
	Stationnements	Développer le réseau de parkings relais et les aires de covoiturage														
		Développer l'offre de stationnement destinée aux vélos														
		Réorganiser le stationnement en centre-ville de Caen pour améliorer son accessibilité par tous														
		Adapter le nombre de stationnement à l'évolution des pratiques de mobilité														
Risques, résilience, santé, ressources et énergies	Risques, nuisances et santé	Agir pour un aménagement résilient de l'espace prenant en compte la gestion des risques liés aux inondations														
		Limitier l'exposition des populations aux risques et nuisances existants sur le territoire														
		Anticiper les effets du dérèglement climatique														
		Promouvoir un urbanisme favorable à la santé														

Thème	Orientations	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Gestion des ressources et énergie	Protéger la ressource en eau et favoriser sa réutilisation														
		Définir une gestion performante et différenciée des déchets en fonction de leur type et lieu de stockage														
		Favoriser et encadrer la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants														

Au global, on remarque que l'ensemble des thématiques environnementales a été prise en compte. Les récurrences de non prise en compte concerne le patrimoine historique et la consommation de l'espace. Les orientations du PADD ne sont pas explicites sur ces sujets d'où le classement en orange. Cependant, le règlement pourra préciser les choses.

D.IV. Biodiversité et milieux naturels

D.IV.1. Incidences négatives du PADD

Les objectifs de développement de Caen la mer induisent une augmentation du nombre de logements (1 650 logements par an), ainsi qu'un développement économique se traduisant notamment par la création de nouveaux parcs d'activités au sein des pôles du territoire. Cela aboutira nécessairement à une certaine consommation d'espaces, qu'ils soient agricoles ou naturels. L'urbanisation se fera majoritairement en renouvellement de l'existant ou dans les dents creuses. La disparition des dents creuses, la densification, ont pour impact une diminution de la perméabilité écologique (et doit donc être pensée avec la continuité des trames verte, bleue, noire, brune).

Néanmoins des secteurs d'extension d'urbanisation pourront être nécessaires pour compléter l'offre et répondre aux besoins, notamment pour le développement économique.

L'activité touristique est également très importante sur le territoire, et destinée à être renforcée, tel que le prévoit le PADD. Des infrastructures d'hébergement supplémentaires devront donc voir le jour afin de répondre à une demande croissante et offrir une gamme touristique large. Ces orientations pourraient conduire à une consommation d'espaces supplémentaire. Par ailleurs, la volonté de valoriser les cours d'eau, les boisements, les paysages en général et les sites touristiques pourrait conduire à une augmentation de la fréquentation des milieux naturels.

L'ensemble de ces mutations de l'occupation du sol à prévoir constitue un risque pour l'intégrité des éléments de la Trame Verte, Bleue et Noire de Caen la mer. En effet, ces nouvelles constructions pourraient être réalisées sur des espaces naturels, qu'ils soient réservoirs de biodiversité ou espaces relais au sein des corridors écologiques, et ainsi provoquer de nouvelles fragmentations des espaces, fragilisant le potentiel du réseau écologique.

Afin d'éviter l'impact sur les réservoirs de biodiversité, ces derniers pourront être classés en zone N au règlement. Afin de réduire l'impact sur les corridors écologiques liés à la petite faune, les clôtures pourront être adaptées : uniquement des haies autorisées ou des mailles de grillage laissant passer la petite faune. Concernant l'impact sur les corridors écologiques liés à la trame noire, l'éclairage nocturne pourra être adapté. Concernant l'impact sur la trame verte en milieu bâti, un pourcentage d'espace de pleine terre pourra être imposé.

D.IV.2. Incidences positives du PADD

Le PADD s'engage sur un certain nombre de points permettant de limiter fortement les incidences négatives citées ci-dessus induites par le développement du territoire. Le PADD vise à privilégier la préservation des paysages et des espaces naturels. Il vise également la densification des espaces – notamment dans les pôles – plutôt que les constructions en extension. Ainsi, l'augmentation démographique du territoire et le développement économique doivent être menés de façon à respecter cet engagement.

De plus, rappelons que Caen la mer s'est engagée dans la démarche « Territoire en transition »

avec une feuille de route à échéance 2030.

L'objectif fixé de consommation foncière est de réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) qui a eu lieu lors de la dernière décennie sur la période 2011-2020.

Cette consommation est estimée à 325 ha. Afin d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) cette

réduction de la consommation d'espaces devra se poursuivre pour chacune des deux décennies suivantes. La trajectoire retenue pour le territoire réduit ainsi de 50 % la consommation d'espaces sur la base de la consommation effective de la décennie précédente.

Figure 8 : Projection théorique de la trajectoire ZAN 2050



Le PADD s'engage dans la consolidation de l'armature urbaine qui structure le territoire selon 3 échelles territoriales de niveaux complémentaires : le cœur urbain métropolitain regroupant le centre urbain métropolitain et la couronne urbaine, les pôles accueillant les fonctions de centralité et de proximité et les communes associées aux pôles. Cette orientation permet de lutter contre le mitage foncier et l'étalement urbain, qui sont fortement consommateurs d'espace. Ainsi, des objectifs de production de logements sont inscrits dans le PADD avec une volonté de poursuivre la densification des espaces du tissu urbain selon les objectifs majorés dans les tissus les plus denses.

La recherche de l'intensité urbaine dans le tissu urbain existant, en vue de l'accueil de nouvelles populations et du développement économique, est rappelée au regard de la proximité des transports collectifs structurants et du potentiel commercial et d'équipements.

De plus, le document affirme le souhait de Caen la mer de préserver les espaces agricoles, en privilégiant l'urbanisation des espaces de renouvellement urbain et les dents creuses. Par ailleurs, le PADD affiche sa volonté de conforter des modes de gestion agricoles en adéquation avec le maintien de la Trame Verte et Bleue.

Toutes ces orientations en faveur de la maîtrise de la consommation de l'espace concourent, de fait, à la préservation des éléments naturels participant à la Trame Verte, Bleue et Noire de Caen la mer et permettent de limiter l'apparition de nouvelles fragmentations.

Affichant une volonté forte de préserver la diversité des paysages, le PADD vise à préserver les habitats écologiques et les éléments constituant les corridors écologiques. Ainsi, le document entend sauvegarder les haies – et anticiper leur renouvellement –, le patrimoine boisé et les vallées, et plus globalement, toutes les caractéristiques marquantes du paysage.

Dans le tissu urbain, le PADD vise à maintenir et développer la biodiversité par l'aménagement de nouveaux espaces lors d'opérations d'aménagement, et par la préservation du végétal, du sol et de l'eau (préservant ainsi la perméabilité écologique de la zone urbanisée). Il souligne cependant la nécessité de densifier les espaces urbains de façon à préserver prioritairement les espaces agro-naturels.

D.V. Paysages et patrimoines

D.V.1. Incidences négatives du PADD

Au regard des objectifs de développement économique et démographique du territoire, le projet urbain pourrait impacter durablement les secteurs à forts enjeux patrimoniaux et naturels (sites classés et inscrits, patrimoine bâti et vestiges archéologiques...). Les projets peu qualitatifs d'extension et de renouvellement urbains pourraient modifier les perceptions des habitants et visiteurs sur le territoire. Il serait donc attendu une banalisation des paysages par la disparition des éléments caractéristiques de chaque unité paysagère, et, par extension, une dégradation de la qualité du cadre de vie pour les locaux.

L'implantation de nouveaux édifices hors dents-de-crues peut créer des perceptions en entrée de ville peu qualitatives. En effet, ces extensions d'urbanisation, qu'elles soient à vocation économique ou d'habitat, fragilisent les fonctionnalités écologiques des milieux mais aussi le paysage existant. Elles peuvent créer des continuités urbaines qui n'existaient pas au préalable, là où les coupures d'urbanisation constituent des espaces de respiration à préserver. Il est donc attendu une dégradation des vues et silhouettes sur les bourgs par ces nouvelles constructions en dehors de l'enveloppe urbaine existante. Ces projets pourraient induire de nouvelles franges urbaines qui pourraient conduire à des transitions peu qualitatives entre les espaces artificialisés et non artificialisés.

Il est aussi à noter que le développement urbain pourrait impacter durablement l'activité agricole. Or celle-ci, déjà fragilisée par le mitage urbain et l'expansion urbaine et ses activités liées (ZAC, infrastructures...), participe grandement au maintien et à l'entretien des paysages emblématiques du territoire. Ainsi, il est attendu, indirectement, une dégradation des grands ensembles paysagers du territoire du fait d'une activité agricole fragilisée.

Le PADD s'engage à développer l'offre touristique au sein du territoire. Certains équipements touristiques ou hébergements peuvent être localisés au sein de sites remarquables du point de vue paysager. L'intégration paysagère de ces hébergements est donc essentielle pour préserver les atouts paysagers de Caen la mer, tout comme la modernisation des aménagements littoraux qui conviendront de s'inscrire en cohérence avec le paysage. L'ensemble du territoire dispose d'un patrimoine naturel lié à l'eau remarquable, où l'intégration paysagère des nouveaux aménagements sur ces secteurs est plus particulièrement sensible.

Le PADD identifie que la hauteur des bâtiments dans les projets urbains participera à la cohérence architecturale et paysagère. Ces nouveaux bâtiments contribueront aussi à la définition de ceux à venir. Ils pourraient renforcer les identités du territoire selon les contextes et de limiter la banalisation des paysages. Par exemple, pour les constructions déjà existantes en milieu agricole et naturel, participer à l'encadrement du changement de destination des constructions peut permettre d'assurer un renouveau du bâti dans le respect du foncier et des activités agro-naturelles présentes. De plus, cela permet aussi d'aborder le sujet des franges des lieux de vie et notamment la préservation des ceintures vertes des bourgs et des villages et des limites déterminantes de l'urbanisation.

Dans le cadre de l'adaptation du territoire au changement climatique, le développement des énergies renouvelables pourrait entraîner des modifications paysagères sur le territoire, en particulier en lien avec l'implantation d'éoliennes ou de centrales photovoltaïques.

Concernant l'adaptation au changement climatique, le PLUi-HM devra viser dans ses projets ENR présents sur le territoire à une intégration soignée de ceux-ci dans le paysage.

D.V.2. Incidences positives du PADD

La réduction de la consommation d'espace par rapport à celle constatée sur la période précédente induit nécessairement une réduction des espaces paysagers impactés. Cela concerne particulièrement ceux du tissu rural, puisque la consommation d'espace se fera particulièrement à proximité du tissu urbain constitué. Cela va donc dans le sens d'une préservation des espaces agricoles et naturels. Ainsi, s'il est attendu une détérioration des paysages naturels à terme du fait de constructions et aménagements, ceux-ci sont réduits par des objectifs de développement renforcés par rapport à la période précédente et concentrés dans ou à proximité du tissu urbain constitué. Le soutien aux activités agricoles par le projet du PADD renforce le maintien des paysages agricoles et leur préservation.

De plus, le document vise à assurer, voire affirmer les principales caractéristiques végétales, aquatiques et minérales des différentes unités paysagères lors de projets « urbains ». Hors milieu urbain, le PADD met l'accent sur la préservation des ceintures vertes des bourgs et des villages et des limites déterminantes à l'urbanisation, sur l'amélioration des aménagements des portes d'entrée des lieux de vie de Caen la mer.

Il prévoit un encadrement pour la bonne intégration paysagère et architecturale de projets dans le tissu environnant. Ainsi, pour les nouveaux projets en extensions, le PADD s'inscrit dans le développement urbain en continuité des bourgs en intégrant l'insertion vis-à-vis des enveloppes urbaines existantes et la préservation de la qualité paysagère des entrées de ville. De plus, le PADD tend aussi à favoriser, à travers les choix de zonage et les dispositions réglementaires, le maintien du bâti rural et de ses caractéristiques patrimoniales. Enfin, il porte une attention particulière aux formes urbaines et projets à venir et à leur intégration paysagère. Il encourage la mise en œuvre d'aménagements publics ou privés de qualité et résilients, bien intégrés aux contextes paysagers et historiques aux seins desquels ils s'insèrent.

Il veille aussi à la préservation de son patrimoine bâti local mais aussi ordinaire et des ensembles patrimoniaux urbains, assurant ainsi le maintien d'une identité rurale typique de Caen la mer et rendant cet espace attrayant pour les habitants de l'agglomération et les visiteurs. En complément, le PADD entend assurer la pérennité de certains patrimoines locaux, en encourageant une réhabilitation adaptée et respectueuse de nombreux sites et permet ainsi leur maintien par un entretien adapté.

Il prévoit de soutenir le développement d'une agriculture de proximité sur le territoire en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour les secteurs les plus proches des bourgs mais aussi de favoriser la diversification des exploitations agricoles. Ces orientations devraient induire le maintien des paysages agricoles et plus particulièrement, il est attendu une amélioration des transitions ville-campagne, attesté par une orientation du PADD qui garantit une bonne coexistence sur les franges entre activités agricoles et urbaines.

Le PADD comporte un chapitre à part entière consacré à la valorisation des richesses paysagères locales, dont l'objectif est bien d'accorder le développement du territoire et leur préservation. Il s'inscrit dans une démarche globale de préservation des paysages de Caen la mer assurant ainsi le maintien de ses mosaïques paysagères entre zones urbaines, agricoles, bocagères, vallonnées et liées à l'hydrographie. Bien que cela concerne tout le territoire de Caen la mer, le PADD met en avant la préservation des paysages liés à la ressource eau, notamment les abords du littoral, du port de Caen-Ouistreham et son canal de l'Orne, des marais et des vallées de l'Orne, de l'Odon, de la Thue et de la Mue et de leurs affluents.

De manière générale, le PADD entend renforcer une offre touristique répartie, articulée aux lieux d'intérêts du territoire et ceci, sous condition de moindre incidence environnementale. En effet, il prévoit de valoriser l'image du territoire à travers une offre touristique liée à l'eau et à son patrimoine et de faciliter l'accessibilité et la visibilité de l'ensemble des sites touristiques du territoire. Il compte s'appuyer plus particulièrement sur l'axe littoral-vallées de l'Orne, de l'Odon de la Thue et de la Mue. A ce titre, le PADD entend développer la destination « Caen la mer », par les réseaux de chemins de randonnées piétons et cyclistes et les aménagements pour les rendre plus accessibles et conviviaux, tout en anticipant les évolutions climatiques.

D.VI. Qualité des milieux, ressources naturelles de Caen la mer et leur gestion

D.VI.1. Incidences négatives du PADD

Les objectifs de développement de Caen la mer auront des incidences directes et indirectes sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la qualité de l'air.

En effet, l'augmentation du nombre global de constructions sur le territoire, qu'elles soient à vocation d'habitat, économique ou d'équipement, entraînera une augmentation des consommations d'énergie, bien que ces nouvelles constructions soient soumises à la RT2020 (réglementation imposant que les bâtiments nouvellement construits produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment). D'autant plus que les activités économiques et les équipements peuvent s'avérer être de gros consommateurs d'énergie.

Afin de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, lié aux changements climatiques, il peut être nécessaire de favoriser la végétalisation des espaces urbains, d'assurer le maintien de la mise à jour de l'eau et de limiter les surfaces minéralisées. En ce sens, un pourcentage minimum de terrains perméables (pleine terre) pourra être indiqué dans le règlement des secteurs d'OAP.

Le PADD souligne la nécessité de renforcer l'attractivité du territoire. Cette orientation induit l'accueil de nouveaux habitants, mais également d'usagers (salariés, visiteurs, clients, etc.) du territoire. De ce fait, une augmentation des flux de déplacements est à prévoir, engendrant des consommations énergétiques (carburants, électricité, hydrogène...) et donc des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. Une intensification du trafic routier participera alors à une dégradation de la qualité de l'air, notamment aux abords des voies de communication structurantes notamment, si la fluidité du trafic n'est pas améliorée.

Afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'air liée à la circulation, notamment en centre-ville, des actions en faveur des mobilités douces peuvent être mise en œuvre : parkings de covoiturage et/ou parkings relais, développement du maillage pour les mobilités actives.

Une augmentation des consommations d'eau potable et de la production d'eaux usées est à prévoir au regard de l'augmentation du nombre d'habitants et de la création de nouveaux équipements, de commerces ou encore d'entreprises.

De la même manière, le développement démographique et économique de Caen la mer entraînera une augmentation de la production de déchets, issus des ménages mais également des activités, services et équipements nouvellement créés.

Aussi, il pourrait être attendu un risque de saturation des infrastructures existantes, que ce soit en prélèvement d'eau au niveau des captages ou sur la valorisation des déchets notamment la valorisation matière et organique.

Par ailleurs, il faut noter que les nouvelles constructions, rendues nécessaires pour répondre aux objectifs de développement territorial de Caen la mer, entraîneront nécessairement une augmentation de l'imperméabilisation des sols. De ce fait, un accroissement du ruissellement est à attendre et donc du volume d'eau pluviale à gérer.

Enfin, ces nouvelles constructions engendreront aussi une augmentation de la production de déchets de chantiers, qui sont plus difficiles à valoriser.

Concernant l'impact sur la consommation d'eau potable, la disponibilité et la suffisance des réseaux existants sera un prérequis aux nouvelles constructions. Concernant l'impact sur les eaux usées, le taux de charge des stations d'épuration et la qualité de leur fonctionnement sera également un prérequis aux nouvelles constructions. Concernant la gestion des eaux pluviales, les nouvelles constructions devront nécessairement se conformer au règlement d'assainissement métropolitain. Concernant l'augmentation des déchets, des actions de sensibilisation afin de réduire les déchets à la source pourront être proposées tout en améliorant les taux et la qualité de tri des collectes sélectives et apports volontaires. La végétalisation des espaces urbains entrainera possiblement une augmentation de la quantité de déchets verts, qui pourront être broyés et/ou compostés au plus près de la source.

D.VI.2. Incidences positives du PADD

Le PADD traite de l'adaptation du territoire au changement climatique. Ainsi, ce document d'urbanisme tend à répondre à l'augmentation des épisodes caniculaires ayant des impacts importants sur le bien-être et la santé des habitants. Au travers des dispositifs réglementaires, en milieu urbain, l'aménagement du territoire peut permettre d'atténuer ou d'accentuer les pics de chaleur, ce processus est couramment appelé « effet d'îlot de chaleur ». Par ailleurs, la densification et le renouvellement urbain ont tendance à favoriser une meilleure performance énergétique du bâti, les normes imposant au fur-et-à-mesure une amélioration de ces paramètres et la forme plus dense limitant les déperditions.

Le PADD incite à la mise en œuvre des solutions énergétiques durables par l'encouragement du mix énergétique sur le territoire. Il encourage le développement des énergies renouvelables tout en assurant leur intégration paysagère, écologique et patrimoniale. Il ne met pas de restriction

spécifique à certaines technologiques, il cite d'ailleurs les énergies suivantes : biomasse, photovoltaïque, solaire, méthanisation, éolien et autres sources. Il encourage aussi le développement des réseaux de chaleur.

Quasi 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont émises par le secteur des transports routiers de personnes et de marchandises. Ainsi, le projet politique du PLUi-HM est construit autour du principe de consolidation de l'armature urbaine. Cette organisation structurée du territoire autour d'échelles de territoire complémentaires permet de limiter les déplacements, notamment les déplacements quotidiens, en rapprochant autant que possible les habitants et usagers du territoire des services et activités dont ils ont besoin. Dans cette logique, le PADD souhaite à la fois conforter les centralités, en appui d'un renforcement de la dynamique commerciale et limiter l'impact de la voiture individuelle en :

- optimisant les réseaux de transport collectifs, ainsi que le maillage piétonnier et cyclable,
- promouvant des usages différents de la voiture (covoiturage, autopartage...),
- gérant le parc de stationnement pour inciter indirectement les usagers à privilégier les modes doux au lieu d'acquérir des véhicules supplémentaires.

L'aménagement de circuits cyclables et piétons, le développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques devraient permettre de limiter le bilan énergétique et climatique des activités quotidiennes et touristiques en offrant aux usagers et visiteurs des moyens autres que le véhicule carboné comme moyen de locomotion pour parcourir le territoire.

Ces mesures en faveur du transport de personnes et de marchandises, plus fluides et moins énergivores, pourraient contribuer également à limiter la pollution de l'air.

Enfin, la volonté de poursuivre la réduction de la fracture numérique pourrait limiter, à terme, les déplacements des actifs, en favorisant par exemple davantage le télétravail.

Le PADD affirme la volonté de poursuivre la politique de gestion de l'eau en :

- protégeant les périmètres de captage d'eau potable,
- sécurisant le système d'alimentation en eau potable,
- surveillant l'état de la ressource,
- renouvelant les conduites des réseaux d'eau ou d'assainissement,
- sensibilisant le public à la gestion économe de l'eau.

Le PLUi permettra la gestion des eaux pluviales et leur utilisation pour des usages non alimentaires, conformément à la réglementation sanitaire en vigueur (arrosage, WC, lavage des sols...).

Dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau, le PADD entend limiter les ruissellements en limitant l'étalement urbain et en limitant l'artificialisation du sol dans le tissu urbain et en imposant une gestion de l'eau pluviale plus performante et plus écologique. Par ailleurs, il s'agit d'améliorer le réseau d'assainissement et la qualité des rejets ainsi que de préserver les milieux naturels en prenant en compte notamment les zones humides et les zones inondables.

Le PADD met également en avant la volonté de rester performant dans la gestion des déchets ménagers et assimilés. Pour cela, le document entend alors favoriser la diminution à la source et

le réemploi, travailler à la création d'espaces de traitement, stockage différenciés et sécurisés des déchets à l'échelle de la communauté urbaine et des opérations d'aménagement.

D.VII. Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et des nuisances

D.VII.1. Incidences négatives du PADD

Le développement du territoire, et l'ensemble des évolutions territoriales que cela suppose (accueil d'habitants supplémentaires, nouvelles constructions, etc.), conduisent inévitablement à augmenter aussi bien la fréquence des risques que la vulnérabilité du territoire face aux risques en présence. En effet, de nouvelles constructions sont susceptibles de s'implanter dans des zones soumises à un aléa, voire couvertes par un Plan de Prévention des Risques (risque de mouvement de terrain, inondation, etc.) et la fréquence est augmentée mathématiquement par le nombre et la densité (d'habitants, de véhicules, de bâtiments).

Les zones de risques identifiées lors de l'état initial de l'environnement pourront bénéficier d'un zonage spécifique ou de prescriptions graphiques particulières impliquant l'interdiction de construire. Les zones de risques faibles pourront être traitées par un règlement adapté permettant la construction, à condition de ne pas aggraver le.s risque.s en présence.

Par ailleurs, le PADD affiche la volonté de soutenir le développement économique de Caen la mer, et notamment d'accueillir de nouvelles entreprises. Cette orientation peut entraîner une augmentation du risque technologique sur le territoire par l'accueil d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et le transport de matières dangereuses.

Le zonage pourrait identifier, par un type de zone spécifique, les secteurs pouvant accueillir ce type d'entreprise : secteurs adéquats (bénéficiant de l'espace, des réseaux et infrastructures nécessaires) où les riverains sont les plus éloignés.

Une augmentation des nuisances sonores est également à prévoir dans le territoire au regard des orientations du PADD. En effet, les objectifs d'augmentation de l'attractivité de Caen la mer et la densification participeront à l'intensification du trafic sur les voies de communication locales, et donc à l'augmentation des nuisances sonores associées (non compensée par la diminution des nuisances des nouveaux véhicules, notamment électriques).

Aussi, de nouvelles zones de nuisances pourraient apparaître, notamment lors de la création de nouveaux pôles générateurs de déplacements comme de nouvelles zones d'activités, commerciales ou d'habitat.

Le PADD ne mentionne pas les zones de calme et ne contribue donc pas à leur préservation.

L'augmentation des nuisances sonores pourrait être réduite par l'adaptation du plan de circulation et de stationnement (sens et vitesses de circulation).

D.VII.2. Incidences positives du PADD

Le PADD comporte des dispositions visant à limiter les risques liés aux inondations en s'appuyant sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Il entend notamment préserver les espaces qui constituent des zones de rétention d'eau majeures et limiter les activités qui pourraient être impactées.

Le PADD préserve les nouvelles constructions du risque inondation qu'il soit lié aux crues des cours d'eau, aux ruissellements lors de fortes pluies, aux submersions marines ou aux remontées de nappe.

Par ailleurs, les orientations du PADD marquent une volonté de maîtriser l'urbanisation à proximité des activités engendrant des risques technologiques.

Plusieurs orientations, participant à un objectif de mobilité plus durable et à la réduction des déplacements, concourent à la maîtrise des nuisances sonores sur le territoire.

Bien que les risques inondations soient davantage mis en avant par rapport aux autres risques, les dispositions réglementaires s'attacheront à prendre en compte l'ensemble des risques.

E. EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET DE ZONAGE SUR L'ENVIRONNEMENT

E.I. Introduction

Cette analyse identifie, pour le zonage, les incidences potentielles, positives et négatives, de sa mise en œuvre sur les grandes thématiques environnementales :

- Les paysages : consommation d'espace, paysage/cône de vue, patrimoine historique et culturel,
- La biodiversité et les milieux naturels : les continuités écologiques (TVBN), les réservoirs de biodiversité, la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain,
- Les risques : ruissellements, inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, submersion marine), cavité, retrait-gonflement des argiles, sites et sols pollués, nuisances sonores, risques technologiques et industriels,
- Les ressources : ressource et approvisionnement, qualité de l'air et émission de gaz à effet de serre.

Pour chaque thématique sont présentées l'analyse des incidences et les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives énoncées.

E.II. Les paysages

E.II.1. Incidences

Le patrimoine paysager urbain et naturel est protégé à travers des inscriptions graphiques. Celles-ci identifient des éléments naturels protégés pour leur intérêt écologique ou paysager (L.151-23 du Code de l'urbanisme), des espaces boisés classés (L.113-1 du Code de l'urbanisme), des éléments végétaux et paysagers remarquables à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme), des haies ou alignements d'arbres à protéger (L.151-23 du Code de l'urbanisme). Le règlement associé aux prescriptions graphiques prévoit des mesures pour assurer la préservation de leur valeur paysagère.

La mise en place d'OAP constitue un dispositif très favorable à la mise en œuvre d'un projet intégrant pleinement la question paysagère.

L'implantation du bâti se fera dans un souci d'homogénéité tant architecturale que paysagère.

Le règlement prévoit que les constructions soient conçues afin de permettre la meilleure intégration dans le site d'accueil et dans l'environnement naturel et bâti. La prise en compte de ce principe général sera particulièrement étudiée aux abords des éléments remarquables du patrimoine identifiés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'urbanisme. En ce sens, les constructions neuves s'inscriront harmonieusement dans la continuité de l'ensemble dans lequel elles s'insèrent, notamment en termes de gabarit, et elles s'adapteront à la forme et à la

taille de la parcelle sur laquelle elles s'implantent. De plus, les constructions s'adapteront à la topographie du terrain et non l'inverse.

Afin de maintenir une cohérence d'ensemble avec l'environnement naturel et bâti, le règlement prévoit l'utilisation de matériaux présentant des couleurs similaires à celles des matériaux utilisés traditionnellement dans la Plaine de Caen. De plus, les couvertures des constructions seront de teintes sombres et proches de celles qui dominent sur les toitures environnementales.

Les OAP prévoient un traitement des franges urbaines notamment par le biais de plantations d'arbres de hautes tiges (à conserver ou à créer avec des essences locales) mais également par le maintien de zones végétalisées afin de garantir la qualité du paysage perçu depuis les axes routiers ou de préservation du patrimoine vernaculaire (murs).

Les nouvelles voiries seront également dotées d'un aménagement paysager favorisant leur insertion.

E.II.2. Conclusion

Dans l'ensemble, le PLUi-HM intègre de manière satisfaisante la question paysagère. Les impacts des constructions sur les paysages sont limités par l'intermédiaire de diverses dispositions retenues dans le règlement (implantation, taille, etc.). Ces prescriptions assurent notamment l'homogénéité des ensembles urbains.

Par ailleurs, les représentations graphiques des éléments paysagers remarquables participent à la préservation des paysages naturels et urbains. Ces dispositifs sont complétés par le zonage et le règlement qui limitent l'extension urbaine et incitent systématiquement à la prise en compte de l'environnement paysager en cas de constructions nouvelles.

La prise en compte du paysage en entrée de ville, en bordure de voie, en lisière agricole s'effectue à travers les OAP sectorielles mais également à travers l'OAP thématique « environnement ». Elles imposent des mesures d'insertion paysagère des nouveaux quartiers dans leur environnement : traitement des lisières avec la zone agricole, traitement des franges avec la zone bâtie existantes...

D'autre part, au travers des inscriptions graphiques, le PLUi-HM porte une attention particulière aux éléments de patrimoine qui participent à la qualité paysagère du territoire.

E.II.3. Mesures

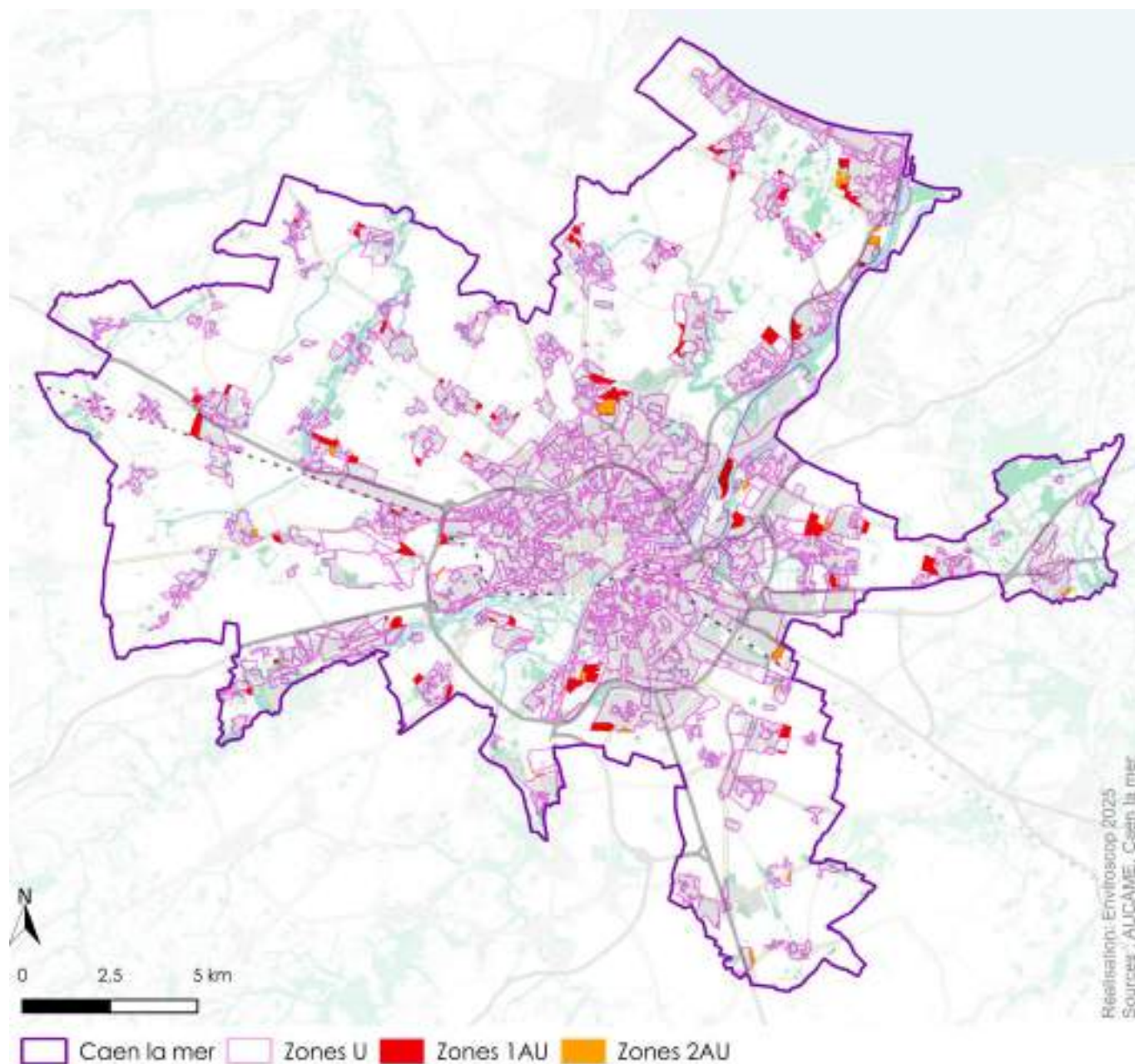
- Evitement : Protéger le patrimoine bâti, paysager et végétal identitaire de Caen la mer
- Réduction : Assurer une bonne intégration des nouveaux quartiers et des nouvelles zones économiques (OAP)

E.III. La biodiversité et les milieux naturels

E.III.1. Incidences

Les zones à urbaniser (AU) définies dans le zonage sont localisées sur d'anciennes zones agricoles ou naturelles. Ces zones AU correspondent en majorité à des extensions qui seront réalisées hors enveloppe urbaine. Elles représentent au PLUi-HM une surface de 493 ha contre une surface totale de 37 167 ha soit environ 1,3 % du territoire.

Figure 9. Localisation des zones U, AU et 2AU



La densification au sein de la zone urbaine existante (dents creuses, divisions de grands terrains) permet de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en périphérie des secteurs

bâtis.

Les zones à urbaniser à vocation d'activités économiques (AUa), d'équipements d'intérêt collectif (AUe), d'habitat (AUh) ou mixte (AUm) se situent toujours dans la continuité du tissu urbain déjà constitué. Leur localisation favorise le développement de tissus urbains compacts et limite donc le mitage des espaces agricoles et naturels, en évitant la création de nouveaux hameaux, réseaux et infrastructures, très consommateurs d'espaces.

L'impact sur la biodiversité n'est cependant pas neutre puisque l'urbanisation se fait au détriment des espaces agricoles et naturels.

La Loi Climat et Résilience du 21 août 2021 impose la mise en place de « coefficients de biotope par surface dans les PLU ». Un pourcentage d'espace de pleine terre est prévu au règlement.

Les haies ou alignements d'arbres présentant une fonctionnalité écologique, hydraulique et/ou paysagère font l'objet d'une inscription graphique repérable identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. Le règlement précise que ces haies ou alignements d'arbres sont « à conserver ou à créer » et que tout déboisement devra faire l'objet d'une compensation.

De même, les mares présentant un intérêt écologique, hydraulique et/ou paysager bénéficient d'une inscription graphique repérable identifiée au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme. Le règlement précise que tout comblement est interdit et qu'un périmètre de 5 m mesuré depuis la limite extérieure des berges exempt de toute construction doit être préservé.

Les entités hydrographiques ne bénéficient pas d'un zonage mais sont inscrites en tant que Trame Verte et Bleue dans un objectif de préservation des continuités écologiques.

Le règlement invite à la préservation des zones humides. Les projets susceptibles de compromettre leur conservation, leur qualité, leur équilibre hydraulique et biologique ne peuvent être autorisés qu'en l'absence d'alternatives avérées et après avoir réduit au maximum leur atteinte. Le règlement n'autorise la destruction de zones humides que dans certains cas, il ajoute que ces destructions de milieux devront faire l'objet de mesures compensatoires.

Quel que soit le zonage, les réservoirs et continuités écologiques identifiés au SCoT sont préservés. A ce titre, les constructions, installations, aménagements au sein de la Trame Verte et Bleue, sont autorisés à condition qu'ils ne remettent pas en cause la fonctionnalité de la continuité concernée, par leur nature, situation ou dimensions. Par ailleurs, les réservoirs sont préservés par un zonage N ou A. Ce zonage permet de contraindre fortement la constructibilité et donc de protéger ces espaces sensibles.

Notons également que l'ensemble des zones A (agricoles) et N (naturelles) représentent environ 69 % des surfaces du territoire de Caen la mer.

Les dispositions réglementaires contraignent fortement la suppression des éléments constitutifs de la Trame Verte, Bleue et Noire et plus largement de la nature ordinaire : classement en zone A ou N, identification d'éléments via l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme.

Le règlement favorise l'utilisation d'essences végétales locales dans les espaces libres de construction et au sein des haies.

Les OAP prévoient des aménagements visant à favoriser un cadre de vie et paysager qualitatif. Ainsi, les OAP participent au maintien de la Trame Verte, Bleue et Noire.

E.III.2. Conclusion

L'ouverture à l'urbanisation en extension impactera directement et principalement des terrains agricoles. Ces espaces jouent un rôle dans la préservation de la faune et de la flore (reproduction, chasse...). La biodiversité spécifique, et dans une moindre mesure les habitats naturels, en seront donc affectés.

La consommation d'espaces demeure toutefois maîtrisée, notamment en favorisant la densification au sein des zones bâties.

La Trame Verte et Bleue est maintenue du fait de l'absence d'aménagements remettant en cause la fonctionnalité des continuités écologiques. De plus, la protection de la Trame Verte et Bleue est renforcée par le classement des réservoirs de biodiversité du SCoT en zone N ou A et par l'identification d'éléments participant à la Trame Verte et Bleue tels que les mares et les haies/alignements d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme).

Par ailleurs, le règlement prévoit des mesures permettant de limiter les impacts des zones urbaines et à urbaniser sur la biodiversité. Il incite par exemple à conserver les éléments végétaux existants ou à les remplacer par des essences locales si leur conservation n'est pas possible. Il prévoit également la préservation des mares. Ainsi, ces dispositions limitent autant que possible la fragmentation de la Trame Verte et Bleue liée aux espaces artificialisés.

Enfin, les OAP s'inscrivent également dans une logique de préservation de la biodiversité : liaisons douces, conservation d'éléments végétaux, conservation de mares, création de haies, implantations d'arbres, diversification des strates (herbacées, arbustives, arborées).

E.III.3. Mesures

- Evitement : Protection de mares, de haies, d'arbres isolés, de bois pour permettre le maintien de la biodiversité.
- Evitement : Favorisation de la densification au sein de la zone bâtie existante.
- Réduction : Pourcentage d'espace libre imposé au sein des zones AU pour favoriser le maintien de la Trame Verte et Bleue.

E.IV. Les risques

E.IV.1. Incidences

Les zones à risque telles que les zones soumises à un Plan de Prévention des Risques ou les zones situées aux abords immédiats des cavités font l'objet d'une traduction graphique sur le plan de zonage. En effet, le plan de zonage reprend les périmètres de précaution appliqués autour des axes de ruissellement des eaux pluviales, les zones couvertes par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PP multirisque de la Basse Vallée de l'Orne), par un Plan de Prévention des risques miniers (PPR miniers de May-sur-Orne), les périmètres de sécurité appliqués autour des indices de

cavités souterraines et les secteurs où la constructibilité est limitée en raison de contraintes de sols pollués (R.151-31, 2° du Code de l'urbanisme).

Seule une zone AU se situe dans un zonage réglementaire très contraint du Plan de Prévention Multirisque de la Vallée de l'Orne à Hérouville-Saint-Clair. Cette zone AU fait également l'objet d'une OAP. Le règlement associé à cette zone tient compte du règlement du Plan de Prévention multirisque.

Aucune zone AU ne se situent au sein du PPR miniers de May-sur-Orne.

Le territoire de Caen la mer est soumis au risque ruissellements. Les axes de ruissellement ainsi que leur périmètre de précaution sont reportés au règlement graphique. Les aménagements sont réglementés au sein de ce périmètre de précaution.

Les indices de cavités souterraines fournis par la DDTM ainsi que les rayons de sécurité associés sont indiqués au règlement graphique. La construction dans ces secteurs ne pourra être permise qu'après la réalisation d'une étude aboutissant à la levée du doute de l'indice.

Plusieurs zones AU se situent à proximité immédiate d'infrastructures de transport identifiées comme « bruyantes ». Ces zones AU font généralement l'objet d'une OAP qui prend en compte ces nuisances et applique dès que possible un recul des constructions. De plus, des prescriptions liées à l'isolation du bâti sont précisées.

Les zones d'activités économiques (zones AUa) pouvant être sources de nuisances pour les riverains sont toutes positionnées en continuité du tissu urbanisé mais plutôt en extension. Les risques les nuisances pour la population sont alors plus limités.

E.IV.2. Conclusion

Bien que certaines zones AU se situent à proximité d'un risque identifié, le règlement du PLUi-HM permet de réduire au maximum les incidences de ce risque sur la population.

E.IV.3. Mesures

- Réduction : prise en compte du règlement associé aux Plans de Prévention des Risques
- Réduction : les zones d'activités économiques sources de nuisances sont autant que possible écartées des riverains
- R : les aménagements sont réglementés au sein du périmètre de précaution lié aux axes de ruissellement des eaux pluviales

E.V. Les ressources

E.V.1. Incidences

Concernant le traitement des eaux usées, le règlement précise que toute construction nouvelle doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement, lorsque celui-ci est installé au droit de la parcelle bâtie, dans les conditions fixées par le règlement en vigueur. Les eaux industrielles pourront être rejetées au réseau sous réserve de leurs caractéristiques. En cas d'absence de

système d'assainissement collectif, la nouvelle construction se dotera d'un système de traitement des eaux usées autonome validé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et conçu pour être raccordable au réseau collectif.

Les nouveaux réseaux de collecte des eaux seront de type séparatif.

Concernant les eaux pluviales, leur collecte se fera à l'échelle de chaque aménagement afin de diminuer les rejets au réseau. La gestion alternative des eaux pluviales est favorisée. Les eaux de toiture seront infiltrées sur la parcelle. Le zonage des eaux pluviales et son règlement en vigueur doivent être respectés.

Concernant l'eau potable, le règlement indique que toute nouvelle construction (hors annexe) devra être raccordée au réseau public de distribution d'eau dans les conditions fixées par les différents règlements en vigueur, notamment celui concernant la défense incendie. De plus, pour les zones 2AU, l'urbanisation est liée à l'installation ou la mise à niveau des réseaux tels que le réseau d'eau potable. Aucune construction n'est autorisée dans les périmètres immédiat ou rapproché des captages d'alimentation en eau potable.

Le règlement favorise le recours aux énergies renouvelables. Il précise que tout programme de construction de plus de 5000 m² de surface de plancher, desservi par un réseau de chaleur de source renouvelable, devra se raccorder à ce réseau de chaleur quand le raccord est techniquement et économiquement possible.

Concernant la gestion des déchets, le règlement précise que le règlement intercommunal de collecte des déchets en vigueur doit être respecté en sus du règlement de zonage du PLUi-HM. Le règlement du PLUi-HM prévoit une desserte adéquate et les locaux / emplacements nécessaires.

E.V.2. Conclusion

Le PLUi-HM prévoit les dispositions adéquates visant à l'alimentation en eau potable, un traitement des eaux usées et une gestion des eaux pluviales satisfaisantes, et limitant autant que possible les impacts sur l'environnement bien qu'un pourcentage d'imperméabilisation maximal pour les opérations aurait été apprécié.

Les OAP intègrent aussi une présence du végétal non négligeable contribuant à favoriser l'infiltration des eaux.

Concernant la gestion des déchets, le PLUi-HM prévoit les éléments nécessaires et rappelle le respect du règlement intercommunal de collecte des déchets.

E.V.3. Mesures

- Evitement : raccordement au réseau d'eau usée dès que possible
- Réduction : recours aux énergies renouvelables favorisé
- Evitement : aucune construction dans les périmètres immédiat et rapproché des captages d'alimentation en eau potable

E.VI. Evolution du zonage et analyse en l'absence de mise en œuvre du PLUi-HM

Les différentes zones du projet du PLUi-HM de Caen la mer ont été réfléchies sur la base des documents d'urbanisme existants, en respectant les objectifs fixés par le SCoT Caen-Métropole et en minimisant au maximum les incidences sur l'environnement.

Le PLUi-HM permet un cadrage optimal de l'urbanisation et la préservation des secteurs naturels et agricoles par la mise en place d'un zonage absent sur une grande partie du territoire jusqu'à présent.

ZONE	Surface (ha) avant élaboration PLUi	Surface (ha) après élaboration PLUi	Evolution (ha)
A	17 825	18 599	+ 774
AU	1 283	494	- 790
N	7 174	7 148	- 26
U	10 492	10 925	+ 433

Ainsi, en comparaison avec les PLU initialement en vigueur sur le territoire de Caen la mer, le PLUi-HM permet la récupération de 774 ha de terres agricoles (initialement classées à bâtir dans les PLU initiaux) et l'annulation de 790 ha de zones AU.

En l'absence de la mise en œuvre du PLUi-HM, nous assisterions à une consommation bien supérieure des terres agricoles impliquant l'accueil d'une population supérieure dans un contexte de ressource en eau insuffisamment disponible.

	Avant élaboration PLUi		Après élaboration PLUi			
PRESCRIPTIONS	Surface (ha)	Linéaire (m)	Surface (ha)	Linéaire (m)	Evolution surface (ha)	Evolution linéaire (m)
Espace boisé classé	978		1 305		+ 327	
Haies à protéger	13	292 095	7	349 750	- 5	+ 57 655
Mur à protéger		43 026		53 332		+ 10 307
Liaisons douces		139 076		166 024		+ 26 947

Ainsi, en comparaison avec les PLU initialement en vigueur sur le territoire de Caen la mer, le PLUi-HM permet la protection d'environ 5,8 km de haies supplémentaires et d'environ 10 km de murs supplémentaires. Il permet également la mise en œuvre d'environ 2,7 km de liaisons douces supplémentaires. Il protège 327 ha d'espaces boisés supplémentaires.

En l'absence de la mise en œuvre du PLUi-HM, la trame arborée de Caen la mer serait moins présente / protégée (moins de surface d'EBC et moins de linéaire de haies protégés) impliquant possiblement petit à petit la disparition des éléments boisés non protégés. Ceci aurait des effets négatifs sur la préservation de la biodiversité mais également sur la qualité de l'air et le dérèglement climatique. La disparition des haies, notamment celles ayant un rôle hydraulique, aurait également un effet néfaste sur le risque de ruissellements.

En l'absence de la mise en œuvre du PLUi-HM, le déploiement des modes de déplacements

actifs ne serait pas encouragé ayant là encore un effet négatif sur la qualité de l'air. En effet, le linéaire de liaisons douces est inférieur à celui du PLUi-HM.

A cela s'ajoute également une préservation du patrimoine bâti vernaculaire identitaire du territoire moins importante en l'absence du PLUi-HM.

Le PLUi-HM peut donc être évalué plus vertueux pour le territoire que les PLU précédents.

E.VII. Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)

Les STECAL correspondent à des sous-secteurs de zone naturelle (N) ou agricole (A) où sont autorisées certains aménagements. Le PLUi-HM prévoit 5 types de STECAL en zone A et 8 types de STECAL en zone N listés ci-après :

- En zone A :
 - L'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (Aenr),
 - L'accueil des gens du voyage (Agdv),
 - Des projets limités d'implantation de nouveau logement (Ah),
 - Des secteurs d'activités économiques existants ou futurs liés à un développement de l'activité économique (Ai),
 - Des équipements d'intérêt collectif et/ou touristique (At).
- En zone N :
 - Les cimetières (Nc),
 - Les carrières en exploitation (Nca),
 - Les équipements et d'installation d'intérêt collectif (Ne),
 - L'implantation de dispositifs de production d'énergie renouvelable (Nenr),
 - L'accueil des gens du voyage (Ngdv),
 - L'hébergement touristique (Nh1 et Nh3),
 - L'hébergement (Nh2),
 - Des équipements d'intérêt collectif et/ou touristique (Nt).

L'ensemble des STECAL en zone A représente une superficie d'environ 14,3 ha soit 0,1% de la zone A du PLUi-HM.

L'ensemble des STECAL en zone N représente une superficie d'environ 134,3 ha soit 1,9 % de la zone N du PLUi-HM.

Plusieurs STECAL sont soumis à des risques qu'il s'agisse du risque inondation par remontée de nappe, du risque lié à la présence de cavité/carrière, du risque lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles, du risque lié aux chutes de blocs. Certains sont également soumis aux nuisances sonores des infrastructures de transport ou au risque de pollution des sols. Les risques seront pris en compte en amont de la conception des projets afin de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement et le risque encouru par les usagers.

Le règlement impose des règles d'aménagement différentes pour les STECAL concernant la hauteur du bâti, l'emprise au sol des constructions, la superficie d'espaces verts, la superficie

d'espace de pleine terre. Ces règles visent une intégration optimale dans le paysage et l'environnement pour ces projets limités en nombre et en surface induisant un impact environnemental moindre.

Analyse des critères environnementaux dont les enjeux sont forts :

Les secteurs Nca ne sont pas analysés. Il s'agit de carrières en exploitation.

Commune	Zonage	Enjeu fort relevé
Troarn	Aenr	Remontée de nappe
Grentheville	Aenr	ZH probable
		Remontée de nappe
Thue-et-Mue	Aenr	ZH probable
		Remontée de nappe
Castine-en-Plaine	Ai	Nuisances sonores
Thue-et-Mue	Ai	ZH probable
		Retrait-gonflement des argiles
Colleville-Montgomery	At	Cavités
Mondeville	Nc	Nuisances sonores en limite nord
Caen	Nc	Nuisances sonores en limite sud
Mouen	Ne	EBC sur les ¾ sud
Thaon	Ne	ZNIEFF de type II
		Remontée de nappe
		ZH probable
Thue-et-Mue	Ne	ZH probable
		Remontée de nappe
		Nuisances sonores
Louvigny	Ne	Ruissellements
		Remontée de nappe
Louvigny	Ne	Nuisances sonore en limite nord
Caen	Ne	Nuisances sonores en partie sud
		Ruissellements
Rots	Nenr	Remontée de nappe
		ZH probable
		EBC en limite sud-est
Sannerville	Nenr	Glissement de terrain
		Sous-trame thermophile
		Remontée de nappe
Mondeville	Ngdv	Nuisances sonores en limite nord
Sannerville	Ngdv	EBC en limite sud-ouest
Hérouville-Saint-Clair	Ngdv	EBC dans la partie est
		Nuisances sonores

Mondeville	Ngdv	ZH probable
		Remontée de nappe
		PPMR Basse Vallée de l'Orne
Hermanville-sur-Mer	Nh1	Remontée de nappe
		EBC en limites nord et ouest
		ZH probable
Bretteville-sur-Odon	Nh1	ENS en limite nord-est
Saint-André-sur-Orne	Nh2	ZH probable
		Remontée de nappe
		ZNIEFF de type II
Colleville-Montgomery	Nh3	ENS
		EBC en limite ouest
Rots	Nt	ECB en limite nord et sud
Rots	Nt	ZH probable
		Remontée de nappe
Rots	Nt	ZH probable
Hérouville-Saint-Clair	Nt	PPMR Basse Vallée de l'Orne
		Remontée de nappe
		ZH probable
Blainville-sur-Orne	Nt	ZH
		Remontée de nappe
		PPMR Basse Vallée de l'Orne
Hérouville-Saint-Clair	Nt	EBC en limite ouest et sud-est
Mathieu	Nt	Remontée de nappe
		ZH probable

Comme le montre le tableau ci-dessus, Plusieurs STECAL sont soumis à des risques et nuisances ou présentent un intérêt pour la biodiversité. Cependant, comme l'indique le document « justifications spécifiques des Secteurs de Taille et de Capacité Limitées » en annexe du rapport de présentation, ces secteurs ont été retenus pour d'autres considérations que l'environnement. De plus, rappelons qu'il s'agit de secteurs de très faibles surface.

Dans tous les cas, les dispositions du règlement concernant les risques et la biodiversité s'appliquent aux STECAL en sus des servitudes d'utilité publique tel que le Plan de Prévention Multirisques de la Basse Vallée de l'Orne.

Ainsi, la faible taille de ces secteurs ajoutée à la prise en compte du règlement du PLUi-HM et des servitudes d'utilité publique qui s'imposent permettra de réduire au maximum l'impact de ces secteurs sur l'environnement. Les dispositions de constructions seront adaptées afin d'éviter tout risque sur la population.

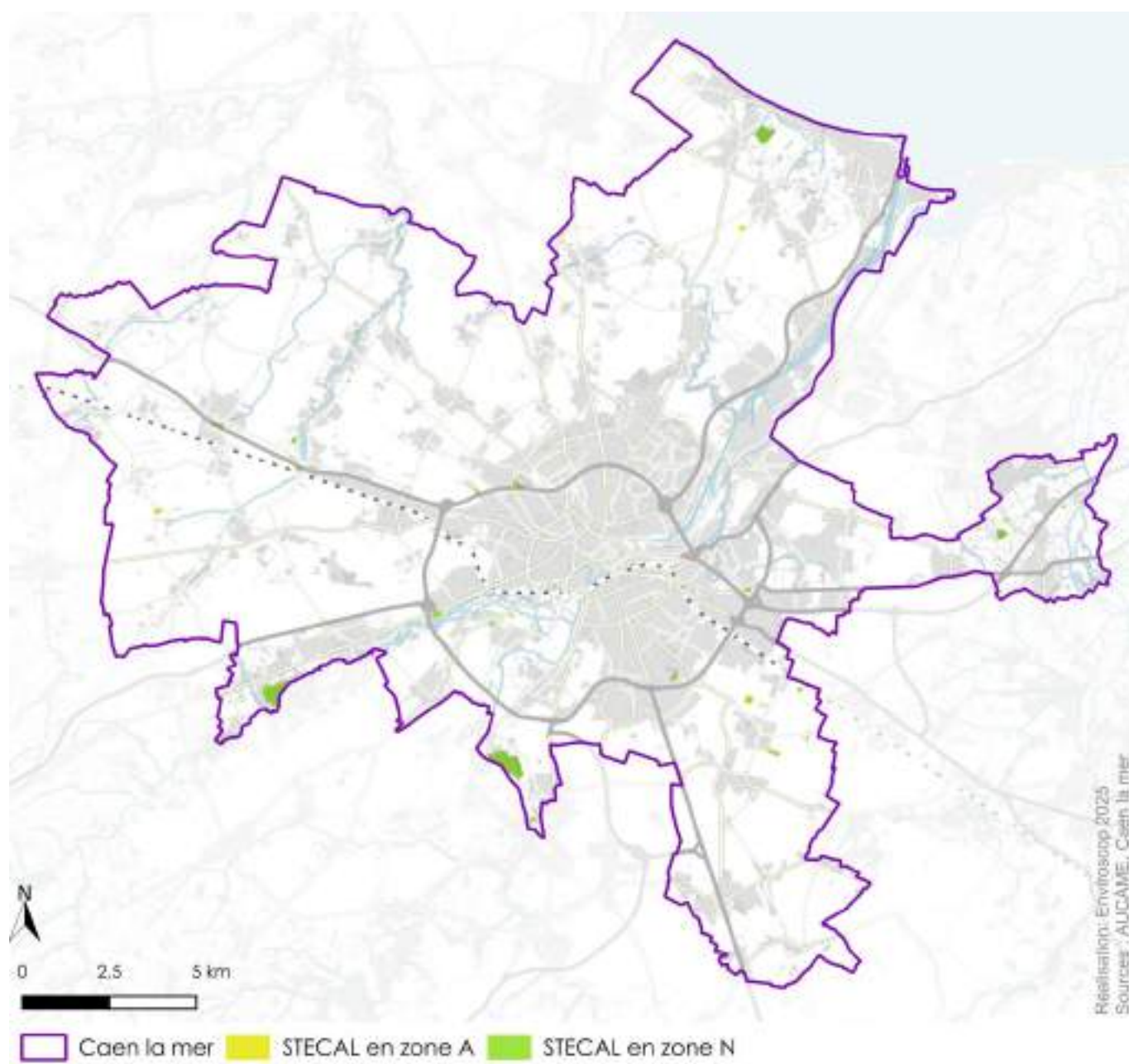
E.VIII. Les Emplacements Réservés (ER)

De nombreux emplacements réservés ont été définis sur le territoire de Caen la mer au bénéfice d'extension de cimetières, de stationnements, d'élargissements de voiries,

Certains Emplacements Réservés sont au bénéfice de la biodiversité tel que les espaces nécessaires aux continuités écologiques, les lisières, les aménagements d'espaces paysagers, les aménagements de boisement. D'autres permettront d'améliorer la qualité de l'air comme l'aménagement de cheminements doux.

Les ER concernent de petites surfaces et seront aménagés dans le respect de l'environnement en tenant compte du règlement du PLUi-HM permettant de minimiser les incidences sur l'environnement quand elles existent. Certains ER auront un impact positif sur l'environnement comme cité ci-dessus.

Figure 10. Localisation des STECAL



F. EVALUATION DES INCIDENCES DES OAP THEMATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

F.I. Introduction

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En ce qui concerne les OAP thématiques, elles visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique : l'environnement, l'habitat, la mobilité pour Caen la mer.

Les incidences de chaque OAP thématique ont été évaluées au regard des grandes thématiques environnementales :

Paysage	• Consommation d'espace • Paysage / Cône de vue • Patrimoine historique et culturel
Biodiversité et milieux naturels	• Impact sur les continuités écologiques • Impact sur les réservoirs de biodiversité • Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain
Risques	• Ruissellements des eaux pluviales • Inondations par débordement cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine • Présence de cavités • Phénomène de retrait gonflement des argiles • Présence de sites et sols pollués • Nuisances sonores • Risque technologique et industriel
Ressources	• Impact sur la ressource et son approvisionnement • Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre

F.II. Evaluation des incidences thématiques sur les OAP thématiques

F.II.1. OAP thématique "Environnement"

Paysage

Thème	Orientations	Incidences
Consommation d'espace*	Maintien des éléments liés à la biodiversité et la reconstruction des trames.	Positive
Paysage / Cône de vue*	Protection des vues et des panoramas permettant la préservation des cônes de vue identifiés. Intégration paysagère des bâtiments agricoles et des zones d'activités. Création de lisières entre le milieu agricole et le milieu urbain.	Positive
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	La protection et la reconstitution des trames est un des éléments phare de cette OAP.	Positive
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Maintien et préservation des réservoirs de biodiversité dans leur emprise.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Développement de la nature en milieu urbain, plantation d'espèces locales et d'essences diversifiées, accueil de la petite faune.	Positive

Risques

Thème	Orientations	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Mise en place de principes de gestion / récupération / réutilisation des eaux pluviales limitant les ruissellements.	Positive
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	La protection et la reconstitution des trames, la préservation des paysages, l'accueil de la biodiversité en milieu urbain limitent les incidences des inondations sur les zones bâties par le maintien de zones d'expansion de crue/submersion/remontée de nappe.	Positive
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La protection et la reconstitution des trames, notamment de la trame bleue, aura des effets bénéfiques sur la ressource.	Positive
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La protection et la reconstitution des trames, notamment de la trame verte, aura des effets bénéfiques sur la qualité de l'air et les GES.	Positive

Le thème abordé par l'OAP thématique « environnement » la classe *a priori* comme ayant des **incidences positives** sur l'environnement.

Le premier volet de l'OAP thématique « La protection et la reconstitution des trames » s'attache à préserver, conforter voire développer la Trame Verte, Bleue, Brune, Noire et Blanche de Caen la mer.

Cette OAP thématique prévoit la préservation des espaces de refuge pour la biodiversité composés des principaux sites boisés, aquatiques et humides, des sites estimés stratégiques pour la biodiversité et la qualité paysagère de Caen la mer. Au sein de ces espaces de refuges, certains aménagements pourront être autorisés de manière exceptionnelle sous réserve d'une intégration d'éléments végétaux pour renforcer la place du végétal au sein de la parcelle.

Cette OAP thématique précise également la nécessité d'un éclairage public adapté afin de protéger la trame noire.

Elle favorise également la mise en place de zones tampon – nommées lisières – à l'interface avec les espaces agricoles pour conserver des zones de refuge et permettre les déplacements de la faune.

L'OAP thématique impose la préservation des linéaires arborés et/ou arbustifs cartographiés ayant un rôle de relais entre les grands espaces naturels. Cette OAP précise qu'en cas de suppression, le linéaire devra être reconstitué.

Le second volet de l'OAP thématique « Développer la nature en milieu urbain », au-delà du développement de la trame verte en ville, pourra servir de support à la gestion des eaux pluviales.

Le troisième volet de l'OAP thématique « La mise en valeur des paysages » préserve et met en valeur les éléments du paysage / les cônes de vue. Les lisières urbaines et les entrées de ville sont également mises en avant.

Pour cela, l'OAP thématique impose la protection des vues et panoramas sur le grand paysage, préserve des silhouettes de bourgs cohérentes, impose l'aménagements de lisières et des entrées de ville.

Ainsi, l'OAP thématique « Continuités écologiques et paysages » permet le maintien mais également le développement des Trames Verte, Bleue et Noire en en protégeant les éléments phares existants et en limitant les constructions en extension permettant le développement de ces trames. Elle permet également le maintien d'un paysage typique de la Picardie Verte en identifiant et protégeant les éléments bâtis identitaires et remarquables et en préservant des espaces libres de construction. A cela s'ajoute la mise en place d'un réseau de chemins piétonniers favorisant la découverte du territoire et de ce patrimoine à préserver.

Le quatrième volet de l'OAP thématique « Développer les énergies renouvelables et une approche climatique » vise l'utilisation d'une approche bioclimatique pour les nouveaux aménagements et le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

L'ensemble de ces éléments présents au sein de l'OAP « environnement » induit des **incidences positives** sur l'environnement.

F.II.2. OAP thématique "Habitat"

Paysage

Thème	Orientations	Incidences
Consommation d'espace*	Remobilisation du bâti sous-utilisé et vacant, développement des opérations en dents creuses, densifier les offres neuves permettant d'éviter/de limiter la consommation d'espace.	Positive
Paysage / Cône de vue*	L'utilisation du bâti vacant et des dents creuses permettra la préservation des paysages. Cependant, la densification et le comblement des dents creuses pourraient avoir des incidences négatives sur la préservation des cônes de vue.	Faible
Patrimoine historique et culturel*	La densification et le comblement des dents creuses pourraient avoir des incidences négatives sur le patrimoine historique et culturel. L'OAP aurait pu prévoir des prescriptions particulières aux abords immédiats du patrimoine historique et culturel recensé afin de contribuer à sa mise en valeur. Cependant, dans le cadre d'opérations neuves des aménagements extérieurs de qualité en relation avec l'espace public sont prévus.	Modérée

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	La densification et le comblement des dents creuses pourraient avoir des incidences négatives sur la trame verte en ville par la suppression d'espaces non bâtis en milieu urbain.	Modérée
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Remobilisation du bâti sous-utilisé et vacant, développement des opérations en dents creuses, densifier les offres neuves permettant d'éviter/de limiter les incidences sur les réservoirs de biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	La densification et le comblement des dents creuses pourraient avoir des incidences négatives sur la trame verte en ville et donc sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain. Cependant, l'OAP prévoit aussi la création d'un espace extérieur privatif à partir des T2 pour toute opération de plus de 20 logements et l'aménagement d'espaces extérieurs de qualité.	Modérée

Risques

Thème	Orientations	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-

Thème	Orientations	Incidences
Présence de sites et sols pollués	L'OAP prévoit l'aménagement des dents creuses et la densification mais n'aborde pas la problématique de l'aménagement des friches et donc potentiellement des sites et sols pollués.	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	La remobilisation du bâti sous-utilisé et vacant, le développement des opérations en dents creuses et la densification des offres neuves exerceront une pression supplémentaire sur la disponibilité des ressources notamment la ressource en eau qui peut être limitante sur le territoire. Cependant le recours à la réversibilité fonctionnelle permettra une économie de la ressource.	Modérée
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La remobilisation du bâti sous-utilisé et vacant, le développement des opérations en dents creuses concentrera les nouveaux habitants dans les secteurs urbanisés où les services sont disponibles, notamment les transports en commun. Ainsi via la baisse de l'utilisation des véhicules individuels, l'OAP aura des incidences positives sur la qualité de l'air et les GES. De plus il sera privilégié une approche bioclimatique ainsi que l'usage de matériaux biosourcés.	Positive

L'OAP « habitat » répond à la loi Climat et Résilience en visant l'objectif de zéro artificialisation nette. Ainsi l'OAP aura des incidences positives sur la consommation d'espace.

Le premier volet de l'OAP « la désirabilité de la densité et le travail des formes urbaines : un levier pour atteindre la sobriété foncière » incite à la remobilisation du foncier bâti sous-utilisé et vacant et au développement des opérations en dents creuses sur des fonciers libres. Il incite également à la densification. Ce volet permet de limiter/d'éviter au maximum les extensions sur les milieux agricoles ou naturels et de préserver les réservoirs de biodiversité. De ce point de vue, les incidences sur l'environnement sont positives.

Le fait de densifier l'existant et d'aménager les dents creuses privilégiera l'accueil des habitants au sein des espaces urbanisés bénéficiant des services et particulièrement des transports en commun impliquant une diminution de la voiture individuelle.

En revanche, la densification en milieu urbain et l'aménagement des dents creuses pourrait avoir un impact négatif sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain et plus largement sur la trame verte. Cela pourrait également nuire à la mise en valeur du patrimoine historique et culturel et à certaines vues paysagères qui pourraient être masquées. Cependant, l'OAP prévoit la mise en place d'espaces extérieurs privatifs.

On peut également noter que la densification et donc l'augmentation de la population apporterait une pression supplémentaire sur les ressources et particulièrement sur la ressource en eau. A contrario, l'OAP impose une approche bioclimatique des projets d'aménagement et des constructions, réduisant l'impact sur la consommation des ressources.

L'ensemble de ces éléments présents au sein de l'OAP « habitat » induit des incidences négatives faibles à modérées ainsi que des incidences positives sur l'environnement.

F.II.3. OAP thématique “Activités économiques”

Paysage

Thème	Orientations	Incidences
Consommation d'espace*	Implantation dans la continuité des tissus urbains existants impliquant la consommation de terres agricoles / naturelles supplémentaires. Requalifications possible de sites en friches ou de zones d'activités commerciales dévitalisées évitant la consommation de terres agricoles / naturelles. L'OAP aurait pu mettre la priorité sur la requalification de l'existant.	Faible
Paysage / Cône de vue*	Aménagement de bandes paysagères en lisière (ZA/espaces urbains résidentiels et ZA/espaces agricoles et naturels) permettant une meilleure intégration paysagère des zones d'activités. Cependant la densité verticale envisagée implique un impact visuel plus fort dans le grand paysage.	Faible
Patrimoine historique et culturel*	Aménagement de bandes paysagères en lisière minimisant les incidences sur le patrimoine historique et culturel présent aux abords mais l'OAP ne précise pas le choix des matériaux ni les couleurs à privilégier.	Faible

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	Plantation de bandes paysagères aux abords des voiries : arbres à grand développement et diversité de strates végétales et création d'espaces végétalisés et d'espaces supports de biodiversité, voire préservation de es espaces. Cette végétalisation sera le support de la trame verte au sein des secteurs urbanisés. Limitation/modulation de l'éclairage de nuit favorisant le maintien de la trame noire sur le territoire.	Positive
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Densification verticale sur le foncier disponible en respectant les entités environnementales limitant les impacts sur les réservoirs de biodiversité.	Négligeable
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Plantation de bandes paysagères aux abords des voiries : arbres à grand développement et diversité de strates végétales et création d'espaces végétalisés et d'espaces supports de biodiversité. Ces éléments contribueront au développement de la biodiversité en milieu urbain.	Positive

Risques

Thème	Orientations	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	L'OAP prévoit la requalification possible de sites en friches permettant la réutilisation de sites et sols pollués.	Positive
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Mobilisation en priorité du potentiel en toitures et en surface de stationnements pour la production d'énergies renouvelables permettant une diminution de l'utilisation des ressources. Cependant, aucune obligation d'installer des moyens de production d'énergies renouvelables n'est mentionnée. Cependant le recours à la réversibilité fonctionnelle permettra une économie de la ressource.	Faible
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Implantation conditionnée à une bonne desserte en transports alternatifs à la voiture individuelle, facilitant l'intermodalité et impliquant un moindre impact sur la qualité de l'air. Agencement de bâtiments propices aux zones d'ombres et aux îlots de fraîcheur. Utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés diminuant l'impact sur les GES.	Positive

Le premier volet de l'OAP concerne l'accessibilité. Il favorise l'implantation des nouvelles zones d'activités dans la continuité des tissus urbains existants et l'utilisation des transports en commun et sera donc en ce point bénéfique pour la qualité de l'air.

Le deuxième volet de l'OAP concerne la qualité paysagère et architecturale des zones d'activités. Il permettra une nette amélioration de l'intégration paysagère des zones d'activités et contribuera à la végétalisation des lieux. Il contribuera au développement de la biodiversité en milieu urbain et améliorera la trame verte en ville.

Le deuxième volet traite également de la densification permettant de diminuer la pression sur les espaces agricoles et naturels. Il demande également un agencement favorisant les zones d'ombres et les îlots de fraîcheur prenant ainsi en compte le dérèglement climatique. Il prévoit la généralisation de l'emploi de matériaux biosourcés et géosourcés diminuant ainsi l'empreinte carbone des aménagements.

Le dernier volet propose la requalification des sites en friche œuvrant ainsi pour la préservation des terres agricoles et naturelles. Il traite également des énergies renouvelables mais ne précise aucun seuil minimal et n'évoque aucune obligation.

L'ensemble de ces éléments présents au sein de l'OAP « activités économiques » induit des incidences négatives négligeables à faibles ainsi que des incidences positives sur l'environnement.

F.II.4. OAP thématique "Mobilité"

Paysage

Thème	Orientations	Incidences
Consommation d'espace*	Dans les communes de centre urbain métropolitain, les opérations de renouvellement urbain aménagées à proximité des stations existantes ou projetées des lignes structurantes du réseau de transports en commun, devront justifier d'une certaine densité. L'OAP favorise la densification et limite ainsi la consommation d'espace. Mutualisation possible du stationnement pour les opérations privées proposant une programmation mixte limitant la consommation d'espace liée aux parkings. Cependant la création de parcs relais pourrait être à l'origine d'une consommation d'espace négligeable.	Positive
Paysage / Cône de vue*	Les stationnements en surface seront végétalisés et plantés d'arbres de haute tige permettant une meilleure intégration paysagère.	Positive
Patrimoine historique et culturel*	Préservation des murs et bâtis protégés.	Positive

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	Les stationnements en surface seront végétalisés et plantés d'arbres de haute tige. Cette végétalisation contribuera à la trame verte au sein des secteurs urbanisés.	Positive
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Préservation des alignements d'arbres repérés et arbres remarquables, zones humides favorables à la préservation des réservoirs de biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Les stationnements en surface seront végétalisés et plantés d'arbres de haute tige. Ces éléments contribueront au développement de la biodiversité en milieu urbain.	Positive

Risques

Thème	Orientations	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Les stationnements en surface favoriseront l'emploi de matériaux perméables. Ils seront végétalisés et plantés d'arbres de haute tige. Les stationnements vélos favoriseront l'emploi de matériaux perméables. Ces dispositions seront favorables à la diminution des ruissellements via le processus d'infiltration.	Positive
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Orientations	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Les stationnements en surface pourront être couverts par des ombrières photovoltaïques permettant la production d'énergies renouvelables.	Positive
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Positionnement des éventuels équipements, commerces et services à proximité des habitations de façon à favoriser les courts déplacements. Ainsi des effets bénéfiques sur les émissions de gaz à effet de serre sont attendus. Les stationnements en surface seront végétalisés et plantés d'arbres de haute tige, ou couverts par des ombrières photovoltaïques.	Positive

Le premier volet de l'OAP « mobilités » concerne le maillage du réseau de transports en commun. Ce volet précise que l'implantation des nouvelles opérations sera dépendante de la proximité du réseau de transports en commun et que celles-ci devront dans certains cas justifier d'une certaine densité. Ainsi, ce volet aura des incidences positives sur la consommation d'espace en accentuant la densification plutôt que favoriser l'extension urbaine. Il aura également des incidences positives sur la qualité de l'air et les émissions de GES en favorisant l'utilisation des transports en commun.

Le second volet de l'OAP concerne la pratique du vélo. Ce volet permet la mise en œuvre des équipements nécessaires à la pratique du vélo et en favorise donc le développement. Il aura des incidences positives sur la qualité de l'air et les émissions de GES en favorisant l'utilisation du vélo à la place de la voiture. Ce volet insiste également sur la préservation des alignements d'arbres repérés et arbres remarquables, zones humides, murs et bâtis protégés, etc. Ainsi il aura des incidences positives sur les paysages mais également sur la biodiversité et la trame verte par le maintien d'arbres repérés et remarquables, sur la biodiversité également et sur la trame bleue par le maintien des zones humides, sur le patrimoine architectural et/ou culturel par le maintien des murs et bâtis protégés.

Le troisième volet de l'OAP « mobilité » s'intéresse à l'aménagement de l'espace et à l'accessibilité. Il appuie l'aménagement des équipements à proximité des habitations pour limiter les déplacements et prévoit la création de parking-relais à proximité des transports en commun favorisant l'utilisation de ces derniers. Il aura donc des incidences positives sur la qualité de l'air et les émissions de GES.

Le dernier volet de l'OAP concerne le stationnement. Il propose la mutualisation des stationnements automobiles pour les opérations privées à programmation mixte limitant ainsi la consommation d'espace. Il favorise l'utilisation de matériaux perméables pour les stationnements ayant des incidences positives sur les ruissellements des eaux pluviales via la mise en œuvre du processus d'infiltration. Il impose la végétalisation des stationnements et la plantation d'arbres de haute tige ou la couverture par des ombrières photovoltaïques. Ainsi il aura une action positive sur la biodiversité et la trame verte. Il aura également des incidences positives sur les ressources via la production d'énergies renouvelables dans le cas des ombrières photovoltaïques.

L'ensemble de ces éléments présents au sein de l'OAP « mobilités » induit des **incidences positives** sur l'environnement.

F.III. Tableau de synthèse des incidences des OAP thématiques sur l'environnement

Comme le montre le tableau de synthèse suivant, la majeure partie des OAP thématiques œuvre pour la préservation de l'environnement avec des incidences principalement faibles à positives. La thématique habitat présente quelques incidences modérées non pas par des actions directement néfastes mais par un manque de prise en compte explicite. Cependant, les règlements écrit et graphique ainsi que les OAP sectorielles permettront de réduire ces incidences.

Thèmes		OAP thématiques			
		OAP « environnement »	OAP « habitat »	OAP « activités économiques »	OAP « mobilités »
Paysage	Consommation d'espace				
	Paysage / Cône de vue				
	Patrimoine historique et culturel				
Biodiversité et milieux naturels	Impact sur les continuités écologiques				
	Impact sur les réservoirs de biodiversité				
	Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				
Risques	Ruissellements des eaux pluviales				
	Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine				
	Présence de cavités				
	Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
	Présence de sites et sols pollués				
	Nuisances sonores				
	Risques technologique et industriel				
Ressources	Impact sur la ressource et son approvisionnement				
	Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre				

Légendes :

Incidence positive	Incidence négligeable	Incidence faible	Incidence modérée	Incidence forte	Sans objet

G. EVALUATION DES INCIDENCES DES OAP SECTORIELLES

G.I. Introduction

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à exprimer de manière qualitative, sur des quartiers ou secteurs ou sur des enjeux du territoire, les ambitions et la stratégie territoriales en termes d'aménagement.

Les OAP trouvent leur origine dans l'ancien articles R.123-3 du code de l'urbanisme (tel qu'issu du décret n°2001-260 du 27 mars 2001), qui prévoyait que le projet d'aménagement et développement durable (PADD) définisse les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, en vue notamment de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale de l'environnement.

Deux ans plus tard, la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003 rendait ce PADD inopposable aux occupations des sols. En contrepartie, elle introduit le principe de ce qui est désormais appelé OAP, en prévoyant que le PLU puisse comporter un document spécifique traitant des orientations d'aménagement relatives aux quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Le PLUi de Caen la mer a défini au moins une OAP sectorielle par commune. Ces OAP sectorielles sont évaluées dans le chapitre qui suit.

Plusieurs prescriptions communes à l'ensemble des OAP ont été définies. Elles concernent :

- l'aménagement des lisières entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles,
- la prise en compte des nuisances sonores à proximité des axes de circulation,
- les zones humides,
- les zones à risque : inondation, ruissellement des eaux pluviales, effondrement des cavités souterraines, retrait-gonflement des argiles

G.II. Evaluation des incidences environnementales liées aux prescriptions communes

Les prescriptions communes aux OAP sectorielles proposées correspondent à des mesures de réductions des impacts environnementaux.

G.II.1. Les lisières en limite des espaces naturels et agricoles

Les prescriptions concernant les lisières imposent l'implantation d'une lisière végétalisée entre les espaces à urbanisés et les espaces agricoles. Cette lisière pourra être support de biodiversité et participera au développement de la Trame Verte.

Il est également précisé que cette lisière pourra intégrer un cheminement doux favorisant les

déplacements doux au détriment de la voiture et au bénéfice de la qualité de l'air.

Les prescriptions imposent des lisières perméables permettant le passage de la petite faune œuvrant pour les continuités écologiques et la biodiversité.

Ainsi, la mise en place de lisières végétalisées aura des incidences positives sur la biodiversité, la trame verte, les continuités écologiques et la qualité de l'air.

G.II.2. La prise en compte des nuisances sonores à proximité d'axes de circulation

Les prescriptions imposent un recul des constructions (habitations, établissements d'enseignement ou de santé) vis-à-vis des voies soit matérialisé par un premier rideau constitué des bâtiments d'activités soit via la mise en place d'un merlon planté. Dans les deux cas, les prescriptions permettront une amélioration du cadre de vis et une réduction des nuisances sonores dans les espaces habités. Il est également demandé d'étudier la composition des constructions pour limiter l'effet de réverbération du son dans la même optique.

Les prescriptions favorisent également l'isolation phonique des façades exposées et l'aménagement des pièces de vie dans les espaces les moins exposés permettant là encore une meilleure qualité de vie et une réduction de l'exposition aux nuisances sonores.

Ainsi, la prise en compte des nuisances sonores à proximité des axes de circulations aura des incidences positives sur les nuisances sonores.

G.II.3. Protection et restauration des zones humides

Les prescriptions demandent à ce que la renaturation d'un site s'inscrive dans une échelle plus vaste afin de créer des corridors écologiques. Il est également demandé que ces sites renaturés bénéficient de zones tampons vis-à-vis des activités humaines afin d'en limiter les impacts sur le site renaturé. Dans le cas d'un secteur "pollué", il est proposé de choisir les plantes en fonction des polluants repérés. L'ensemble de ces prescriptions sur le contexte environnemental favorise le développement de la biodiversité et des continuités écologiques. Il œuvre en faveur de la Trame Verte et Bleue.

Les prescriptions proposent également la recreation ou la restauration des écosystèmes fonctionnels complets, l'aménagement d'habitats pour différentes espèces et la lutte contre les espèces invasives. L'aménagement d'espaces propices au développement des espèces aura des incidences positives sur le maintien et le développement de la biodiversité.

Les prescriptions favorisent la réhabilitation des écoulements naturels de l'eau œuvrant en faveur de la réduction du risque inondation mais également en faveur du maintien et du développement de la Trame Bleue en proposant des habitats plus naturels aux espèces présentes.

L'aménagement de zones de promenade balisées permettra une prise de conscience de la population sur l'importance de la biodiversité en général et des zones humides en particulier.

Les prescriptions incitent également aux pratiques agricoles durables et pédagogiques

permettant la préservation de la qualité des sols mais là encore une prise de conscience de la population sur l'importance de la conservation d'une bonne qualité des sols.

Ainsi, la protection et la restauration de ces secteurs auront des incidences positives sur la biodiversité et les continuités écologiques, sur la Trame Verte et Bleue, sur la prise en compte du risque inondation et sur la qualité des sols.

G.II.4. Zones potentiellement inondables et sujettes aux remontées de nappe

Les prescriptions recommandent :

- un retrait des constructions vis-à-vis des cours d'eau et une végétalisation des berges permettant de maintenir une zone d'expansion des crues suffisantes et de réduire l'exposition au risque inondation des secteurs habités ;
- de limiter les surfaces imperméabilisées et de favoriser une végétation dense des parcelles permettant là encore de maintenir des surfaces d'expansion des crues ou des remontées de nappe suffisantes et de réduire l'exposition au risque inondation des secteurs habités. La végétation dense des parcelles et la faible imperméabilisation seront également bénéfiques pour l'infiltration des eaux pluviales et limitera les phénomènes de ruissellements des eaux pluviales ;
- d'adapter la hauteur du premier rez-de-chaussée au-dessus du niveau de crue connu et d'adopter des mesures d'anticipation du risque inondation permettant à nouveau de réduire l'exposition au risque inondation.

Ainsi, les prescriptions mises en place concernant les zones potentiellement inondables et sujettes aux remontées de nappe favorisent le maintien d'une zone d'expansion de crues ou de remontées de nappe, réduisent le risque de ruissellement des eaux pluviales et limitent l'exposition au risque inondation. Les prescriptions proposées auront des incidences positives sur le risque inondation.

G.II.5. Zones exposées au risque de ruissellement des eaux pluviales

Les prescriptions proposées incitent à la création d'un maximum d'espaces perméables (espaces de pleine terre, voiries et stationnements en matériaux perméables). Elles favorisent une végétation abondante. Elles encouragent l'aménagement d'ouvrages de gestion des eaux pluviales aériens végétalisés ou la réalisation d'une étude si besoin.

L'ensemble de ces prescriptions œuvrent en faveur d'une infiltration des eaux pluviales et permettent de réduire les ruissellements des eaux pluviales. Ainsi, les prescriptions proposées auront des incidences positives sur le risque inondation lié aux ruissellements des eaux pluviales.

G.II.6. Zones exposées au risque d'effondrement des cavités souterraines et de retrait-gonflement des argiles

Les prescriptions recommandent la réalisation d'une étude de sol et l'adoption de mesure de consolidation le cas échéant.

Ainsi, les prescriptions permettront la réduction d'exposition au risque. Elles auront des incidences positives sur les risques d'effondrement de cavités souterraines et de retrait-gonflement des argiles.

G.III. Evaluation des incidences thématiques sur les OAP sectorielles

Légende des impacts résiduels :

Nul ou Positif	Négligeable	Faible	Modéré	Fort

Un code est établi pour différencier le type de mesure en lien avec la séquence Eviter – Réduire – Compenser :

- E pour mesure d'évitement
- R pour mesure de réduction
- C pour mesure de compensation

Certaines mesures seront mises en place malgré l'absence d'incidence. On les appelle mesures d'accompagnement (A).

G.III.1. Communes de Mondeville, Colombelles, Giberville – OAP intercommunale

a) OAP sectorielle Cité du Plateau



Figure 11 – OAP sectorielle intercommunale
Cité du Plateau - Mondeville, Colombelles,
Giberville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 84 ha urbanisés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie sud de l'OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : église de Mondeville La Cité du Plateau forme un ensemble bâti patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme Présence de bâti remarquable tel que le château, la conciergerie, le pavillon du gardien, la Renaissance, les grands bureaux... Présence d'une enceinte murale en pierre autour du parc du château et des grands bureaux	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités ou sur la non prise en compte de la protection de la Cité du Plateau Fortes en cas de démolition des bâtiments remarquables identifiés ou des murs d'enceinte	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte R : Respect du règlement écrit E : Maintien des bâtiments remarquables identifiés et des murs d'enceinte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Secteur boisé en limite ouest de l'OAP identifié au sein de la sous-trame boisée en lien avec la vallée de l'Orne et du Biez Jardins des maisons en limite ouest identifiés au sein de la sous-trame thermophile	Fortes à modérées sur la limite ouest	E : Maintien du secteur boisé R : Extensions de 30 m ² et annexes autorisées	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	A : Identification des secteurs boisés en Espaces Boisés Classés	Positif
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'alignements d'arbres le long des voies	Faibles	E : Maintien d'espaces boisés A : Restauration / Protection d'espaces verts Identification d'espaces à végétaliser A : Préservation d'arbres isolés A : Maintien / création d'alignements d'arbres, de continuités vertes	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP d'ores et déjà urbanisée	Nulles	A : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Pointe sud soumise au phénomène de remontée de nappe	Fortes sur la pointe sud	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Présence de périmètres de protection liés à la présence de carrières en limite nord-ouest	Fortes en cas de construction dans les périmètres	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Bordures ouest et sud moyennement exposées au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées pour les bordures ouest et sud		
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	Site soumis aux nuisances sonores issues de la RD513 sur la pointe nord de l'OAP	Modérées pour la pointe nord de l'OAP	OAP entièrement bâtie	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	OAP entièrement urbanisée	Nulles	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Plusieurs arrêts de bus au sein de l'OAP, gare à plus de 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.2. Communes de Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer – OAP intercommunale

a) OAP sectorielle Côtière



Figure 12 – OAP sectorielle intercommunale Côtière - Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 214 ha urbanisés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama lié à l'atlas des paysages des plages du débarquement sur la commune de Ouistreham	Fortes en cas de construction ne respectant pas la silhouette	E : L'OAP est déjà urbanisée	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	Nombreux bâtiments à caractère patrimonial Deux ensembles de patrimoine remarquable : centre de Lion-sur-Mer, avenue de la mer à Ouistreham Nombreux murs anciens en pierres Plusieurs périmètres de protection des abords	Fortes en cas de démolition des bâtiments/ensembles de patrimoine remarquables/murs de pierres Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	E : Préservation des bâtiments/ensembles de patrimoine/murs de pierres identifiés R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	de Monuments Historiques : Villa Guimard à Hermanville-sur-Mer, Castel Louis à Lion-sur-Mer, la Sapinière à Hermanville-sur-Mer, église de Lion-sur-Mer			

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Petits espaces arborés identifiés au sein de la sous-trame boisé	Modérées	E : Préservation des principaux espaces verts et boisés E : Préservation d'alignements d'arbres et haies	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Probabilité de zones humides dans la partie nord-ouest de l'OAP	Fortes en cas de suppression de zones humides	E/R : Inventaires de zones humides réalisés avant chaque aménagement	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de petits espaces boisés Présence d'alignements d'arbres	Faibles	A : Développement d'espaces support de biodiversité A : Végétalisation des espaces publics et de la promenade du bord de mer E : Préservation des principaux espaces verts et boisés E : Préservation d'alignements d'arbres et haies	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP entièrement urbanisée	Nulles	R : Accès et aires de stationnements en matériaux naturels et/ou perméables dans les parcs et jardins R : Préservation des espaces de pleine terre et utilisation de revêtements perméables R : Réalisation d'espaces publics perméables et végétalisés R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par	OAP au sein du	Fortes en cas	R : Intégration des dispositifs	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	PPMR de la Basse Vallée de l'Orne OAP soumise aux remontées de nappe	de non-respect du PPRM ou de non prise en compte des remontées de nappe	de préparation au risque de submersion E : Interdiction de nouvelles pièces de vie en sous-sol E/R : Respect du règlement du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne Cf. analyse des prescriptions communes	
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	OAP entièrement urbanisée	Nulles	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Plusieurs arrêts de bus en limite de l'OAP, gare à plus de 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.3. Communes de Bretteville-sur-Odon, Carpiquet – OAP intercommunale

a) OAP sectorielle Zone d'activités économiques Koenig



Figure 13 – OAP intercommunale ZAE Koenig
– Bretteville-sur-Odon, Carpiquet

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 37 ha dont 32 ha aménagés sur des terres agricoles aux abords de l'aéroport de Caen-Carpiquet correspondant à environ 5 % de la zone non bâtie communale de Bretteville-sur-Odon et 4,5 % de la zone non bâtie communale de Carpiquet	Modérée	-	Modérée
Paysage Cône de vue* /	Bande inconstructible (article L111-6) le long de la RD220	Fortes en cas de constructions d'habitation dans cette bande	R : Espace vert prévu le long de la RD220. Le projet n'accueille que des activités	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une transition paysagère le long de la RD220, création de lisières épaisses entre le projet et la zone agricole	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'une transition paysagère le long de la RD220 et de lisières épaisses entre le projet et la zone agricole pouvant être support de biodiversité	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terres agricoles perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
remontée de nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Site soumis aux nuisances sonores de l'aéroport Caen-Carpique	Fortes à modérées selon l'éloignement	R : Projet n'accueillant que des activités	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.4. Communes de Caen, Mondeville – OAP intercommunale

a) OAP sectorielle Nouveau Bassin

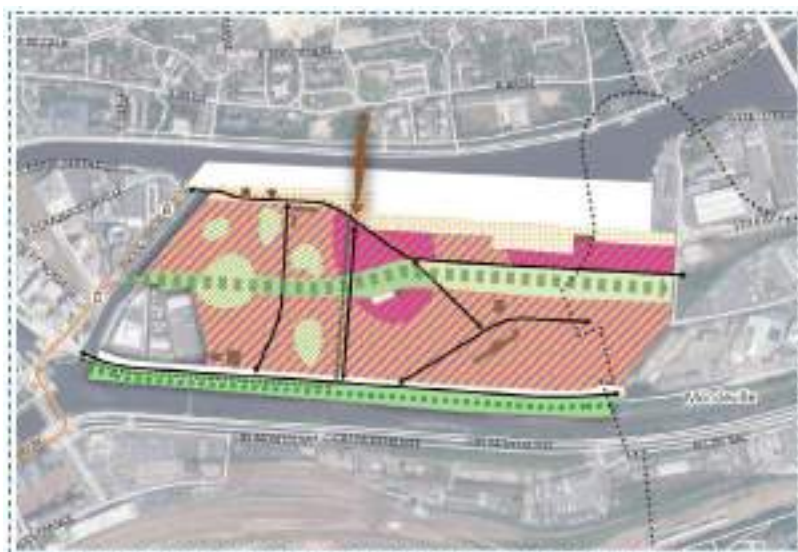


Figure 14 – OAP sectorielle Nouveau bassin – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 48,5 ha d'espaces urbanisés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP concernée par un panorama depuis la place de la Demi-Lune à Caen vers le cimetière nord-est de Caen	Négligeable sur le panorama car l'OAP est en contrebas	-	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-frames des milieux thermophiles et boisée identifiées sur une bande d'espace boisé à l'est de l'OAP.	Modérées en cas de suppression	E : Protection et valorisation des espaces verts sur ce secteur R : Poursuite d'un corridor écologique vers l'ouest dans la continuité R : Création de cœurs d'ilot paysagers dans la partie ouest de l'OAP	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Présence d'une ou plusieurs plantes protégées identifiées via la couche d'alerte « flore vasculaire »	Fortes en cas de suppression	E/R/C : Une EE a été réalisée pour le secteur Nouveau Bassin, qui a donné lieu à la production d'un arrêté préfectoral en date du 14 mars 2023. Celui-ci porte autorisation au titre de l'article L.181.1 du code de l'environnement de la ZAC Nouveau Bassin sur le territoire des communes de Caen et Mondeville. Il détermine des mesures environnementale à mettre en œuvre par la SPLA pour le suivi floristique du secteur.	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'espaces arborés sous forme de bandes dans la partie est de l'OAP mais également en limite sud, le long de l'Orne	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression (bande boisée au sud reliée à la vallée de l'Orne)	E : Conservation de ces espaces boisés R : Poursuite d'un corridor écologique vers l'ouest dans la continuité R : Création de cœurs d'ilot paysagers dans la partie ouest de l'OAP	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements	Projet sur des	Nulles	R : Maintien d'espaces	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
des eaux pluviales	espaces bâtis et en grande partie imperméabilisés		verts perméables le long du corridor écologique, le long de l'Orne et création de cœurs d'îlots paysagers. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Remontées de nappe possible notamment sur la partie ouest de l'OAP OAP au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne Site pouvant être sujet à l'élévation du niveau marin	Fortes en cas de non-respect du règlement du PPMR et/ou de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe et/ou de l'élévation du niveau marin	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable R : Etude hydraulique en cours, le projet sera adapté en conséquence Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués	Société SFCC anciennement présente et à l'origine de pollutions des sols (et des eaux souterraines) mais des études et investigations ont été menées afin de dépolluer les lieux	Négligeable	-	Négligeable
Nuisances sonores	-	Nulles	-	Nulles
Risques technologique et industriel	Extrémité est de l'OAP concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des Dépôts de pétrole côtiers de Mondeville (zone bleue 1 « b1 »)	Modérées	E/R : Les recommandations issues du Cahier de recommandations du PPRT seront prises en compte	Négligeable

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement	Nul

			collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de tramway en limite ouest, gare à 600 m	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.5. Commune de Authie

a) OAP sectorielle Saint-Louet



Figure 15 - OAP sectorielle Saint-Louet
- Authie

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,8 ha dans la continuité du bâti existant sur des terres agricoles correspondant à 1,15 % de la surface communale non bâtie	Incidences négligeables liées à la consommation de terres agricoles en continuité de l'existant	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement de lisières végétalisées et plantation d'un alignement d'arbres en limite sud et ouest permettant de renforcer la Trame Verte	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	A : Aménagement des lisières support de biodiversité	Positif
Impact sur la biodiversité				

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation de terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles		Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 230 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création d'un cheminement doux pour rejoindre la rue Henri Brunet	Négligeable

b) OAP sectorielle Cussy



Figure 16 – OAP sectorielle Cussy - Authie

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,1 ha en extension sur des terres agricoles correspondant à 0,86 % de la surface communale non bâtie	Incidences négligeables liées à la consommation de terres agricoles	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement de lisières végétalisées et plantation d'un alignement d'arbres en limite est permettant de renforcer la Trame Verte	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	A : Aménagement des lisières support de biodiversité	Positif
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation de terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles		Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m, gares à plus de 5 km.	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.6. Commune de Bénouville

a) OAP sectorielle Le Clos des possibles



Figure 17 – OAP sectorielle Le Clos des Possibles - Bénouville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 18,6 ha dont environ 12 ha restants à aménager sur des terres agricoles enclavées entre le bâti existant et l'autoroute correspondant à environ 3 % de la surface communale non bâtie	Incidences négligeables liées à la consommation de terres agricoles enclavées	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement d'un merlon arbustif de la long de la RD515 et d'espaces paysagers au sein du projet permettant de renforcer la Trame Verte	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	A : Aménagement d'un merlon arbustif le long de la RD515 et d'espaces paysagers au sein du projet support de biodiversité	Positif
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation de terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	R : Aménagement d'ouvrages aériens de gestion des eaux pluviales au sein des espaces paysagers permettant l'infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	Proximité de la RD515 générant des nuisances sonores	Faibles du projet sur l'environnement sonore existant (déjà détérioré)	R : Aménagement d'un merlon paysager le long de la RD 515, recul des constructions vis-à-vis de la RD515 (minimum 40 m)	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul

Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à moins de 100 m et un second à environ 200 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création de cheminements doux pour rejoindre l'avenue de Caen, création d'une voie verte le long de la RD515	Négligeable

G.III.7. Commune de Biéville-Beuville

a) OAP sectorielle Route de la Bijude



Figure 18 – OAP sectorielle Route de la Bijude
– Biéville-Beuville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3 ha dont environ 1,3 ha restants à aménager sur des terres agricoles enclavées (prairie en dent creuse) correspondant à environ 0,15 % de la surface communale non bâtie	Incidences négligeables liées à la consommation de terres agricoles en dent creuse.	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Présence d'un mur le long du corps de ferme côté rue	Incidences fortes en cas de suppression du mur, élément du patrimoine vernaculaire local	E : Protection du mur au sein de l'OAP	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie nord-est de l'OAP au sein du périmètre de protection de Manoir Balleroy	Incidences fortes liées à la proximité du Manoir Balleroy	E : Aucun aménagement autre que des extensions limitées ou des annexes ne sont possibles au sein du périmètre. Avis obligatoire de l'ABF.	Négligeable

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Plusieurs haies/alignements d'arbres présents au sein de l'OAP ou en limite ainsi qu'un petit boisement supports de biodiversité et constitutifs la Trame Verte.	Modérées sur la biodiversité et les continuités écologiques en cas de suppression	E : Protection de l'espace boisé au sein de l'OAP, protection des haies existantes et création/renforcement des lisières végétalisées	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation d'une prairie	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien d'un secteur perméable au sein de l'ancien corps de ferme, maintien de l'espace boisé. Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur d'habitat Ouest



Figure 19 – OAP sectorielle Secteur d'habitat Ouest – Biéville-Beuville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 9,3 ha à aménager sur des terres agricoles en extension de la zone bâtie existante correspondant à environ 1 % de la surface communale non bâtie	Incidences faibles liées à la consommation de terres agricoles en extension.	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Extrémité est de l'OAP au sein du périmètre de protection de Manoir Balleroy	Incidences fortes liées à la proximité du Manoir Balleroy	E : Aucun aménagement autre que des extensions limitées ou des annexes ne sont possibles au sein du périmètre. Avis obligatoire de l'ABF.	Négligeable

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Plusieurs haies présentes au sein de l'OAP ou en limite supports de biodiversité et constitutifs la Trame Verte	Modérées sur la biodiversité et les continuités écologiques en cas de suppression	R : Création de lisières végétalisées composées de différentes strates végétales permettant le développement de la Trame Verte et de la biodiversité	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation de terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien d'espaces verts perméables en lisière et le long des cheminements. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Plusieurs arrêts de bus à environ 500-600 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.1. Commune de Blainville-sur-Orne

a) OAP sectorielle Terre d'avenir



Figure 20 – OAP sectorielle Terre d'avenir – Blainville-sur-Orne

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 33 ha dont environ 10 ha restants à aménager sur des terres agricoles en extension correspondant à environ 2,7 % de la surface communale non bâtie	Incidences faibles liées à la consommation de terres agricoles en extension.	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'une haie en limite nord-est de l'OAP supports de biodiversité et constitutifs la Trame Verte	Modérées sur la biodiversité et les continuités écologiques en cas de suppression	E/R : Conservation et consolidation de la haie existante et création de lisières végétalisées composées de différentes strates végétales	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation d'une terre agricole	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien d'espaces verts perméables en lisière et le long des cheminements. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 500 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création de cheminements doux au sein du projet permettant le raccordement à l'existant	Négligeable

G.III.2. Commune de Bourguébus

a) OAP sectorielle Rue de l'Eglise



Figure 21 – OAP sectorielle Rue de l'Eglise – Bourguébus

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4 ha constituée d'une friche au sein de la zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâti d'intérêt, ancienne bâtisse du corps de ferme	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de suppression du bâti concerné	E : Conservation de la construction remarquable. E : Principe du corps de ferme conservé	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un petit espace boisé au sud de la friche servant de relai entre le bocage plus au sud et les vallées plus au nord	Fortes en cas de suppression (peu ou pas d'espace boisé sur ce secteur)	R : Création d'espaces paysagers au sein du projet, création de transitions paysagères, création d'alignements d'arbres	Faible
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un petit espace boisé au sud de la friche	Fortes sur la biodiversité en cas de suppression (peu ou pas d'espace boisé sur ce secteur)	R : Création d'espaces paysagers au sein du projet, création de transitions paysagères, création d'alignements d'arbres	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur une friche bâtie. Désimperméabilisation prévue de certains espaces	Positives	A : Maintien d'espaces verts perméables en bordure de voirie et le long des cheminements. Création d'espaces verts en désimperméabilisation. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Positif
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	
Présence de	-			

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 350 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Cœur de bourg



Figure 22 – OAP sectorielle Cœur de bourg – Bourguébus

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4 ha constitués de dents creuses non agricoles	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâti d'intérêt	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de	E : Conservation de la construction remarquable	Nul

		suppression du bâti concerné		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace arboré au niveau de la « Ferme Esnault » servant de relai entre le bocage plus au sud et les vallées plus au nord, également support de biodiversité	Fortes en cas de suppression (peu ou pas d'espace boisé sur ce secteur)	E : Aucun aménagement prévu sur cet espace	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation d'espace actuellement en herbe et réaménagement / densification de secteurs bâtis	Modérées sur les ruissellements	R : Maintien d'espaces verts perméables en lisière et le long des cheminements. Maintien de l'espace arboré au niveau de la « Ferme Esnault ». R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Raccordement prévu à l'assainissement	Nul

			collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 100 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création de cheminements doux au sein du projet permettant le raccordement à l'existant	Négligeable

G.III.3. Commune de Bretteville-sur-Odon

a) OAP sectorielle Secteur 1



Figure 23 – OAP sectorielle Secteur 1 – Bretteville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4,2 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence de deux arbres remarquables identifiés	Forte en cas de suppression de ce patrimoine vernaculaire	E : Conservation de ces deux arbres	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie sur de l'OAP au sein du Périmètre délimité des abords de 3 Monuments Historiques (manoir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ancienne ferme de Than, clocher de l'ancienne église Notre-Dame)	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Conservation de maisons anciennes	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé en limite sud-ouest de l'OAP identifié dans la trame verte et relié à la vallée de l'Odon	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de cet espace boisé, création de transitions paysagères et création de cœur d'îlot verts	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Présence d'un ENS en limite sud-ouest de l'OAP : Vallée de l'Odon (zone humide)	Fortes en cas de suppression	E : Conservation de l'ENS	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé en limite sud-ouest de l'OAP. Arbres ponctuels dans les jardins.	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression (espace relié à la vallée de l'Odon)	E/R : Conservation de cet espace boisé, création de transitions paysagères et création de cœur d'îlot verts	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	A : Maintien d'espaces verts perméables en lisières et préservation de cœurs d'îlots verts. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Ensemble de l'OAP moyennement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	Nuisances sonores dans la partie sud-ouest liées à la proximité du périphérique de Caen. Nuisances sonores liées à la proximité de l'aéroport Caen-Carpique (zone bleue du PEB)	Modérées pour la partie sud-ouest	E : Maintien de l'espace boisé en limite sud-ouest	Faible (en tenant compte de la préexistence de ce secteur bâti)
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur 2



Figure 24 – OAP sectorielle Secteur 2 – Bretteville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,9 ha en grande partie bâti incluant un secteur en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence de plusieurs arbres remarquables.	Forte en cas de suppression de ce patrimoine vernaculaire	E : Conservation des arbres identifiés	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâti d'intérêt. OAP au sein du Périmètre délimité des abords de 3 Monuments Historiques (manoir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ancienne ferme de Than, clocher de l'ancienne église Notre-Dame)	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de suppression à fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	E : Conservation de la construction remarquable. R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'espaces boisés et d'alignements d'arbres au sein de l'OAP identifié dans la trame verte et relié à la vallée de l'Odon	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de la quasi-totalité des espaces boisés de la trame verte, conservation des alignements d'arbres identifiés à la trame verte, aménagement de couloirs plantés support de liaison douce.	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	ENS en limite sud (hors OAP) : Vallée de l'Odon (zone humide). ZNIEFF II dans l'extrémité sud de l'OAP : Bassin de l'Odon. Probabilité forte à la présence de zone humide aux abords du cours d'eau.	Fortes en cas d'aménagement au sein de la ZNIEFF II ou dans une zone humide avérée	R : Retrait imposé de 10 m des aménagements vis-à-vis de la berge du cours d'eau	Négligeable
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'espaces boisés et d'alignements d'arbres au sein de l'OAP supports de biodiversité et relié à la vallée de l'Odon	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression (espace relié à la Vallée de l'Odon)	E : Conservation de la quasi-totalité des espaces boisés, conservation des alignements d'arbres, aménagement de couloirs plantés support de liaison douce	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en grande partie sur des espaces imperméabilisés mais densification de dents creuses prévues	Modérées sur les ruissellements	E : Conservation de la quasi-totalité des espaces boisés, conservation des alignements d'arbres R : aménagement de couloirs plantés support de liaison douce. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et	Possible remontée de nappe identifiée aux abords du cours d'eau. Bande de 10 m à	Fortes en cas d'aménagement aux abords du cours d'eau	R : Retrait imposé de 10 m des aménagements vis-à-vis de la berge du cours d'eau	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
submersion marine	l'extrémité sud de l'OAP réglementée par le PPMR Basse Vallée de l'Orne (zone bleue B1)			
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Moitié nord de l'OAP fortement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles, moitié sud moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées au sud à fortes au nord	R : Etude de stabilité du sol recommandée voire indispensable au nord	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt au sein de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Secteur 3



Figure 25 – OAP sectorielle Secteur 3 – Bretteville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,21 ha dans une dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé identifié dans la trame verte	Faibles en cas de suppression (espace boisé de petite taille au sein d'un espace bâti pavillonnaire)	-	Modéré
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé support de biodiversité au sein d'une zone bâtie	Faibles en cas de suppression (espace boisé de petite taille au sein d'un espace bâti pavillonnaire)	-	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur une dent creuse entièrement perméable	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au pied de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Secteur 4



Figure 26 – OAP sectorielle Secteur 4 – Bretteville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,35 ha constituée d'une friche au sein de la zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de plusieurs arbres	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	R : L'OAP précise que l'opération « doit s'insérer harmonieusement au sein de la zone afin de favoriser la réalisation de logements individuels au sein d'un	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			environnement arboré »	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur une friche bâtie	Négligeables	Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeables
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles		Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Ensemble de l'OAP fortement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Fortes	R : Etude de stabilité des sols indispensable	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores	-	Nulles	-	Nul
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 180 m, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

e) OAP sectorielle Festyland



Figure 27 – OAP sectorielle Festyland – Bretteville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,5 ha pour l'extension du parc sur des terres agricoles en extension correspondant à 1,4 % de la surface communale non bâtie	Incidences faibles liées à la consommation de terres agricoles en extension	-	Faibles
Paysage / Cône de vue*	Bande inconstructible (article L111-6) le long du périphérique	Fortes en cas de constructions d'habitation dans cette bande	E : Aménagement de bassins au sein de la bande inconstructible	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement de bassins de gestion des eaux pluviales paysagers. A : Création d'une lisière d'urbanisation épaisse. A : Conservation d'alignements d'arbres	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	OAP à proximité immédiate d'une ZNIEFF I : Talus calcaires du bas de Venioix	Nulles	A : Les plantations à proximité de la ZNIEFF I prendront en compte la topographie et minimiser les ombres portées sur le coteau calcaire	Positif
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en	-	Nulles	A : Aménagement de bassins de gestion des eaux pluviales paysagers A : Création d'une lisière d'urbanisation	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
milieu urbain			épaisse A : Conservation d'alignements d'arbres. A : Aménagement pour préserver la biodiversité	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Imperméabilisation de terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien d'espaces verts perméables au niveau des espaces destinés aux bassins de gestion des eaux pluviales. R : Création de lisières épaisses limitant les ruissellements R : Aménagement en utilisant des revêtements essentiellement perméables R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Périmètre de sécurité lié à la présence d'une cavité souterraine au nord-est de l'OAP	Fortes en cas de construction dans ce périmètre	E : Aucune construction n'est prévue au sein du périmètre de sécurité lié à la cavité. Seuls les ouvrages de gestion des eaux pluviales pourront y être aménagés	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	Nulles	-	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores	Partie ouest soumise aux nuisances sonores issues du périphérique	Faibles au vu de l'activité des lieux	R : Aménagement des activités en retrait du périphérique minimisant l'exposition aux nuisances sonores	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Aucun aménagement nécessitant le rejet d'eau usée sur ce secteur	Nulles	-	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à l'extrémité du parking, gare à plus de 5 km	Incidences faibles sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC pour les locaux mais activité impliquant des déplacements pour les usagers extérieurs à la collectivité	-	Négligeable

G.III.4. Commune de Caen

a) OAP sectorielle Secteur Rethel



Figure 28 – OAP sectorielle Secteur Rethel – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 12,53 ha d'espaces bâtis peu dense	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Mail arboré traversant	Faible en cas de suppression du mail	E : Conservation des alignements d'arbres	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Qualités urbaines et architecturales remarquables dont il convient de garder des témoignages : carrefours constituant des espaces dégagés en forme de placette, bâtiment des bains douches ou encore une vingtaine de maisons avec des qualités constructives et d'ornementation particulières.	Modérées sur le patrimoine local en cas de destruction des bâtisses identifiées notamment.	E : Conservation des carrefours constituant des espaces dégagés en forme de placette, des bâtiment des bains douches ou encore de 20 maisons avec des qualités constructives et d'ornementation particulières.	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé en limite nord-est de l'OAP identifié dans la trame verte	Modérées en cas de suppression	R : Suppression de l'espace boisé mais création d'espaces paysagers / cœurs d'ilots	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'alignements d'arbres le long de la voie principale Présence d'espaces de pelouse non valorisés Jardins privés arborés	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	R : Végétalisation des carrefours/placettes E : Maintien des alignements d'arbres R : Création d'espaces paysager / cœurs d'ilots	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en renouvellement urbain (sur des espaces bâtis)	Nulles	E : Maintien d'espaces végétalisés / cœurs d'ilots permettant l'infiltration des eaux pluviales en partie. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à un peu plus	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de	-	Négligeable

	de 1 km	la voiture aux profits des TC)		

b) OAP sectorielle Secteur Authie Nord Touraine



Figure 29 – OAP sectorielle Secteur Authie Nord Touraine – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 11 ha environ dont un espace vert de loisirs	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé en limite nord de l'OAP identifié dans la trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de cet espace boisé	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de l'espace Touraine (espace vert d'environ 2 ha) intégrant un espace boisé Présence d'alignements d'arbres le long de la rue de Touraine	Fortes en cas de construction au sein de cet espace et de suppression des arbres (espace boisé, alignements)	E : Conservation de la densité d'arbres plantés participant à l'identité du quartier Chemin Vert C : Remplacement de tout arbre abattu R : Implantation d'équipement qui tiendra compte de la couverture arborée du site, constructions compactes	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces en partie bâtis	Nulles	R : Maintien d'espaces verts	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			perméables au sein de l'espace Touraine. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Nuisances sonores dans la partie nord (espace Touraine et rue de Touraine) liées à la proximité du périphérique de Caen.	Négligeable pour la partie nord (non habitée)	R : Construction limitée d'équipements prévue dans la partie nord	Faible pour la partie nord
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Poursuite et confortement des liaisons douces	Négligeable

c) OAP sectorielle Secteur Caserne Folie-Couvrechef



Figure 30 – OAP sectorielle Secteur Caserne Folie-Couvrechef – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,2 ha d'espaces bâtis en friche (ancienne caserne de pompiers)	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du Périmètre délimité des abords du Couvent des Bénédictines	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de haies arborées en limite de site hormis à l'ouest	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation des haies / transitions paysagères	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis (ancienne caserne de pompiers)	Nulles	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 200 m de l'OAP, gare à moins de 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Bellivet

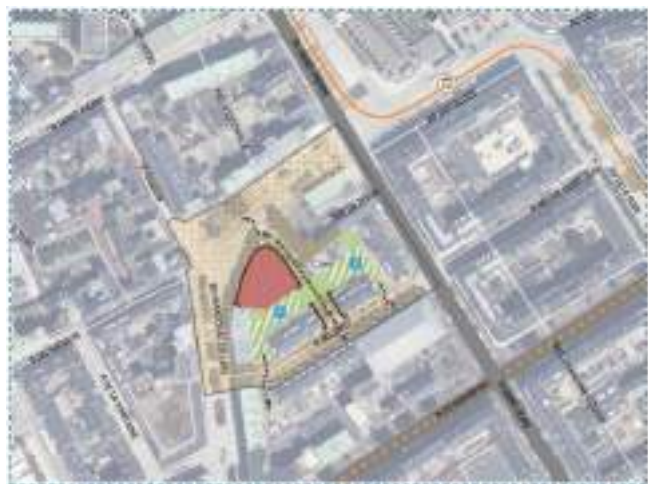


Figure 31 – OAP sectorielle Trébucien – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,2 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Site au sein du SPR de Caen	Forte en cas de non prise en compte des caractéristique du SPR	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'une liaison piétonne traversante végétalisée	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne	Forte en cas de non-respect du règlement du PPMR	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à un peu plus de 1 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création d'une liaison piétonne traversante	Négligeable

e) OAP sectorielle Secteur Trebucien



Figure 32 – OAP sectorielle Secteur Trebucien
– Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,2 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama sur la ville de Caen depuis la rive opposée de l'Orne	Modérées en cas d'élévation démesurée du bâti sur la partie sud-ouest de l'OAP	R : Hauteur des bâtiments cohérente avec le quartier sur cette partie de l'OAP R : Implantation des constructions structurant les axes imposée	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Site au sein du SPR de Caen	Forte en cas de non prise en compte des caractéristiques du SPR	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Alignements d'arbres présents le long des voies, le long du cours d'eau	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Maintien des alignements d'arbres R : Création d'espaces paysagers supports de la desserte interne et d'une liaison douce R : Création d'un cœur d'ilot vert	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	A : Création d'espaces paysagers supports de la desserte interne et d'une liaison douce A : Création d'un cœur d'ilot vert R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne	Forte en cas de non-respect du règlement du PPMR	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à 300 m	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création d'un nouveau mail piéton	Négligeable

f) OAP sectorielle Milère/Jacquard – Quartier du Chemin Vert



Figure 33 – OAP sectorielle Milère/Jacquard – Quartier du Chemin Vert – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4,5 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence de 3 arbres remarquables identifiés	Forte en cas de suppression de ce patrimoine vernaculaire	E : Conservation de ces 3 arbres	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de 2 œuvres financées par le 1% culturel : mosaïque d'Yvonne Guégan et colimaçon au nord de l'OAP	Forte sur le patrimoine culturel en cas de suppression de ces œuvres	E : Conservation et mise en valeur des 2 œuvres	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Une partie des arbres de l'espace vert au nord est identifié en trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de l'espace vert le long de la limite nord	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulle	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Nombreux arbres d'envergure sur le site de l'ancien collège Espace vert le long de la voie douce au nord présentant de nombreux arbres	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Maintien d'un espace vert – support de la liaison douce – sur toute la limite nord de l'OAP E : Maintien des arbres centraux identifiés comme remarquables	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et	Nulles	E : Maintien d'espaces verts perméables en limite nord.	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	imperméabilisés		Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, desserte par le tram prévue en 2028, gare à moins de 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

g) OAP sectorielle Secteur Detolle-Pompidou-Beaulieu



Figure 34 – OAP sectorielle
Secteur Detolle-Pompidou-
Beaulieu – Caen



Figure 35 – OAP sectorielle Zoom secteurs Detolle et Pompidou – Caen

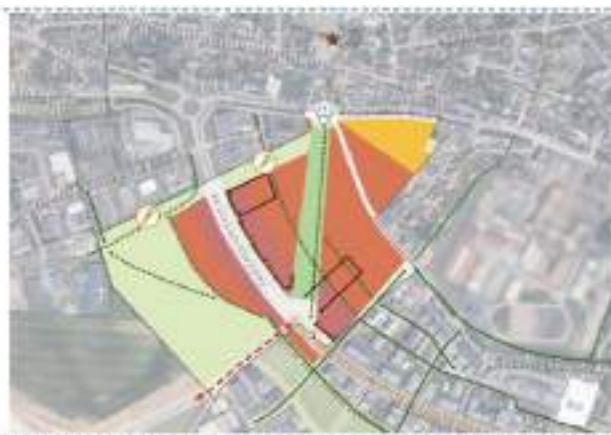


Figure 36 – OAP sectorielle Zoom secteurs Beaulieu – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 70 ha d'espaces urbanisés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Mise en valeur paysagère des éléments du patrimoine ou naturels A : Maintien de la perspective sur le clocher de l'église de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	Positif
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Vaste trame verte existante Trame des milieux thermophiles identifiées à l'extrémité nord-ouest de l'OAP au niveau des carrières souterraines de Caen Trame boisée identifiée en limite nord et nord-ouest de l'OAP	Modérées en cas de suppression de la trame boisée, fortes en cas de suppression de la trame thermophile	R : Renforcer/compléter la trame verte permettant la plantation de nouveaux arbres en compensation de la suppression de la zone boisée au nord-ouest E : Préservation du parc Saint-Paul E : Préservation de la trame thermophile (espace vert conservé)	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	OAP concernée par la couche d'alerte des espèces végétales à forte	Localement fortes en cas de destruction des espèces protégées	E/R/C : Dans le cadre de la relance de la ZAC, une étude faune flore est en cours depuis octobre 2024. Celle-ci a déjà confirmé la présence de 2	Négligeable (sous réserve de la mise en œuvre des mesures

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	valeur environnementale dans sa partie nord-ouest : présence d'une espèce protégée Intérêt chiroptères au sein des galeries des carrières	Majeures en cas de comblement des galeries des carrières	espèces protégées en surface (Polypogon de Montpellier et le Brome des Toits). Ainsi, l'action majeure de la ville a été d'éviter le secteur en friche à l'extrême Nord-Ouest de la ZAC (comprenant notamment l'accès aux carrières et le puit permettant le passage de chauve-souris) en reportant l'urbanisation prévue initialement sur ces espaces en bordure du bd Pompidou (sur 1.5 hectares) et laissant de près de 4 hectares à la nature à l'arrière de ce front urbain jusqu'à la limite de Bretteville-sur-Odon. Ainsi, la ville a revu son esquisse d'aménagement et sa traduction réglementaire dans l'OAP du PLUI en modifiant le tracé de la coulée verte à l'Ouest de l'espace en friche pour réduire l'impact de l'urbanisation et évitant de construire sur une partie des carrières hébergeant les chiroptères et la présence d'espèces protégées. L'étude précisera les aménagements adéquates à réaliser ultérieurement, les secteurs à protéger (en surface comme en sous-terrain), les cahiers des charges à prendre en compte (trame noire, localisation et fenêtres d'interventions travaux dans les carrières) et les éventuelles mesures compensatoires si nécessaire	compensatoires si nécessaire)
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'une coulée verte support de biodiversité sur toute la longueur de l'OAP	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation et renforcement de la coulée verte	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis en grande partie et	Nulles	A : Espaces de pleine terre imposé sur certains secteurs	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	imperméabilisés		A : Vaste trame verte existante et à compléter R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Extrémité nord-est concernée par un périmètre de sécurité de cavité.	Fortes en cas de construction dans ce périmètre	R : Etude de sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	Nulles	-	Nul
Présence de sites et sols pollués	Présence d'un secteur d'information sur les sols à l'extrémité nord-est : IGOL et Colas IDF	Fortes en cas de remaniement des terres	R : Etude de sol et plan de gestion recommandé	Nul si l'usage des lieux est adapté à la pollution résiduelle
Nuisances sonores	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif A : Dispositifs de production d'énergie renouvelable, de réduction de la consommation énergétique et des déchets, de gestion économe de l'eau proposés pour chaque opération	Positif
Impact sur la qualité de l'air et les	Arrêts de bus au sein de l'OAP, gare à	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement	A : Renforcement des mobilités douces. A : Réalisation du tramway	Négligeable

gaz à effet de serre*	environ 3 km	climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	sur l'avenue Pompidou	

h) OAP sectorielle Secteur Gare sud



Figure 37 – OAP sectorielle Secteur Gare sud – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6,8 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama sur la ville de Caen depuis le sud de l'OAP	Forte en cas d'obstruction du panorama	E : Bâti conservé et ouverture créée	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du Site Patrimonial Remarquable de Caen	Forte en cas de non prise en compte des caractéristique du SPR	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Micro-boisement au sud identifié à la trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de cet espace boisé, R : création d'un cœur d'ilot végétalisé	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Plusieurs alignements d'arbres sur l'OAP et micro-boisement au sud.	Faibles sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation des alignements et de l'espace boisé, R : création d'un cœur d'ilot végétalisé	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	E : Maintien d'espaces verts et/ou arborés perméables dans la partie sud. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Extrémité est et ouest au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne	Forte en cas de non-respect du règlement du PPMR	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare au sein de l'OAP	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

i) OAP sectorielle Secteur Montalivet



Figure 38 – OAP sectorielle Secteur Montalivet – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 20,5 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP concernée par un panorama traversant en son centre depuis la place de la Demi-Lune à Caen vers le cimetière nord-est de Caen et un second panorama traversant sur son extrémité ouest depuis la rue d'Auge vers le centre-ville de Caen	Modérées en cas d'obstruction des panoramas	R : Constructions implantées en priorité perpendiculairement au Cours Montalivet dégageant des perspectives au travers du tissu bâti (fenêtres urbaines) R : Valorisation de l'entrée de ville depuis l'autoroute, par le cours Montalivet	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame thermophile identifiée sur plusieurs espaces non bâtis et au niveau des délaissés des voies ferrées Sous-trame boisée identifiée le long de l'Orne et du Cours Montalivet ainsi que dans un délaissé d'entreprise au centre de l'OAP	Modérées en cas de suppression	R : Trame viaire support de la trame verte tout comme les liaisons douces projetées E : Maintien des alignements d'arbres	Modéré pour la sous-trame thermophile
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Présence d'une ou plusieurs plantes protégées identifiées via la couche d'alerte « flore vasculaire » au niveau des voies ferrées	Fortes en cas de suppression	E/R/C : L'aménagement de la zone fera l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale au stade opérationnel. Le porteur de projet s'attachera à prendre en compte la biodiversité présente sur le site et notamment les espèces végétales protégées identifiées par le Conservatoire Botanique National de Normandie dans une logique "Eviter, Réduire, Compenser".	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'une bande boisée en limite nord de l'OAP, le long de l'Orne et du Cours Montalivet Espaces verts en friche sur les délaissés des entreprises	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression (espace relié à la vallée de l'Orne notamment)	E : Conservation des espaces boisés le long de l'Orne et du Cours Montalivet R : Création d'espaces végétalisés support de liaisons douces	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et en partie imperméabilisés	Nulles	R : Création d'espaces verts traversant support de liaisons douces. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Moitié nord de l'OAP au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne	Forte en cas de non-respect du règlement du PPMR	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués	Plusieurs anciens sites industriels et activités de services sont recensés sur l'OAP	Modérées	R : Les autorisations d'aménager seront conditionnées à une étude de sol démontrant la compatibilité du projet avec la nature des sols.	Négligeable
Nuisances sonores	Nuisances sonores liées à la proximité des voies ferrées et de la gare de Caen.	Modérées	R : Les activités seront situées à proximité de la voie ferrée	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif A : La production	Positif

			d'énergie renouvelable sera recherchée pour chaque opération	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de tramway et bus à proximité immédiate, gare en limite sud de l'OAP	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

j) OAP sectorielle Pierre Heuzé



Figure 39 – OAP sectorielle Pierre-Heuzé – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 22 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée ponctuellement au sud-ouest (Grande Pelouse) et à l'est. Nombreux arbres le long des infrastructures ou dans les cours d'immeubles	Modérées en cas de suppression	R : Suppression de l'espace boisé situé à l'est mais maintien d'un espace vert conséquent d'un seul tenant possédant plusieurs arbres sur la partie ouest de l'OAP	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Nombreux arbres le long des infrastructures ou dans les cours d'immeubles Espace vert d'un seul tenant sur la partie ouest de l'OAP	Faibles sur la biodiversité en cas de suppression	E : Maintien de l'espace vert d'un seul tenant sur la partie ouest de l'OAP	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	E : Maintien d'un espace vert conséquent d'un seul tenant dans la partie ouest de l'OAP R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Secteur central de l'OAP moyennement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée pour les nouvelles constructions	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	Extrémité nord-est de l'OAP soumise aux nuisances sonores du périphérique de Caen	Modérées pour l'extrémité nord-est	E : Pas de changement du bâti existant	Nul
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement	Nul

			collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

k) OAP sectorielle Grâce-de-Dieu Secteur sud-est



Figure 40 – OAP sectorielle Grâce-de-Dieu Secteur sud-est

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP d'environ 8 ha d'espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Renforcement des vues et perspectives vers la Plaine de Jeux	Positif
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un petit espace boisé au centre de l'OAP identifié dans la trame verte Nombreux arbres accompagnant la trame viaire	Faibles en cas de suppression	E : Conservation de cet espace boisé R : Nombreux espaces verts à conforter ou à créer	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présences d'espaces verts et de nombreux arbres notamment le long des voiries	Faibles sur la biodiversité en cas de suppression	R : Végétalisation des espaces de stationnement E : Conservation des espaces verts et création de nouveaux	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : Optimiser la perméabilité des espaces de stationnement (désimperméabilisation) R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de tramway et de bus à proximité immédiate de l'OAP, gare à moins de 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

I) OAP sectorielle Secteur Clémenceau



Figure 41 – OAP sectorielle Secteur Clémenceau – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 23,5 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence d'un panorama traversant l'OAP sur sa partie est depuis la Place de la Demi-Lune vers le cimetière nord-est de Caen	Modérées en cas d'obstruction du panorama	R : Les constructions prévues ne modifieront pas la perception visuelle depuis la Demi-Lune	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Plusieurs bâtiments intéressants, tant par leur architecture que par leur témoignage du passé : bâtiment à l'angle de l'avenue Clémenceau et de la rue de la Masse, chapelle et promenoir, deux pavillons d'entrée du CHR, manoir de la rue de la Masse (façades et toitures inscrites à l'inventaire MH) Site au sein du SPR de Caen	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Fortes sur le patrimoine local en cas de destruction des bâtiments identifiés Fortes en cas de non prise en compte des caractéristiques du SPR	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Conservation des bâtiments ciblés	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'alignements d'arbres dans le jardin de l'Abbaye aux Dames identifiés comme trame verte	Faibles en cas de suppression	E : Conservation de ces alignements d'arbres et des espaces verts associés R : Création de deux espaces verts en cœur d'ilot	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de grands espaces verts et d'alignements d'arbres dans le jardin de l'Abbaye aux Dames Présence de quelques espaces verts correspondant principalement à des délaissés	Faibles sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation des jardins de l'Abbaye aux Dames R : Création d'espaces verts en cœur d'îlot	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : Maintien / Création d'espaces verts perméables R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Périmètres de sécurité liés à la présence de plusieurs cavités souterraines au sud de l'OAP	Fortes en cas de construction dans ces périmètres	R : Etude de sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	A : Desserte par le réseau de chaleur urbain Caen Nord, intégration dans les opérations de construction des dispositifs de production d'énergie renouvelable, de réduction de la	Positif

			consommation énergétique. Proposition de dispositifs de réduction des déchets, de gestion économe de l'eau pour chaque opération. E : Secteur traité en assainissement collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à moins de 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

m) OAP sectorielle Mémorial



Figure 42 – OAP sectorielle
Mémorial – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 23 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence de plusieurs arbres remarquables identifiés	Forte en cas de suppression de ce patrimoine vernaculaire	E : Conservation des arbres remarquables et de l'espace arboré en général	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame thermophile identifiée tout autour du Mémorial Sous-trame boisée identifiée dans le parc arboré au sud du Mémorial	Fortes en cas de suppression de la sous-trame thermophile à modérées en cas de suppression de la sous-trame arborée	R : Mise en valeur paysagère des éléments patrimoniaux, architecturaux ou naturels existants E : Conservation des espaces verts et/ou arborés en partie sud du Mémorial	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	ZNIEFF de type I au sein de l'OAP : Pelouses calcaires du nord de Caen (n°250020122) Présence d'une ou plusieurs plantes protégées identifiées via la couche d'alerte « flore vasculaire » dans une bande située immédiatement au sud du Mémorial	Fortes en cas de suppression	E : Conservation de l'ensemble de ces éléments	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé présentant des plans d'eau en partie sud	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Maintien de nombreux espaces verts perméables E : Conservation de l'ensemble des espaces verts et/ou arborés de la partie sud	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP majoritairement végétalisée et perméables hormis quelques bâtiments et espaces de stationnement	Négligeable	R : Maintien de la dimension paysagère du site R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Nuisances sonores dans la moitié sud liée à la proximité du périphérique de Caen	Nulles au vu de l'usage du site	E : Maintien des espaces verts et/ou boisés dans la partie sud	Nulles
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel

Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif A : Matériaux biosourcés privilégiés A : Recherche de la performance énergétique	Positif
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à proximité immédiate, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

n) OAP sectorielle Université – Campus 1



Figure 43 – OAP sectorielle Université – Campus 1 – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Site au sein du SPR de Caen	Forte en cas de non prise en compte des caractéristique du SPR	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé en limite ouest extérieure à l'OAP identifié dans la trame verte	Nulles	E : Evitement de l'espace boisé	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Présence d'une ZNIEFF de type I en limite ouest extérieure à l'OAP Présence d'une ou plusieurs plantes protégées identifiées via la couche d'alerte « flore vasculaire » en limite ouest extérieure à l'OAP	Nulles	E : Evitement de la ZNIEFF, de la zone des plantes protégées	Nul
Impact sur la	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : Maintien d'espaces verts perméables en limite nord. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Ensemble de l'OAP moyennement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de tramway à proximité de l'OAP, gare à environ 2,3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

o) OAP sectorielle Secteur Bénédictines



Figure 44 – OAP sectorielle Secteur Bénédictines – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP d'environ 14 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du Périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Couvent des Bénédictines)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace boisé au centre de l'OAP et d'une haie arborée dans la partie ouest identifiés dans la trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Conservation de l'espace boisé R : Création ou confortement d'espaces verts R : Création / confortement de haies bocagères	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé au centre de l'OAP et d'une haie arborée dans la partie ouest Présence d'espaces verts dans la partie ouest et sous forme de délaissés Présence d'alignements d'arbres le long des voiries	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation de cet espace boisé, maintien d'espaces verts, R : création / confortement de haies bocagères	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements	Projet majoritairement sur	Nulles	R : Maintien	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
des eaux pluviales	des espaces bâtis et imperméabilisés		d'espaces verts et/ou boisés perméables R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Nuisances sonores dans la partie sud et est de l'OAP liées à la proximité du Boulevard Maréchal Juin	Modérées pour les limites sud et est	Cf. Analyse des prescriptions communes R : Maintien de l'espace vert en limite est	Faibles pour les limites sud et est
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif A : Propositions de dispositifs de production d'énergie renouvelable, de réduction de la consommation énergétique et des déchets, de gestion économe de l'eau et pour chaque opération A : Raccordement au réseau de chauffage urbain Caen Nord prévu	Positif
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de	Arrêt de tramway et de bus en limite de l'OAP, gare à	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution	-	Négligeable

serre*	environ 4 km	de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

p) OAP sectorielle Secteur EPOPEA – Côte de Nacre



Figure 45 – OAP sectorielle Secteur EPOPEA – Côte de Nacre – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 123 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie nord-ouest de l'OAP au sein du Périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (couvent des Bénédictines)	Fortes sur MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence de portions boisées identifiées dans la sous-trame boisée	Modérées en cas de suppression	R : Organisation d'une vaste trame verte structurante à l'échelle du quartier organisée autour d'un parc d'environ 4 ha en cœur de quartier et complété par des ramifications support des continuités douces R : Création d'un espace paysager au sud permettant de conforter les continuités écologiques	Nul
Impact sur les réservoirs de	Présence d'au moins une plante inscrite	Fortes en cas de suppression	E : Préservation de cet espace vert dans l'OAP	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*	aux listes rouges nationale et régionale identifiée via la couche d'alerte « flore vasculaire » au niveau de l'espace vert situé le long d Bd Jean Moulin			
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de portions boisées dispersées sur l'OAP Présence de quelques espaces verts	Faibles sur la biodiversité en cas de suppression	E : Conservation d'une grande partie des espaces boisés R : Création d'un parc végétalisé d'environ 4 ha R : Création d'un espace paysager au sud et d'une coulée verte dans la partie est	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : 30 % minimum d'espaces verts et d'espaces de pleine terre R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués	Nombreux anciens sites industriels et activités de services (CASIAS) sur à l'ouest de la Rte de Caen	Modérées	R : Etude de sol et plan de gestion recommandé si besoin	Nul si l'usage des lieux est adapté à la pollution résiduelle
Nuisances sonores	Nuisances sonores aux abords du périphérique, de la Rte de Caen, du Bd du Maréchal Juin, du Bd Henri Becquerel	Modérées à fortes le long des voiries nommées	R : Création d'un espace paysager au sud pour limiter les nuisances	Modérées pour la partie sud du secteurs de logements Faible pour les autres abords des

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
				voiries concernées Nul pour le reste de l'OAP
Risques technologique et industriel	Une ICPE non Seveso présente dans la partie centrale au sud de l'OAP	Négligeables	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif R : Proposition de dispositifs de production d'énergie renouvelable, de réduction de la consommation énergétique et des déchets, de gestion économe de l'eau pour chaque opération. R : Raccordement au réseau de chauffage urbain Caen Nord prévu	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus et de tramway au sein de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

q) OAP sectorielle Clos Saint-Germain



Figure 46 – OAP sectorielle Clos Saint-Germain – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,7 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul

Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie nord sur de l'OAP au sein du Périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Ancienne Abbaye d'Ardenne)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'alignements d'arbres notamment le long des voiries	Modérées sur la biodiversité en cas de suppression (espace relié à la vallée de l'Odon)	E : Conservation des alignements d'arbres existants sur la rue de l'Abbaye d'Ardenne R : Création d'un nouvel alignement d'arbres le long de la nouvelle voirie R : Intégration des alignements d'arbres au sein d'espaces végétalisés (banquettes vertes) R : Création/Extension des espaces verts tout autour de l'OAP et en cœur d'îlot	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	R : Création d'espaces verts sur le pourtour de l'OAP et en cœur d'îlot R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Extrémité sud de l'OAP moyennement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.5. Commune de Caïron

a) OAP sectorielle Creully/Villons



Figure 47 – OAP sectorielle Creully/Villons – Caïron

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,17 ha d'espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence d'un bâtiment d'intérêt à l'entrée du site, présence de murs anciens	Modérées sur le patrimoine local en cas de destruction	E : Conservation du bâtiment et valorisation pour du logement, préservation des murs	Positif

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un traitement paysager qualitatif de transition au nord	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'un traitement paysager qualitatif de transition au nord	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des espaces bâtis et imperméabilisés	Nulles	A : Désimperméabilisation de plus de la moitié du site	Positif
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 100 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur d'équipement Buron

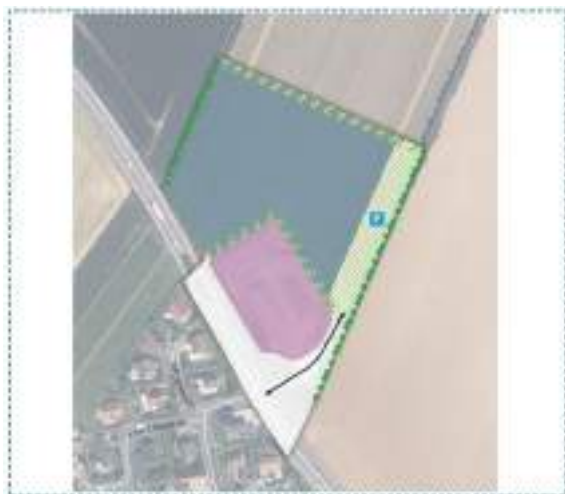


Figure 48 – OAP sectorielle Secteur d'équipement – Buron

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,3 ha dont 1,5 ha de terres agricoles en extension soit 0,3 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence de haies en limite est et ouest	Faibles en cas de suppression	E : Préservation des haies existantes R : Création d'une lisière avec l'espace agricole R : Création d'une transition paysagère entre l'activité existante et la zone d'équipements à créer	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de haies en limite est et ouest	Faibles en cas de suppression	E : Préservation des haies existantes R : Création d'une lisière avec l'espace agricole R : Création d'une transition paysagère entre l'activité existante et la zone d'équipements à	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			créer	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terres agricoles	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien du secteur de stationnement en matériaux perméables R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 400 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue de Rots



Figure 49 – OAP sectorielle Rue de Rots – Caen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3,6 ha de terres agricoles en dent creuse soit 0,7 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage Cône de vue*	OAP au sein d'un panorama à protéger sur l'église de Caen	Modérée	R : Respect des hauteurs du bâti environnant	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle agricole	Faibles	R : Création d'un alignement d'arbres le long de la rue de Rots R : Aménagement d'une transition paysagère en limite nord, sud et est	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terres agricoles enclavées	Modérées sur les ruissellements	R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à plus de 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.6. Commune de Cambes-en-Plaine

a) OAP sectorielle Haie d'épines



Figure 50 – OAP sectorielle Haie d'épines – Cambes-en-Plaine

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine	-	Nulles	-	Nul

historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espace arboré constitutif de la trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Préservation de l'espace arboré	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace arboré support de biodiversité	Modérées en cas de suppression	E : Préservation de l'espace arboré R : Création d'une lisière plantée en limite sud	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en parti perméables	Modérées sur les ruissellements	R : Maintien de l'espace boisé perméable R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 200 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Anciens abattoirs



Figure 51 – OAP sectorielle Anciens abattoirs
– Cagnes-en-Ponche

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 7,5 ha sur un espace bâti	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords de l'Eglise de Cagnes-en-Ponche	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Préservation/régénération des arbres fruitiers A : Conservation autant que possible des « beaux » arbres A : Création d'un traitement paysager qualitatif de transition entre les constructions	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'arbres fruitiers et de quelques « beaux » arbres	Faible en cas de suppression	R : Préservation/régénération des arbres fruitiers R : Conservation autant que possible des « beaux » arbres R : Création d'un traitement paysager qualitatif de transition entre les constructions	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains imperméabilisés	Nulles	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 100 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.7. Commune de Carpiquet

a) OAP sectorielle Rue des Marettes



Figure 52 – OAP sectorielle Rue des Marettes
– Carpiquet

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3,5 ha dans la continuité du bâti existant dont uniquement 0,31 ha recensé en terres agricoles	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Cône de vue identifié sur l'église de Carpiquet depuis le nord-est de l'OAP Présence d'arbres remarquables	Fortes en cas d'obstruction de la vue vers l'église ou d'abattage des arbres remarquables	R : Création d'une coulée verte en lieu et place du cône de vue E : Conservation des arbres remarquables	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords de l'église de Carpiquet Présence d'un corps de ferme typique du patrimoine local	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Fortes en cas de destruction du corps de ferme	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Conservation du corps de ferme	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haie arborée constitutive de la trame verte	Modérées en cas de suppression	R : Création d'une coulée verte, plantation d'alignements d'arbres en limites nord et est	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Haie arborée ainsi que quelques arbres dans les jardins supports de biodiversité	Modérées en cas de suppression	R : Création d'une coulée verte, plantation d'alignements d'arbres en limites nord et est	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Majorité de l'OAP sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Création d'une coulée verte R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-			
Présence de sites et sols pollués	-			
Nuisances sonores	-			
Risques technologique et industriel	-			

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Bellevue



Figure 53 – OAP sectorielle Bellevue – Carpiquet

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 20 ha sur un secteur bâti	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Quelques alignements d'arbre et petits espaces arborés constitutifs de la trame verte	Modérées en cas de suppression	E : Préservation d'un alignement d'arbres, R : création de lisières épaisses avec l'espace agricole, mise en place d'un traitement paysager qualitatif de transition entre les activités et les cheminements doux, création d'un cœur d'îlot végétalisé	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Quelques alignements d'arbre et petits espaces arborés de supports biodiversité	Modérées en cas de suppression	E : Préservation d'un alignement d'arbres, R : création de lisières épaisses avec l'espace agricole, mise en place d'un traitement paysager qualitatif de transition entre les activités et les cheminements doux, création d'un cœur d'îlot végétalisé	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains imperméables	Nulles	R : Encouragement à la gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-			
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandées	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	Partie ouest soumise aux nuisances sonores liées au périphérique	Faible au vu de l'activité des lieux	R : Aménagement des activités en retrait du périphérique minimisant les nuisances	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.8. Commune de Castine-en-Plaine

a) OAP sectorielle Rue du Parc (Hubert-Folie)



Figure 54 – OAP sectorielle Rue du Parc – Castine-en-Plaine (Hubert-Folie)

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,5 ha aménagés sur dents creuses	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords de l'église d'Hubert-Folie Présence d'un château	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités et en cas de démolition du bâtiment d'intérêt identifié	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Conservation du château	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un espace paysager intégrant des lisières épaisses avec l'espace agricole	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parc arboré du château support de biodiversité	Faibles	E : Maintien du parc arboré R : Création d'une lisière épaisse en limite nord R : Création de transitions paysagères à proximité du	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			bâti existant	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie imperméables	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet. E : Maintien du parc du château. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 150 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Le Grand Clos (Rocquancourt)



Figure 55 – OAP sectorielle Le Grand Clos – Castine-en-Plaine (Rocquancourt)

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,5 ha aménagés sur dents creuses	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence d'un corps de ferme typique du patrimoine bâti local	Fortes en cas de démolition du corps de ferme	E : Conservation / réhabilitation du corps de ferme	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Espace boisé conservé A : Aménagement de transitions paysagères avec le bâti périphérique	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé dans la partie nord de l'OAP Espace en herbe dans la partie est	Modérée en cas de construction sur ces secteurs	E : Maintien de l'espace boisé au nord R : Aménagement de transitions paysagères avec le bâti périphérique	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux	Projet sur des terrains en partie	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet.	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
pluviales	imperméables		R : Maintien de l'espace arboré au nord. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 150 m environ, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.9. Commune de Colleville-Montgomery

a) OAP sectorielle Quartier d'habitat sud



Figure 56 – OAP sectorielle Quartier d'habitat sud – Colleville-Montgomery

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,9 ha en extension sur des terres libres de construction mais non recensées comme agricoles correspondant à environ 0,15 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre du monument historique « le manoir »	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Maintien/Création d'une lisière épaisse avec l'espace agricole A : Création d'une transition paysagère de qualité avec l'espace bâti périphérique A : Plantation d'un alignement d'arbres le long de la rue de Saint-Aubin	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'une haie périphérique dans la partie sud. Terrains herbacés.	Faible en cas de suppression de la haie et des terrains herbacés.	E : Maintien/Création d'une lisière épaisse avec l'espace agricole R : Création d'une transition paysagère de qualité avec l'espace bâti périphérique R : Plantation d'un alignement d'arbres le long de la rue de Saint-Aubin	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet. Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 100 m environ, gare à plus de 10 km	Incidences faible sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	A : Création de liaisons douces pour raccordement aux quartiers existants	Faible

b) OAP sectorielle Grande Rue



Figure 57 – OAP sectorielle Grande Rue – Colleville-Montgomery

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha au sein de l'espace bâti	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein des périmètres de protection des abords de deux monuments historiques (Eglise de Colleville-Montgomery, Manoir de Colleville-Montgomery) Bâtiments d'intérêt au cœur de l'OAP et mur de pierres associé	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Modérées en cas de destruction du patrimoine bâti local d'intérêt	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Conservation / réhabilitation du bâti identifié et du mur associé	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Présence d'un espace arboré (jardin) dans la partie nord de l'OAP	Modérées en cas de suppression	R : Création de cœurs d'îlot végétalisés R : Bande tampon végétalisée le long de la Rue du Tour de Ville et de la Rue les Petites Rues ainsi qu'à la limite nord-est. R : Aménagement d'une transition paysagère en limite des espaces de jardins périphériques	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace arboré (jardin) dans la partie nord de l'OAP	Faible en cas de suppression	R : Création de cœurs d'îlot végétalisés R : Bande tampon végétalisée le long de la Rue du Tour de Ville et de la Rue les Petites Rues ainsi qu'à la limite nord-est. R : Aménagement d'une transition paysagère en limite des espaces de jardins périphériques	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains bâtis sauf pour la partie nord-est (jardin)	Fortes sur les ruissellements	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Risque de remontée de nappe dans le cœur de l'OAP	Fortes dans le cœur de l'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 130 m environ, gare à plus de 10 km	Incidences faible sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

c) OAP sectorielle Quartiers d'habitat Est



Figure 58 – OAP sectorielle Quartiers d'habitat Est – Colleville-Montgomery

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6,2 ha enclavé dans les espaces bâti et en partie construite	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama identifié sur l'Eglise protégée à préserver	Modérées en cas d'obstruction de la vue	R : Préservation et valorisation des vues vers l'église et le pigeonnier	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein des périmètres de protection des abords de deux monuments historiques (Eglise de Colleville-Montgomery, Manoir de Colleville-Montgomery) Bâtiments d'intérêt au cœur de l'OAP et mur de pierres associé	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en cours sur des terrains vierge de constructions	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Moitié nord de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées pour la partie nord	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 500 m environ, gare à plus de 10 km	Incidences faible sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

d) OAP sectorielle Rue du Château d'eau



Figure 59 – OAP sectorielle Rue du Château d'eau – Colleville-Montgomery

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,7 ha en dent creuse en centre-bourg	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence d'un arbre remarquable dans la partie est de l'OAP	Modérées en cas de suppression	E : Préservation de l'arbre lors de l'aménagement du parc	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein des périmètres de protection des abords de deux monuments historiques (Eglise de Colleville-Montgomery, Manoir de Colleville-Montgomery) Bâtiments du corps de ferme d'intérêt et nombreux murs de pierres associé	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Modérées sur le bâti existant en cas de suppression	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Reconversion des bâtiments du corps de ferme en préservant ses qualités architecturales et patrimoniales E : Conservation / restauration des murs de pierre	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Prairies associées à la	Faibles	R : Création d'un parc paysager dans la partie est de l'OAP	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	ferme enclavées dans la zone bâtie		R : Création de transitions paysagères en limite de l'espace bâti de l'OAP	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains vierge de constructions (prairies, parcelle anciennement cultivée)	Fortes sur les ruissellements	R : Identification de secteurs perméables pour la gestion des eaux pluviales R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Moitié nord de l'OAP concernée par un risque de remontée de nappe	Fortes pour la moitié nord de l'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Ensemble de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 150 m environ, gare à plus de 10 km	Incidences faible sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

e) OAP sectorielle Parc résidences de loisirs

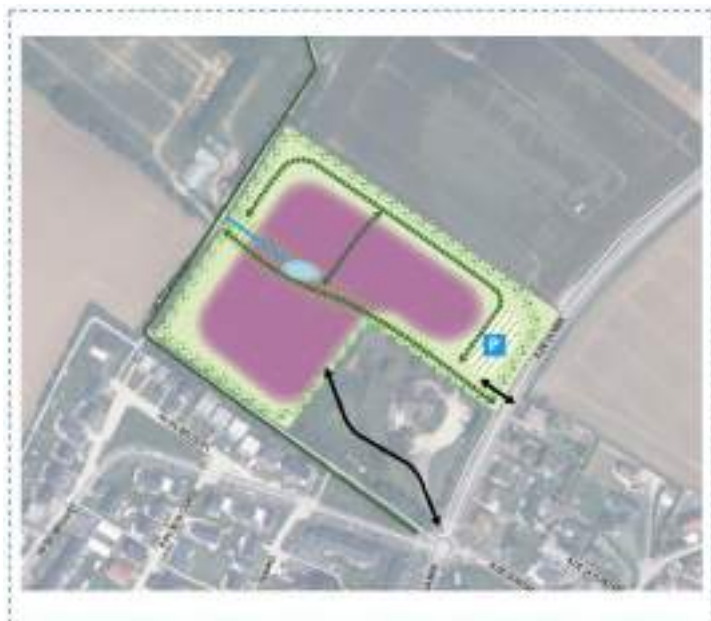


Figure 60 – OAP sectorielle Parc résidences de loisirs – Colleville-Montgomery

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,3 ha en extension sur prairies non déclarées à la PAC 2023 correspondant à 0,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein des périmètres de protection des abords d'un monument historique (Eglise de Colleville-Montgomery)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haies arborées (appartenant au système bocager arrière littoral) en limites nord-ouest et sud-ouest de l'OAP identifiées comme sous-trame boisée	Modérées en cas de suppression	E : Haies conservées sous forme de transitions paysagères	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Zone humide identifiée au centre de l'OAP	Fortes en cas de suppression ou d'isolement	E : Conservation de la zone humide centrale (mare). Nécessité de maintenir des espaces de circulation pour les amphibiens (contact avec l'extérieur de l'OAP), mare	Négligeable dans le cas du maintien de connexions

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			présentant une physionomie favorable à l'accueil du Triton crêté connu sur le territoire	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairies connectées avec les espaces agricoles limitrophes	Modérées	E : Maintien de la zone humide Création de transitions paysagères / espaces verts en périphérie	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains vierge de constructions (prairies)	Fortes sur les ruissellements	R : Identification de secteurs perméables pour la gestion des eaux pluviales R : Maintien d'espaces verts en périphérie R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Ensemble de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul

Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 150 m environ, gare à plus de 10 km	Incidences faible sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

G.III.1. Commune de Colombelles

a) OAP sectorielle Cité du Calvaire



Figure 61 – OAP sectorielle Cité du Calvaire – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2 ha sur une zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence de grands arbres au cœur de l'OAP	Faible	E : Maintien des grands arbres au sein d'un espace vert existant E : Vue sur la Vallée de l'Orne conservée	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Extrémité ouest de l'OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un monument historique « Eglise Saint Serge » de Colombelles	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Maintien de l'espace vert et des grands arbres associés au centre de l'OAP	Positif
Impact sur les réservoirs de	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace vert central et de grands jardins.	Faibles	E : Maintien de l'espace vert central Maintien de zones <i>non aedificandi</i> favorisant les espaces verts	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains bâtis	Nulles sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	¼ ouest de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores	Partie nord soumise aux nuisances sonores liées à la rue Jean Jaurès	Modérées pour les habitations les plus proches de la voirie	Cf. analyse des prescriptions communes	Faible pour les habitations localisées en bordure de la rue Jean Jaurès
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les	Arrêt de bus à 200 m	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le	-	Négligeable

gaz à effet de serre*	environ, gare à environ 5 km	réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

b) OAP sectorielle Cité Suédoise



Figure 62 – OAP sectorielle Cité Suédoise – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6 ha sur une zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Constructions suédoises avec une typologie architecturale spécifique	Fortes en cas de démolition	E : Préservation des constructions d'origine prioritaire	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Maintien des espaces verts et alignements d'arbres	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'espaces verts d'alignements d'arbres et de jardins.	Faibles	E : Maintien des espaces verts et alignements d'arbres E : Maintien de zones <i>non aedificandi</i> favorisant les espaces verts	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux	Projet sur des terrains bâtis	Négligeables sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
pluviales			projet. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Moitié nord-ouest de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Pointe du Plateau / Campus technologique



Figure 63 – OAP sectorielle Pointe du Plateau / Campus technologique – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 57 ha sur une zone en partie bâtie et en partie en friche (ancienne activité industrielle)	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama sur Hérouville-Saint-Clair depuis l'avenue des Hauts Fourneaux	Modérées en cas d'obstruction	R : Seul la vue depuis l'axe de la voirie est maintenue	Faible
Patrimoine historique et culturel*	Présence de deux constructions témoins de l'activité industrielle des lieux : le Réfrigérant et la Grande Halle	Fortes en cas de démolition	E : Préservation des constructions	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame thermophile identifiée dans la partie nord-ouest de l'OAP Sous-trame boisée identifiée sur l'OAP principalement aux abords immédiats de la vallée	Fortes en cas de suppression	E : Maintien d'une majorité des sous-frames (aux abords de la vallée)	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'espaces verts notamment liées à une friche, d'espaces boisés liés à la vallée, d'alignements d'arbres accompagnant les	Faible	E : Conservation en espace naturel des espaces à proximité de la vallée	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	voiries.			

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains bâtis et anciennement bâtis	Négligeables sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet. R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Extrémités nord et sud de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	Plusieurs anciens sites industriels et activités de services sont recensés sur l'OAP	Modérées	R : Les autorisations d'aménager seront conditionnées à une étude de sol démontrant la compatibilité du projet avec la nature des sols.	Négligeable
Nuisances sonores	Bordure est de l'OAP soumise aux nuisances sonores de la RD513	Modérées	R : Site accueillant uniquement des activités	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Jaurès/Spitzer



Figure 64 – OAP sectorielle Jaurès/Spitzer – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1 ha sur une zone non bâtie enclavé par l'urbanisation	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espaces verts faisant l'objet de tontes fréquentes	Négligeables	R : Création d'une transition paysagère en limite nord	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie sud de l'OAP fortement soumise aux nuisances sonores de la rue Jean Jaurès, le reste de l'OAP est moyennement soumise	Fortes à modérées	Cf. Analyse des prescriptions communes R : Recul imposé de 10 m par rapport à la voirie	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 100 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

e) OAP sectorielle Quartier Saint-Serge



Figure 65 – OAP sectorielle Quartier Saint-Serge – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6 ha sur une zone bâtie dont une parcelle à densifier	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Préservation de la vue sur la vallée de l'Orne	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP quasi en totalité dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise Saint Serge)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame thermophile identifiée dans les jardins de la partie est et sud de l'OAP Sous-trame arborée identifiée sur une parcelle centrale-ouest de l'OAP notamment (parcelle prévue à la dentification)	Fortes pour la sous-trame thermophile Modérées pour la sous-trame arborée	E : Préservation de la sous-trame thermophile E : Préservation d'une partie de la sous-trame arborée et de plusieurs grands arbres	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'espaces arborés, de jardins, d'alignements d'arbres le long de la rue Vladimir Golunski	Modérées	E : Maintien de l'espace vert autour de l'Eglise avec mise en valeur du bâtiment E : Maintien des alignements d'arbres E : Conservation de quelques grands arbres en partie centrale-ouest E : Une partie du boisement est conservé	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Jardins, abords de l'Eglise et parcelle à densifier perméables	Faibles sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de	Partie ouest de l'OAP soumise aux	Fortes pour la partie ouest	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	remontées de nappe Bande de 15 m en moyenne en limite nord-ouest de l'OAP réglementée par le PPMR Basse Vallée de l'Orne (zone bleue B1)			
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie est de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

f) OAP sectorielle Centre-Ville



Figure 66 – OAP sectorielle Centre-Ville
– Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5 ha sur une zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un corridor écologique traversant l'OAP du nord-est au sud-ouest	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un petit espace boisé au sud de l'OAP, d'alignements d'arbres le long des voiries, de jardins	Négligeable	E : Maintien de l'espace vert arboré et des alignements d'arbres	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet de renouvellement urbain	Nulles	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

g) OAP sectorielle Ilot Jouhaux / Ancien collège



Figure 67 – OAP sectorielle Ilot Jouhaux / Ancien collège – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4 ha sur une zone bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée présente sur l'OAP principalement du côté du cours d'eau mais également en bordure de route via des alignements d'arbres	Fortes (lien avec la vallée)	E : Maintien de l'espace boisé et des alignements d'arbres	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la	Présence d'un espace	Modérées	E : Maintien de l'espace	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	boisé dense côté cours d'eau, alignements d'arbres côté rue, quelques arbres dans l'ancienne cours du collège		boisé et des alignements d'arbres	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet de renouvellement urbain et réaménagement d'une friche (collège)	Négligeables	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

h) OAP sectorielle Zone d'activités Lazzaro 4



Figure 68 – OAP sectorielle Zone d'activités Lazzaro 4 – Colombelles

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 7 ha sur des terres agricoles enclavées correspondant à environ 1,1 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	-	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 130 m de l'OAP, gare à plus de 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.2. Commune de Cormelles-le-Royal

a) OAP sectorielle Entrée de bourg



Figure 69 – OAP sectorielle Entrée de bourg – Cormelles-le-Royal

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,3 ha sur des terrains bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de murs de pierres témoignage du savoir-faire local	Modérées en cas de suppression	E : Conservation du mur de pierres	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée dans le quart sud-ouest de l'OAP	Modérées en cas de suppression	E : Espace boisé conservé	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace arboré dans le quart sud-ouest de l'OAP	Modérées	E : Espace boisé conservé R : Création d'une transition paysagère en pourtour de site, à proximité du tissu bâti existant	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie bâtis	Faibles sur les ruissellements	R : Préservation de l'espace arboré perméable Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Au bord de la Vallée Verte



Figure 70 – OAP sectorielle Au bord de la Vallée Verte – Cormelles-le-Royal

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,6 ha dans une dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée dans la partie nord et ouest de l'OAP	Faible en cas de suppression	E : Espace boisé au nord conservé R : Création de transitions paysagère E : Maintien d'espaces paysagers	Négligeable
Impact sur les réservoirs de	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Zones boisées en partie nord et ouest de l'OAP Nombreux espaces verts	Faibles	E : Espace boisé au nord conservé R : Création de transitions paysagère E : Maintien d'espaces paysagers	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur une dent creuse actuellement perméable en grande partie	Faibles sur les ruissellements	R : Préservation de l'espace arboré perméable au nord Création de transitions paysagères et d'espaces paysagers Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue du Champs de Foire



Figure 71 – OAP sectorielle Au bord de la Vallée Verte – Cormelles-le-Royal

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,3 ha dans une dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Présence d'un alignement d'arbres en limite nord-ouest	Négligeables	E : Maintien de l'alignement d'arbres et création d'un nouvel alignement	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de la Guérinière de Caen)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle non bâtie, espace vert régulièrement tondu	Négligeables	R : Création de transitions paysagères en limite sud E : Maintien de l'alignement d'arbres en limite nord-ouest et création d'un nouvel alignement en limite sud-est	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur une dent creuse actuellement perméable	Faibles sur les ruissellements	R : Préservation d'espaces verts perméables en périphérie R : Création d'un îlot central intégrant les stationnements au sein d'un ensemble paysager végétalisé et perméable R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 70 m de l'OAP, gare à environ 2,3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.3. Commune de Cuverville

a) OAP sectorielle Clos Cuvervilla



Figure 72 – OAP sectorielle Clos Cuvervilla – Cuverville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,6 ha en extension sur des terres agricoles mais l'aménagement a déjà débuté. Seule l'extrémité sud représentant une superficie de 1 ha était déclarée en terre agricole en 2023. Ces 1 ha correspondent à 0,8 % de la surface communale non bâtie.	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	OAP à l'extrémité d'un « paysage de cultures à valoriser »	Modérées	-	Modéré
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de	Prédisposition à la présence de zones	Fortes	R : Etude zone humide réalisée : aucune zone	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*	humides		humide	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle agricole sur son extrémité sud, le reste de l'OAP ayant déjà fait l'objet d'aménagements	Négligeables	R : Création d'une lisière épaisse avec la zone agricole en limites sud et est R : Création de transition paysagère en limites ouest et nord avec aménagement paysager d'entrée de ville au nord	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en grande partie réalisé, 1 ha restant sur des terres perméables	Modérées sur les ruissellements	R : Localisation de la zone de traitement des eaux pluviales à la pointe sud-est de l'OAP (point bas) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 400 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Rue Alfred Richer / Rue de la grosse tour



Figure 73 – OAP sectorielle Rue Alfred Richer / Rue de la grosse tour – Cuverville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1 ha en dent creuse	Nulles	-	Nulles
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de Cuverville) Présence d'éléments bâtis à caractère patrimonial (pierres de Caen apparentes et modénature)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités et sur le bâti identifié en cas de destruction	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Préservation des bâtiments identifiés	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Partie nord de l'OAP bâtie, présentant des espaces verts perméables (jardin) Partie sud de l'OAP correspondant à un	Négligeables	R : Plantation d'un alignement d'arbres sur les limites ouest, nord et nord-est de l'OAP R : Aménagement d'une transition paysagère en limites sud et sud-est	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	espace enherbé tondu/fauché régulièrement		E : Maintien des espaces verts et grands arbres au sein de la partie nord-est (espace bâti à préserver)	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en dent creuse sur des espaces en partie bâti	Faibles sur les ruissellements	R : Maintien des espaces verts perméables dans le quart nord-est de l'OAP (espace bâti à préserver) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 80 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue de Démouville



Figure 74 – OAP sectorielle Rue de Démouville – Cuverville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,4 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de Cuverville)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Compléter la végétation du pourtour du terrain pour constituer une bande paysagère dense	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en dent creuse sur des espaces en partie bâti	Négligeables sur les ruissellements	R : Préservation du fond de parcelle en espaces verts de pleine terre Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 130 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.4. Commune de Démouville

a) OAP sectorielle Les Marvilles



Figure 75 – OAP sectorielle Les Marvilles – Démouville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,2 ha en renouvellement sur des espaces bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Aménagement d'une lisière épaisse à la jonction avec la zone agricole	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet en renouvellement sur des espaces bâtis Risque ruissellement en partie	Fortes sur les ruissellements	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration Réalisation d'une étude de vulnérabilité au ruissellement et coulée de boue.	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 140 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur de Malassis



Figure 76 – OAP sectorielle Secteur de Malassis – Démouville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 10 ha de terres agricoles enclavées représentant 5 % de la surface communale non bâtie	Modérées	-	Modérée
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Extrémité nord de l'OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de Démouville)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de				

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Aménagement d'une lisière de 5 m minimum en limite sud avec la zone agricole	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains perméables Risque ruissellement en partie	Fortes sur les ruissellements	R : Localisation d'un espace vert ponctuel prévue mutualisé avec un ouvrage de gestion des eaux pluviales Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration Réalisation d'une étude de vulnérabilité au ruissellement et coulée de boue.	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la	Arrêt de bus à	Incidences négligeables sur	-	Négligeable

qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	environ 100 m de l'OAP, gare à environ 6 km	la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

c) OAP sectorielle Liberté / Des Jardins



Figure 77 – OAP sectorielle Liberté / Des Jardins – Démouville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Nombreux arbres au sein de l'OAP	Fortes	E : Maintien de l'espace arboré situé en limite est de l'OAP R : Création d'une transition paysagère sur les limites ouest et nord-ouest	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée au sein de l'OAP liée à la présence de nombreux arbres	Modérées	E : Maintien de l'espace arboré en limite est de l'OAP R : Création d'une transition paysagère sur les limites ouest et nord-ouest	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de nombreux arbres favorisant la	Modérées	E : Maintien de l'espace arboré en limite est de l'OAP	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	biodiversité		R : Création d'une transition paysagère sur les limites ouest et nord-ouest	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en grande partie perméables Risque ruissellement présent sur l'ensemble de l'OAP	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien d'un secteur arboré perméable en limite est Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration Réalisation d'une étude de vulnérabilité au ruissellement et coulée de boue.	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.5. Commune de d'Epron

a) OAP sectorielle Route de Caen / Gay Lussac



Figure 78 – OAP sectorielle Route de Caen / Gay Lussac – Epron

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha en renouvellement	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Quelques arbres au sein de l'OAP	Faibles	E : Préservation de la majeure partie des arbres R : Création d'une transition paysagère qualitative zone habitée / zone d'activités	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée au sein de l'OAP liée à la d'arbres	Modérées	E : Maintien de la majorité des arbres R : Création d'une transition paysagère zone habitée / zone d'activités	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'arbres favorisant la biodiversité	Faibles	E : Maintien de la majorité des arbres R : Création d'une transition paysagère zone habitée / zone d'activités	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			E : Maintien d'un espace vert au sein de la zone d'activités	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie perméables (jardins)	Faibles sur les ruissellements	R : Maintien d'un espace vert au sein de la zone d'activités Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 50 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle ZAC Orée du golf



Figure 79 – OAP sectorielle ZAC Orée du golf – Epron

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 60 ha en partie réalisée / viabilisée. 30 ha restent encore à aménager (dont 13 ha considérés comme agricoles en 2023) représentant 77 % de la surface communale non bâtie	Majeures	-	Majeur
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Extrémité nord de l'OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Bâti du Château de la Londe de Biéville-Beuville)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée dans la partie sud-ouest de l'OAP et en limite nord-est de l'OAP aux abords d'une habitation	Modérées	E : Préservation de la lisière arborée au nord-est aux abords de l'habitation R : Création d'une coulée verte selon un axe est-ouest au sein de l'OAP	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu	Présence de secteurs arborés	Modérées	E : Préservation de la lisière arborée au	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
urbain	favorisant la biodiversité		nord-est aux abords de l'habitation R : Création d'une coulée verte selon un axe est-ouest au sein de l'OAP	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet restant à réaliser sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Création d'une coulée verte au sein de l'OAP Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.6. Commune d'Eterville

a) OAP sectorielle Extension mixte Sud du bourg



Figure 80 – OAP sectorielle Extension mixte Sud du bourg - Eterville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5 ha en extension sur des terres agricoles représentant 1,2 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'une lisière qualitative d'au moins 10 m en limite avec la zone agricole	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet restant à réaliser sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Création d'une coulée verte au sein de l'OAP Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumise dans sa limite est aux nuisances sonores issues de la RD8	Fortes à modérées	R : Recul de 10 m depuis la RD8 Moitié est de l'OAP occupée par des activités	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 250 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Plateau nord



Figure 81 – OAP sectorielle Plateau nord
- Eterville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,7 ha en extension sur des terres agricoles représentant 1,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Prédisposition à la présence de zones humides	Fortes	R : Etude zone humide réalisée : aucune zone humide	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'une lisière qualitative en limite avec la zone agricole Plantation d'alignements d'arbres le long de la desserte centrale projetée	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet restant à réaliser sur des terrains perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Gestion des eaux pluviales à l'échelle du projet Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 600 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Résidence du Château



Figure 82 – OAP sectorielle Résidence du Château - Eterville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,47 ha en renouvellement / réhabilitation	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Grands arbres présents en limite est	Faibles	E : Maintien des grands arbres en limite est Respect imposé du caractère architectural et paysager du site du projet	Positif
Patrimoine historique et culturel*	Patrimoine bâti associé au Château	Fortes en cas de démolition	E : Préservation des bâtiments (évolution en logements)	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présences de grands arbres en limite est favorables à la biodiversité	Faibles	E : Maintien des grands arbres en limite est R : Création d'espaces végétalisés en cœur d'îlots	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains urbanisés	Nul sur les ruissellements	R : Création d'espaces végétalisés perméables en cœur d'îlots Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP urbanisée mais soumise au phénomène de remontée de nappe	Forte en cas de constructions nouvelles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles		Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à 400 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Centre Route d'Aunay



Figure 83 – OAP sectorielle Centre Route d'Aunay - Eterville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,89 ha en partie bâtie et en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence d'un bâtiment d'intérêt (maison)	Modérées en cas de démolition	E : Conservation du bâtiment (maison)	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	-	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie urbanisé	Faibles sur les ruissellements	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
nappe ou/et submersion marine				
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.7. Commune de Fleury-sur-Orne

a) OAP sectorielle Ilot C



Figure 84 – OAP sectorielle Ilot C
– Fleury-sur-Orne

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 12 ha enclavés dont 6,5 ha de terres agricoles, 1,6 ha dédiés aux jardins familiaux, 0,2 ha de zone urbanisée, 1 ha de friche et le reste d'espace vert. Cette OAP représente environ 2,7 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Présence très marquée d'espaces verts, relocalisation des jardins familiaux au centre du projet : projet organisé comme un vaste parc habité et cultivé	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Surface d'espaces perméables prédominante Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumise dans sa limite ouest aux nuisances sonores issues de la RD562	Modérées		Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles		Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Les terrasses



Figure 85 – OAP sectorielle Les Terrasses – Fleury-sur-Orne

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,8 ha enclavés dont 2,7 ha déclarés en terres agricoles en 2023, le reste correspond à des	Négligeables	-	Négligeable

	espaces verts. Cette OAP représente environ 1,3 % de la surface communale non bâtie			
Paysage / Cône de vue*	Panorama depuis l'OAP vers l'Eglise d'Allemagne-la-Basse de Fleury-sur-Orne à maintenir	Modérées en cas d'obstruction du panorama	E : Percées visuelles vers l'Eglise maintenue via l'aménagement des cheminements doux	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement des franges est et sud paysagées et boisées pour rétablir les continuités écologiques et renforcer la trame verte communale Création d'une trame d'espace vert paysager collectif Création d'un alignement d'arbres	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espaces verts régulièrement tondus	Nulles	A : Aménagement des franges est et sud paysagées et boisées Création d'une trame d'espace vert paysager collectif Création d'un alignement d'arbres	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Projet sur des terrains en partie perméables	Fortes sur les ruissellements	R : Surface d'espaces perméables prédominante Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie ouest de l'OAP fortement exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Fortes	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			Cf. analyse des prescriptions communes	
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	OAP soumise dans sa limite est et sud aux nuisances sonores issues de la RD562 et du périphérique	Modérées		Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles		Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 210 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Les Hauts de l'Orne



Figure 86 – OAP sectorielle
Les Hauts de l'Orne –
Fleury-sur-Orne

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 90 ha dont 30 ha restant à aménager enclavés classés en terres agricoles en 2023, représentant environ 6,7 % de la surface communale non bâtie	Modérées	R : Maintien d'environ 13 ha en espaces agricoles réduisant à 3,8 % la surface prélevée à la surface communale non bâtie	Faible
Paysage / Cône de vue*	Panorama depuis l'OAP vers l'Eglise d'Allemagne-la-Basse de Fleury-sur-Orne à maintenir	Modérées en cas d'obstruction du panorama	E : Percées visuelles vers l'Eglise maintenue via l'aménagement des cheminements doux	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-frames boisée et thermophile identifiée liée principalement à la présence de friches	Modérées	E : Maintien d'espaces verts, création d'un parc (Parc des Etangs) R : Création d'un Mail végétal Création de transitions paysagères aux abords du centre de maintenance des Tramways et en limite avec le secteur mixte à dominante d'activités	Faible
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de quelques friches pouvant être siège de biodiversité	Faibles	E : Maintien d'espaces verts, création d'un parc (Parc des Etangs) R : Création d'un Mail végétal Création de transitions paysagères aux abords du centre de maintenance des Tramways et en limite avec le secteur mixte à dominante d'activités	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Restant des terrains à aménager perméables	Modérées sur les ruissellements	R : Maintien d'environ 13 ha en espaces agricoles Création d'espaces verts dont un parc (Parc des Etangs) support de la gestion des eaux pluviales Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Présence de cavités sur le secteur	Fortes	R : Etude de sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	Nulles		Nul
Présence de sites et sols pollués				Nul
Nuisances sonores	Bordure ouest de l'OAP soumise aux nuisances sonores issues de la RD562	Modérées	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles		Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de tramway prévu sur site, bus en limite de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.8. Commune de Giberville

a) OAP sectorielle Entrée de Bourg sud



Figure 87 – OAP sectorielle Entrée de bourg sud – Giberville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,1 ha en renouvellement urbain et dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Accentuation de la place du végétale en entrée de bourg	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Requalification d'un espace vert et création d'un second Création d'une transition urbaine en limite nord Plantation d'alignements d'arbres	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Requalification d'un espace verte et création d'un second Création d'une transition urbaine en limite nord Plantation d'alignements d'arbres	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrains urbanisés et en grande partie imperméabilisés	Nulles sur les ruissellements	R : Désimperméabilisation d'un espace pour l'aménager en espace vert Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumise aux nuisances sonores issues de la RD675	Fortes à modérées	R : Recul vis-à-vis de la RD675 pour le secteur d'habitations Cf. analyse des prescriptions communes	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles		Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle ZAC du Chemin de Clopée



Figure 88 – OAP sectorielle ZAC du Chemin de Clopée – Giberville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 41 ha en extension sur des terres agricoles. Les phases 1 et 2 sont fortement avancées, la voirie principale de la phase 3 est aménagée. Seuls 14,5 ha sont encore considérés comme agricoles en 2023 représentant 6 % de la surface communale non bâtie	Modérées	-	Modérées
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un parc linéaire en limite sud des phases 2, 3, 4 et 5 Création d'un parc à l'est Création d'espaces verts sur le pourtour de l'OAP Mise en place d'une transition paysagère qualitative entre les habitations et les activités	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Zone humide probable en limite est de l'OAP	Fortes	E : Aucune construction sur ce secteur (espace vert)	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'un parc linéaire en limite sud des phases 2, 3, 4 et 5 Création d'un parc à l'est Création d'espaces verts sur le pourtour de l'OAP Mise en place d'une transition paysagère qualitative entre les habitations et les activités	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrains imperméabilisés	Fortes sur les ruissellements	R : Création d'un espace vert linéaire support de la gestion des eaux pluviales Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Extrémité est de l'OAP soumise aux remontées de nappe	Fortes	R : Partie est dédiée aux espaces verts / parc Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumise aux nuisances sonores issues de la RD675	Fortes à modérées	R : Recul vis-à-vis de la RD675 pour le secteur d'habitations Cf. analyse des prescriptions communes	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles		Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue de l'église / Rue du Bois



Figure 89 – OAP sectorielle ZAC du Chemin de Clopée – Giberville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,3 ha en zone urbanisée et dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée au niveau des haies périphériques et de fond de parcelle (associées au cours d'eau)	Fortes	E : Haies périphériques et de fond de parcelle maintenue Espace vert (jardin) maintenu	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Zone humide probable en fond de parcelle (proximité du cours d'eau)	Fortes	E : Aucune construction sur ce secteur (espace vert)	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Jardin en bord de cours d'eau sur la moitié de l'OAP support de biodiversité	Fortes	E : Maintien du jardin	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrains imperméabilisés sur la moitié nord et totalement perméables en partie sud	Fortes sur les ruissellements	R : Maintien du jardin en arrière de la parcelle permettant de maintenir un tampon entre l'urbanisation et le cours d'eau (100 m) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Bordure du cours d'eau soumise aux remontées de nappe	Fortes	R : Partie maintenue en espace vert Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie nord moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée en cas de nouvelle construction Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Zone d'activités du Martray

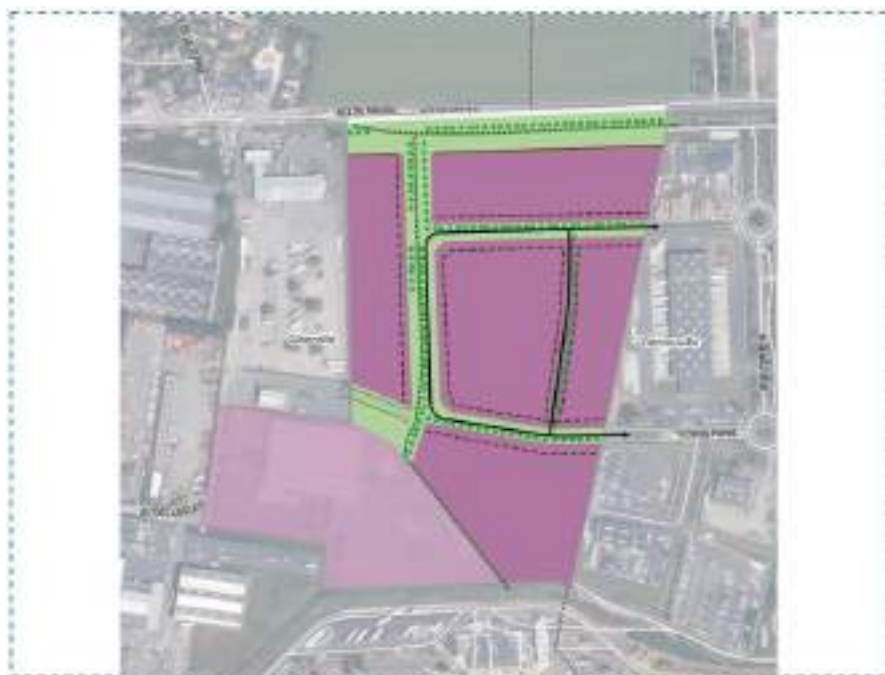


Figure 90 – OAP sectorielle Zone d'activités du Martray – Giberville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 14,5 ha dont 3 ha déjà aménagés et 11,5 ha en terres agricoles enclavées représentant 5 % de la zone communale non bâtie	Modérées	-	Modérées
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Espaces verts et alignements d'arbres créés notamment le long des voiries de desserte	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Espaces verts et alignements d'arbres créés notamment le long des voiries de desserte	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrains imperméabilisés sur la partie sud-ouest, terrains perméables sur le reste de l'OAP	Fortes sur les ruissellements	R : Espaces verts perméables créés notamment le long des voiries de desserte Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Limite nord de l'OAP soumise aux nuisances sonores de la RD675 Limite sud de l'OAP soumise aux nuisances sonores de l'autoroute A13 et de l'aire de repos de Giberville	Fortes en limites nord à modérées	R : OAP dédiées aux activités économiques Recul opéré depuis la RD675 (30 m) Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 400 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.9. Commune de Grentheville

a) OAP sectorielle Cœur de bourg



Figure 91 – OAP sectorielle
Cœur de bourg - Grentheville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Anciens bâtiments de ferme et murs de pierres témoins du patrimoine bâti local	Modérées en cas de destruction	E : Maintien des bâtiments (sauf impossibilité structurelle) et des murs de pierre	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Transition paysagère en limite est (au moins 10 m) et en limite sud-ouest	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrains urbanisés	Nulles sur les ruissellements	-	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise aux remontées de nappe	Fortes en cas de nouvelles constructions	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.10. Commune de Hermanville-sur-Mer

a) OAP sectorielle Entrée de ville «sud»



Figure 92 – OAP sectorielle Entrée de ville « sud » - Hermanville-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4,2 ha viabilisée et en partie bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP en bordure d'un panorama sur la mer à maintenir	Modérées	R : Constructions d'hauteur homogène avec le secteur	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Constitution d'une lisière sur le pourtour de l'OAP Création d'un alignement d'arbres le long de la Route de Caen Création d'un espace vert	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrain viabilisé et en partie bâti	Nulles	A : Constitution d'une lisière sur le pourtour de l'OAP Création d'un alignement d'arbres le long de la Route de Caen Création d'un espace vert	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrain viabilisé et en partie bâti	Faibles sur les ruissellements	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 250 m de l'OAP, gare à plus de 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Lotissement du Pré Romain



Figure 93 – OAP sectorielle Lotissement du Pré Romain - Hermanville-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6,2 ha viabilisée (phase 2) et en partie bâtie (phase 1)	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP en bordure d'un panorama sur la mer à maintenir	Modérées	R : Constructions d'hauteur homogène avec le secteur Intégration de qualité pour les nouvelles constructions	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiée en limite sud / sud-est	Faibles	R : Constitution d'une lisière sur les limites sud-est et sud-ouest de l'OAP Maintien de l'alignement d'arbres le long de la RD60 Aménagement de 10 % de la surface du projet en espaces verts plantés d'arbres	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrain viabilisé et en partie bâti	Nulles	A : Constitution d'une lisière sur les limites sud-est et sud-ouest de l'OAP Maintien de l'alignement d'arbres le long de la RD60 Aménagement de 10 % de la surface	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			du projet en espaces verts plantés d'arbres	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrain viabilisé et en partie bâti	Faibles sur les ruissellements	R : Aménagement de 10 % de la surface du projet en espaces verts plantés d'arbres Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumises à remontées de nappe en son centre	Fortes	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à plus de 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.11. Commune d'Hérouville-Saint-Clair

a) OAP sectorielle Presqu'île Hérouvillaise



Figure 94 – OAP sectorielle Presqu'île Hérouvillaise – Hérouville-Saint-Clair

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 40 ha en friche, utilisée en partie pour du stationnement ponctuel	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trames milieux aquatiques / milieux humides et thermophiles identifiées sur la quasi-totalité de l'OAP	Majeures	E : Préservation d'espaces naturels boisés en bordure de l'Orne R : Création d'espaces publics végétalisés structurant l'écoquartier	Forte
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Moitié nord de l'OAP identifiée en zone humide dégradée par la DREAL	Fortes	C : Des mesures compensatoires seront mises en place conformément à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2024 autorisant le projet au titre de l'article L.181-1 du Code de l'environnement"	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	OAP en partie en friche en bord de cours d'eau favorisant la biodiversité	Modérées	E : Préservation d'espaces naturels boisés en bordure de l'Orne R : Création d'espaces publics végétalisés structurant l'écoquartier	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en friche et utilisé pour partie pour le stationnement occasionnel Site bordé d'une part par le Canal de Caen à la Mer et d'autre part par l'Orne	Faible	R : Préservation d'espaces naturels boisés et création d'espaces publics végétalisés perméables Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP fortement soumise au phénomène de remontées de nappe Abords de l'Orne au sein de la zone bleue B4 du PPMR de la Basse Vallée de l'Orne	Fortes en cas de non-respect du règlement du PPMR et/ou de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	E/R : Respect du règlement de la zone bleue B4 du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie nord de l'OAP soumises aux nuisances sonores de la RD226	Fortes à modérées	R : Recul prévu de la zone habitée vis-à-vis de la RD226	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul

Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Boulevard du Grand Parc



Figure 95 – OAP sectorielle Boulevard du Grand Parc – Hérouville-Saint-Clair

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 10 ha aménagés	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-frames boisées identifiées dans les parties ouest et est de l'OAP	Faibles	E : Trame végétale existante conservée	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Nombreux arbres présents favorables à la biodiversité	Faibles	E : Trame végétale existante conservée	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site actuellement bâti quasiment en totalité	Négligeable	R : Préservation d'espaces verts et arborés perméables Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumises aux nuisances sonores de la RD515 et du périphérique	Fortes à modérées	R : Lisière paysagère conservée et renforcée à proximité de la 2x2 voies et de l'échangeur de la Porte d'Angleterre pour réduire les nuisances	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 2,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Boulevard la Paix



Figure 96 – OAP sectorielle Boulevard de la Paix – Hérouville-Saint-Clair

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4 ha bâtis	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Site en pente avec vue sur l'Orne	Modérées	E : Insertion des constructions dans la pente permettant de conserver des vues dégagées sur le canal de l'Orne	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de murs en pierre témoin du patrimoine local	Modérées	E : Conservation / restauration des murs de pierre	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame boisée identifiées en limite ouest de l'OAP Sous-trame thermophile identifiée sur la partie ouest de l'OAP	Modérées	E : Trame végétale existante conservée	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Présence de quelques arbres en limite ouest	Faibles	R : Mise en place d'un espace vert au niveau de viaduc	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	favorables à la biodiversité		(marge de recul) Création / renforcement de transitions paysagères en limite est et entre les logements et les activités	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site bâti mais pentu en direction du cours d'eau	Modérées	R : Préservation d'espaces verts aux abords du viaduc Désimperméabilisation du quart nord-ouest de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumises aux nuisances sonores du périphérique	Fortes à modérées	R : Préservation d'espaces verts aux abords du viaduc permettant un recul et la réduction des nuisances Cf. analyse des prescriptions communes	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.12. Commune d'Ifs

a) OAP sectorielle Secteur Sud



Figure 97 – OAP sectorielle
Secteur Sud - Ifs

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 13,7 ha en extension sur des terres agricoles dont 5 ha sont déjà aménagés. Les 8,7 ha restants correspondent à 2,2 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un réseau d'espaces verts traversant Création d'une lisière avec l'espace agricole sur une épaisseur au moins 10 m	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Création d'un réseau d'espaces verts traversant Création d'une lisière avec l'espace agricole sur une épaisseur au moins 10 m	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Partie du projet restant à aménager sur des terrains perméables	Fortes	R : Création d'un réseau d'espaces verts traversant Création d'une lisière épaisse (10 m) en limite avec l'espace agricole Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur de la Plaine



Figure 98 – OAP sectorielle
Secteur de la Plaine - Ifs

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2 ha en grande partie bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*				

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Cœurs d'ilots conçus comme des espaces végétalisés et paysagers Création d'un aménagement paysager dans le prolongement de la rue de la Bienfaisance Création d'un parc dans l'angle sud-ouest	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Cœurs d'ilots conçus comme des espaces végétalisés et paysagers Création d'un aménagement paysager dans le prolongement de la rue de la Bienfaisance Création d'un parc dans l'angle sud-ouest	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie bâti	Faibles	R : Création d'un aménagement paysager principalement perméable aux eaux pluviales dans le prolongement de la rue de la Bienfaisance Création d'un parc dans l'angle sud-ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 70 m de l'OAP, gare à environ 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.13. Commune de Le Fresne Camilly

a) OAP sectorielle L'arrière de l'école

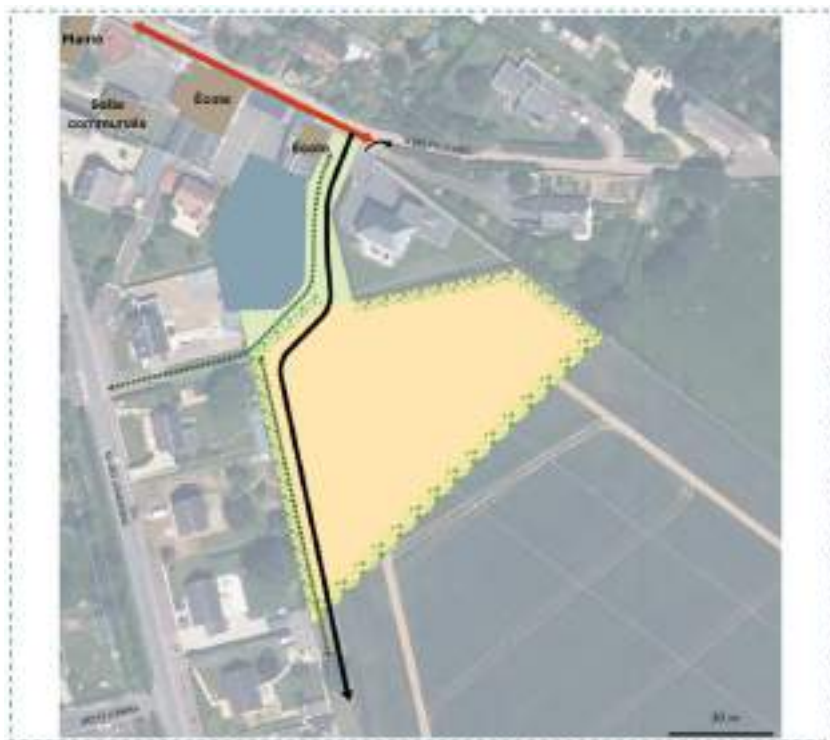


Figure 99 – OAP L'arrière de l'école – Le Fresne Camilly

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,6 ha d'espace vert, en extension en limite immédiate de l'enveloppe urbaine	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise du Fresne)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une lisière épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du site à proximité du bâti existant	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la	Espace vert	Nulles	A : Création d'une lisière	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	régulièrement tondu		épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du site à proximité du bâti existant	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en espaces verts	Fortes	R : Création d'une lisière épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du site à proximité du bâti existant Maintien d'un traitement perméable des espaces publics (hors voiries) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate Pas d'assainissement collectif sur la commune	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	R : Approbation nécessaire de l'ANC mis en place par le service compétent avant utilisation	Nul
Impact sur la qualité de l'air et	Arrêt de bus à environ 130 m de	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le	-	Négligeable

les gaz à effet de serre*	l'OAP, gare à environ 6 km	réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

b) OAP sectorielle Rue de l'Eglise



Figure 100 – OAP Rue de l'Eglise
– Le Fresne Camilly

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,4 ha en extension en limite immédiate de l'enveloppe urbaine, occupés par des prairies non agricoles en 2023	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise du Fresne)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une lisière épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du site à proximité du bâti existant	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace vert régulièrement tondu	Nulles	A : Création d'une lisière épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			site à proximité du bâti existant	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en espaces verts	Fortes	R : Création d'une lisière épaisse (10 m) avec l'espace agricole Création d'une transition paysagère sur le pourtour du site à proximité du bâti existant Maintien d'un traitement perméable des espaces publics (hors voiries) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate Pas d'assainissement collectif sur la commune	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	R : Approbation nécessaire de l'ANC mis en place par le service compétent avant utilisation	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 130 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.14. Commune de Lion-sur-Mer

a) OAP sectorielle L'îlot Doumer



Figure 101 – OAP L'îlot Doumer – Lion-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,5 ha en renouvellement urbain et densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords de deux Monuments Historiques (Eglise de Lion-sur-Mer, Castel Louis de Lion-sur-Mer)	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Petit espace boisé situé à l'extrémité nord-est de l'OAP identifié au sein de la sous-trame boisée	Modérées	E : Maintien de cet espace en tant qu'espace à dominante végétale et de pleine terre	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Dents creuses actuellement en friche contenant un petit espace boisé au nord-est de l'OAP	Faibles	R : Création d'un alignement d'arbres à l'avant des constructions en limites nord-ouest, ouest, sud-ouest, centre. Création d'une transition paysagère en limite est. E : Maintien du secteur boisé au nord-est en tant	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			qu'espace à dominante végétale et de pleine terre	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie bâti	Faibles	R : Maintien du secteur boisé au nord-est en tant qu'espace à dominante végétale et de pleine terre Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 13 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Verdun



Figure 102 – OAP Verdun – Lion-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de Lion-sur-Mer)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	OAP en friche identifiée au sein de la sous-trame boisée Ancienne pâture en friche présentant des arbres uniquement en périphérie.	Modérées	E : Maintien d'une transition paysagère en périphérie R : Création d'une lisière avec la zone agricole en limite sud-est E : Maintien d'un espace à dominante végétale et de pleine terre (hors accès) au nord-ouest de l'OAP	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Ancienne pâture en friche présentant des arbres en périphérie.	Faibles	E : Maintien d'une transition paysagère en périphérie R : Création d'une lisière avec la zone agricole en limite sud-est E : Maintien d'un espace à dominante végétale et de pleine terre (hors accès) au	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			nord-ouest de l'OAP	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Ancienne pâture en dent creuse	Modérées	R : Maintien d'un espace à dominante végétale et de pleine terre (hors accès) au nord-ouest de l'OAP Transition paysagère / lisière sur l'ensemble du pourtour du site Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 500 m de l'OAP, gare à environ 13 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue de Caen



Figure 103 – OAP Verdun – Lion-sur-Mer

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,8 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP dans le périmètre délimité des abords d'un Monument Historique (Eglise de Lion-sur-Mer)	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Site présentant un important espace vert : ancien espace agricole et jardin	Faibles	R : Création de transitions paysagères en périphérie mais également au nord et au sud du bâti existant conservé Création d'une lisière avec la zone agricole en limite sud E : Maintien d'un espace à dominante végétale et de pleine terre aux abords du bâti existant conservé R : Création d'un alignement d'arbres le long de la rue de Caen Préservation des cultures maraichères (ou création de jardins	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			familiaux)	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site présentant un important espace vert : ancien espace agricole et jardin	Modérées	R : Création de transitions paysagères en périphérie mais également au nord et au sud du bâti existant conservé Création d'une lisière avec la zone agricole en limite sud Maintien d'un espace à dominante végétale et de pleine terre aux abords du bâti existant conservé Création d'un alignement d'arbres le long de la rue de Caen Préservation des cultures maraichères (ou création de jardins familiaux) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des	E : Secteur traité en assainissement	Nul

		EU	collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m de l'OAP, gare à environ 13 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.15. Commune de Louvigny

a) OAP sectorielle Centre-bourg



Figure 104 – OAP Centre-bourg
– Louvigny

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4 ha en renouvellement urbain et dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Plusieurs haies / alignements d'arbre identifiés comme à conserver	Faibles	E : Maintien de plusieurs alignements d'arbres / transitions paysagères	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâtiments patrimoniaux d'intérêt ainsi que de murs anciens inscrits témoins du patrimoine bâti local	Fortes	E : Préservation de ces bâtiments et des murs de pierre	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une continuité écologique entre les pôles de vie et cœurs de nature de la commune Maintien d'un espace vert et	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			paysager d'environ 0,7 ha Alignement d'arbres préservé en limite sud-ouest	
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Site présentant des espaces verts régulièrement tondus	Négligeables	R : Création d'une continuité écologique entre les pôles de vie et cœurs de nature de la commune E : Maintien d'un espace vert et paysager d'environ 0,7 ha Alignement d'arbres préservé en limite sud-ouest	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site présentant un important espace vert	Faible	R : Création d'une continuité écologique entre les pôles de vie et cœurs de nature de la commune Maintien d'un espace vert et paysager d'environ 0,7 ha Alignement d'arbres préservé en limite sud-ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Extrémité est de l'OAP – actuellement imperméabilisée en quasi-totalité – soumise à un risque élevé de remontée de nappe Extrémité est de l'OAP en zone B1 du PPMR Basse Vallée de l'Orne et secteur central de l'OAP en zone B3	Fortes en cas de non-respect du règlement du PPMR et/ou de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	E/R : Respect du règlement des zones bleues B1 et B3 du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Extrémité ouest de l'OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité des sols recommandée	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Entrée de ville



Figure 105 – OAP Entrée de ville – Louvigny

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 24,5 ha en renouvellement pour partie, sur 7,23 ha de terres agricoles (en 2023) pour le reste correspondant à environ 1,65 % de la surface	Négligeable	-	Négligeable

	communale non bâtie			
Paysage / Cône de vue*	Présence de perspectives visuelles traversantes	Modérées	E : Maintien des perspectives visuelles	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence d'un bâtiment d'intérêt témoin du patrimoine bâti local	Modérées	E : Conservation et valorisation du patrimoine architectural existant	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Bordure boisée / alignement d'arbres identifiés au sein de la sous-trame boisée	Faibles	E : Maintien des alignements d'arbres existants Maintien et complément de transitions paysagères Maintien d'espaces naturels et boisés R : Création d'espaces verts et paysagers, à usage environnemental, social, de loisirs et sportifs à conserver et ou à aménager	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Possible zone humide en partie est de l'OAP ENS et ZNIEFF II en limite extérieure nord / nord-est de l'OAP	Fortes en cas de zones humides Nulles pour l'ENS et la ZNIEFF II	R : Aucune zone humide trouvée suite à inventaire terrain	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de pâtures bordées d'arbres à l'extrémité est de l'OAP Alignements d'arbres le long de la RD405	Faibles	E : Maintien des alignements d'arbres existants Maintien et complément de transitions paysagères Maintien d'espaces naturels et boisés R : Création d'espaces verts et paysagers, à usage environnemental, social, de loisirs et sportifs à conserver et ou à aménager	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site présentant des pâtures à l'extrémité ouest et une parcelle agricole cultivée à l'extrémité est Axe de ruissellement identifié au sein de la parcelle agricole	Fortes	R : Maintien d'espaces naturels et boisés Création d'espaces verts et paysagers, à usage environnemental, social, de loisirs et sportifs à conserver et ou à aménager Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Extrémité ouest de l'OAP moyennement exposé au risque de retrait-gonflement des argiles	Modérées	E : Aucune construction n'est prévue sur ce secteur (espaces naturels et boisés à maintenir)	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	Nuisances sonores en partie centrale de l'OAP liées à la proximité de la RD405	Fortes en cas de construction de logements	R : Seuls des activités / services / commerces sont localisés au sein des nuisances sonores	Nul
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 4 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.16. Commune de Mathieu

a) OAP sectorielle Secteur de Laurélie



Figure 106 – OAP Secteur de Laurélie – Mathieu

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha sur des terrains en extension mais non classés en terres agricoles (en 2023)	Négligeable	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Haies / alignements d'arbre identifiés comme à conserver	Faibles	E : Maintien des alignements d'arbres / haies identifiés	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Alignement d'arbres le long de la route de Caen identifié au sein de la sous-trame boisée	Faibles	E : Maintien de l'alignement d'arbres existant Maintien/confortement de la lisière avec la zone agricole	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Présence d'un espace vert en partie nord autour d'un	Faibles	E : Maintien de l'espace vert dans la partie nord	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	terrain de tennis Partie sud de l'OAP en friche		Maintien/confortement de la lisière avec la zone agricole	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site globalement perméable	Fortes	R : Maintien de l'espace vert dans la partie nord Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 9 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur de la gare



Figure 107 – OAP Secteur de la gare – Mathieu

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 16 ha sur des terrains en extension dont 15 ha classés en terres agricoles (en 2023) correspondant à 1,9 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	Extrémité nord-est au sein d'un secteur de crête à maintenir	Négligeables	-	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haie périphérique de la pature située au sud-est de l'OAP identifiée au sein de la sous-trame boisée	Faibles	R : Création d'un corridor écologique Création de transitions paysagère sur le pourtour de l'OAP et d'une lisière avec la zone agricole	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en	Présence d'une pature au sud-est de l'OAP	Faibles	R : Création d'un corridor écologique Création de transitions paysagère	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
milieu urbain			sur le pourtour de l'OAP et d'une lisière avec la zone agricole Conservation / confortement d'alignements d'arbres/haies Aménagement de cœurs d'ilot ouvert et végétalisé avec aménagement paysager de pleine terre Création d'espaces à dominante végétale et de pleine terre le long de la RD7	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site entièrement perméable	Fortes	R : Création d'espaces à dominante végétale et de pleine terre le long de la RD7 Création d'un corridor écologique Aménagement de cœurs d'ilot ouvert et végétalisé avec aménagement paysager de pleine terre Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Nuisances sonores en limite ouest de l'OAP liées à la proximité de la RD7	Fortes en cas de construction de logements	R : Création d'espaces à dominante végétale et de pleine terre le long de la RD7	Nul
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact

				résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.17. Commune de Mondeville

a) OAP sectorielle Entrée de ville Avenue Pierre Mendès France



Figure 108 – OAP Entrée de ville
Avenue Pierre Mendès France –
Mondeville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,8 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Valorisation paysagère de l'entrée de ville Création d'un alignement d'arbres de part et d'autre de l'avenue Pierre Mendès France	Positif
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	A : Traitement végétalisé des lisières avec l'espace vert en limite du secteur de projet Création d'alignements d'arbres le long de l'avenue Pierre Mendès France Mise en place d'une marge de recul végétalisée vis-à-vis de l'avenue Pierre Mendès France	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site quasi-totalement imperméable	Nulles	R : Marge de recul végétalisée, traitée avec des matériaux perméables aux eaux pluviales le long de l'avenue Pierre Mendès France Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Nuisances sonores au centre de l'OAP liées à la proximité de la RD613	Fortes à modérées en cas de construction de logements	R : Marge de recul végétalisée le long de l'avenue Pierre Mendès France Commerces en rez-de-chaussée	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 25 m de l'OAP, gare à environ 1,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur du Chemin aux bœufs



Figure 109 – OAP Secteur du Chemin aux bœufs – Mondeville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,8 ha en renouvellement urbain et en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Partie est de l'OAP en friche	Négligeable	R : Création de transitions paysagères en pourtour de site, à proximité du tissu bâti existant Végétalisation du fond de parcelle	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie imperméable	Négligeable	R : Marge de recul végétalisée, Végétalisation du fond de parcelle Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 200 m de l'OAP, gare à environ 1,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle ZAC de Valleuil



Figure 110 – OAP ZAC de Valleuil
– Mondeville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 8 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Sous-trame des milieux aquatiques identifiée le long du cours d'eau Sous-trame boisée identifiée dans la partie nord de l'OAP	Fortes	E : Préservation des abords du cours d'eau en tant que bois ou milieu ouvert Préservation de la partie boisée dans la moitié nord	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Zone humide avérée en limite nord-est	Fortes	E : Préservation de la moitié nord en tant que bois et milieu ouvert et préservation de la zone humide Partie nord identifiée en Espace Boisé Classé	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Partie nord de l'OAP libre de construction : bois et milieu ouvert	Fortes	E : Préservation de la moitié nord en tant que bois et milieu ouvert et préservation de la zone humide	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Partie sud de l'OAP imperméable, partie nord libre de construction	Faibles	R : Préservation de la moitié nord en tant que bois et milieu ouvert et préservation de la zone humide Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Partie centrale de l'OAP soumise à remontées de nappe et réglementée par le PPMR Basse vallée de l'Orne (zone rouge RS et zone bleue B2)	Fortes en cas de non-respect du règlement du PPMR et/ou de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	E : Partie nord conservée en espace naturel Partie sud déjà bâtie E/R : Respect du règlement de la zone bleue B2 et de la zone rouge RS du PPMR notamment la réhausse de la cote du premier plancher habitable Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Moitié nord de l'OAP soumise aux nuisances sonores liées à la proximité du périphérique Limite sud de l'OAP soumise aux nuisances sonores liées à la proximité de la RD675	Fortes à modérées en cas de construction de logements	E : Partie nord de l'OAP maintenue en bois / milieu ouvert R : Recul opéré sur la limite sud réduisant les nuisances sur les habitations Cf. Analyse des prescriptions communes	Faible pour la limite sud
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et	Arrêt de bus au sein de l'OAP,	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le	-	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
les gaz à effet de serre*	gare à environ 2,5 km	réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

G.III.18. Commune de Mouen

a) OAP sectorielle Le cœur de bourg



Figure 111 – OAP Le cœur de bourg – Mouen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4,6 ha en renouvellement urbain et en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Mouen	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace enherbé tondu régulièrement à l'angle nord-est	Faibles	R : Bande végétalisée mise en place dans l'angle	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			nord-est	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie imperméabilisé	Négligeables	R : Aménagement des espaces publics à la faveur des mobilités douces et d'une végétation Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle L'allée Ricard



Figure 112 – OAP L'allée Ricard – Mouen

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,8 ha en extension dont 1,2 ha classés en terre agricole en 2023 correspondant à environ 0,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	A : Maintien d'un cône de vue vers l'Eglise de Mouen	Positif
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Mouen	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haies périphériques et espace boisé au sud identifiés au sein de la sous-trame boisée	Faibles	E : Maintien des haies périphériques en tant que transition paysagère Maintien de la zone boisée (hormis pour la création de l'accès)	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Espace enherbé sur la	Faibles	R : Bande	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	bande est Espace boisé à l'angle sud-est		végétalisée mise en place au nord et en limite est E : Espace boisé au sud-est maintenu (hormis pour la création de l'accès) Maintien des haies périphériques	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Maintien d'une bande enherbée au nord et à l'est de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 400 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.19. Commune de Ouistreham

a) OAP sectorielle La zone du Maresquier



Figure 113 – OAP La zone du Maresquier – Ouistreham

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,5 ha en dent creuse dont 2,2 ha classés en terre agricole en 2023 correspondant à environ 0,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Positif
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Mouen	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un espace boisé dans la continuité de la ripisylve aux abords du cours d'eau	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Zone humide possible au vu de la proximité du cours d'eau	Fortes en cas de zone humide	R : Aucune zone humide suite à vérification de terrain	Nul
Impact sur la biodiversité	-	Nulles	A : Création d'un	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain			espace boisé dans la continuité de la ripisylve aux abords du cours d'eau Aménagement d'une lisière paysagère en fond de parcelle	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Réalisation de stationnements perméables Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores	% ouest de l'OAP soumise aux nuisances sonores liées à la proximité de la RD514	Fortes à modérée en cas de construction de logements	R : Aucun logement n'est prévu au sein de l'OAP	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la	Arrêt de bus à	Incidences modérées sur la	R : zone	Faible

qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	environ 1,3 km de l'OAP, gare à environ 11 km	qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	d'activités exclusivement gérant moins de véhicules qu'une zone d'habitation	

b) OAP sectorielle Quartier Ouest d'habitat



Figure 114 – OAP Quartier
Ouest d'habitat – Ouistreham

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 40 ha en extension dont environ 7ha déjà aménagés au nord et environ 25 ha classés en terre agricole en 2023 correspondant à environ 4,5 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	OAP au sein d'un panorama identifié au sein de l'Atlas des paysages des plages du débarquement	Négligeables	-	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Mouen	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espaces boisés identifiés au sein de la sous-trame boisée	Modérées	E : Maintien de l'espace boisé R : Création de lisière d'au moins 10 m d'épaisseur à la limite de la zone agricole	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles		Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de haies délimitant les parcelles agricoles et d'espaces boisés Présence d'une mare	Modérées	E : Maintien de l'espace boisé et de la mare R : Création de lisière d'au moins 10 m d'épaisseur à la limite de la zone agricole	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable (hormis la partie déjà aménagée au nord)	Fortes	R : Maintien d'un important espace boisé au cœur de l'OAP (environ 5 ha) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe dans son extrémité nord-ouest	Fortes à l'extrémité nord-ouest de l'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	Suspicion de cavités dans le centre-est de l'OAP	Fortes en cas d'effondrement	R : Nécessité d'une étude de sol Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel	Présence d'une canalisation de gaz en limite sud de l'OAP	Fortes en cas de construction au droit de la canalisation	E : Mise en place d'une zone non aedificandi au droit de la canalisation de gaz	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 12 km	Incidences faibles sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

G.III.20. Commune de Périers-sur-le-Dan

a) OAP sectorielle Londel sud du bourg



Figure 115 – OAP Londel sud du bourg – Périers-sur-le-Dan

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,4 ha en dent creuse classés en terre agricole en 2023 correspondant à environ 0,6 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles		Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle cultivée	Négligeables	R : Création d'un lisière végétale d'au moins 10 m d'épaisseur en limite avec la zone agricole	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Création d'un espace vert dans le quart nord-ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences faibles sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Faible

b) OAP sectorielle La Dame nord du bourg



Figure 116 – OAP La Dame nord du bourg – Périers-sur-le-Dan

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,55 ha en dent creuse classés en terre agricole en 2023 correspondant à environ 0,2 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haie arborée en limite sud-est identifiée au sein de la sous-trame boisée	Faibles	R : Création d'une lisière végétale en bordure des espaces agricoles ou naturels sur une épaisseur d'au moins 10 m Création d'une transition paysagère à proximité des constructions existantes	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles		Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle cultivée	Nul	R : Création d'une lisière végétale en bordure des espaces agricoles ou naturels sur une épaisseur	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			d'au moins 10 m Création d'une transition paysagère à proximité des constructions existantes	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe	Fortes	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 350 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle La Haute Rue



Figure 117 – OAP La Haute Rue –
Périers-sur-le-Dan

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,36 ha en dent creuse	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une lisière végétale en bordure des espaces agricoles ou naturels Création d'une transition paysagère à proximité des constructions existantes	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles		Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairie non classée en terre agricole	Faibles	R : Création d'une lisière végétale en bordure des espaces agricoles Création d'une transition paysagère à proximité des constructions existantes	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe	Fortes	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.21. Commune de Rots

a) OAP sectorielle ZAC de l'Orée d'Ardenne

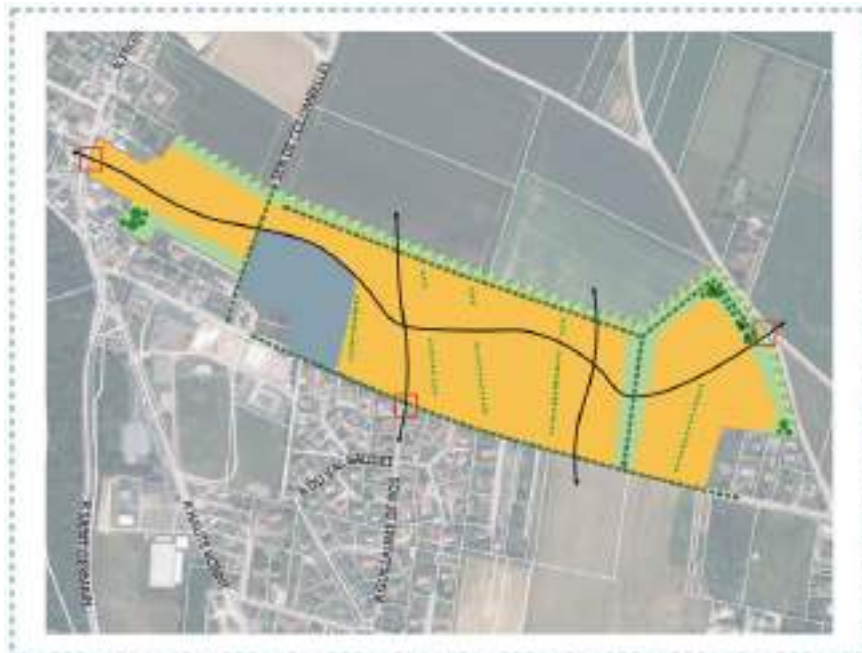


Figure 118 – OAP ZAC de l'Orée d'Ardenne – Rots

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 13,4 ha en extension dont environ 8 ha sont classés en terres agricoles en 2023, représentant environ 0,8 ha de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*		Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie nord-ouest de l'OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Rots	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un espace vert en limites nord, est et sud-ouest de l'OAP avec plantation de haies en limites nord et est Maintien d'un espace vert transversal en partie est Maintien d'un espace vert avec quelques arbres dans l'angle sud-ouest Constitution d'une trame bocagère au sein de l'OAP	Positif
Impact sur les	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terres agricoles cultivées	Négligeables	R : Création d'un espace vert en limites nord, est et sud-ouest de l'OAP avec plantation de haies en limites nord et est Maintien d'un espace vert transversal en partie est E : Maintien d'un espace vert avec quelques arbres dans l'angle sud-ouest R : Constitution d'une trame bocagère au sein de l'OAP	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable Présence d'un axe de ruissellement dans la partie est de l'OAP	Fortes	R : Espace vert maintenu au niveau de l'axe identifié Bande d'espace vert créée en limites nord, est et sud-ouest de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 380 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable



Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,9 ha en densification	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*		Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Lasson	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espace arboré dans la partie sud-est identifié à la sous-trame boisée	Faibles	E : Maintien d'une bande d'espace vert avec les arbres isolés associés dans la partie nord de l'OAP Maintien de quelques arbres isolés aux angles ouest et sud-ouest de l'OAP R : Création d'une transition paysagère à proximité du tissu bâti existant	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de plusieurs arbres au sein de	Faibles	E : Maintien d'une bande d'espace vert avec les arbres isolés associés dans la partie nord de l'OAP Maintien de quelques arbres isolés aux	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	l'OAP associés à des espaces verts		angles ouest et sud-ouest de l'OAP R : Création d'une transition paysagère à proximité du tissu bâti existant	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable Présence d'un axe de ruissellement dans la partie est de l'OAP	Fortes	R : Espace vert maintenu au niveau de l'axe identifié Bande d'espace vert créée en limites nord, est et sud-ouest de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe dans son extrémité est	Fortes à l'extrémité est de l'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	-	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 260 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue Saint-Germain



Figure 120 – OAP Rue Saint-Germain – Rots

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,9 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Limites est, ouest et sud de l'OAP identifiées au sein de la sous-trame boisée	Faibles	E : Maintien et confortement d'une lisière végétale en bordure du petit bois à l'est R : Création de haies arbustives en bordure ouest, en bordure nord et en limite entre la résidence intergénérationnelle et la zone d'habitat pavillonnaire	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace vert tondu/fauché régulièrement en bordure d'un	Faibles	E : Maintien et confortement d'une lisière végétale en bordure du petit bois à l'est R : Création de haies arbustives en bordure ouest, en bordure nord et en	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
	petit bois		limite entre la résidence intergénérationnelle et la zone d'habitat pavillonnaire	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Bandes vertes maintenues en limite est et ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 100 m de l'OAP, gare à environ 2,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Les Drapeaux



Figure 121 – OAP Les Drapeaux – Rots

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 6 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 0,6 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Aménagement d'une bande verte support d'une lisière avec l'espace agricole d'une épaisseur de 10 m Création d'une transition paysagère à proximité du bâti existant Création d'un corridor vert support de gestion des eaux pluviales en cœur de l'opération	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Terres agricoles	Négligeables	R : Aménagement d'une bande verte support d'une lisière avec l'espace	Positif

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	cultivées		agricole d'une épaisseur de 10 m Création d'une transition paysagère à proximité du bâti existant Création d'un corridor vert support de gestion des eaux pluviales en cœur de l'opération	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Création d'un corridor vert support de gestion des eaux pluviales en cœur de l'opération Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 3,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.22. Commune de Saint-Aubin d'Arquenay

a) OAP sectorielle Les Gardinets



Figure 122 – OAP Les Gardinets – Saint-Aubin d'Arquenay

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,9 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 0,7 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une lisière avec l'espace agricole d'une épaisseur de 15 m Création de plusieurs espaces verts communs connectés	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Espace Naturel Sensible située à proximité immédiate de l'OAP : Bois du Caprice	Faibles	R : Bande végétalisée tampon d'une vingtaine de mètres le long de l'ENS (classement de l'ENS en EBC également)	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terres agricoles cultivées Présence d'une haie dans la moitié sud de l'OAP	Négligeables	R : Création d'une lisière avec l'espace agricole d'une épaisseur de 15 m Création de plusieurs espaces verts communs connectés Reconstitution d'une haie Maintien d'un espace vert support de liaisons douces	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Création de plusieurs espaces verts communs connectés Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 520 m de l'OAP, gare à environ 12 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.23. Commune de Saint-Contest

a) OAP sectorielle Buron



Figure 123 – OAP Buron – Saint-Contest

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,6 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 0,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'espaces verts en périphérie supports d'une lisière avec l'espace agricole d'une épaisseur de 10 m sur les limites nord et est Création d'une transition paysagère en limite sud-ouest	Positif
Impact sur les réservoirs de	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terres agricoles cultivées	Négligeables	R : Création d'espaces verts en périphérie supports d'une lisière avec l'espace agricole d'une épaisseur de 10 m sur les limites nord et est Création d'une transition paysagère en limite sud-ouest	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Création d'espaces verts en périphérie Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Cœur de bourg



Figure 124 – OAP Cœur de bourg – Saint-Contest

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 12 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Panorama sur l'église de Saint-Contest identifié	Modérées	E : Panorama conservé vers l'église	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Centre de l'OAP au sein du périmètre de délimitation des abords d'un Monument Historique : l'église de Saint-Contest Présence de bâtiments d'intérêt patrimonial, de murs anciens	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Fortes sur les bâtiments et murs identifiés en cas de suppression	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Préservation des bâtiments et murs identifiés	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Plusieurs petits secteurs / haies boisés sont identifiés au sein de la sous-trame boisée	Modérées	E : Préservation d'espaces paysagers / végétalisés Préservation de haies bocagères et autres arbres remarquables	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Présence de plusieurs	Faibles	E : Préservation d'espaces paysagers / végétalisés	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	petits secteurs / haies boisés		Préservation de haies bocagères et autres arbres remarquables R : Réaménagement de l'espace public central dans une ambiance paysage conviviale et de qualité Création de lisière en limite de la zone agricole	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie bâti	Faibles	R : Préservation d'espaces paysagers / végétalisés Réaménagement de l'espace public central dans une ambiance paysage conviviale et de qualité Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.24. Commune de Saint-Germain-la Blanche Herbe

a) OAP sectorielle La ferme de Cussy



Figure 125 – OAP La ferme de Cussy – Saint-Germain-la Blanche Herbe

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,4 ha en densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence d'un corps de ferme typique du patrimoine bâti local	Fortes	E : Préservation du corps de ferme	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une frange paysagère sur l'ensemble du pourtour Maintien d'un espace paysager sur les ¾ sud de l'OAP	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Nombreux espaces verts	Modérées	R : Création d'une frange paysagère sur l'ensemble du pourtour E : Maintien d'un espace paysager sur les ¾ sud de l'OAP	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie perméable	Fortes	R : Création d'une frange paysagère sur l'ensemble du pourtour Maintien d'un espace paysager sur les ¾ sud de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à environ 6 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.25.

G.III.26. Commune de Saint-Manvieu-Norrey

a) OAP sectorielle Le Colombier

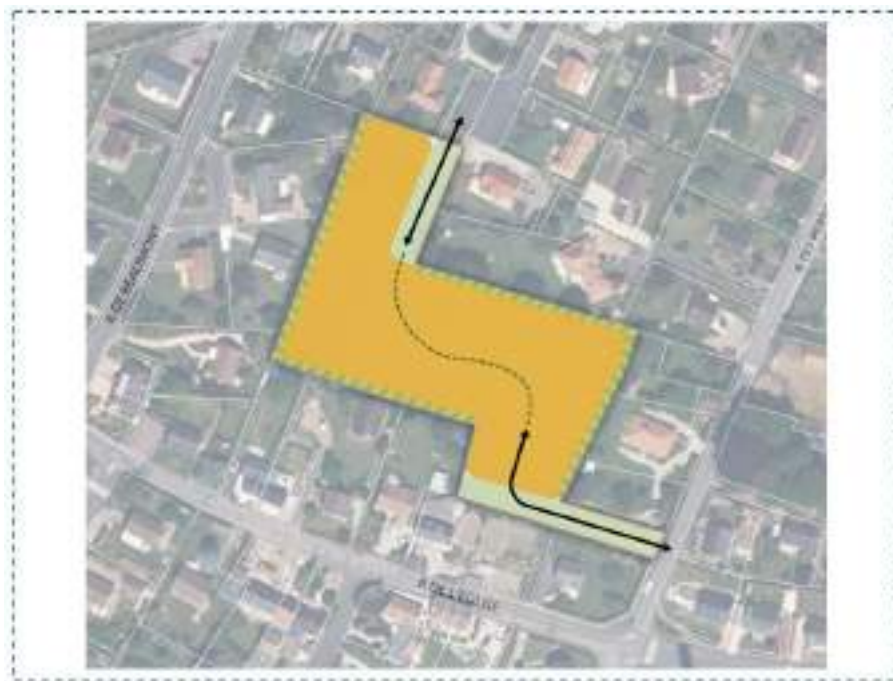


Figure 126 – OAP Le Colombier
– Saint-Manvieu-Norrey

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,8 ha en dent creuse classé en terre agricole en 2023 et représentant environ 0,1 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : Eglise de Saint Manvieu	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairie enclavée	Faibles	R : Maintien d'entrées végétalisées	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Moitié ouest de l'OAP fortement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Fortes pour la moitié ouest	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	-	Nulles	-	Nul
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 70 m de l'OAP, gare à environ 2,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Marcelet



Figure 127 – OAP Marcelet –
Saint-Manvieu-Norrey

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3,5 ha en extension sur des terres dont 2,86 ha sont classés en terres agricoles (en 2023) et représentant environ 0,4 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terre agricole cultivée et fonds de jardins Présence d'alignements d'arbres le long de la RD147	Faibles	E : Fonds de jardins maintenus en espaces végétalisés paysagés Préservation des alignements d'arbres le long de la RD R : Création d'une bande	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			végétalisée le long de la RD	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en totalité perméable	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	-	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.27. Commune de Sannerville

a) OAP sectorielle Grand-ouest



Figure 128 – OAP Grand-ouest
– Sannerville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 17 ha en extension dont environ 6 ha restant à aménager non classés en terre agricole en 2023	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	¼ nord de l'OAP au sein d'un « paysage de culture à valoriser »	Modérées	-	Modéré
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'un corridor écologique en limite nord-est	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité	Secteur restant à	Faibles	R : Création d'un espace végétalisé paysagé central	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	aménager enherbé		support de gestion des eaux pluviales Création d'une frange paysagère en limites nord et ouest	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Partie restant à aménager en totalité perméable	Fortes	R : Création d'un espace végétalisé paysagé central support de gestion des eaux pluviales Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 200 m de l'OAP, gare à environ 8 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Les bambins



Figure 129 – OAP Les bambins – Sannerville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,3 ha en dent creuse sur des terrains de loisirs communaux	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Maintien d'espaces végétalisés dans le tiers est de l'OAP et en bordure ouest	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrains de sport et de loisirs	Négligeables	E : Maintien d'espaces végétalisés dans le tiers est de l'OAP et en bordure ouest	Positif

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des	Site enclavé	Modérées	R : Maintien d'espaces	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
eaux pluviales	en totalité perméable		végétalisés perméables dans le tiers est de l'OAP et en bordure ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Modérées en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 200 m de l'OAP, gare à environ 9 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rouen / Ancienne Gare



Figure 130 – OAP Rouen /
Ancienne Gare – Sannerville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,7 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence de quelques arbres isolés	Négligeables	E : Maintien des arbres isolés	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en partie imperméabilisé	Modérées	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			pluviales par infiltration	
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Modérées en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie sud de l'OAP soumise aux nuisances sonores liées à la proximité de la RD675	Fortes à modérées à proximité de la RD en cas de construction d'habitations	R : Marge de retrait des constructions de 5 m par rapport à la RD	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	-	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 250 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Cité des jardins



Figure 131 – OAP Cité des jardins – Sannerville

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,87 ha en renouvellement urbain	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	-	Nulles	-	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Site en grande partie imperméabilisé	Nul	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par	OAP soumise	Modérées en cas	Cf. analyse des	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	au risque de remontée de nappe	de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	prescriptions communes	
Présence de cavités	-	Nulles	-	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 50 m de l'OAP, gare à environ 10 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.28. Commune de Soliers

a) OAP sectorielle ZAC «le Parc»



Figure 132 – OAP ZAC
« le Parc » – Soliers

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 29,5 ha dont 17 ha restant à aménager en extension dont 8,5 ha classés en terres agricoles en 2023 et représentant 2,2 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Des corridors écologiques seront constitués au sein même de la ZAC permettant la liaison entre le sud et le nord	Positif
Impact sur les réservoirs de	Zones humides probables	Fortes en cas de suppression des	R : Des inventaires zones humides sont réalisés et pris	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
biodiversité*		zones humides	en compte dans le cadre de la ZAC	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Des alignements d'arbres sont présents le long de la rue Pierre de Coubertin et de la route du Four.	Négligeables	R : Un aménagement paysager (support de la gestion des eaux pluviales) est prévu dans la partie sud de l'OAP Une lisière épaisse d'au moins 10 m sera créée en bordure des espaces agricoles	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Partie restant à aménager totalement perméable	Fortes	R : Un aménagement paysager support de la gestion des eaux pluviales est prévu dans la partie sud de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes à modérées en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie centrale de l'OAP soumise aux nuisances sonores liées à la proximité de la route du Four	Fortes à modérées à proximité de la route du Four en cas de construction de logements	R : Habitations en partie reculée via la mise en place d'une bande enherbée Cf. analyse des prescriptions communes	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement	Nul

			collectif	
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus au sein de l'OAP, gare à environ 2 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Rue de Caen



Figure 133 – OAP Rue de Caen – Soliers

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,7 ha en densification dans l'enveloppe bâtie	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : l'Eglise de Soliers	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espaces verts (pelouses) régulièrement tondu	Négligeables	R : Une bande végétalisée et arborée sera maintenue côté rue de Caen (5 m d'épaisseur) Une transition paysagère sera mise en place sur le pourtour de l'OAP à proximité du bâti existant	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP en partie bâtie, enclavée	Faibles	R : Une bande végétalisée et arborée sera maintenue côté rue de Caen (5 m d'épaisseur) Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 250 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Rue de la Chapelle



Figure 134 – OAP Rue de la Chapelle – Soliers

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,5 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espaces verts (pelouses) et prairies régulièrement tondus / fauchés	Négligeables	R : Une lisière d'au moins 10 m d'épaisseur sera créée avec l'espace agricole Une transition paysagère sera mise en place à proximité du bâti existant	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP sur des terrains perméables dans la continuité de la zone bâtie	Modérées	R : Une lisière d'au moins 10 m d'épaisseur sera créée avec l'espace agricole Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Modérées en cas de la non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	R : Secteur traité en assainissement non collectif dont la conformité devra être validé par l'entité concernée avant mise en service	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 210 m de l'OAP, gare à environ 1,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.29. Commune de Thaon

a) OAP sectorielle Rue du Château d'eau



Figure 135 – OAP Rue du Château d'eau – Thaon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,3 ha en dent creuse dont 1,2 ha classés en terre agricole en 2023	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairie régulièrement fauchée pour la partie nord Parcelle cultivée et zone d'activités existante pour la partie sud	Faibles	R : Une lisière d'au moins 10 m d'épaisseur sera créée avec l'espace agricole au nord Une transition paysagère sera mise en place à	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			proximité du bâti existant Aménagement d'un square végétalisé à la jonction entre les parties nord et sud Aménagement de cœurs d'îlots végétalisés	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP en grande partie sur des terrains perméables entre deux secteurs bâtis	Modérées	R : Une lisière d'au moins 10 m d'épaisseur sera créée avec l'espace agricole au nord Un espace vert central végétalisé sous forme de square sera créé Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 450 m de l'OAP, gare à environ 7,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.30. Commune de Thue-et-Mue

a) OAP sectorielle La Distillerie (Bretteville-l'Orgueilleuse)



Figure 136 – OAP La Distillerie
(Bretteville-l'Orgueilleuse) – Thue et
Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,6 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Totalité de l'OAP identifiée à la sous-trame boisée	Fortes	R : Préservation d'une bande arborée en limite ouest et nord	Modérée
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	OAP totalement boisée	Modérées	R : Préservation d'une bande arborée en limite ouest et nord Aménagement d'une transition paysagère sur le pourtour du site en limite du tissu bâti existant et avec l'espace agricole Conservation des grands arbres existants au sein de la transition paysagère envisagée	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP totalement boisée	Modérées	R : Préservation d'une bande arborée en limite ouest et nord Aménagement d'un espace végétalisé côté rue de la Distillerie Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 900 m	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteur du bourg (Bretteville-l'Orgueilleuse)



Figure 137 – OAP Secteur du bourg
(Bretteville-l'Orgueilleuse) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 10,3 ha en dent creuse dont 1,47 ha classés en terres agricoles en 2023 représentant environ 0,05 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Cône de vue sur l'Eglise à maintenir depuis la rue de Caen	Modérées	R : Maintien d'un espace public en bordure de la route de Caen	Faible
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre délimité des abords de Monuments Historiques : Eglise de Bretteville-l'Orgueilleuse, Château de la Motte à Bretteville-l'Orgueilleuse Nombreux murs de pierres liés au château Présence de bâtiments remarquables dont le château	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités Fortes sur les murs de pierres et les bâtiments identifiés en cas de destruction	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Préservation des murs de pierres et des bâtiments identifiés	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espace boisé / haies identifiés à la sous-trame boisée	Fortes	R : Préservation de l'espace boisé en quasi-totalité E : Préservation des haies arborées sous forme de corridor	Négligeable
Impact sur les	-	Nulles	-	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
réservoirs de biodiversité*				
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Présence d'un espace boisé, de haie Espaces verts enclavés dans la zone urbanisée	Modérées	R : Préservation de l'espace boisé en quasi-totalité E : Préservation des haies arborées sous forme de corridor R : Création d'une frange paysagère ouvertes en partie sud de l'OAP, le long de la N13 Création/protection de haies	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP peu bâtie	Modérées	R : Préservation de l'espace boisé en quasi-totalité E : Préservation des haies arborées sous forme de corridor R : Création d'une frange paysagère ouvertes en partie sud de l'OAP, le long de la N13 Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	OAP soumise aux nuisances sonores issues de la N13	Fortes à modérées à proximité de la N13	R : Frange paysagère plantée ouverte à des usages récréatifs et aménagée de manière à limiter l'impact sonore et visuel généré par la RN 13.	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la	Arrêt de bus en	Incidences négligeables sur la	-	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	limite de l'OAP, gare à environ 750 m	qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)		

c) OAP sectorielle Secteur d'équipements (Bretteville-l'Orgueilleuse)



Figure 138 – OAP Secteur d'équipements (Bretteville-l'Orgueilleuse) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3,7 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 0,1 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	OAP présentant de fortes prédispositions à la présence de zones humides	Fortes en cas de suppression de zones humides	R : Inventaire zones humides réalisé dans le cadre du PLUi-HM : aucune zone humide au sein de l'OAP	Nul
Impact sur la biodiversité	2/3 nord de l'OAP cultivés	Faibles	R : Préservation d'une bande de pleine terre inconstructible en lisière	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
« ordinaire » en milieu urbain	1/3 sud en prairie		avec l'espace agricole, support de plantations de différentes strates végétales	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en totalité	Fortes	R : Préservation d'une bande de pleine terre inconstructible en lisière avec l'espace agricole, support de plantations de différentes strates végétales Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m de l'OAP, gare à environ 1,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Zone d'activités (Bretteville-l'Orgueilleuse)



Figure 139 – OAP Zone d'activités
(Bretteville-l'Orgueilleuse) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 15,3 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 0,5 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	OAP présentant de fortes prédispositions à la présence de zones humides	Fortes en cas de suppression de zones humides	R : Inventaire zones humides réalisé dans le cadre du permis d'aménager : aucune zone humide au sein de l'OAP	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrains cultivés	Faibles	E : Préservation d'une bande de pleine terre en limite sud R : Création d'une transition paysagère en limite de l'espace agricole et de la voie ferrée composée de différentes strates végétales (grands arbres, arbustes et	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			plantes herbacées). Plantation d'alignements d'arbres au sein de l'OAP	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en totalité	Fortes	R : Préservation d'une bande de pleine terre inconstructible en lisière avec l'espace agricole au sud Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie nord de l'OAP soumise aux nuisances sonores issues de la RN13	Fortes à modérées à proximité de la N13	R : OAP destinée à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services Cf. analyse des prescriptions communes	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 1,1 km de l'OAP, gare à environ 1,1 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

e) OAP sectorielle Secteur Ouest (Bretteville-l'Orgueilleuse)



Figure 140 – OAP Secteur Ouest
(Bretteville-l'Orgueilleuse) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,2 ha en extension dont 3,8 ha sur des terres agricoles (2023) représentant environ 0,1 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Identification d'une haie transversale	Modérée	E : Préservation de la haie et plantation de haies supplémentaires	Positif
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrain cultivé présentant une haie transversale	Modérées	E : Préservation de la haie et plantation de haies supplémentaires Maintien d'un espace vert de pleine terre en limite sud et ouest R : Création d'une transition paysagère en limite de l'espace	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			agricole composée de différentes strates végétales (grands arbres, arbustes et plantes herbacées). Espace de stationnement nord paysager et perméable	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en totalité	Fortes	R : Espace de stationnement nord paysager et perméable Maintien d'un espace vert de pleine terre en limite sud et ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores	Partie nord de l'OAP soumise aux nuisances sonores issues de la RN13	Fortes à modérées à proximité de la N13	R : Maintien d'espaces verts de pleine terre aux abords immédiat de la RN13 permettant un recul des logements Cf. analyse des prescriptions communes	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à environ 1,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

f) OAP sectorielle Rue de Limare (Brouay)



Figure 141 – OAP Rue de Limare (Brouay) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,4 ha en extension sur des pâtures non classées en terres agricoles en 2023	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	OAP présentant une suspicion forte de zones humides	Fortes en cas de suppression de zones humides	R : Inventaire zones humides réalisé dans le cadre du PLUi-HM : aucune zone humide au sein de l'OAP	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairie	Modérées	R : Conservation d'espaces verts de pleine terre le long de la rue de la Limare Création d'une transition paysagère en limite de l'espace agricole, composée de différentes strates végétales (grands arbres, arbustes et plantes herbacées).	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en totalité	Fortes	R : Maintien de la noue existante en limite ouest Conservation d'espaces verts de pleine terre le long de la rue de la Limare Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie nord de l'OAP fortement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Fortes pour la moitié nord	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 180 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

g) OAP sectorielle Le cœur de bourg (Cheux)



Figure 142 – OAP Le cœur de bourg (Cheux) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,9 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre des abords d'un Monument Historique : Eglise de Cheux	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Alignements d'arbres accompagnant la vallée de la Mue identifiés au sein de la sous-trame boisées	Fortes	E : Maintien des abords immédiats de la Mue Maintien d'espaces verts sur le pourtour de l'OAP	Faible
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Probabilité de zones humides sur l'OAP	Fortes	R : Un inventaire zones humides sera réalisé avant aménagement du site	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Nombreux arbres présents notamment en bordure de la Mue Espace vert enclavé	Modérées	E : Maintien d'espaces verts (et arborés) sur le pourtour de l'OAP Maintien d'espaces de pleine terre au sein de l'espace urbanisé	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en totalité	Modérées	R : Emprise au sol des constructions fixée à 30 % de la superficie du terrain Maintien d'un espace verte sur l'ensemble du pourtour du site Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie nord de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées pour la moitié nord	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 200 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

h) OAP sectorielle Rue du Bocage (Cheux)



Figure 143 – OAP Rue du Bocage (Cheux) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3 ha en densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre des abords d'un Monument Historique : Eglise de Cheux	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Haie arborée centrale identifiée au sein de la sous-trame boisée	Modérées	E : Maintien de la haie centrale au sein d'un espace vert végétalisé	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Probabilité de zones humides sur l'OAP	Fortes	R : Un inventaire zones humides sera réalisé avant aménagement du site	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Haie arborée centrale Nombreux espaces enherbés	Modérées	E : Maintien de la haie centrale au sein d'un espace vert végétalisé Bande d'espace vert végétalisé maintenu en limite ouest R : Création d'une transition paysagère en limite de l'espace agricole	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	OAP actuellement perméable en quasi-totalité	Modérées	Maintien de la haie centrale au sein d'un espace vert végétalisé Bande d'espace vert végétalisé maintenu en limite ouest Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Partie sud de l'OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes dans la partie sud de l'OAP en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités		Nulles		Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Partie nord-ouest de l'OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées pour la partie nord-ouest	R : Etude de stabilité du sol et adoption de mesure de consolidation le cas échéant recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 450 m de l'OAP, gare à environ 5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

i) OAP sectorielle Rue du Clos Bayeux (Le Mesnil-Patry)

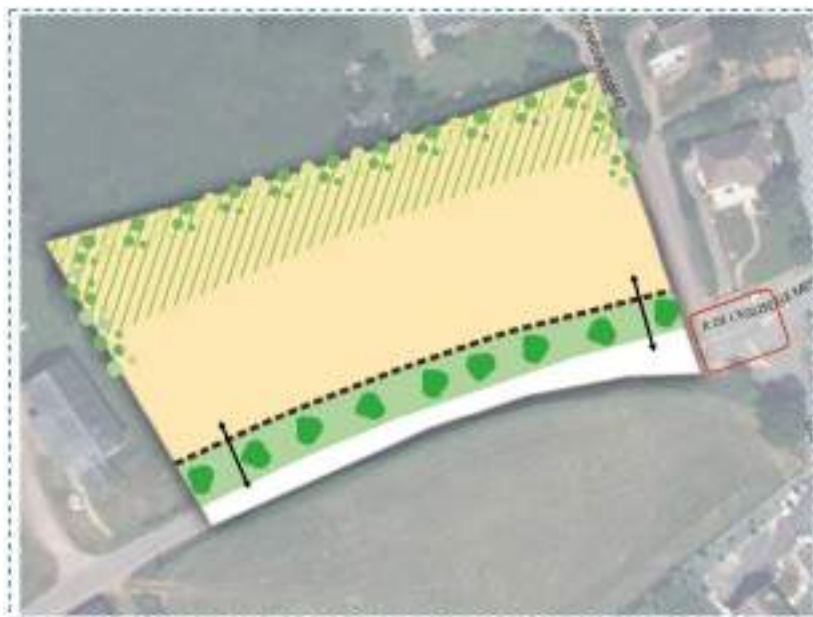


Figure 144 – OAP Rue du Clos Bayeux (Le Mesnil-Patry) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,6 ha en densification et dent creuse dont 0,35 ha classé en terres agricoles en 2023 représentant environ 0,01 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Portion de haie arborée centrale identifiée au sein de la sous-trame boisée	Modérées	R : Création d'une transition paysagère en limite de l'espace agricole Plantation d'un alignement d'arbres le long du Clos Bayeux	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Moitié ouest de l'OAP en prairie de fauche	Faibles	E : Maintien du fond de parcelle en espace de pleine terre R : Création d'un espace végétalisé le long du Clos	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			Bayeux support d'un alignement d'arbres Création d'une transition paysagère en limite de l'espace agricole	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Moitié ouest de l'OAP perméable	Faibles	R : Maintien du fond de parcelle en espace de pleine terre Création d'un espace végétalisé le long du Clos Bayeux Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 3 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

j) OAP sectorielle Secteur central (Putot-en-Bessin)



Figure 145 – OAP Secteur central (Putot-en-Bessin) – Thue et Mue

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,5 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre des abords de deux Monuments Historiques : Eglise et croix du cimetière de Putot-en-Bessin	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Probabilité de zones humides sur l'OAP	Fortes	R : Un inventaire zones humides sera réalisé avant aménagement du site	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espaces végétalisés enclavés Haie arborée en limite nord-est	Faibles	E : Préservation de la haie arborée en limite nord-est R : Création d'une transition paysagère en limite du site de projet. La lisière comportera les 3 strates végétales suivantes : grands arbres, arbustes et plantations basses.	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Espaces verts enclavés	Modérées	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 120 m de l'OAP, gare à environ 2,5 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.31. Commune de Tourville-sur-Odon

a) OAP sectorielle Le Bas de Tourville



Figure 146 – OAP Le Bas de Tourville – Tourville-sur-Odon

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 3 ha en extension sur des terres agricoles représentant environ 2,6 % de la surface communale non bâtie	Faibles	-	Faible
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP au sein du périmètre des abords de deux Monuments Historiques : Eglise et croix du cimetière de Putot-en-Bessin	Fortes sur les MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Bordure est de l'OAP au sein d'une ZNIEFF de type II : Bassin de l'Odon	Maajeures	E : Préservation de la zone boisée via la mise en place d'un EBC R : Création d'une transition paysagère en limite de l'espace naturel à l'ouest d'une épaisseur d'au moins 10 m	Négligeable
Impact sur la biodiversité « ordinaire »	Terrain cultivé bordé au nord-	Faibles à modérées sur	E : Préservation de la zone boisée via la mise en place d'un EBC R : Création d'une transition	Négligeable à faible sur

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
en milieu urbain	ouest et à l'ouest par la ripisylve et des espaces enherbés liés à l'Odon	la bordure ouest	paysagère en limite de l'espace naturel à l'ouest Création d'un espace vert en limite ouest support de cheminements doux	la bordure ouest

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Parcelle cultivée	Fortes	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe dans sa bordure est	Fortes en bordure est de l'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 350 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.32. Commune de Troarn

a) OAP sectorielle Route d'Argences 1



Figure 147 – OAP Route d'Argences 1
– Troarn

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,7 ha en densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâti d'intérêt	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de suppression du bâti concerné	E : Conservation de la construction remarquable	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Petit espace boisé sur la partie ouest et en limite nord de l'OAP identifiés à la sous-trame boisé	Faibles	E : Préservation d'un alignement d'arbres R : Mise en place d'un traitement paysager sur le pourtour de l'OAP (alignement d'arbres, haie, noue)	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrain en partie bâti, le reste étant en espace enherbé enclavé	Faibles	E : Préservation d'un alignement d'arbres R ; Mise en place d'un traitement paysager sur le pourtour de l'OAP (alignement d'arbres, haie, noue)	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Parcelle en partie enherbée	Modérées	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe dans sa bordure est	Modérées à fortes en limite est	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 350 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Route d'Argences 2



Figure 148 – OAP Route d'Argences 2
– Troarn

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 5,5 ha en densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP au sein de la « Crête Pays d'Auge »	Modérées en cas de constructions supérieures à 35 m de haut	R : Constructions conformes en hauteur aux bâtis environnants	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Présence de bâti d'intérêt	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de suppression du bâti concerné	E : Conservation de la construction remarquable	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Ripisylve le long du ru identifiée à la sous-trame boisée	Modérées	E : Coteaux inconstructibles le long du ru pour conserver la fonctionnalité écologique du milieu sensible	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Forte probabilité de zones humides à proximité du ru	Fortes à proximité du ru	E : Coteaux inconstructibles le long du ru pour conserver la fonctionnalité écologique du milieu sensible	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrain en partie bâti, le reste correspondant aux jardins arborés	Faibles	E : Coteaux inconstructibles le long du ru pour conserver la fonctionnalité écologique du milieu sensible R : Mise en place d'un traitement paysager en limite nord et est	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrain en partie bâti, le reste correspondant aux jardins arborés relativement pentu en direction du ru	Faibles	E : Maintien d'une large bande inconstructible aux abords du ru préservant la pente des constructions R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe sur les pourtour de l'OAP	Modérées à fortes en limite nord et sud	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de glissements terrain	Partie sud-est de l'OAP exposée au phénomène de glissement de terrain en lien avec la pente	Fortes sur la partie sud-est	E : Maintien de ce secteur en espace végétalisé préservé de toute construction	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 600 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Route de Rouen



Figure 149 – OAP Route de Rouen – Troarn

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 2,4 ha en dent creuse (terrain de football)	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	OAP au sein de la « Crête Pays d'Auge »	Modérées en cas de constructions supérieures à 35 m de haut	R : Constructions conformes en hauteur aux bâtis environnants	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles	-	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Terrains de sport tondus très régulièrement	Négligeables	E : Conservation / confortement d'un alignement d'arbres R : Mise en place d'espaces à dominante végétale et de pleine terre Création d'un traitement paysager en limite nord, ouest et nord-est	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrain en grande partie perméable	Faibles	R : Mise en place d'espaces à dominante végétale et de pleine terre Création d'un traitement paysager en limite nord, ouest et nord-est Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise à remontée de nappe sur les pourtour de l'OAP	Modérées à fortes en cœur d'OAP	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de glissements de terrain	Partie sud-est de l'OAP exposée au phénomène de glissement de terrain en lien avec la pente	Fortes sur la partie sud-est	E : Maintien de ce secteur en espace végétalisé préservé de toute construction	Nul
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores	OAP soumise aux nuisances sonores de la RD675	Fortes à modérées	Cf. analyse des prescriptions communes R : Maintien d'une bande d'espace végétalisé en bordure de la RD675	Faible
Risques technologique et industriel	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.33. Commune de Verson

a) OAP sectorielle Hameau Foulon



Figure 150 – OAP Hameau Foulon – Verson

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1 ha en densification	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	Cône de vue à préserver vers la vallée	Modérées	E : Conservation de percées visuelles en direction de la vallée	Nul
Patrimoine historique culturel* et	Présence de bâti d'intérêt	Modérées sur le patrimoine bâti local en cas de suppression du bâti concerné	E : Préservation du bâti d'intérêt patrimonial	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Limite sud de l'OAP au sein d'un Espace Naturel Sensible : Vallée de l'Odon	Majeures en cas de construction au sein de l'ENS	E : Moitié sud de l'OAP maintenue en espace vert de pleine terre	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu	Présence de quelques jardins	Négligeables	E : Moitié sud (aux abords des bâtiments remarquables) maintenu en espace vert de pleine terre	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
urbain			Création d'une frange paysagère en limite avec le bâti existant	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Terrain en grande partie imperméable	Nulles	R : Moitié sud (aux abords des bâtiments remarquables) maintenu en espace vert de pleine terre Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Ecoquartier



Figure 151 – OAP Ecoquartier –
Verson

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 20 ha en extension en grande partie aménagée dont environ 5 ha restants à aménager représentant environ 0,6 % de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	Cône de vue à préserver vers la vallée	Modérées	E : Conservation de percées visuelles en direction de la vallée	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Partie sud de l'OAP située au sein du périmètre délimité des abords de deux Monuments Historiques : Eglise et croix de Verson, Manoir de la Fontaine à Verson	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espaces boisés et alignements d'arbres identifiés au sein de la sous-trame boisée en lien avec l'Odon	Fortes	R : Mise en place de coulées verts au sein de l'opération Partie centrale de l'OAP maintenue en espace vert à dominante boisée	Nul
Impact sur les	Partie centrale de	Majeures en cas	R : Partie centrale de l'OAP	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
réservoirs de biodiversité*	l'OAP au sein d'un Espace Naturel Sensible : Vallée de l'Odon	de construction au sein de l'ENS	maintenue en espace vert à dominante boisée E : Partie du secteur boisé identifiée en Espace Boisé Classé	
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Parcelle cultivée concernant la zone restant à aménager	Négligeables	E : Partie centrale de l'OAP maintenue en espace vert à dominante boisée Conservation au sein des espaces constructibles d'une part significative de pleine terre R : Création de lisières avec l'espace agricole d'une profondeur d'au moins 10 mètres Mise en place de coulées verts au sein de l'opération	Nul

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Zone restant à aménager perméable Axe de ruissellement identifié au sein du secteur central	Nulles	R : Partie centrale de l'OAP maintenue en espace vert à dominante boisée Conservation au sein des espaces constructibles d'une part significative de pleine terre Mise en place de coulées verts au sein de l'opération Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus en limite de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

c) OAP sectorielle Entrée de ville nord-ouest



Figure 152 – OAP Entrée de ville nord-ouest – Verson

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 4,5 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	Constructions d'intérêt patrimonial à conserver	Modérées	E : Conservation des constructions d'intérêt patrimonial	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espaces nord-est et alignements d'arbres identifiés au sein de la sous-trame boisée	Modérées	R : Création / Maintien d'alignements d'arbres en limite nord et est Création d'une lisière d'au moins 10 m avec l'espace agricole	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Espace bâti en partie, reste de l'OAP en prairie de fauche	Faibles	R : Création / Maintien d'alignements d'arbres en limite nord et est Création d'une lisière d'au moins 10 m avec l'espace agricole	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Secteur en parti bâti et enclavé	Faibles	R : Maintien d'un secteur de réflexion en lien avec la valorisation de l'entrée de ville et l'occupation agricole actuelle des terrains Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	OAP moyennement exposée au phénomène de retrait-gonflement des argiles	Modérées	R : Etude de stabilité du sol recommandée	Négligeable
Présence de sites et sols pollués	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact

				résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 300 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

d) OAP sectorielle Rue de l'église



Figure 153 – OAP Rue de l'église – Verson

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,6 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP située au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : Eglise et croix de Verson OAP entourée d'un mur de pierre typique du patrimoine local	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités ou de destruction du mur	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte E : Préservation du mur de pierre	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	Espace nord lié à la vallée identifié au sein de la sous-trame boisée	Modérées	R : Préservation d'une grande majorité de l'OAP en tant qu'espaces verts, majoritairement traités en	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
			pleine terre et perméables aux eaux de pluie Maintien / Création d'un alignement d'arbres sur l'ensemble du pourtour de l'OAP E : Préservation de plusieurs arbres remarquables	
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Probable zones humides dans la partie sud-est de l'OAP	Fortes en cas de suppression de la zone humide	E : Préservation du secteur sud-est en espaces verts	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Construction isolée au centre d'un grand jardin arboré	Modérées	E : Préservation d'une grande partie du jardin en espaces verts Conservation de plusieurs arbres remarquables R : Maintien / Création d'un alignement d'arbres sur l'ensemble du pourtour de l'OAP	Négligeable

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Secteur perméable en quasi-totalité au sein d'un mur de pierre	Négligeables	R : Préservation d'une grande majorité de l'OAP en tant qu'espaces verts, majoritairement traités en pleine terre et perméables aux eaux de pluie Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	OAP soumise au risque de remontée de nappe	Fortes en cas de non prise en compte du phénomène de remontée de nappe	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 350 m de l'OAP, gare à environ 7 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.III.34. Commune de Villons-les-Buissons

a) OAP sectorielle Rue des Buissons



Figure 154 – OAP Rue des Buissons – Villons-les-Buissons

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 1,5 ha en dent creuse	Nulles	-	Nul
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	OAP située au sein du périmètre délimité des abords d'un Monument Historique : Eglise de Villons-les-Buissons	Fortes sur le MH en cas d'absence de prise en compte des covisibilités	R : Avis obligatoire de l'ABF qui sera pris en compte	Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les	-	Nulles	A : Création de transitions	Nul

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
continuités écologiques*			paysagères à proximité du tissu bâti existant	
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	Prairie de fauche	Faibles	R : Conservation d'une bande végétalisée en bordure de voirie au nord Création de transitions paysagères à proximité du tissu bâti existant	Faible

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Secteur perméable	Modérées	R : Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux sur place	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 100 m de l'OAP, gare à environ 8 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

b) OAP sectorielle Secteurs d'équipements



Figure 155 – OAP Secteur
d'équipements – Villons-les-Buissons

Paysage

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Consommation d'espace*	OAP de 0,5 ha en extension sur des terres agricoles représentant 0,2 ha de la surface communale non bâtie	Négligeables	-	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	Nulles	-	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	Nulles		Nul

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur les continuités écologiques*	-	Nulles	A : Création d'une lisière qu'au moins 10 m d'épaisseur avec la zone agricole Création d'une transition paysagère en limite est Création d'un alignement d'arbres en limite sud	Positif
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	Nulles	-	Nul
Impact sur la biodiversité « ordinaire »	Parcelle cultivée	Négligeables	R : Création d'une lisière qu'au moins 10 m d'épaisseur avec la zone agricole	Négligeable

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
en milieu urbain			Création d'une transition paysagère en limite est Création d'un alignement d'arbres en limite sud Création d'un espace vert sur le pourtour de l'OAP	

Risques

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Ruissellements des eaux pluviales	Secteur perméable	Fortes	R : Maintien d'une bande végétalisée sur le pourtour de l'OAP Encouragement à la mise en place d'ouvrage de gestion des eaux pluviales par infiltration	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	Nulles	Cf. analyse des prescriptions communes	Nul
Présence de cavités				
Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
Présence de sites et sols pollués				
Nuisances sonores				
Risques technologique et industriel				

Ressources

Thème	Constat	Incidences	Mesures	Impact résiduel
Impact sur la ressource*	Réseaux à proximité immédiate	Incidences fortes en cas de mauvaise gestion des EU	E : Secteur traité en assainissement collectif	Nul
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Arrêt de bus à environ 150 m de l'OAP, gare à environ 8 km	Incidences négligeables sur la qualité de l'air et le réchauffement climatique : diminution de l'utilisation de la voiture aux profits des TC)	-	Négligeable

G.IV. Tableau de synthèse des incidences des OAP sectorielles sur l'environnement

Légende des impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction :

Nul ou Positif	Négligeable	Faible	Modéré	Fort

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Mondeville, Colombelles, Giberville – OAP Cité du Plateau															
Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer – OAP côtière															
Bretteville-sur-Odon, Carpiquet – OAP ZAE Koenig															
Caen, Mondeville – OAP Nouveau Bassin															
Authier – OAP Saint-Louet															
Authie – OAP Cussy															
Bénouville – OAP Le Clos des possibles															
Biéville-Beuville – OAP Route de la Bijude															
Biéville-Beuville – OAP Secteur d'habitat Ouest															
Blainville-sur-Orne – OAP Terre d'avenir															
Bourguebus – OAP rue de l'Eglise															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Bourguebus – OAP Cœur de bourg															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 1															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 2															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 3															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 4															
Bretteville-sur-Odon – OAP Festyland															
Caen – OAP secteur Rethel															
Caen – OAP secteur Authie Nord Touraine															
Caen – secteur Caserne Folie-Couvrechef															
Caen - Bellivet															
Caen – secteur Trébucien															
Caen – Milère/Jacquard – quartier du Chemin vert															
Caen – secteur Detolle-Pompidou-Beaulieu															
Caen – secteur Gare sud															
Caen – secteur Montalivet															
Caen – Pierre Heuzé															
Caen – Grâce de Dieu Secteur sud-est															
Caen – Secteur Clémenceau															
Caen - Mémorial															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Caen – Université – Campus 1															
Caen – secteur Bénédictines															
Caen – secteur EPOPEA – Côte de Nacre												localement			
Caen – Clos Saint Germain															
Cairon – Creully / Villons															
Cairon – Secteur d'équipement Buron															
Cairon – Rue de Rots															
Cambes-en-Plaine – Haies d'épines															
Cambes-en-Plaine – Anciens abattoirs															
Carpiquet – Rue des Marettes															
Carpiquet – Bellevue															
Castine-en-Plaine – Rue du Parc (Hubert-Folie)															
Castine-en-Plaine – Le Grand Clos (Rocquancourt)															
Colleville-Montgomery – Quartier d'habitat sud															
Colleville-Montgomery – Grande Rue															
Colleville-Montgomery – Quartiers d'habitat Est															
Colleville-Montgomery – Rue du															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Château d'eau															
Colleville-Montgomery – Parc résidences de loisirs															
Colombelles – Cité du Calvaire															
Colombelles – Cité suédoise															
Colombelles – Pointe du Plateau / Campus technologique															
Colombelles – Jaurès/Spitzer															
Colombelles – Quartier Saint-Serge															
Colombelles – Centre-ville															
Colombelles – Îlot Jouhaux / Ancien collège															
Colombelles – Zone d'activités Lazzaro 4															
Cormelles-le-Royal – Entrée de bourg															
Cormelles-le-Royal – au bord de la Vallée Verte															
Cormelles-le-Royal – Rue du Champs de Foire															
Cuverville – Clos Cuvervilla															
Cuverville – Rue Alfred Richer / Rue de la grosse tour															
Cuverville – Rue de Démouville															
Démouville – Les Marvilles															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Démouville – Secteur de Malassis															
Démouville – Liberté / Des Jardins															
Epron – Route de Caen / Gay Lussac															
Epron – ZAC Orée du golf															
Eterville – Extension mixte Sud du bourg															
Eterville – Plateau nord															
Eterville – Résidence du château															
Eterville – Centre Route d'Aunay															
Fleury-sur-Orne – Ilot C															
Fleury-sur-Orne – Les Terrasses															
Fleury-sur-Orne – Les Hauts de l'Orne															
Giberville – Entrée de bourg sud															
Giberville – ZAC du Chemin de Clopée															
Giberville – rue de l'église / rue du Bois															
Giberville – Zone d'activités du Martray															
Grentheville – Cœur de bourg															
Hermanville-sur-Mer – Entrée de ville « sud »															
Hermanville-sur-Mer – Lotissement															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
du Pré Romain															
Hérouville-Saint-Clair – Presqu'île hérouvillaise															
Hérouville-Saint-Clair – Boulevard du Grand Parc															
Hérouville-Saint-Clair – Boulevard de la Paix															
Iffs – Secteur sud															
Iffs – Secteur de la Plaine															
Le Fresne Camilly – L'arrière de l'école															
Le Fresne Camilly – Rue de l'Eglise															
Lion-sur-Mer – L'îlot Doumer															
Lion-sur-Mer - Verdun															
Lion-sur-Mer – Rue de Caen															
Louvigny – Centre-bourg															
Louvigny – Entrée de ville															
Mathieu – Secteur de Laurélie															
Mathieu – Secteur de la gare															
Mondeville – Entrée de ville Avenue Pierre Mendès France															
Mondeville – Secteur du Chemin aux boeufs															
Mondeville – ZAC de Valleuil												localement			

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Mouen – Le Cœur de bourg															
Mouen – L'allée Ricard															
Ouistreham – La zone du Maresquier															
Ouistreham – Quartier Ouest d'habitat															
Périers-sur-le-Dan – Londer sud du bourg															
Périers-sur-le-Dan – La Dame nord du bourg															
Périers-sur-le-Dan – La Haute Rue															
Rots – ZAC de l'Orée d'Ardenne															
Rots - Lasson															
Rots – Rue Saint-Germain															
Rots – Les Drapeaux															
Saint-Aubin d'Arquenay – Les Gardinets															
Saint-Contest - Buron															
Saint-Contest – Cœur de bourg															
Saint-Germain-la Blanche Herbe – La ferme de Cussy															
Saint-Manvieu-Norrey – Le Colombier															
Saint-Manvieu-Norrey - Marcelet															
Sannerville – Grand-ouest															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Sannerville – Les bambins															
Sannerville – Rouen / ancienne gare															
Sannerville – Cité des jardins															
Soliers – ZAC « le Parc »															
Soliers – Rue de Caen															
Soliers – Rue de la Chapelle															
Thaon – Rue du Château d'eau															
Thue-et-Mue – La Distillerie (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur du bourg (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur d'équipements (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Zone d'activités (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur ouest (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Rue de Limare (Brouay)															
Thue-et-Mue – Le cœur de bourg (Cheux)															
Thue-et-Mue – Rue du Bocage (Cheux)															
Thue-et-Mue – Rue du Clos Bayeux															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
(Le Mesnil-Patry)															
Thue-et-Mue – Secteur central (Putot-en-Bessin)															
Tourville-sur-Odon – Le Bas de Tourville															
Troarn – Route d'Argences 1															
Troarn – Route d'Argences 2															
Troarn – Route de Rouen															
Verson – Hameau Foulon															
Verson - Ecoquartier															
Verson – Entrée de ville nord-ouest															
Verson – Rue de l'Eglise															
Villons-les-Buissons – rue des Buissons															
Villons-les-Buissons – secteurs d'équipements															

Rappelons que le PLUi-HM de Caen la mer présente 147 OAP sectorielles. Ces OAP ont été préférentiellement positionnées dans les « pôles » mais également à proximité des services et de moyens de transport en commun permettant ainsi d'éviter / de réduire au maximum les incidences sur l'environnement et notamment la qualité de l'air.

Malgré le grand nombre d'OAP sectorielles, la quasi-totalité des thématiques analysées présentent des impacts résiduels nuls à faibles.

Seule une OAP présente un impact résiduel majeur pour la consommation d'espace agricole. Il s'agit de l'OAP de la ZAC Orée du golf sur la commune d'Epron. L'impact est lié à la taille de l'OAP (60 ha dont 13 ha non aménagés sur terres agricoles) mais également au fait que l'espace non bâti communal est extrêmement réduit actuellement (environ 40 ha). Ainsi la consommation d'espace liée à l'aménagement de ces 13 ha agricoles représente une proportion très élevée sur cette commune (77 % de la surface communale non bâtie).

Seule une OAP présente un impact résiduel fort lié à l'impact sur les continuités écologiques. Il s'agit de l'OAP de la Presqu'île hérouvillaise sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair. L'impact est lié à la présence de la sous-trame thermophile qu'il n'a pu être évitée par les aménagements projetés. Or cette trame est difficilement compensable laissant un impact résiduel fort.

Huit OAP présentent des impacts résiduels modérés liés à différentes thématiques :

Communes	OAP	Thématique	Explications
Bretteville-sur-Odon, Carpiquet	ZAE Koenig	Consommation d'espace	OAP en extension sur des terres agricoles (32 ha) représentant 5 % de la surface communale non bâtie de Bretteville-sur-Odon et 4,5 % de la surface communale non bâtie de Carpiquet
Caen	Montalivet	Continuités écologiques	Sous-trame thermophile identifiée sur plusieurs espaces libres de construction dont les délaissés des voies ferrées. L'OAP ne permet pas la préservation et/ou la compensation de cette sous-trame
	EPOPEA – côte de Nacre	Nuisances sonores (localement)	OAP soumise à des nuisances sonores fortes à modérées. Bien qu'il y ait peu de logements au sein de cette OAP et que les dispositions d'isolation minimisent légèrement l'impact, ceux-ci seront localisés à proximité du périphérique et des nuisances sonores sans recul opéré.
Cuverville	Clos Cuvervilla	Paysage / Cône de vue	OAP à l'extrémité d'un « paysage de cultures à valoriser » supprimant un espace agricole de 5,6 ha
Démouville	Malassis	Consommation d'espace	OAP supprimant 10 ha de terres agricoles soit 5 % de la surface communale non bâtie
Giberville	Zone d'activités du Martray	Consommation d'espace	OAP supprimant 11,5 ha de terres agricoles soit 5 % de la surface communale non bâtie

Sannerville	Grand-ouest	Paysage / Cône de vue	¾ nord de l'OAP prévue en logements au sein d'un « paysage de culture à valoriser »
Thue-et-Mue (Bretteville- l'Orgueilleuse)	La Distillerie	Continuités écologiques	OAP totalement boisée (0,6 ha en dent creuse) identifiée au sein de la sous-trame boisée. Seule une bande arborée en limite ouest de l'OAP est maintenue

H. ETUDE DES INCIDENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUI-HM SUR LE RESEAU NATURA 2000

H.I. Cadre réglementaire

H.I.1. Urbanisme et Environnement

Les évolutions législatives et réglementaires ont renforcé la prise en compte des enjeux environnementaux dans les documents d'urbanisme, élargissant d'une part, le champ des plans et programmes, en particulier les documents d'urbanisme soumis à Evaluation Environnementale, et d'autre part, le champ des études d'incidences Natura 2000.

Le décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 étend considérablement le champ des opérations soumises à étude d'incidences citées aux articles L.414-4 et R.414-19 du Code de l'environnement. Il impose aux documents d'urbanisme, soumis à Evaluation Environnementale (car étant susceptibles d'affecter des sites Natura 2000 sur le territoire concerné), qui seront approuvés après le 1^{er} mai 2011, de réaliser une étude d'incidences Natura 2000.

Dans ces conditions, tous les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, approuvés après le 1^{er} mai 2011, doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000.

H.I.2. Prise en compte et respect des objectifs de conservation assignés par le réseau européen Natura 2000

L'article 6.3 de la Directive habitats (92/43/CE du 21 mai 1992) prévoit que « tout plan [...] susceptible d'affecter [un site Natura 2000] de manière significative, individuellement ou en conjugaion avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ».

Plusieurs textes sont venus compléter cet article pour en faciliter sa mise en œuvre, que ce soit au niveau européen ou français, notamment la Directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et le décret n°2010-365 du 9 avril 2010. La Directive européenne a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a introduit dans le Code de l'urbanisme, et dans le Code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives à la procédure d'évaluation environnementale applicable aux documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et par le décret n°2005-608 du 27 mai 2005 qui en précise les dispositions. Le décret du 9 avril 2010 précise le contexte réglementaire lié aux études d'incidences au titre Natura 2000.

H.I.3. Evaluation des incidences des documents d'urbanisme sur les sites Natura 2000

L'article L.414-4 du Code de l'environnement précise que « lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après « Evaluation des incidences Natura 2000 » : 1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation. »

L'article R.414-23 du Code de l'environnement en précise le contenu :

« [...] Cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence.

I. Le dossier comprend dans tous les cas :

1° Une présentation simplifiée du document de planification, ou une description du programme, du projet, de la manifestation ou de l'intervention, accompagnée d'une carte permettant de localiser l'espace terrestre ou marin sur lequel il peut avoir des effets et les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets ; [...]

2° Un exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification, le programme, le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ; dans l'affirmative, cet exposé précise la liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés, [...]

II. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs sites Natura 2000 sont susceptibles d'être affectés, le dossier comprend également une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification, le programme ou le projet, la manifestation ou l'intervention peut avoir, [...].

III. S'il résulte de l'analyse mentionnée au II que le document de planification, ou le programme, projet, manifestation ou intervention peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

IV. Lorsque, malgré les mesures prévues au III, des effets significatifs dommageables subsistent sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites, le dossier d'évaluation expose, en outre :

1° La description des solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue [...]

2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables [...]

3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires, [...]. »

Cette évaluation des incidences Natura 2000 accompagne le dossier d'arrêt et d'approbation

du document de planification. Par ailleurs, cette évaluation est jointe au dossier soumis à enquête publique.

Le présent rapport constitue l'étape préliminaire correspondant au I) 1° et 2° de l'article R.414-23 du Code de l'environnement (cité ci-dessus). Les étapes suivantes de l'évaluation des incidences sont engagées, seulement si le projet de PLUi est susceptible d'affecter les sites du réseau Natura 2000.

H.I.4. Périmètres réglementaires

Le PLUi-HM de Caen la Mer doit justifier de l'absence d'incidence significative sur les périmètres réglementaires suivants :

ZPS - Directive Oiseaux - Zone de protection spéciale

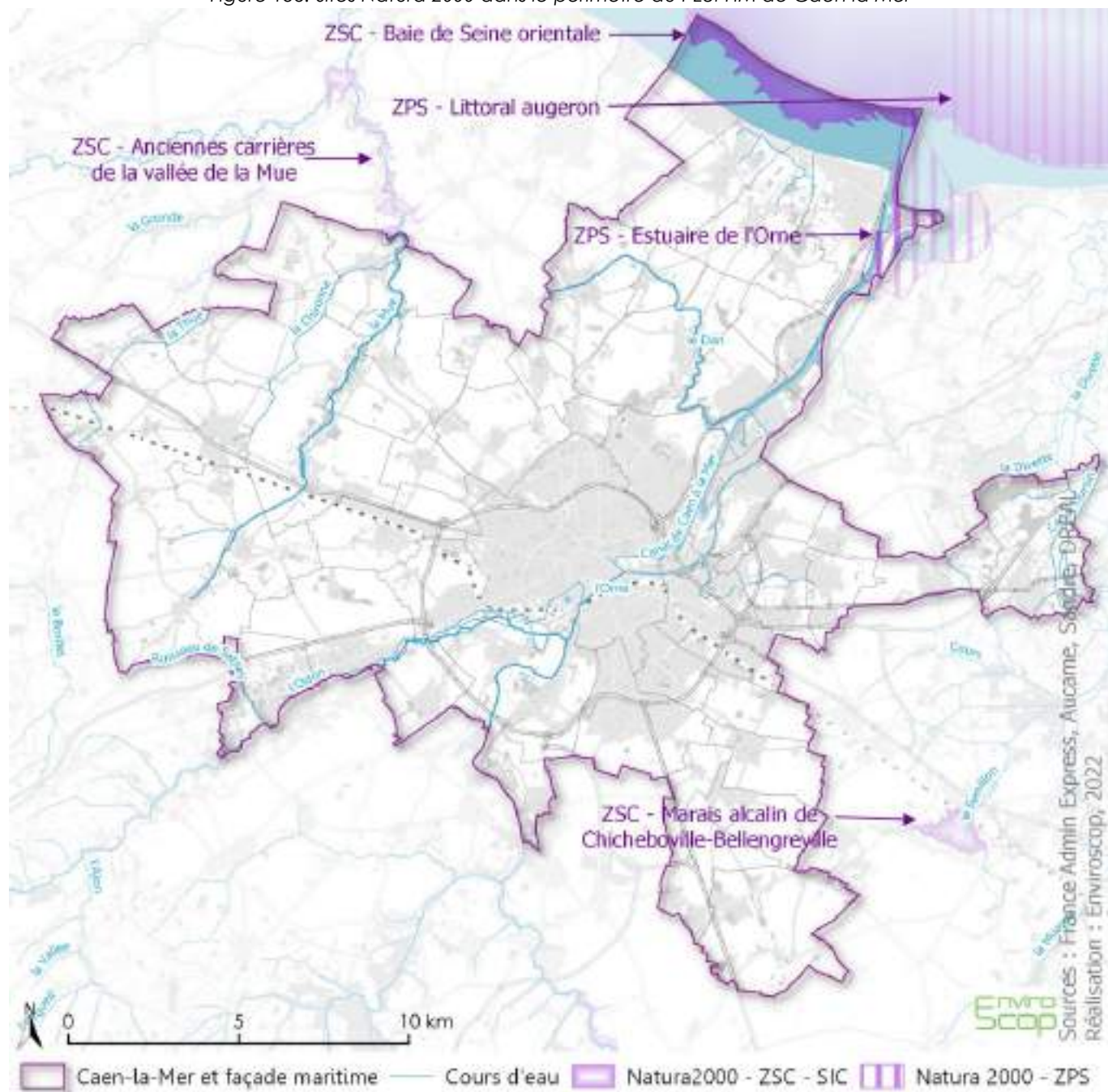
- Estuaire de l'Orne (FR2510059)
- Littoral augeron (FR2512001)

ZSC - Directive Habitats, Faune, Flore - Zone spéciale de conservation

- Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)
- Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)
- Baie de Seine orientale (FR2502021)

Remarque : seule la ZPS - Estuaire de l'Orne est située dans le périmètre administratif du PLUi-HM. Les autres sites Natura 2000 sont situés à moins de 3 km de ce périmètre.

Figure 156. Sites Natura 2000 dans le périmètre du PLUi-HM de Caen la Mer



H.II. Les enjeux de conservation des réseaux Natura 2000

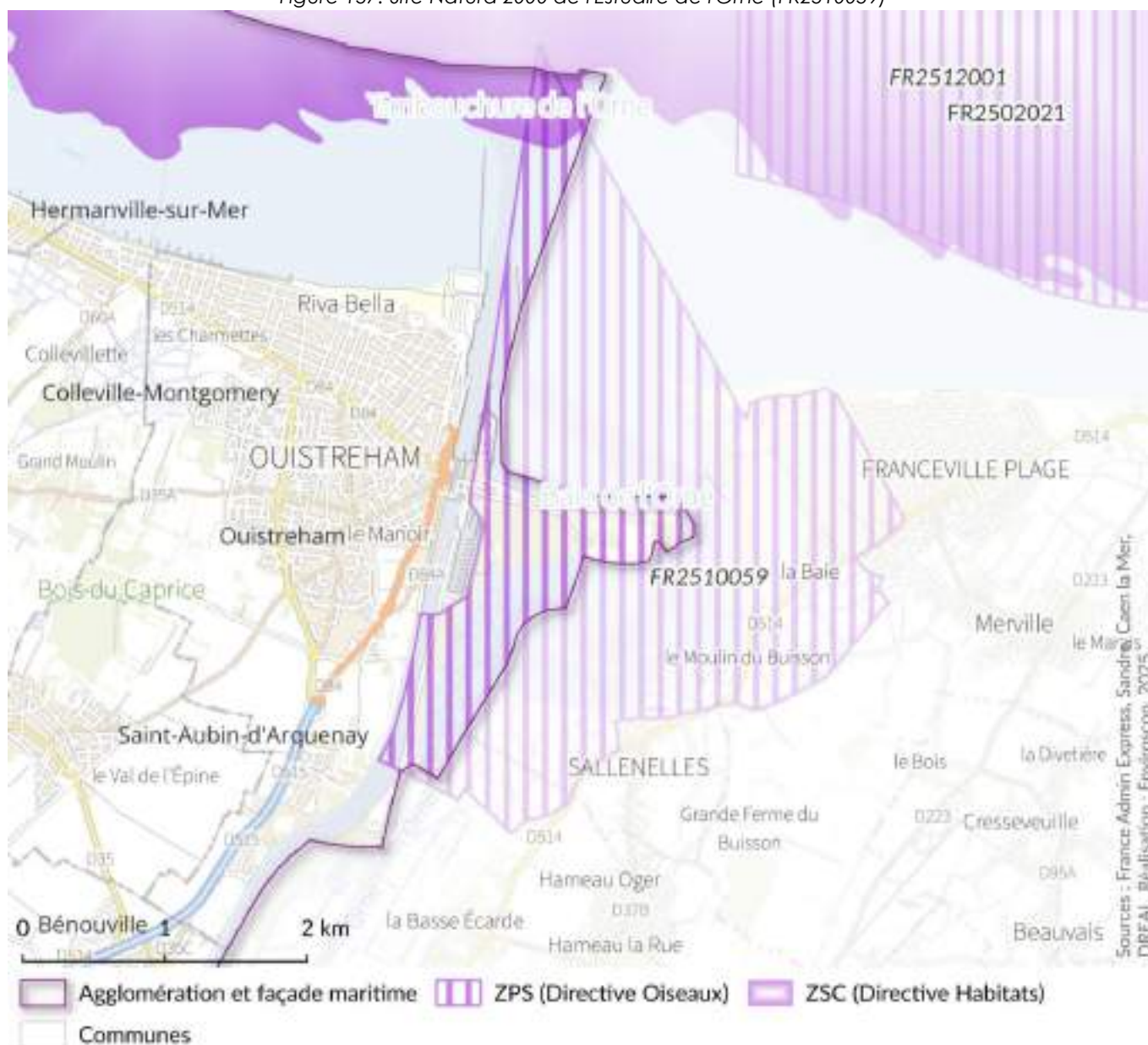
H.II.1. ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)

Source : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, DOCOB, fiche de présentation DREAL

a) Présentation du site

Nom – Code	Superficie totale du site	Communes de CLM concernée	Proportion sur la CLM
ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)	942 ha	Ouistreham Riva-Bella	155,3 ha, soit 16% de la superficie totale du site

Figure 157. Site Natura 2000 de l'Estuaire de l'Orne (FR2510059)



Localisé à proximité d'une agglomération et de zones d'activités importantes, l'estuaire de l'Orne

correspond à un espace naturel littoral préservé. Il est caractérisé par une sédimentation importante à l'origine de l'extension des secteurs dunaires, et par un fleuve qui, soumis à l'influence des marées, est en partie canalisé au sein d'une vallée alluviale bordée par un coteau calcaire. La complémentarité des habitats naturels présents est ici remarquable : estran sableux avec dunes hydrauliques, bancs de sable, vasières montrant la succession typique des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, allant des zones peu végétalisées inondées à chaque marée (slikke) jusqu'au sommet de l'herbu (haut-schorre) à plus faible influence saline, roselières, espaces dunaires où se succèdent divers groupements végétaux depuis les dunes embryonnaires jusqu'aux dunes boisées dominées par les fourrés de Troëne, d'Argousier, de Sureau noir et les lacis de lianes (Morelle douce-amère et Clématite).

b) Critères patrimoniaux motivant la protection :

A mi-chemin entre la baie de Seine et la baie des Veys, cet estuaire constitue un lieu de stationnement et de passage privilégié pour de nombreux groupes d'oiseaux : sternes, petits et grands échassiers, rapaces... A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Parmi les espèces mentionnées à l'annexe 1 de la directive (*), neuf sont présentes régulièrement, et pour certaines en nombres significatifs : Sterne caugek* (*Sterna sandvicensis*, environ 1000), Sterne naine* (*Sterna albifrons*), Sterne pierregarin* (*Sterna hirundo*), Sterne arctique* (*Sterna paradisaea*), Martin-pêcheur* (*Alcedo atthis*), Avocette* (*Recurvirostra avosetta*), Echasse blanche* (*Himantopus himantopus*), Aigrette garzette* (*Egretta garzetta*), Spatule* (*Platalea leucorodia*), dont les effectifs (quelques dizaines) atteignent le seuil d'importance internationale défini par la convention de Ramsar.

Neuf autres sont observées plus occasionnellement, en général en migration : Balbuzard pêcheur* (*Pandion haliaetus*), Hibou des marais* (*Asio flammeus*), Busards des roseaux* (*Circus aeruginosus*) et Saint-Martin* (*Circus cyaneus*), Pluvier doré* (*Pluvialis apricaria*), Combattant varié* (*Philomachus pugnax*), Chevalier sylvain* (*Tringa glareola*), Guifette noire* (*Chlidonias niger*) et Fauvette pitchou* (*Sylvia undata*).

De nombreuses autres espèces d'intérêt patrimonial et dont la présence est significative sont à signaler. Parmi les hivernants, citons le grand Cormoran, le grand Gravelot, le Courlis cendré, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau variable (plus de 1500), le Chevalier gambette, le Bruant des neiges, l'Alouette hausse-col, le Héron cendré, l'Eider à duvet, le Sarcelle d'hiver, la Bernache cravant, le Tadorne de Belon et nombre de passereaux granivores fréquentant l'herbu (Bruant des roseaux, verdier, linotte...). Les migrateurs sont représentés par le grand Labbe, le Labbe parasite, le Bécasseau minute, le Gravelot à collier interrompu... Enfin, plusieurs espèces d'oiseaux fréquentent surtout la partie de pleine-mer tels les plongeurs et les grèbes. Les laridés (quatre espèces de goélands et la Mouette rieuse) sont aussi très abondants.

Le site accueille également quelques nicheurs dont le petit Gravelot, la Fauvette babillarde et le Tadorne de Belon, grand canard marin qui niche dans les terriers de lapins et sous les broussailles.

L'estuaire de l'Orne est utilisé spatialement par les oiseaux en fonction de leurs exigences écologiques (reposoirs, zones de gagnage...), des mouvements des marées et des facteurs liés aux activités humaines. Il assure également une importante fonction de refuge climatique lors des vagues de froid pour diverses espèces (harles, Garrot à oeil d'or, fuligules...).

c) Autres intérêts patrimoniaux

L'estuaire de l'Orne abrite une riche faune d'invertébrés de l'estran vaseux ainsi qu'une abondance de poissons benthiques des milieux estuariens.

La juxtaposition de milieux différents et l'existence de gradients écologiques vis à vis de l'humidité et de la salinité, sont à l'origine de la présence de cortèges floristiques variés renfermant des espèces végétales remarquables. Parmi les plantes qui affectionnent les vases salées, citons tout particulièrement l'Armoise maritime (*Artemisia maritima*), l'Atropis fasciculé (*Puccinellia fasciculata*) ou encore le Polypogon de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*), graminée halophile protégée au niveau régional bien présente ici. Les habitats dunaires comptent quelques raretés avec, entre autres, la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*), la Clématite flamme (*Clematis flammula*), espèce méditerranéenne protégée à l'échelle de la région qui se maintient depuis quelques décennies sur les dunes fixées arbustives situées de part et d'autre de l'embouchure de l'Orne, l'Elyme des sables (*Leymus arenarius*), espèce fixatrice des sables bénéficiant d'une protection au niveau national.

Enfin, de nombreuses données mycologiques intéressantes viennent renforcer l'intérêt écologique du site.

d) Gestion

L'objectif principal est de maintenir dans un état de conservation favorable et fonctionnel le patrimoine naturel et le paysage typique de l'estuaire tout en garantissant l'accueil rationnel d'un public abondant et pluriel.

En complément de l'importante maîtrise foncière assurée par le Conservatoire du Littoral et le département ainsi que de la protection réglementaire issue de la loi Littoral, la réserve de chasse maritime instituée le 6 mars 1989 sur une superficie de l'ordre d'une soixantaine d'hectares environ, contribue au maintien des populations d'oiseaux séjournant dans l'estuaire.

e) Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

L'estuaire accueille 16 espèces de l'annexe I et 23 concernées par l'article 4.2, soit un total de 39 espèces. Le tableau suivant liste ces espèces et indique leur désignation au titre de l'annexe I ou de l'article 4.2 de la directive.

Fou de Bassan <i>Morus Bassanus</i>	4.2	Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>	4.2
Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	4.2	Bécasseau sanderling <i>Calidris alba</i>	4.2
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	A1	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	A1
Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	A1	Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>	A1
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	4.2	Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	A1
Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	4.2	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	A1
Eider à duvet <i>Somateria mollissima</i>	4.2	Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>	A1
Balbusard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	A1	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	4.2
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	A1	Hibou moyen duc <i>Asio otus</i>	4.2
Huîtrier-pie <i>Haematopus ostralegus</i>	4.2	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	A1
Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	4.2	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	A1
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>	A1	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	A1

Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	4.2	Alouette haussecol <i>Eremophila alpestris</i>	4.2
Courlis corlieu <i>Numenius phaeopus</i>	4.2	Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	4.2
Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	4.2	Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	4.2
Barge rousse <i>Limosa lapponica</i>	A1	Bruant des neiges <i>Plectrophenax nivalis</i>	4.2
Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	4.2	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	A1
Bécasseau maubèche <i>Calidris canutus</i>	4.2	Pipit maritime <i>Anthus petrosus</i>	4.2

En gras, les espèces pour lesquelles la ZPS joue un rôle important du point de vue de leur conservation

H.II.2. ZPS - Littoral augeron (FR2512001)

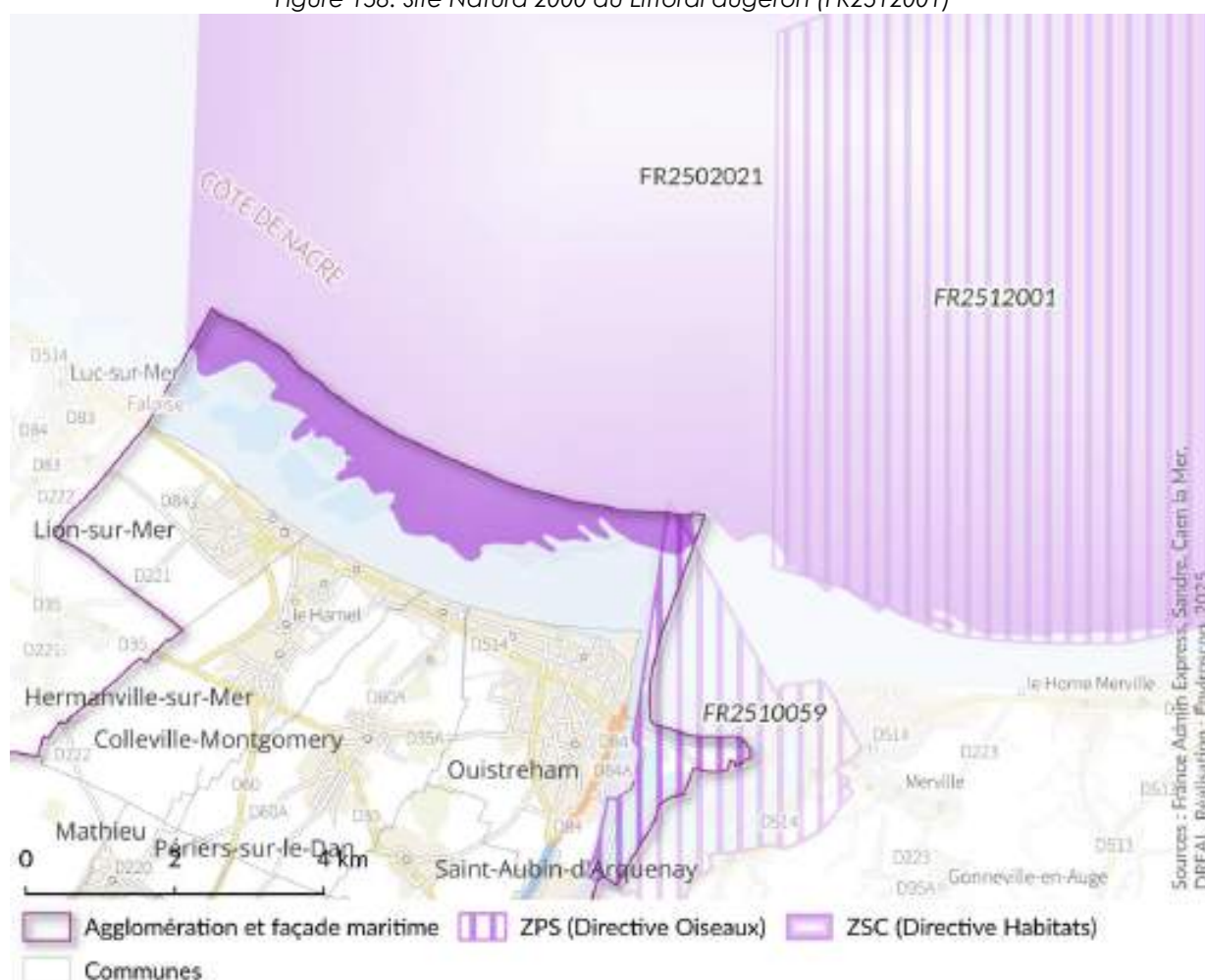
Source : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, DOCOB, fiche de présentation DREAL

a) Présentation du site

Nom – Code	Superficie totale du site	Communes de CLM concernées	Proportion sur CLM
ZPS - Littoral augeron (FR2512001)	21 500 ha	Le site se trouve en dehors de la façade maritime de Caen-la-Mer, à 2 km environ de distance de la limite administrative de Ouistreham Riva-Bella	-

Remarque : les sites ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021) et ZPS - Littoral augeron (FR2512001) font l'objet d'un seul et même document d'objectifs.

Figure 158. Site Natura 2000 du Littoral augeron (FR2512001)



Au débouché de l'estuaire de la Seine, le site du littoral augeron correspond au Domaine Public Maritime compris entre la baie d'Orne à l'ouest et la commune de Trouville sur mer à l'est. Bordé de côtes basses sableuses à sablo-vaseuses et de falaises vives taillées dans des assises jurassiques calcaro-marneux (falaises des Vaches Noires...), il recueille les eaux de plusieurs rivières et fleuves côtiers dont les principaux sont l'Orne, la Dives et la Touques. Le substrat rocheux, composé de terrains du jurassique moyen et supérieurs, est généralement recouvert par des dépôts sédimentaires d'origine variée qui concentrent les polluants provenant des diverses activités anthropiques (importantes zones industrielles notamment au niveau de l'estuaire de la Seine, intense fréquentation touristique liée à la proximité de la région parisienne...). La sédimentation qui conditionne le peuplement benthique, y est largement influencé par les faibles courants de marée et le régime des houles.

b) Critères patrimoniaux motivant la reconnaissance

Cette section du littoral de la Manche constitue un site d'importance internationale pour l'hivernage et la migration des oiseaux d'eau. A ce titre, il a été retenu à l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

Trois espèces, dont les effectifs correspondent aux critères de désignation Ramsar, y sont observées pendant la période d'hivernage : la macreuse brune (*Melanitta fusca ssp. fusca*), avec 3 000 à 11 000 individus, la macreuse noire (*Melanitta fusca ssp. nigra*), plus commune avec des effectifs compris entre 4 000 et 24 000 individus, et la sous-espèce maritime du grand cormoran (*Phalacrocorax carbo ssp. carbo*). Les macreuses sont des canard marins plongeurs grégaires fréquentant les eaux calmes de fond de baie ou d'estuaire. Pendant l'hiver, elles ne quittent jamais le milieu aquatique, s'approchant rarement très près des côtes, et se nourrissent essentiellement de bivalves enfouis dans le sédiment. Entre les mois d'octobre et d'avril, plusieurs milliers de ces oiseaux stationnent sur ce littoral, ce qui représente une des plus importantes concentrations françaises.

On note également la présence du plongeon catmarin* (*Gavia stellata*), du Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) avec 5 000 à 10 000 individus, du Grèbe esclavon* (*Podiceps auritus*), du Grèbe jougris (*Podiceps griseigena*), plus au large, de l'Eider à duvet (*Somateria mollissima*), de la Mouette pygmée (*Larus minutus*), du Fuligule milouinan, du Harle huppé, des Goélands marins et leucopnée ou encore d'alcidés comme le Pingouin torda et le Guillemot de Troil.

Enfin, le site constitue une escale migratoire pour le Goéland brun, la Guifette noire*, le Fou de Bassan, les Sternes caugek*, pierregarin*, arctique* et naines*, la Mouette tridactyle, le Puffin des anglais et plusieurs espèces de labbes. L'ensemble de cet espace est diversement occupé par les oiseaux : tandis que les macreuses constituent des groupes plus ou moins denses, souvent monospécifiques, les grèbes, plus solitaires s'organisent généralement en petites troupes isolées de 5 à 10 individus. En fonction du rythme des marées et des conditions météorologiques, leurs déplacements en vols rapides au ras de l'eau, animent tout l'hiver cet espace méconnu des riverains, car peu visible du bord de mer.

c) Gestion

Le maintien sur le site de la quiétude et des zones d'alimentation sont nécessaires à la préservation des populations aviaires hivernantes et migratrices. Situés au sommet du réseau

trophique, les oiseaux, et plus spécialement les macreuses, subissent l'impact des polluants concentrés en baie de Seine et nécessitent donc une attention toute particulière.

La réserve de chasse de la baie de Seine, instituée en 1973, concerne partiellement le littoral ougeron. Alliée au dérangement quasi-inexistant, elle contribue aux objectifs fixés par la directive "Oiseaux".

d) Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Parmi les espèces de l'annexe I, le site revêt un enjeu prioritaire en hiver pour les plongeurs catmarin et arctique, et lors des passages post migratoires pour les sternes caugek et pierregarin (été) et la mouette pygmée (automne). D'autre part, bien que n'étant pas inscrite en annexe I, un enjeu prioritaire est identifié pour la macreuse brune en raison de la représentativité du site (22 % des effectifs nationaux au travers des comptages WI, soit le premier site de France) . C'est également un site très important pour la macreuse noire, le grèbe huppé et le grand labbe. Il est important d'assurer pour ces espèces une disponibilité suffisante des ressources alimentaires et une sécurité vis-à-vis des causes de mortalité (notamment vis-à-vis des hydrocarbures et des macrodéchets). Le suivi de l'état de conservation de ces espèces sur le site devra tenir compte des effets du changement climatique, notamment pour les espèces en limite d'aire de répartition.

Synthèse des espèces de la Directive Oiseaux (Espèces annexe I en rouge et/ou Oskar en bleu)

Espèce	Recomm		Etude Macreuse 2007-2010 Surveys ULM	WI - Littoral ougeron 2001 - 2010	Migration Oustreham 816h de 2006-2012	Effectif Hivernant France	Habitat de l'espèce sur le site	Synthèse **			Etat de cons.				
	Ete	Hiver						Hivernant	Migratoire	Estivant	Sur le site	UICN*** France	En Menée Attentive		
Macreuse brune			75	2,6 %	60	25,9 %	4,7	> 200	Espèces surtout présentes en milieu côtier	A	B	I	■	CR (N)	→
Macreuse noire	0,0 %	1,3 %	112,8	2,4 %	280	4,1 %	1,73	22 381		B	C	I	■	LC	→
Eider à duvet			79	0,3 %	4	0,2 %	1,0	2 000-2 400		D	C	I		CR (N)	■
Plongeon catmarin			4,5	0,0 %	16	1,9 %	5,3	841		B	B	I	■	DD	→
Plongeon arctique	0,0 %	0,0 %	0,0	0,0 %	2	0,0 %	0,8	177		B	B	I	■	DD	■
Grèbe huppé			288,7	0,8 %	864	2,8 %	1,7	34 370		B	C	D	■	LC	■
Harle huppé			0,5	0,0 %	21	0,0 %	1,5	3 669		D	C	I		LC	→ (Redite 2004)
Grand cormoran (cormoran)			131,9	0,1 %	56	0,1 %	1,7	86 370		D	C	D	■	LC	■
Goéland marin	1,3 %	0,3 %	2,3	0,1 %	31	0,2 %	2,1	13 - 14 000		D	D	C	■	LC	■
Fou de Bosan	1,3 %	0,6 %	72,6		59		6,0	■		D	D	C		NT (N)	■ (Redite 2004)
Mouette tridactyle	0,0 %	1,0 %	8,1				12,6	■	C	C	D	■	NT (N)	→ (Redite 2004)	
Mouette pygmée	0,0 %	0,7 %	6,5				25,7	■	D	B	D		LC	■	
Pinguin torda			34,1		30		1,8	■	C	D	I	■	CR (N)	■ (Redite 2004)	
Gallinule de Tréville			13,1		9		0,8	■	C	C	I	■	CR (N)	■ (Redite 2004)	
Sterne caugek			1,1	0,1 %	14	1,4 %	8,1	500-1000	Espèces présentes sur tout le site	C	B	B	■	VU (N)	→
Sterne pierregarin			0,6				3,1	■		D	B	B	■	LC	→
Sterne naine	1,9 %	0,8 %					1,3	/		/	C			LC	■
Ouette noire							1,3	/		/	C			VU (N)	■
Sterne arctique							0,1	/		/	D	I		CR (N)	→ (Redite 2004)
Grand Labbe	1,3 %	0,5 %	0,8				0,7	■		D	D	B		LC	■ (Redite 2004)
Labbe parasite			0,0		1		2,2	■		D	C	D		LC	→ (Redite 2004)

Sources : GCHN ; GCHN ; Dylis, 2008 ; Macr, 2007 ; UICN ; Wetlands International 2006 ; Redite 2006.

* le nombre d'hivernant n'est pas connu pour ces espèces.

** Système international pour décrire l'état de conservation d'une espèce : LC - Préoccupation mineure ; NT - quasi-menacée ; VU - vulnérable ; EN - en danger ; CR - en danger critique d'extinction ; DD - Données insuffisantes ; (N) - durant la période de nidification ; (M) - durant la période migratoire.

Source : DOCOB

e) Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les enjeux prioritaires ont été définis ainsi :

- Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la Directive oiseaux ou de la convention OSPAR et présentes en effectifs importants au niveau national ;
- et espèces d'importance locale A sur le site

Enjeu	Espèce / Habitat	Importance				Fonction	Enjeux sur le site
		nationale / européenne	locale				
			Hu	Ma	Sa		
Avifaune en Mer I : Maintien des ressources alimentaires nécessaires à l'été pour la	Macreuse brune	-	A	B	/	Alimentation, repos, migration	Prioritaire
	Macreuse noire	-	B	C	/		Non
	Gaïte à courtes	-	D	C	/		Non
	Pinguin catmarin	Annexe I	B	B	/		Prioritaire
	Pinguin arctique	Annexe I	B	B	/		Prioritaire
	Grèbe leucophaea	-	B	C	D		Non
	Pinguin torda	-	C	D	/		Non
	Guillemot de Toul	OSPAR	C	C	/		Non
	Sterna bergii	Annexe I	C	B	B		Prioritaire
	Sterna bergii	Annexe I	D	B	B		Prioritaire
	Grand labbe	-	D	D	B		Non
	Fou de Bassin	-	D	D	C		Non
	Mouette à cornes	OSPAR	C	C	D		Non
	Gaïte marine	-	D	D	C		Non
	Mouette à cornes	Annexe I	D	B	D		Prioritaire
	Grand cormoran (côtière)	-	D	C	D		Non
	Labbe papaver	-	D	C	D		Non
	Grèbe leucophaea	-	D	C	/		Non
	Avifaune en Mer II : Réduction des sources de mortalité d'oiseaux en mer, notamment celles liées aux pollutions d'origine marine (hydrocarbures et macrodéchets)	Sterna bergii	Annexe I	/	C		/
Guillemot de Toul		Annexe I	/	C	/	Non	
Mouette à cornes		-	D	/	/	Secondaire	
Mouette à cornes		-	D	D	D	Secondaire	
Mouette de Sabine		-	D	/	/	Secondaire	
Gaïte à cornes		-	D	D	D	Secondaire	
Gaïte à cornes		-	D	D	D	Secondaire	
Gaïte à cornes		OSPAR	D	D	D	Secondaire	
Gaïte à cornes		-	/	D	D	Secondaire	
Ruffin des bancs		Annexe I / OSPAR	D	D	/	Secondaire	
Labbe papaver		-	/	D	D	Secondaire	
Grèbe leucophaea		-	D	/	/	Secondaire	
Grèbe leucophaea		-	D	/	/	Secondaire	
Mouette à cornes		Annexe I	/	D	/	Secondaire	
Sterna bergii		Annexe I	/	D	/	Secondaire	
Ruffin des bancs		-	/	D	/	Secondaire	

HA = plus de 15 % de la superficie nationale ; B = 15 à 2 % ; C = 2 à 1 % ; D = moins de 1 %

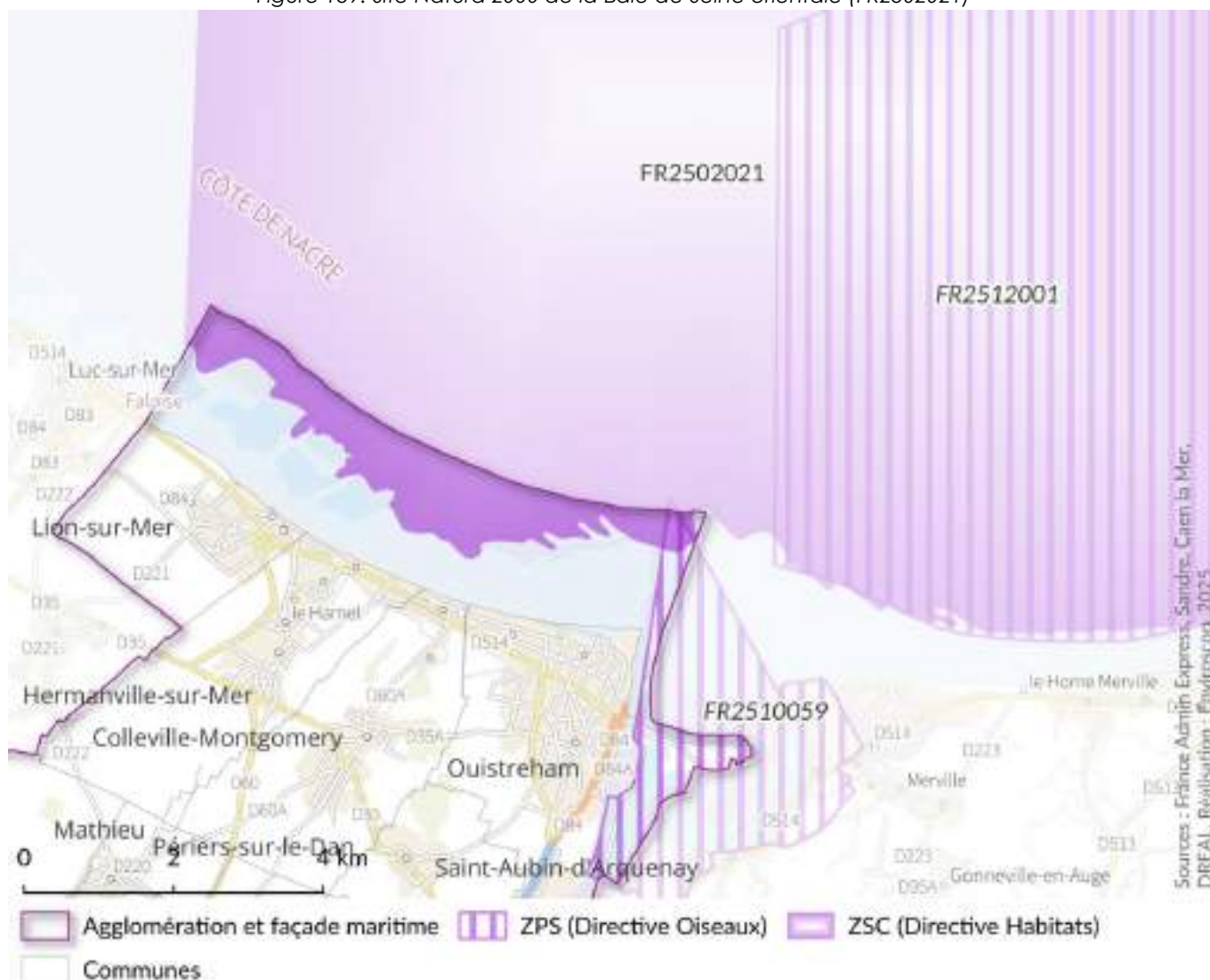
H.II.3. ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)

Source : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, DOCOB, fiche de présentation DREAL

a) Présentation du site

Nom - Code	Superficie totale du site	Communes de CLM concernées	Proportion sur CLM
ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)	44 402 ha	Le site se trouve en partie dans la façade maritime de Caen-la-Mer, à plus de 0,6 km environ de distance de la limite administrative de Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer et Ouistreham Riva-Bella	485 ha dans la façade maritime,

Figure 159. Site Natura 2000 de la Baie de Seine orientale (FR2502021)



Remarque : les sites ZSC - Baie de Seine orientale FR2502021 et ZPS - Littoral augeron FR2512001 font l'objet d'un seul et même document d'objectif. Aussi, sont mis en avant ici, les éléments particuliers relevant des habitats écologiques et d'espèces hors avifaune, non déjà présentés dans la ZPS.

b) Habitats

L'intérêt écologique majeur du site "Baie de Seine orientale", qui justifie sa désignation dans le réseau Natura 2000, consiste en la présence d'habitats sableux et vaseux, sous l'influence directe de grands fleuves tels que la Seine et l'Orne, et dans une moindre mesure, la Dives et la Touques. Au contact de la partie aval des systèmes estuariens, ces milieux présentent une forte turbidité de l'eau et une certaine dessalure. Une grande quantité de sédiments fins est apportée par les fleuves, notamment lors des crues, ce qui contribue à un engorgement notable de ce secteur de la baie de Seine. Toutefois, les secteurs engorgés sont en constante évolution, de par l'irrégularité des phases de dépôts et l'activité hydrodynamique liée aux mouvements de marée qui remobilisent les sédiments vaseux.

Ces habitats sablo-vaseux, qui abritent une grande richesse biologique, se déclinent dans deux

habitats d'intérêt communautaire que sont les "Grandes criques et baies peu profondes" (1160) et les "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" (1110).

En fonction de la nature du substrat, de sa granulométrie, de la proportion de sédiments vaseux et des communautés animales et végétales qui s'y retrouvent, on distingue un certain nombre d'habitats variés, déclinaisons des habitats génériques précédemment cités, comme les vasières infralittorales, les sables mal triés, les sables hétérogènes envasés infralittoraux, les sables moyens dunaires et les sables grossiers et graviers.

La particularité majeure du site "Baie de Seine orientale" consiste en la présence d'un peuplement benthique unique pour sa richesse, son abondance et son intérêt sur le plan trophique : le peuplement des sables fins envasés à *Abra alba* - *Pectinaria koreni*. Couvrant la majeure partie du site, on distingue de nombreuses espèces très représentées telles que les mollusques *Abra alba* et *Nassarius reticulatus*, les annélides polychètes *Pectinaria koreni*, *Owenia fusiformis* et *Nephtys ombergii*, des ophiures et des crustacés tel que l'amphipode *Ampelisca brevicornis*.

Au-delà des communautés benthiques qu'il héberge, cet habitat assure un rôle fonctionnel très important en tant que nourricerie pour les poissons. La partie du site située à l'est et au sud, à la sortie des estuaires, correspond à la zone où l'on retrouve la diversité et l'abondance halieutiques les plus importantes de l'ensemble du secteur ouest de la baie de Seine. On observe jusqu'à 20 espèces de poissons. De plus, les fonds de moins de 10 m de profondeur, très représentés sur le site "Baie de Seine orientale" apparaissent comme les plus riches en ce qui concerne les juvéniles de poissons, avec une densité largement supérieure à celle des habitats marins situés plus au large.

c) Bathymétrie

Le site présente des recouvrements d'habitats : l'habitat 1160 "Grandes criques et baies peu profondes" recouvre pour partie les habitats 1110 "Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine" et 1170 "récifs". Il représente au total 77% du site, ce qui correspond à une superficie de 341 km².

Le profil bathymétrique de ce site exclusivement marin montre qu'il s'agit d'une grande plaine, peu profonde, avec une pente très faible d'environ 0,1 à 0,2%. On peut estimer la profondeur moyenne à environ 12 m. Les fonds sont essentiellement constitués de sables, couvrant 86% de la surface du site. La granulométrie des sables permet de distinguer 8% de sables graveleux, 62% de sables moyens et 30% de sables moyens à fins, envasés.

Le reste des fonds se partage entre des graviers sableux (4%) et des vases, plus ou moins sableuses (9%). On retrouve moins de 1% de fonds rocheux (roches de Lion).

Les éléments sédimentaires les plus grossiers se retrouvent sur la partie nord-ouest du site. En revanche, les ensembles d'éléments fins et vaseux se retrouvent à l'est et au sud, près des estuaires.

d) Espèces

On note également la présence de certaines espèces de mammifères marins d'intérêt

communautaire, comme le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus* - 1349), le Marsouin commun (*Phocoena phocoena* - 1351), le Phoque gris (*Halichoerus grypus* - 1364) et le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina* - 1365).

Leurs observations sont ponctuelles. Toutefois, la diversité et l'abondance halieutique de ce secteur de la baie de Seine constitue une zone d'alimentation probable pour ces mammifères marins, au comportement souvent côtier.

Il est à noter que le Marsouin commun, petit cétacé farouche, plutôt solitaire ou se déplaçant en petits groupes, autrefois abondant puis devenu rare, est observé de plus en plus souvent sur le littoral bas-normand, et notamment sur ce secteur, au vu de l'augmentation sensible des échouages ces dernières années. Affectionnant les zones proches des estuaires, le site "Baie de Seine orientale" pourrait avoir une importance pour cet espèce, ciblée par Natura 2000 et la convention OSPAR, et donnant à la France une responsabilité forte dans le maintien de son aire de répartition.

De même, le Phoque veau-marin est observé de plus en plus régulièrement, en individus isolés, depuis 2004, dans les estuaires de la Seine et de l'Orne (Livory & Stallegger, février 2007).

Plusieurs espèces de poissons migrateurs d'intérêt communautaire remontent les cours des fleuves Seine et Orne pour se reproduire. Toutefois, l'absence de données avérées pour le milieu marin n'a pas permis de les considérer comme significatives pour le site.

e) Enjeux fonctionnels

La baie de Seine orientale est un milieu très productif qui offre des ressources alimentaires abondantes et diversifiées (phytoplancton, macroalgues, invertébrés, espèces « fourrage »...) Ceci permet l'alimentation et la reproduction de nombreuses espèces. La prise en compte de ces fonctionnalités permet d'affiner les enjeux identifiés pour certains habitats naturels.

Les fonds sablo-vaseux des aires de reproduction et d'alimentation Les fonds sablo-vaseux situés au droit de l'estuaire de la Seine et à la côte entre l'estuaire de la Seine et celui de l'Orne offrent les ressources alimentaires les plus abondantes (bivalves, vers, crevettes, gobies...) Ce sont des aires de développement des jeunes pour nombre d'espèces de poissons. C'est là que se situent les zones préférentielles d'alimentation de certaines espèces d'oiseaux comme les macreuses, les grèbes ou les plongeurs. La plupart des enjeux de conservation se concentrent sur ces habitats.

La partie ouest du site est également une zone potentielle de frayère pour le griset.

Enjeu : Conservation des fonds de sables fins plus ou moins envasés à faible profondeur et de leurs fonctionnalités (zone de reproduction, de nourricerie et d'alimentation)

f) Hiérarchisation des enjeux de conservation

Les enjeux prioritaires ont été définis ainsi :

- Habitats d'importance nationale (niveau 2) ou locale avec des fonctionnalités fortes sur le site
- Espèces de la Directive habitat (poissons migrateurs et mammifères) également inscrites

à la convention OSPAR et/ou présentes en effectifs importants au niveau national

Enjeu	Espèce / habitat	Importance		Fonction	Enjeux sur le site
		nationale / européenne	locale*		
Fonds meubles... Conservation des fonds de sables fins plus ou moins envaïsés à faible profondeur et de leurs fonctionnalités (zone de reproduction et d'alimentation)	Sable envaïé (TTD-4)	B	B	***	Frontale
	Sable fin peu envaïé (TTD-1)	2	B	+	Parti
	Sable grossier (TTD-3)	2	D	+	Secondaire
Roches... Aucun : Faible surface sur le site et représentativité par rapport à l'habitat ; mauvais état de conservation de l'habitat.	Roches abritées (TTD-8)	2	D	+	Aucun
Poissons migrateurs I : Réduction des captures d'emprisonnement en estuaire et en mer. Poissons migrateurs II : Restauration de populations fonctionnelles normandes et redécouverte du bassin de la Seine qui fut un fleuve très important.	Grande alose	Annexe II et OSPAR	D	Couloir de migration	Parti
	Lamproie fluviatile		B		Frontale
	Saumons atlantique		B		Frontale
	Alose feinte	Annexe II	F		Secondaire (bonnissière)
	Lamproie de rivière		C		Parti
Mammifères marins I : Maintien de la fonctionnalité et de la capacité d'accueil de la base de Seine orientale pour les mammifères marins. Mammifères marins II : Réduction des sources de mortalité de mammifères marins en mer.	Phoque veau-marin	Annexe II	CP	Migration	Parti
	Phoque gris		D	Migration	Secondaire
	Harpon commun	Annexe II et OSPAR	CP	Reproduction	Frontale
	Grand dauphin	Annexe II	DP	Migration	Secondaire

* A = plus de 15% de la superficie l'effectif national ; B = 15 à 2% ; C = 2 à 1% ; D = moins de 1% ; Rp = reproducteur ; H = hivernant

g) Vulnérabilité

La configuration et le fonctionnement hydraulique de ce site sont structurés par des activités et des aménagements humains liés à la nécessité de desserte du port de Rouen. Le chenal de navigation présente des spécificités géographiques (profondeur, vitesse des courants, turbidité...) qui résultent de l'action combinée de l'homme et des évolutions morphologiques naturelles. Ainsi, l'existence du chenal de navigation et son entretien par des opérations de dragages, l'immersion des produits dragués dans l'estuaire sont constitutifs de l'état actuel justifiant la désignation du site.

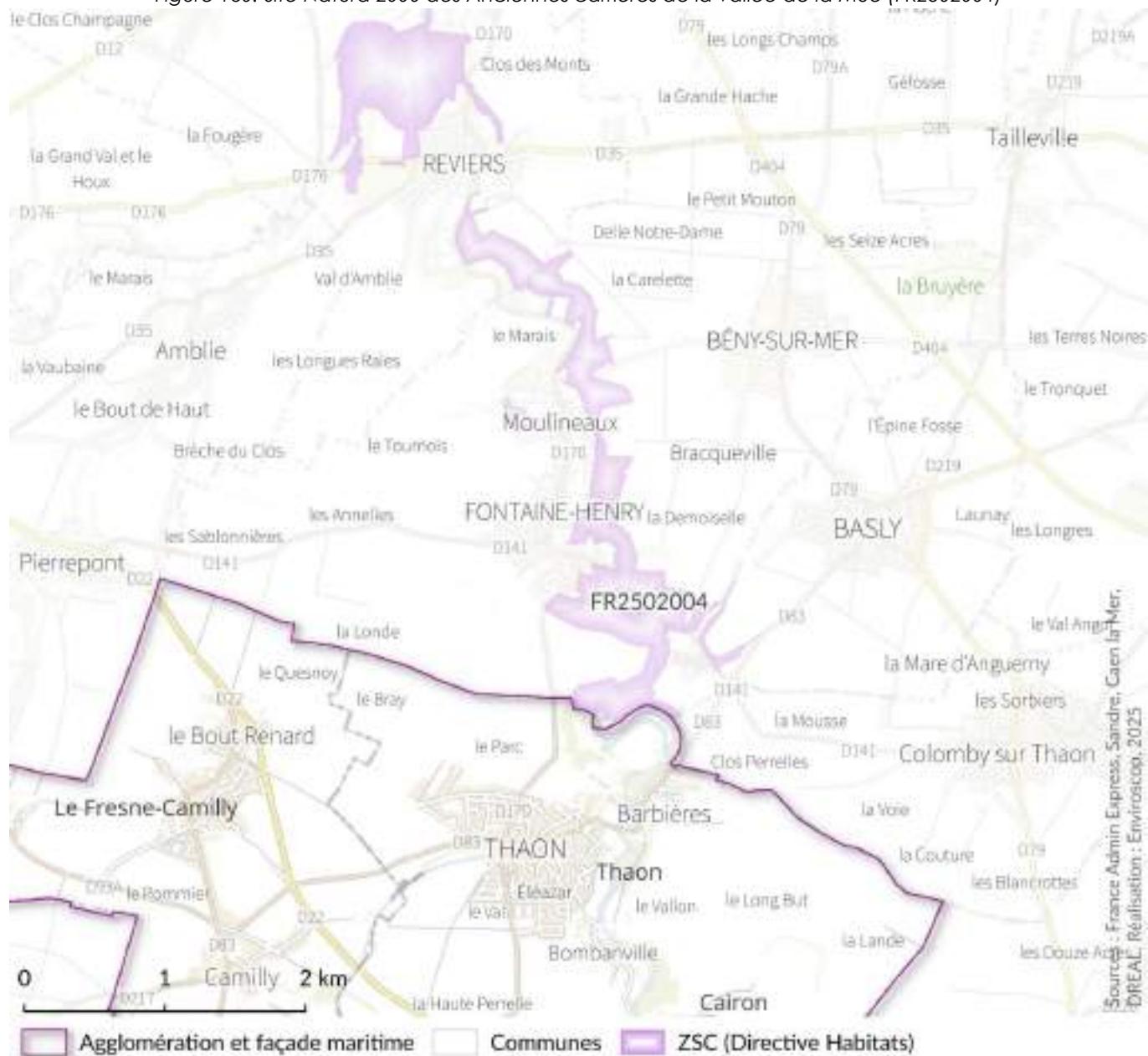
H.II.4. ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)

Source : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, DOCOB, fiche de présentation DREAL

a) Présentation du site

Nom – Code	Superficie totale du site	Communes de CLM concernées	Proportion sur CLM
Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)	198 ha	Le site se trouve en dehors du périmètre administratif de Caen-la-Mer, contiguë à la commune de Thaon	-

Figure 160. Site Natura 2000 des Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)



Les 13 cavités du site de la vallée de la Mue reposent sur une assise géologique du Bathonien moyen (Jurassique) constituée d'une alternance de « calcaire de Blainville », calcaires blancs, riches en fossiles à stratifications obliques issus de débris de fossiles, et de « Caillasse (ou calcaire argileux) de Fontaine-Henry ». Ces cavités, exploitées en carrières puis en champignonnières, sont implantées dans une région n'offrant que très peu de cavités et de milieux bocagers riches en insectes.

Les anciennes carrières de la vallée de la Mue constituent un ensemble de sites d'hibernation, d'estivage et de mise bas pour 10 espèces de chiroptères dont 5 inscrites à l'annexe II de la directive « habitats ». Ce site Natura 2000 a également pour originalité d'intégrer les espaces boisés et prairiaux adjacents aux cavités, qui sont utilisés en guise de terrains de chasse par les chauves-souris. Les effectifs présents confèrent à ce site un intérêt majeur à l'échelle régionale,

et en particulier pour l'hibernation et la reproduction du Petit rhinolophe : 1^{er} site pour le Nord Ouest de la France et 1 des 3 sites majeurs du Nord de la France.

Vulnérabilité

- Cavités trop facilement accessibles à une fréquentation humaine incontrôlée
- Dégradations notées sur certaines cavités : feux, dépôts de déchets, comblement...

b) Espèces animales d'intérêt communautaire présentes sur le site

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Effectifs	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	150 à 250 ind.	site d'hibernation	Bon
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	70 ind.	site d'hibernation	Inconnu
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	5 à 10 ind.	site d'hibernation	Inconnu
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	1323	1 ind. ponctuellement		Inconnu
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	5 à 10 ind.	site d'hibernation	Inconnu

c) Autres espèces d'intérêt patrimonial

Nom latin	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Effectifs	Structure et fonctionnalité	Etat de conservation
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		5 à 10 ind.	site d'hibernation	Inconnu
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		1 à 5 ind.	site d'hibernation	Inconnu
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		40 à 60 ind.	site d'hibernation	Bon
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard sp.		1 ind. ponctuellement		Inconnu
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		1 ind. ponctuellement		Inconnu

d) Synthèse

L'importance du site pour les chiroptères est avérée et reconnue. Les suivis scientifiques prouvent que ces cavités constituent un lieu important comme site d'hibernation des chauves-souris bas-normandes.

En effet, les anciennes carrières de la vallée de la Mue sont considérées comme un site d'hibernation d'importance régionale pour le Petit rhinolophe. De plus, le site abrite au total 10 espèces de chauves-souris sur les vingt et une répertoriées dans la région ; dont 5 figurent à l'annexe II de la directive « Habitat-Faune-Flore ».

L'effectif total, toutes espèces confondues, oscille chaque année entre 250 et 400 individus, ce qui, suite à l'important déclin subi par les populations de chauves-souris dans la seconde moitié du 20^{ième} siècle, s'avère remarquable.

Le site joue un rôle prépondérant pour le Petit rhinolophe, avec des effectifs pouvant s'élever à

plus de 250 individus au cœur de l'hiver et prioritairement au sein de la champignonnière de la route D 141 sur Bénvy-sur-Mer. En effet, cette cavité est le principal lieu d'hibernation pour la population présente, avec 70 % des effectifs totaux, toutes espèces confondues, ainsi que 75% des effectifs de Petits rhinolophes et 95% des Grands rhinolophes.

Ces effectifs extraordinaires peuvent s'expliquer à la fois par une capacité d'accueil importante au sein de l'ancienne champignonnière, un environnement proche favorable et surtout la protection physique imposée par les grilles de l'ancienne plateforme d'exploitation ainsi que la présence régulière de M. Huet, paysagiste sur le territoire du Bessin, et de ses chiens de garde.

Tous ces facteurs font que ce site est d'importance prioritaire dans la conservation des Rhinolophidés pour la Normandie.

En ce qui concerne les autres cavités du site, une située sur la commune de Revières a été protégée en 2007, sur la parcelle boisée de l'association West Adventure, encadrant des activités sportives de plein air. Le suivi de cette cavité permettra de mettre en évidence l'importance de la protection physique de ce type de site.

Le réseau souterrain de ce site est actuellement considéré comme le premier site d'hibernation du Petit rhinolophe pour le quart Nord Ouest de la France et fait partie des trois plus importants sites pour l'hibernation de cette même espèce pour la moitié Nord française. Il est donc impératif qu'une protection forte soit assurée pour les cavités, particulièrement l'ancienne champignonnière. Le suivi scientifique doit être poursuivi et des précautions doivent être prises pour limiter au maximum la fréquentation humaine au sein des cavités.

Par ailleurs, le site héberge un habitat reconnu d'intérêt communautaire : « grottes non exploitées par le tourisme » (Code Natura 2000 : 8310), habitat élémentaire « grottes à chauves-souris » (8310-1).

Cet habitat correspond à des grottes le plus souvent fossiles. L'habitat est obscur, la température y varie peu au cours de l'année et l'humidité de l'air y est proche de la saturation. Ces grottes sont d'ailleurs souvent peu ou pas ventilées. Enfin, la présence de plafonds, voûtes, dômes, aspérités des parois et des fissures, permet l'installation de chauves-souris qui utilisent les lieux comme gîte d'hibernation.

H.II.1. ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)

Source : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES, DOCOB, fiche de présentation DREAL

a) Présentation du site

Nom – Code	Superficie totale du site	Communes de CLM concernée	Proportion sur la CLM
Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)	154 ha	Le site se trouve en dehors du périmètre administratif de Caen-la-Mer, à une distance de 2,3 km de la commune de Bourguébus	-

Figure 161. Site Natura 2000 du Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)



Situé au sud-ouest de la plaine céréalière de Caen, ce site, installé sur les calcaires tendres du Jurassique, est composé en grande partie par un marais tourbeux alcalin. Il s'intègre dans un vaste ensemble calcicole de même identité paysagère, géologique et bioclimatique. Deux petits cours d'eau l'alimentent : le cours Sémillon et le ruisseau des Petits Marais. Peu praticable, le marais, présente une mosaïque de milieux à l'origine de sa richesse floristique : mares et fossés, vastes cladiaies, roselières, mégaphorbiaies... La majeure partie est occupée par des surfaces à dominante boisée.

b) Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Type de milieu	Code	Habitat naturel	Surface (ha)	Priorité sur le site
Eau douce	3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	1,54 (1 %)	-
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	13,86 (9 %)	-
	3160	Lacs et mares dystrophes naturels	1,54 (1 %)	-
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	15,4 (10 %)	-
	6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	1,54 (1 %)	-
Tourbières et bas marais	7230	Tourbières basses alcalines	3,08 (2 %)	-
	7210*	Marais calcaire à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion avallianae</i>	18,48 (12 %)	Forte

*= habitat prioritaire

c) Espèces d'intérêt européen

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun
Lépidoptères	1078*	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée
Odonates	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure
Mollusques	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins
	1014	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit

d) Vulnérabilité

Ce site subit peu de pression anthropique dans la mesure où il est en grande partie boisé. On note toutefois une déprise agricole au niveau des prairies humides relictuelles. Quelques dépôts sauvages sont à noter en bordure du marais. Pour ce qui concerne la gestion hydraulique, une étude va être lancée en 2009 pour comprendre le fonctionnement du marais.

e) Objectifs par type de milieu et/ou d'activité

Secteurs/ Activités	Objectifs
Agriculture	` Maintien de la gestion extensive ` Maintien des milieux ouverts
Chasse	` Travaux d'entretien pour pouvoir pratiquer l'activité de chasse ` Contrôle des populations de ragondins et de rats musqués
Loisir-Tourisme	` Rechercher l'adéquation optimale entre pratique des loisirs et protection des habitats ` Proscrire les décharges sauvages sur le site

f) Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Eau douce		` Suivi des habitats et des espèces ` Faucardage ` Curages locaux de faible intensité	` Modification de la qualité des eaux ` Stabilisation des niveaux d'eau

Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
		` Débroussaillage, stabilisation et entretien des berges	` Abandon sur place des produits de coupe</li> <li>` Non-évacuation des boues
	Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	` Suivi des espèces et de l'habitat</li> <li>` Lutte contre la prolifération d'espèces envahissantes ` Fauche avec exportation</li> <li>` Coupe et arrachage de ligneux ` Coupe de rejets</li> <li>` Débroussaillage	` Abandon sur place des produits de coupe et d'abattage</li> <li>` Pâturage intensif ` Populiculture intensive</li> <li>` Plantation de peupleraies avec utilisation de produits chimiques et travail du sol ` Abandon des parcelles
Tourbières et bas marais	Tourbières basses alcalines (7230)		` Abandon des produits de coupe sur place
	Marais calcaire (7210)	` Pâturage extensif</li> <li>` Fauche de restauration ou d'entretien ` Coupe ou arrachage des ligneux</li> <li>` Coupe des rejets de ligneux ` Suivi des espèces et de l'habitat	` Abandon sur place des produits de coupe</li> <li>` Pâturage intensif, ` Polyculture intensive</li> <li>` Plantation de peupleraies avec utilisation de produits chimiques et travail du sol ` Déstructuration des cladiaies denses</li> <li>` Abandon des parcelles
	Agrion de mercure (1044)	` Cf. habitats eau douces</li> <li>` Entretien de la végétation rivulaire ` Alternance des zones fauchées	` Pollution</li> <li>` Assèchement ` Boisement
	<i>Vertigo moulinsiana</i> (1016)	` Cf. habitats eau douces</li> <li>` Conserver le caractère d'inondabilité des prairies	` Assèchement</li> <li>` Destruction des zones humides
	<i>Vertigo angustior</i>	` Cf. habitats eau douces</li> <li>` Conserver le caractère d'inondabilité des prairies	` Assèchement</li> <li>` Destruction des zones humides

g) Conclusion

Le principal intérêt du marais de Chicheboville-Bellengreville, en terme de biodiversité et d'habitats, réside dans les milieux ouverts : mare à characées, gazon à rubanier nain et à petit souchet, tourbière basse alcaline, mégaphorbiaie et cladiaie.

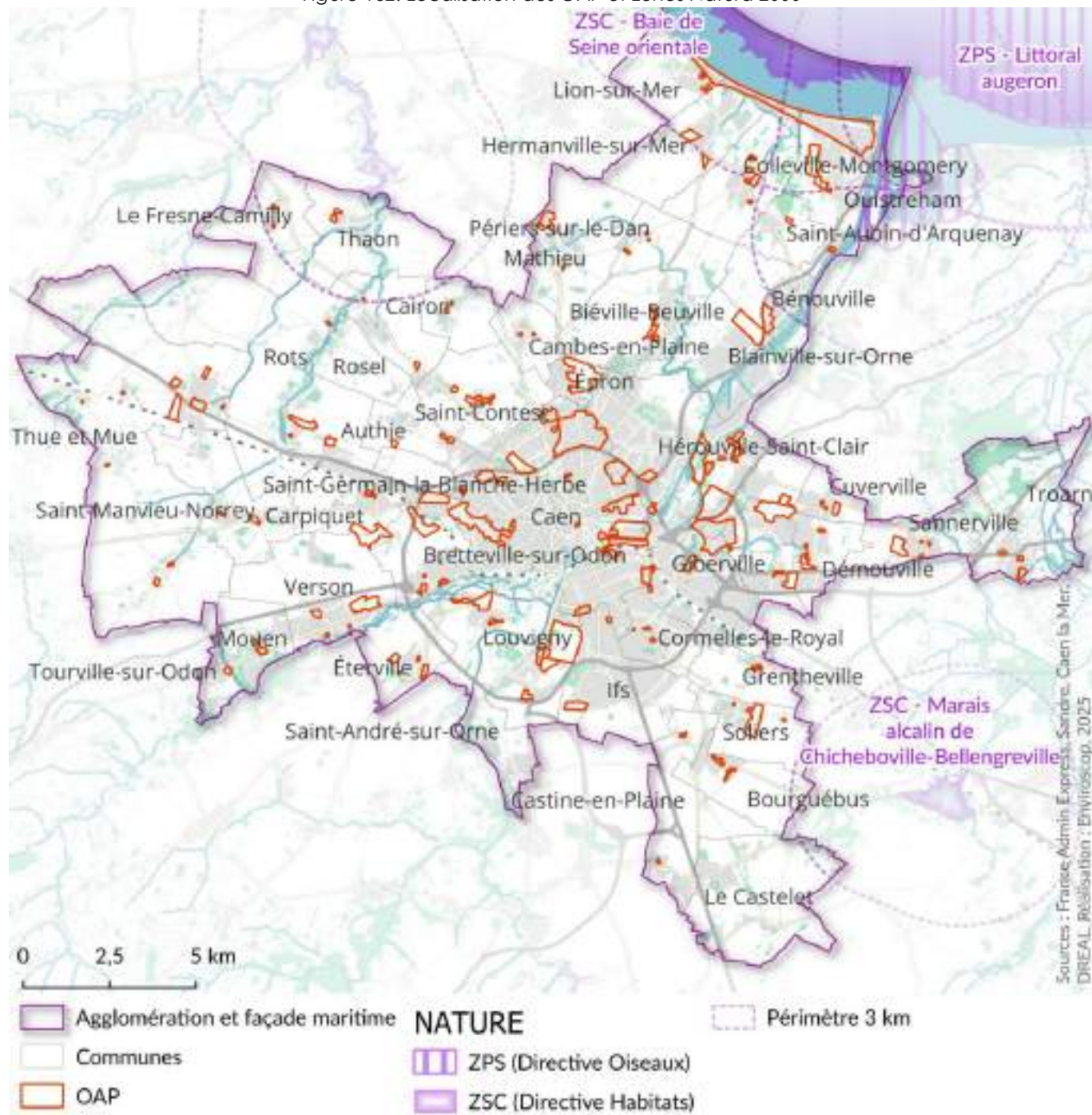
En dehors de quelques zones gérées, l'essentiel de ces espaces est aujourd'hui menacé par l'abandon des activités agro-pastorales. De ce fait, la dynamique de la végétation particulièrement forte dans le marais prend le dessus et le paysage se ferme peu à peu, entraînant ainsi la disparition des milieux ouverts au profit de formations arbustives de moindre intérêt.

Le site souffre également de dégradations liées à certaines activités de loisirs (motocross, ...) et à la présence de nombreuses décharges sauvages.

H.III. Evaluation des incidences du PLUi-HM sur le réseau Natura 2000

H.III.1. Liste des OAP devant être évaluées sur l'éventualité d'une incidence sur le réseau Natura 2000

Figure 162. Localisation des OAP et zones Natura 2000



Les sites Natura 2000 situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Caen la mer ou à proximité sont liés au littoral ou à la présence d'anciennes carrières. De ce fait, seules les OAP

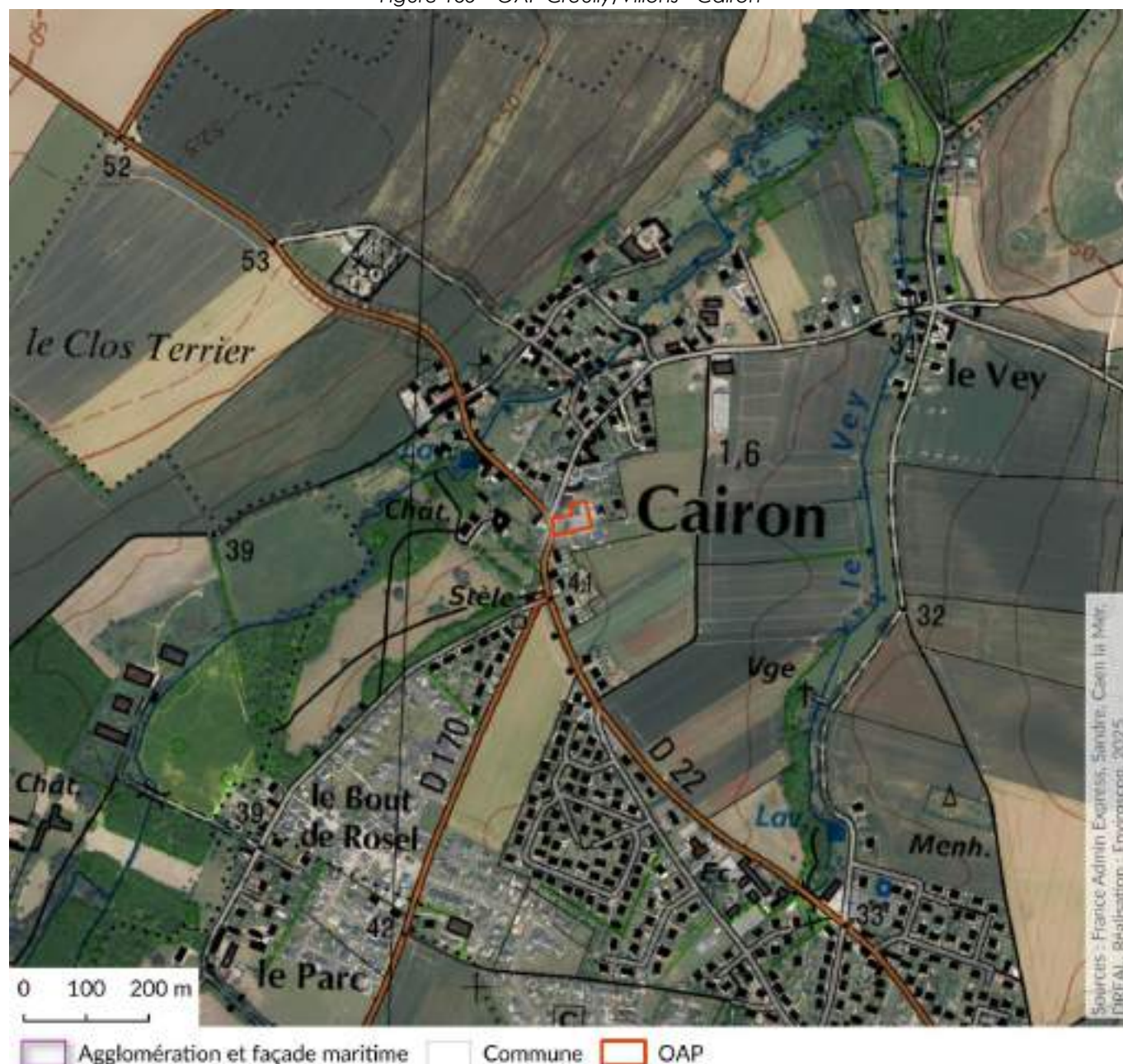
situées à moins de 3 km sont étudiées dans la suite de l'évaluation des OAP sur les zones Natura 2000. Les OAP situées à plus de 3 km sont estimées comme n'ayant aucun impact sur les zones Natura 2000 car trop éloignées et situées sur des milieux très différents des habitats représentatifs des sites Natura 2000.

Remarque : aucune OAP n'est localisée à moins de 3 km de la ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094).

a) Cairon

Zone Natura 2000	Distance OAP Cairon – Creully/Villons
ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue	2,9 km

Figure 163 – OAP Creully/Villons - Cairon



b) Colleville-Montgomery

Zone Natura 2000	Distance OAP Intercommunale Côtière	Distance OAP Parc résidences de loisirs	Distance OAP Rue du château d'eau	Distance OAP Quartiers d'habitat Est
ZSC - Baie de Seine orientale	0,6 km	2,4 km	2,7 km	2,8 km
ZPS - Estuaire de l'Orne	2,4 km			

Figure 164 - OAP Intercommunale Côtière – Colleville-Montgomery

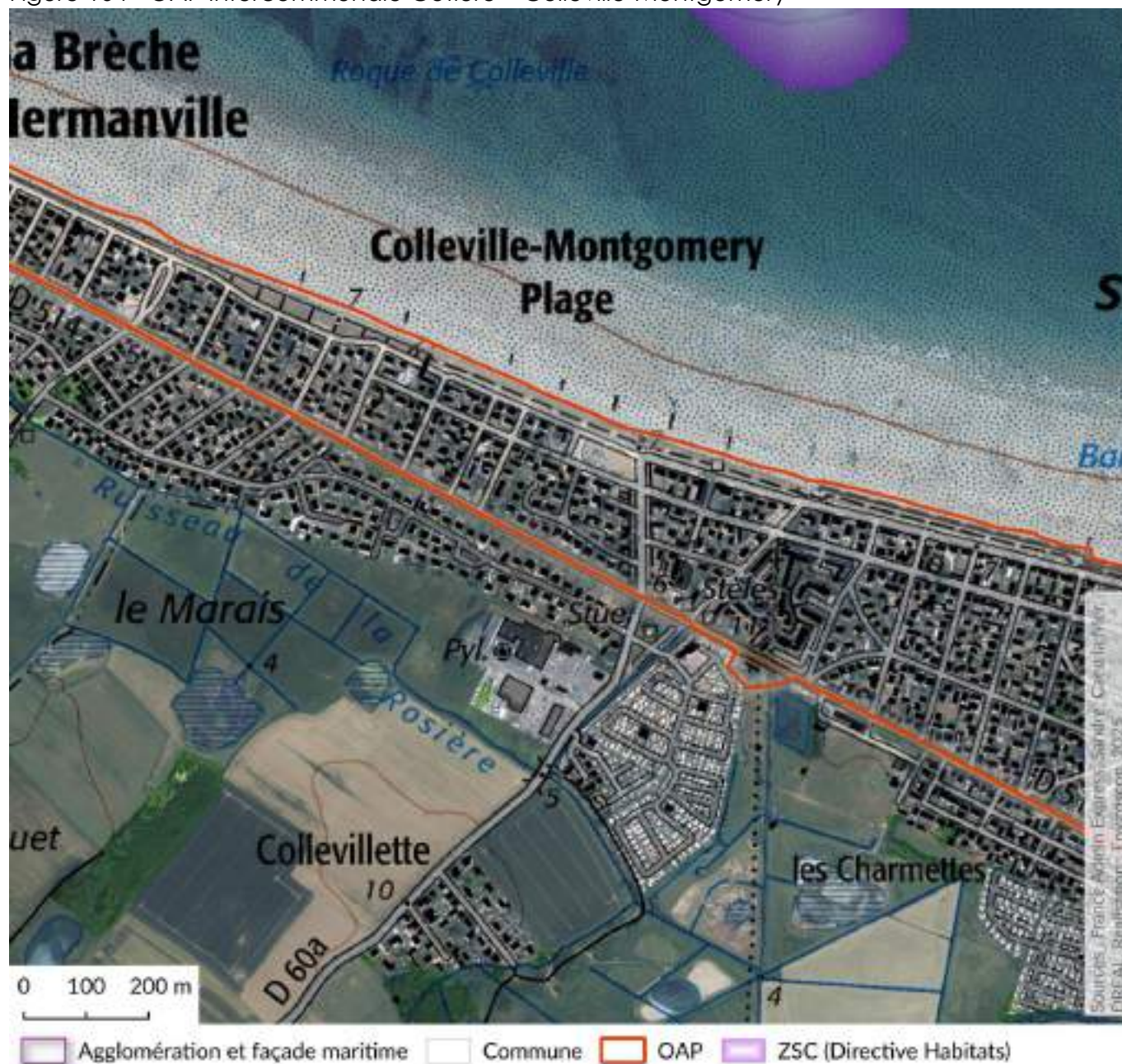


Figure 165 - OAP Parc résidences de loisirs, OAP Rue du château d'eau, OAP Quartiers d'habitat Est – Colleville-Montgomery



c) Hermanville-sur-Mer

Zone Natura 2000	Distance OAP Intercommunale Côtière	Distance OAP Lotissement du Pré Romain	Distance OAP Entrée de ville « sud »
ZSC - Baie de Seine orientale	0,6 km	2,7 km	3,0 km

Figure 166 - OAP Intercommunale Côtière - Hermanville-sur-Mer



Figure 167 - OAP Lotissement du Pré Romain et Entrée de ville « sud » - Hermanville-sur-Mer



d) Le Fresne-Camilly

Zone Natura 2000	Distance OAP Nord	Distance OAP Sud
ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue	2,5 km	2,7 km

Figure 168 – OAP nord et OAP sud – Le Fresne-Camilly



e) Lion-sur-Mer

Zone Natura 2000	OAP Intercommunale Côtière	Distance OAP L'îlot Doumer	Distance OAP Rue de Caen	Distance OAP Verdun
ZSC - Baie de Seine orientale	0,84 km	1,2 km	1,3 km	1,5 km

Figure 169 – OAP intercommunale côtière, OAP L'îlot Doumer, OAP rue de Caen, OAP Verdun – Lion-sur-Mer



f) Ouistreham Riva-Bella

Zone Natura 2000	Distance OAP Intercommunale Côtière	Distance OAP Quartier Ouest d'habitat	Distance OAP La zone du Maresquier
ZPS - Estuaire de l'Orne	0,2 km	1,0 km	0,7 km
ZSC - Baie de Seine orientale	0,6 km	1,6 km	
ZPS - Littoral augeron	2,2 km		

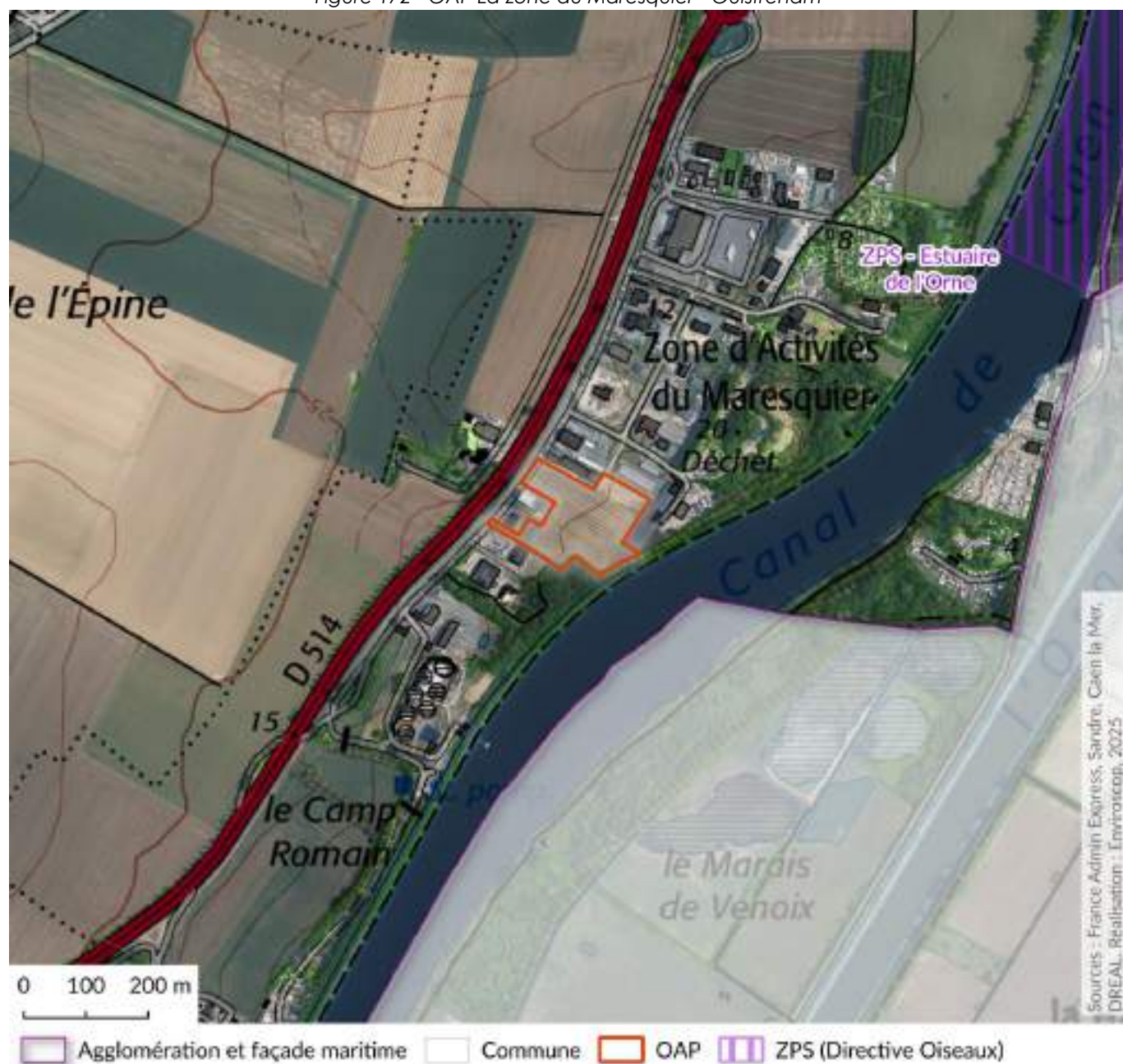
Figure 170 - OAP Intercommunale Côtière - Ouistreham



Figure 171 - OAP Quartier Ouest d'habitat - Ouistreham



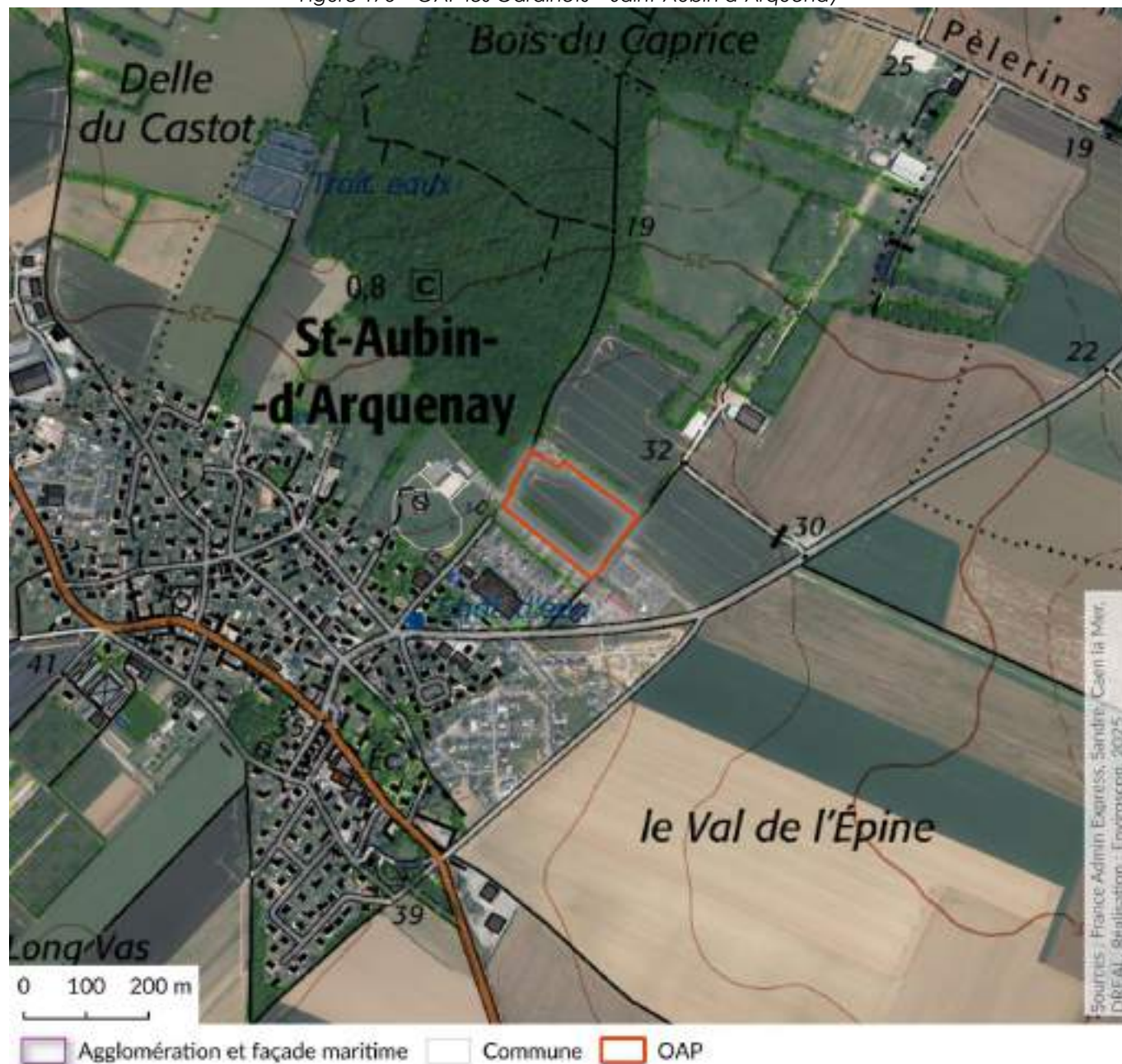
Figure 172 - OAP La zone du Maresquier - Ouistreham



g) Saint-Aubin-d'Arquenay

Zone Natura 2000	Distance OAP Les Gardinets
ZPS - Estuaire de l'Orne	1,9 km

Figure 173 – OAP les Gardinets – Saint-Aubin d'Arquenay



h) Thaon

Zone Natura 2000	Distance OAP rue du château d'eau
ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue	0,8 km

Figure 174 – OAP Rue du Château d'eau - Thaon



H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)

a) OAP Intercommunale Côtière (Ouistreham Riva-Bella – Colleville-Montgomery – Hermanville-sur-Mer – Lion-sur-mer)

(1) L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Intercommunale Côtière est située à 0,24 km de la ZPS - Estuaire de l'Orne. Elle en est séparée par l'embouchure de l'Orne avec sa digue et ses installations portuaires.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée de l'estuaire par les activités portuaires. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIÉE À UN HABITAT D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés aux phénomènes de sédimentation sous influence des marées dans l'estuaire, de l'estran au cordon dunaire. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site. Elle est de plus urbanisée.

(4) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PÉNALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000. Un cours d'eau aujourd'hui déjà canalisé traverse ses limites. L'OAP est déjà urbanisée.

(5) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRÉCIATION SYNTHÉTIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE SUR LE SITE NATURA 2000 ZPS - ESTUAIRE DE L'ORNE (FR2510059)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Intercommunale Côtière apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059).

b) OAP Ouistreham Riva-Bella - Quartier Ouest d'habitat

(1) L'OAP QUARTIER OUEST EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Quartier Ouest est située à 1,01 km de la ZPS - Estuaire de l'Orne. Elle en est séparée

par la trame urbaine, puis les activités portuaires sur les rives de l'Orne.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP QUARTIER OUEST PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée de l'estuaire par les activités portuaires et une zone d'habitations dense. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés aux phénomènes de sédimentation sous influence des marées dans l'estuaire, de l'estran au cordon dunaire. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame bleue liée au site Natura 2000. Aucun cours d'eau ne traverse son zonage.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP QUARTIER OUEST SUR LE SITE NATURA 2000 ZPS - ESTUAIRE DE L'ORNE (FR2510059)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Quartier Ouest apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059).

c) OAP Ouistreham Riva-Bella -La zone du Maresquier

(1) L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP La zone du Maresquier est située à 0,691 km de la ZPS - Estuaire de l'Orne. Elle en est séparée par la zone d'activités du Maresquier, et la digue constituant la rive gauche de l'Orne.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Bien que l'OAP se situe à proximité immédiate du Dan et du Canal de Caen à la Mer, celle-ci n'opérera aucun rejet dans le cours d'eau et le canal en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration) et du raccordement au réseau des eaux usées. Un secteur boisé est maintenu entre le bâti et le Dan.

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN

LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés aux phénomènes de sédimentation sous influence des marées dans l'estuaire, de l'estran au cordon dunaire. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame bleue liée au site Natura 2000. Aucun cours d'eau ne traverse son zonage. En outre, l'extrémité est proche de la digue et identifiée comme un boisement à préserver ou à planter dont la lisière est à conserver, favorisant la trame verte.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP LA ZONE DU MARESQUIER SUR LE SITE NATURA 2000 ZPS - ESTUAIRE DE L'ORNE (FR2510059)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP La zone du Maresquier apparait sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059).

d) OAP Saint-Aubin-d'Arquenay - Les Gardinets

(1) L'OAP LES GARDINETS EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Les Gardinets est située à 1,86 km de la ZPS - Estuaire de l'Orne. Elle en est séparée par des espaces agricoles, des infrastructures routières (D84), la zone d'activités du Maresquier, et la digue constituant la rive gauche de l'Orne.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP LES GARDINETS PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie et la distance ne le permettent pas directement. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LES GARDINETS COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés aux phénomènes de sédimentation sous influence des marées dans l'estuaire, de l'estran au cordon dunaire. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LES GARDINETS IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame bleue liée au site Natura 2000. Aucun cours

d'eau ne traverse son zonage. En revanche les orientations d'aménagements sont favorables à la trame verte (principe d'espaces verts communs à réaliser et haie à reconstituer).

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP LA LES GARDINETS NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP LES GARDINETS SUR LE SITE NATURA 2000 ZPS - ESTUAIRE DE L'ORNE (FR2510059)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Les Gardinets apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059).

H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZPS - Littoral augeron (FR2512001)

a) OAP Intercommunale Côtière (Ouistreham Riva-Bella – Colleville-Montgomery – Hermanville-sur-Mer – Lion-sur-mer)

(1) L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Intercommunale Côtière est située à 2,17 km de la ZPS - Littoral augeron face aux espaces littoraux à l'est de l'estuaire de l'Orne. Elle en est séparée par l'embouchure de l'Orne avec sa digue et ses installations portuaires.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée de l'estuaire par les activités portuaires. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site. Rappelons que l'OAP est déjà urbanisée.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame bleue liée au site Natura 2000. Un cours d'eau aujourd'hui déjà canalisé traverse son zonage. Rappelons que l'OAP est déjà urbanisée.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES

POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE SUR LE SITE NATURA 2000 ZPS - LITTORAL AUGERON (FR2512001)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Intercommunale Côtière apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZPS - Littoral augeron (FR2512001).

H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)

a) OAP Intercommunale Côtière (Ouistreham Riva-Bella – Colleville-Montgomery – Hermanville-sur-Mer – Lion-sur-mer)

(1) L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Intercommunale Côtière sur le front de mer de Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer à Lion-sur-mer est située entre 0,6 et 0,8 km de la ZSC - Baie de Seine orientale. En effet, l'extrémité ouest de ce vaste site se situe en mer face au trait de côte. Elle en est séparée par la plage et l'estran.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable), mais les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration), du cordon dunaire à préserver, de la nature des accès et aires de stationnements en matériaux naturels et/ou perméables ou encore des dispositifs de protection face au risque de submersion, des espaces de pleine terre et des revêtements perméables à préserver dans les espaces publics. Rappelons également que cette OAP est d'ores et déjà bâtie et qu'elle permet principalement la protection du patrimoine local.

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000. Un cours d'eau aujourd'hui déjà canalisé traverse son zonage. L'OAP est déjà urbanisée.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP INTERCOMMUNALE COTIERE SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Intercommunale Côtière apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

b) OAP Colleville-Montgomery – Rue du château d'eau

(1) L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Rue du château d'eau est située à 2,7km de la ZSC - Baie de Seine orientale, au-delà du secteur arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée par les espaces arrière-littoraux et l'élévation en front de mer. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Rue du château d'eau apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

c) OAP Colleville-Montgomery – Parc résidences de loisirs

(1) L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Parc résidences de loisirs est située à 2,35 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, au-delà du secteur arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains, boisés et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée par les espaces urbains et arrière-littoraux, ainsi que l'élévation en front de mer. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIÉE À UN HABITAT OU HABITAT D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PÉNALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRÉCIATION SYNTHÉTIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Parc résidences de loisirs apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

d) OAP Colleville-Montgomery – Quartiers d'habitat Est

(1) L'OAP PARC QUARTIERS D'HABITAT EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Quartiers d'habitat Est est située à 2,78 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, au-delà du secteur arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains, boisés et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP QUARTIERS D'HABITAT EST PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée par les espaces

urbains et arrière-littoraux, ainsi que l'élévation en front de mer. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIERS D'HABITAT EST COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIERS D'HABITAT EST IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP PARC RESIDENCES DE LOISIRS NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP QUARTIERS D'HABITAT EST SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Quartiers d'habitat Est apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

e) OAP Hermanville-sur-Mer - Entrée de ville « sud »

(1) L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Entrée de ville « sud » est située à 2,99 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, au-delà du secteur arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée par les espaces urbains et arrière-littoraux, ainsi que l'élévation en front de mer. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE

ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000. En outre une lisière agricole est visée par ses orientation d'aménagement.

(5) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP ENTREE DE VILLE « SUD » SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Entrée de ville « sud » apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

f) OAP Hermanville-sur-Mer - Lotissement du Pré Romain

(1) L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Lotissement du Pré Romain est située à 2,68 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, au-delà du secteur arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, la zone est séparée par des espaces urbains. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIÉE À UN HABITAT OU HABITAT D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000. En outre ses orientations d'aménagement visent à conserver, restaurer ou planter des haies, ainsi à prévoir des espaces verts publics et privés plantés d'arbres sur 10% de la surface du projet.

(5) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP LOTISSEMENT DU PRE ROMAIN SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Lotissement du Pré Romain apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

g) OAP Lion-sur-Mer - L'îlot Doumer

(1) L'OAP L'ÎLOT DOUMER EST-ELLE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP L'îlot Doumer est située à 1,19 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, dans le secteur urbain arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP L'ÎLOT DOUMER PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, la zone est séparée par les espaces urbains. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP L'ÎLOT DOUMER COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIÉE À UN HABITAT OU HABITAT D'ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP L'ÎLOT DOUMER IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PÉNALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP qui vise le renouvellement urbain au sein de la tâche urbaine ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMÉNAGEMENT DE L'OAP L'ÎLOT DOUMER NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RÉSEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP L'ÎLOT DOUMER SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP L'îlot Doumer apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

h) OAP Lion-sur-Mer - Verdun

(1) L'OAP VERDUN EST-ELLE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Verdun est située à 1,51 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, dans le secteur urbain

arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP VERDUN PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, la zone est séparée par les espaces urbains. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP VERDUN COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP VERDUN IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP VERDUN NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP VERDUN SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Verdun apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

i) OAP Lion-sur-Mer - Rue de Caen

(1) L'OAP RUE DE CAEN EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Rue de Caen est située à 1,33 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, dans le secteur urbain arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP RUE DE CAEN PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, la zone est séparée par les espaces urbains. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE CAEN COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace

marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE CAEN IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE CAEN NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP RUE DE CAEN SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Rue de Caen apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

j) OAP Ouistreham - Quartier Ouest d'habitat

(1) L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT EST-ELLE SITUÉE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Quartier Ouest d'habitat est située à 1,61 km de la ZSC - Baie de Seine orientale, dans le secteur urbain arrière littoral. Elle en est séparée par des espaces urbains et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, la topographie ne le permet pas directement, la zone étant séparée par les espaces agricoles arrière-littoraux et l'élévation urbaine en front de mer. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à l'espace marin ou des vasières ou plages favorables au repos de mammifères marins. Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. La zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000. Les 5 ha de boisés au centre de la zone y compris sa mare sont conservés et une lisière d'une profondeur d'au moins 10 m est aménagée en limite des zones naturelles et agricoles.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES

POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP QUARTIER OUEST D'HABITAT SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - BAIE DE SEINE ORIENTALE (FR2502021)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Quartier Ouest d'habitat apparaît sans impact significatif sur les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021).

H.III.1. Evaluation des effets des OAP sur la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)

a) OAP Cairen – Creully/Villons

(1) L'OAP CREULLY/VILLONS EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Creully/Villons est située à 2,89 km de la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue. Elle en est séparée par des espaces urbains, agricoles et boisés.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP CREULLY/VILLONS PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable par la vallée de la Mue). Toutefois, la zone est séparée par les espaces urbains et naturels en fond de vallée. En outre, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration). L'OAP est actuellement bâtie.

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP CREULLY/VILLONS COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à des cavités ou des espaces naturels (boisements, haies). Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone actuellement bâtie, visant du renouvellement urbain. En outre, la zone n'est ni incluse, ni contiguë au site, et de nombreux habitats de ce type sont présents notamment dans la vallée de la Mue.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP CREULLY/VILLONS IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP actuellement bâtie située dans la tâche urbaine ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP CREULLY/VILLONS NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP CREULLY/VILLONS SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC

- ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE (FR2502004)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Creully/Villons apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004).

b) OAP Le Fresne-Camilly - Rue de l'Eglise

(1) L'OAP RUE DE L'EGLISE EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Rue de l'Eglise est située à 2,5 km de la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue. Elle en est séparée par des espaces agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP RUE DE L'EGLISE PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration) mais également par la présence de zones urbanisées entre l'OAP et la vallée.

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE L'EGLISE COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à des cavités ou des espaces naturels (boisements, haies). Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. En outre, la zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE L'EGLISE IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP située en continuité de la tâche urbaine ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DE L'EGLISE NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP RUE DE L'EGLISE SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE (FR2502004)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Rue de l'Eglise apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004).

c) OAP Le Fresne-Camilly - L'arrière de l'école

(1) L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Rue de l'Eglise est située à 2,69 km de la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue. Elle en est séparée par des espaces urbains et agricoles.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable). Toutefois, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la distance et de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration).

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à des cavités ou des espaces naturels (boisements, haies). Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. En outre, la zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP située dans la tâche urbaine ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP L'ARRIERE DE L'ECOLE SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE (FR2502004)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP L'arrière de l'école apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004).

d) OAP Thaon - Rue du Château d'eau

(1) L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU EST-ELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE NATURA 2000 ?

Non, l'OAP Rue du Château d'eau est située à 0,81 km de la ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue. Elle en est séparée par des espaces agricoles en ligne droite, et par le tissu urbain puis la vallée de la Mue suivant la topographie.

(2) LES REJETS HYDRAULIQUES DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU PEUVENT-ILS IMPACTER LES HABITATS ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Oui (topographie favorable par la vallée de la Mue). Toutefois, les liens de rejet direct sont quasi nuls en raison de la gestion des eaux pluviales imposée par le règlement (priorité à l'infiltration) mais également par la présence de zones urbanisées entre l'OAP et la vallée.

(3) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU COMPROMET-IL UNE OCCUPATION DU SOL EN LIEN OU ASSOCIEE A UN HABITAT OU HABITAT D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 ?

Non, les habitats des espèces d'intérêt communautaire sont directement liés à des cavités ou des espaces naturels (boisements, haies). Aucun de ces habitats n'est présents dans la zone. En

outre, la zone n'est ni incluse, ni contiguë au site.

(4) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU IMPLIQUE-T-IL UNE RUPTURE D'UNE CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE QUI PENALISERAIT LE SITE NATURA 2000 ?

Non, située dans la tâche urbaine, l'OAP ne constitue pas une rupture de trame verte et bleue liée au site Natura 2000.

(5) L'AMENAGEMENT DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU NECESSITE-T-IL LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR S'ASSURER DE L'ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE RESEAU NATURA 2000 ?

Non. La distance avec le site Natura 2000 et les éléments évoqués précédemment montrent que ce n'est pas nécessaire.

(6) APPRECIATION SYNTHETIQUE DE L'INCIDENCE DE L'OAP RUE DU CHATEAU D'EAU SUR LE SITE NATURA 2000 ZSC - ANCIENNES CARRIERES DE LA VALLEE DE LA MUE (FR2502004)

Avec la distance au site Natura 2000 et l'absence de connexion avec celui-ci, l'OAP Rue du Château d'eau apparaît sans impact significatif sur les habitats des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004).

H.IV. Conclusion

Aucune des OAP étudiées dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 ne présente d'impact significatif sur les sites Natura 2000 suivants :

- ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)
- ZPS - Littoral augeron (FR2512001)
- ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)
- ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)

En outre, aucune OAP n'est suffisamment proche de la ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094) pour présenter des impacts significatifs sur ce site Natura 2000.

Les incidences de l'urbanisation des zones AU et 2AU du PLUi-HM de Caen la Mer sur les sites Natura 2000 sont nulles.

I. EVALUATION DES INCIDENCES DU POA HABITAT SUR L'ENVIRONNEMENT

I.I. Introduction

Le programme d'orientations et d'actions habitat (POA H) fait partie des pièces constitutives d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLH). Il complète ainsi l'arsenal d'outils opérationnels du PLUi afin de mettre en œuvre le projet de territoire contenu dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), au même titre que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), mais aussi les règlements graphique et écrit.

La spécificité du POA réside dans le fait qu'il « comprend toute mesure ou tout élément d'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique de l'habitat définie par le plan local d'urbanisme » (article L151-45 du Code de l'Urbanisme) sans que ceux-ci n'aient d'implication en matière d'urbanisme ou de droit du sol.

Cette pièce confère également une dimension plus programmatique aux PLUi, le POA devant préciser pour chaque disposition les éléments de calendrier, de gouvernance ainsi que de coût permettant sa mise en œuvre d'où la portée très opérationnelle du document.

Ainsi, le POA H doit, au même titre que le PLUi-HM dans lequel il s'inscrit, faire l'objet d'un chapitre dans l'évaluation environnementale.

I.II. Impact du POA Habitat

Le POA H vise la rénovation énergétique des logements. Cette rénovation aura un impact positif sur l'environnement notamment via une baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

a) Axe A. Développement de l'offre en logement et répartition territoriale

(1) ACTION A.1. MOBILISER LES OUTILS DE MAITRISE DU FONCIER

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	Gisements « stratégiques » localisés au sein de la zone bâtie sans consommation d'espaces naturels et agricoles en extension	Nul
Paysage / Cône de vue*	Le « remplissage » des dents creuses pourrait avoir un impact sur certaines percées visuelles identifiées. Cependant, des mesures de hauteurs et/ou d'organisation du bâti pourront être proposées.	Faible
Patrimoine historique et culturel*	Dans le cas d'aménagement d'un gisement situé à moins de 500 m d'un monument historique ou dans un Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'un d'eux, les dispositions fournies par l'Architecte des Bâtiments de France devront être respectées pour réduire l'impact sur le patrimoine.	Négligeable

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	La construction dans les dents creuses aura un impact sur la trame verte au sein de milieu urbain. Cependant, des mesures permettant le maintien d'espaces de pleine terre sont mises en place impliquant le maintien de la trame. De plus, les nouvelles opérations pourront être le support de biodiversité en milieu urbain.	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Les risques présents seront pris en compte dès la conception du projet permettant de ne pas aggraver la situation.	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'aménagement des dents creuses incitera les futurs habitants à utiliser les transports en commun présents à proximité, réduisant ainsi l'usage de la voiture individuelle et ayant donc un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(2) ACTION A.2. ENGAGER UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ISSUE DU RECYCLAGE IMMOBILIER

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	Utilisation de bâti existant évitant la consommation d'espace naturel ou agricole.	Nul
Paysage / Cône de vue*	Utilisation de bâti existant évitant tout impact sur le paysage.	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	Utilisation de bâti existant évitant tout impact sur les continuités écologiques et la biodiversité.	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*		
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués	Les opérations de maîtrise foncière publique peuvent contribuer à la résorption de friches notamment polluées.	Positive
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Utilisation du bâti existant impliquant un travail sur l'isolation du bâti. La rénovation du bâti existant aura un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre.	Positive

b) Axe B. Qualité du parc et résilience énergétique

(1) ACTION B.1. APPORTER AUX MENAGES UNE INFORMATION ET UN CONSEIL NEUTRES ET GRATUITS

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La rénovation du bâti existant insufflée par cette orientation aura un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre et donc indirectement sur la biodiversité notamment en milieu urbain.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à	La rénovation du bâti existant insufflée par cette orientation aura un effet positif sur les émissions de gaz	Positive

effet de serre*	à effet de serre.	

(2) ACTION B.2. ACCOMPAGNER LA RENOVATION DES LOGEMENTS PRIVES ET SOCIAUX

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	La rénovation des logements contribue à la réduction des besoins de nouveaux logements en extension urbaine.	Positive
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La rénovation du bâti existant aura un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre et donc indirectement sur la biodiversité notamment en milieu urbain.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à	La rénovation du bâti existant aura un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre.	Positive

effet de serre*		

(3) ACTION B.3. IDENTIFIER ET METTRE EN PLACE DES ACTIONS CIBLEES DE RENOVATION

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	La rénovation des logements contribue à la réduction des besoins de nouveaux logements en extension urbaine.	Positive
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La rénovation du bâti existant aura un effet positif sur les émissions de gaz à effet de serre et donc indirectement sur la biodiversité notamment en milieu urbain.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité	La rénovation du bâti existant aura un effet positif sur les	Positive

de l'air et les gaz à effet de serre*	émissions de gaz à effet de serre.	

(4) ACTION B.4. IMPULSER UNE DYNAMIQUE DE PRODUCTION D'UN HABITAT SOBRE ET DURABLE

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	Cette action vise à valoriser les techniques et matériaux locaux de construction, soit à construire ou restaurer des logements en intégrant le vocabulaire architectural local.	Positive

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'éco-construction et l'éco-rénovation vise l'utilisation de matériaux locaux, éco-responsables, durables ayant un effet positif sur le bilan carbone et donc indirectement sur la biodiversité notamment en milieu urbain.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité	L'éco-construction et l'éco-rénovation vise l'utilisation	Positive

de l'air et les gaz à effet de serre*	de matériaux locaux, éco-responsables, durables ayant un effet positif sur le bilan carbone.	

c) Axe C. Parcours résidentiel et accès au logement

(1) ACTION C.1. ACCOMPAGNER L'ACCESSION ABORDABLE A LA PROPRIETE

Objet de l'action : aides financières, suivi, animation, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(2) ACTION C.2. SOUTENIR L'ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE CAEN LA MER

Objet de l'action : aides financières, animation.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(3) ACTION C.3. PROPOSER UNE OFFRE LOCATIVE ABORDABLE

Objet de l'action : étude, suivi, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(4) ACTION C.4. MAINTENIR UNE OFFRE LOCATIVE PRIVEE

Objet de l'action : étude, suivi, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(5) ACTION C.5. DEVELOPPER DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL POUR REpondre AUX BESOINS DES MENAGES

Objet de l'action : aides financières, partenariat, sensibilisation, suivi.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(6) ACTION C.6. PILOTER LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET L'INFORMATION FAITE AUX DEMANDEURS

Objet de l'action : pilotage, animation, étude, suivi.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

d) Axe D. Habitat des publics spécifiques

(1) ACTION D.1. DEVELOPPER UNE OFFRE EN LOGEMENT ET EN HEBERGEMENT DESTINEE AUX PLUS FRAGILES

Objet de l'action : aides financières, sensibilisation, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(2) ACTION D.2. METTRE EN ŒUVRE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Paysage

Thème	Constat	Incidences
Consommation d'espace*	La création de nouvelles aires des gens du voyage pourra être consommatrice d'espaces agricoles ou naturels.	Fort
Paysage / Cône de vue*	La création de nouvelles aires des gens du voyage liées à la relocalisation pour cause de risques d'inondation pourra avoir un impact sur les paysages. Les nouvelles aires des gens du voyage seront-elles prévues dans le tissu urbain. Des mesures pourront permettre l'insertion paysagère des aménagements.	Négligeable
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Constat	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	L'aménagement de nouvelles aires des gens du voyage pourrait constituer des éléments de fragmentation nouveaux pour les trames verte et noire notamment. Cependant, ces aires pourront bénéficier d'une végétalisation constituant un support pour la trame verte et l'éclairage pourra être adapté afin de ne pas nuire à la faune nocturne.	Faible
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'aménagement de nouvelles aires des gens du voyage se fera en dehors des réservoirs de biodiversité. Les aires pourront constituer un support à la biodiversité « ordinaire » via la végétalisation de ces dernières.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Constat	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	La création d'aires d'accueil des gens du voyage pourrait accroître l'enjeu face aux risques, toutefois cela sera pris en compte dès leur conception. La thématique des inondations bénéficiera d'une vigilance particulière notamment pour les aires qui bénéficieront d'une relocalisation pour cause de dérèglement climatique. Les aires d'accueil des gens du voyage libérées pour cause de risque (et relocalisées) pourront bénéficier d'une renaturation.	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores		
Risques technologique et industriel		

Ressources

Thème	Constat	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) ACTION D.3. ACCOMPAGNER LES SENIORS ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS L'ACCES AU LOGEMENT

Objet de l'action : aides financières, sensibilisation, communication.
Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(4) ACTION D.4. ELABORER UNE STRATEGIE COLLECTIVE POUR FAVORISER LE PARCOURS RESIDENTIEL DES SENIORS

Objet de l'action : études, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(5) ACTION D.5. FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES JEUNES

Objet de l'action : aides financières, information, communication.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(6) ACTION D.6. AGIR EN FAVEUR DU LOGEMENT DES ETUDIANTS

Objet de l'action : information, aides financières, gouvernance.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

e) Axe E. Mettre en œuvre la politique de l'habitat

(1) ACTION E.1. POURSUIVRE L'OBSERVATION ET L'EVALUATION EN CONTINU DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT EN LIEN AVEC L'AUCAME

Objet de l'action : suivi, étude.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(2) ACTION E.2. RENFORCER LES OUTILS DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT EN LIEN AVEC LE PLUI-HM

Objectif de l'action : pilotage, animation.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(3) ACTION E.3. RENFORCER LA MAISON DE L'HABITAT DANS SON ROLE DE « TIERS DE CONFIANCE » POUR LES MENAGES

Objectif de l'action : communication, conseil.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(4) ACTION E.4. ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU VOLET HABITAT DU PLUI-HM

Objectif de l'action : conseil, animation, échanges.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(5) ACTION E.5. MOBILISER LES OUTILS REGLEMENTAIRES ET LES FINANCEMENTS POUR METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Objectif de l'action : mobilisation d'outils, mobilisation de financements, soutien financier.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

I.III. Synthèse des impacts du POA Habitat sur l'environnement

Comme le présente le tableau de synthèse suivant, l'OAP Habitat aura des incidences majoritairement négligeables à positives sur l'environnement. Seule la problématique liée à l'accueil des gens du voyage présente des impacts sur la consommation de terres agricoles ou naturelles.

Légende : **vert foncé** : Nul ou positive ; **vert** : Négligeable ; **vert clair** : Faible ; **jaune** : Modéré ; **orange** : Fort

Axe	Orientation	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
A. Développement de l'offre en logement et répartition territoriale	A.1. Mobiliser les outils de maîtrise du foncier														
	A.2. Engager une production de logements issue du recyclage immobilier														
B. Qualité du par cet résilience énergétique	B.1. Apporter aux ménages une information et un conseil neutres et gratuits														
	B.2. Accompagner la rénovation des logements privés et sociaux														
	B.3. Identifier et mettre en place des actions ciblées de rénovation														
	B.4. Impulser une dynamique de production d'un habitat sobre et durable														
C. Parcours résidentiel et accès au logement	C.1. Accompagner l'accession abordable à la propriété	Non évalué													
	C.2. Soutenir l'organisme de foncier solidaire Caen la mer	Non évalué													
	C.3. Proposer une offre locative abordable	Non évalué													
	C.4. Maintenir une offre locative privée	Non évalué													

Axe	Orientation	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	C.5. Développer du logement locatif social pour répondre aux besoins des ménages	Non évalué														
	C.6. Piloter la politique d'attribution des logements locatifs sociaux et l'information faite aux demandeurs	Non évalué														
D. Habitat des publics spécifiques	D.1. Développer une offre de logement et en hébergement destinée aux plus fragiles	Non évalué														
	D.2. Mettre en œuvre l'accueil des gens du voyage															
	D.3. Accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap dans l'accès au logement	Non évalué														
	D.4. Elaborer une stratégie collective pour favoriser le parcours résidentiel des seniors	Non évalué														
	D.5. Favoriser l'accès au logement des jeunes	Non évalué														
	D.6. Agir en faveur du logement des étudiants	Non évalué														
E. Mettre en œuvre la politique de l'habitat	E.1. Poursuivre l'observation et l'évaluation en continu de la politique de l'habitat en lien avec l'Aucame	Non évalué														

		Paysage			Biodiversité et milieux naturels		Risques							Ressources			
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*	
Axe	Orientation																
	E.2. Renforcer les outils de gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec le PLUi-HM	Non évalué															
	E.3. Renforcer la Maison de l'Habitat dans son rôle de « tiers de confiance » pour les ménages	Non évalué															
	E.4. Accompagner les communes dans la mise en œuvre du volet habitat du PLUi-HM	Non évalué															
	E.5. Mobiliser les outils réglementaires et les financements pour mettre en œuvre la politique de l'habitat	Non évalué															

J. EVALUATION DES INCIDENCES DU POA MOBILITE SUR L'ENVIRONNEMENT

J.I. Introduction

Le Programme d'Orientations et d'Actions Mobilité (POA-M), instrument de la mise en œuvre de la politique des déplacements vient notamment préciser et détailler les orientations et les objectifs inscrits dans le PADD. Il comprend également tous les éléments d'information nécessaires à sa mise en œuvre sous forme de fiches actions : objectifs, mesures, modalités de mise en œuvre.

Ainsi, le POA-M doit, au même titre que le PLUi-HM dans lequel il s'inscrit, faire l'objet d'un chapitre dans l'évaluation environnementale.

J.II. Evaluation des incidences du scénario retenu

J.II.1. Rappel du scénario retenu

La ligne de force intitulée « faciliter le développement des mobilités durables pour tous sur l'ensemble du territoire » rappelle les grands objectifs portés par le document sur le volet transport et comment ces objectifs s'inscrivent dans cette volonté de structurer l'armature territoriale, de participer au cadre de vie et au développement de Caen la mer, dans une logique de développement durable. La ligne de force s'articule ainsi en quatre points :

- Développer un réseau de mobilité qui accompagne l'armature territoriale et en favorise le bon fonctionnement,
- Organiser la transition vers des mobilités décarbonées et multimodales,
- Organiser un développement urbain favorisant la marche et la pratique du vélo,
- Réduire l'usage automobile par le développement du covoiturage et de l'autopartage.

Contrairement au précédent Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui prévoyait un rééquilibrage de l'usage des modes de déplacement, le POA-M donne aujourd'hui la priorité aux modes de déplacements alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Cette priorité est imposée par la Stratégie nationale bas carbone, traduite localement dans le Plan Climat Air Energie Territorial, porté par le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole et approuvé le 16 juin 2023. Celui-ci se fixe un objectif de diminution de 40 % du trafic automobile à horizon 2050.

Un rapport de compatibilité existe entre le POA-M et le PCAET. Dans cette mesure, cet objectif de 40 % constitue la brique élémentaire pour construire l'ambition de répartition modale à 2040 du POA-M.

Les objectifs d'évolution des parts modales ont été définis en fonction du PCAET et à partir des données des enquêtes de mobilité de 2011 et 2022. L'objectif de diminution de 40 % du trafic automobile en 2050 se traduit dans le présent document par une diminution du nombre de

déplacements quotidiens en voiture conducteur des habitants de la Communauté urbaine (équivalent au nombre de voitures en circulation) de 397 000 en 2022 à 238 000 en 2050. En considérant cette baisse comme linéaire, l'objectif du POA-M doit donc viser un maximum de 286 000 déplacements quotidiens en voiture conducteur en 2040. Rapporté à l'ensemble des déplacements des habitants de Caen la mer, cela fait une part modale de 28 % de déplacement en voiture conducteur à atteindre d'ici 2040 contre 42 % en 2022 et 51 % en 2011, soit une poursuite durant les 20 prochaines années du report modal amorcé entre les deux enquêtes.

Les objectifs quantitatifs de répartition modale à l'échelle de la Communauté urbaine sont :

	 Voiture conducteur	 Voiture passager	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres ¹
2022	42%	11%	9%	3%	32%	3%
2040 - scénario de report modal	27%	10%	14%	10%	36%	3%

Tout l'enjeu a été ensuite de savoir quelle solution de mobilités alternatives à l'usage individuel de la voiture apporter sur chacun des territoires. La diversité de ces derniers impose d'avoir une réponse différenciée pour chaque strate de l'armature territoriale :



Centre urbain métropolitain

	 Voiture conducteur	 Voiture passager	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres
2022	34%	10%	11%	4%	39%	2%
2040 - scénario de report modal	18%	6%	18%	12%	43%	3%



Couronne urbaine

	 Voiture conducteur	 Voiture passager	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres
2022	48%	15%	5%	2%	25%	4%
2040 - scénario de report modal	36%	13%	10%	8%	28%	5%



Pôles

	 Voiture conducteur	 Voiture passager	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres
2022	53%	13%	4%	2%	26%	2%
2040 - scénario de report modal	38%	14%	8%	6%	31%	3%



Communes associées aux pôles

	Voiture conducteur	Voiture passager	Transports collectifs	Vélo	Marche	Autres
2022	59%	14%	4%	3%	18%	2%
2040 - scénario de report modal	45%	19%	7%	6%	20%	3%

Pour décliner de manière opérationnelle, le projet d'organisation des déplacements à 2040 issu du PADD et les objectifs ambitieux de report modal, le POA Mobilité décline les actions et mesures selon six grands axes thématiques eux-mêmes déclinés en orientations évaluées ci-après.

J.II.2. Analyse des scénarios

Scénario fil de l'eau :

Le scénario fil de l'eau correspond à la continuité de la situation actuelle sans mise en place du plan sur Caen la mer. La croissance annuelle sera la même qu'actuellement. Si l'on considère un nombre de déplacements quotidiens en voiture conducteur de 397 000 en 2022 correspondant à un nombre moyen de déplacements par jour et par personne de 3,83 en 2022 contre 4,14 en 2011, alors le scénario fil de l'eau conduirait à un nombre de déplacements quotidiens de 344 136 en 2040.

Scénario retenu :

Le scénario retenu prend en compte les objectifs définis au sein du PADD d'un maximum de 286 000 déplacements quotidiens en voiture conducteur en 2040.

J.II.3. Estimations des émissions de gaz à effet de serre

Afin d'évaluer l'impact du scénario retenu sur la qualité de l'air et plus particulièrement sur les émissions de gaz à effet, l'AUCAME a calculé l'évolution des émissions de différents paramètres (CO, CO₂, ECO₂, COV, NOX, PM) pour chaque mode de transport entre 2022 et 2040.

L'étude consiste à calculer les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre par les déplacements faits à l'échelle de Caen la mer sur la base du report modal du POA mobilité à l'horizon 2040. Les projections sont faites à partir des données de l'enquête de mobilité certifiée CEREMA réalisées en 2022 dans le Calvados. L'échantillon de déplacements retenu concerne les déplacements ayant pour origine et destination Caen la mer réalisés quotidiennement par les habitants du Calvados de 5 ans et plus. Les postes d'émissions concernent les déplacements automobile, en transports collectifs et le poste "autres" regroupant notamment les 2 roues motorisés et véhicules utilitaires légers. Les autres modes, marche et vélo, font appel en grande majorité à l'énergie humaine et leurs émissions sont considérées comme nulles conformément aux données du Diagnostic Energie Emissions des Mobilités de l'EMC2 (Enquête Mobilité Certifiée CEREMA).

Les résultats sont présentés ci-après.

	Emissions de polluants des déplacements internes à Caen la mer									
	2022					2040				
	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres
CO	900 034	27 738	-	-	251 526	187 152	6 363	-	-	158 837
CO ₂	449 296 392	27 665 351	-	-	21 080 111	140 180 408	10 696 582	-	-	14 847 778
ECO ₂	458 227 558	27 925 677	-	-	21 363 425	142 153 450	10 737 056	-	-	15 045 675
COV	72 026	4 360	-	-	55 540	6 452	3 336	-	-	35 026
NOX	885 762	184 213	-	-	34 095	98 173	34 225	-	-	24 077
PM	31 764	2 880	-	-	1 116	1 417	444	-	-	705

CO : Emissions de monoxyde de carbone (en gramme)

CO₂ : Emissions de dioxyde de carbone (en gramme)

ECO₂ : Emissions de gaz à effet de serre (en gramme équivalent CO₂, geCO₂)

COV : Emissions de Composés organiques volatiles (en gramme)

NOX : Emissions de dioxyde d'azote (en gramme)

PM : Emissions de particules fines (en gramme)

	% d'évolution 2022-2040 des émissions de polluants des déplacements internes à Caen la mer					
	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres	Total général
CO	-79%	-77%	-	-	-37%	-70%
CO ₂	-69%	-61%	-	-	-30%	-67%
ECO ₂	-69%	-62%	-	-	-30%	-67%
COV	-91%	-23%	-	-	-37%	-66%
NOX	-89%	-81%	-	-	-29%	-86%
PM	-96%	-85%	-	-	-37%	-93%

Ainsi, selon l'étude menée par l'AUCAME sur la base des hypothèses évoquées précédemment, le scénario 2040 retenu apparaît comme très satisfaisant en termes de diminution de polluants et de trajectoire carbone.

J.III. Impact du POA Mobilité

Légende des incidences :

Nul ou Positive	Négligeable	Faible	Modéré	Fort

a) Axe A. L'accompagnement aux changements

(1) ACTION A.1. EDUQUER A L'ECOMOBILITE DES LE PLUS JEUNE AGE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La généralisation des modes doux et des transports en commun pour accéder aux établissements scolaires aura une incidence positive sur la qualité de l'air et aura également une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La généralisation des modes doux et des transports en commun pour les déplacements scolaires permettra de diminuer les nuisances sonores notamment aux abords des établissements scolaires.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Généraliser les plans de mobilité scolaire favorisant les modes doux ou les transports en commun permettant ainsi une amélioration de la qualité de l'air et une diminution des gaz à effet de serre.	Positive

(2) ACTION A.2. DEVELOPPER LE CONSEIL EN MOBILITE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le travail sur les rythmes urbains permettrait à terme de fluidifier le trafic et d'éviter une surcharge de véhicules à un instant T. Les nuisances sonores seraient ainsi diluées dans le temps et moins élevées.	Positive

Thème	Mesures	Incidences
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(3) ACTION A.3. ASSURER LE DROIT A LA MOBILITE DURABLE POUR TOUS

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	En permettant l'accès pour tous aux services publics de mobilité dont l'achat de vélos, le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air et aura également une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	En permettant l'accès pour tous aux services publics de mobilité dont	Positive

Thème	Mesures	Incidences
	l'achat de vélos, le POA Mobilité permettra l'augmentation des mobilités douces sur le territoire et une diminution des nuisances sonores.	
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	En permettant l'accès pour tous aux services publics de mobilité dont l'achat de vélos, le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(4) ACTION A.4. SENSIBILISER ET INCITER PAR L'EXPERIMENTATION

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Par l'expérimentation, le POA Mobilité vise la fidélisation et à terme un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-

Thème	Mesures	Incidences
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Par l'expérimentation, le POA Mobilité vise la fidélisation et l'augmentation des mobilités douces sur le territoire et une diminution des nuisances sonores. Les campagnes sur l'écoconduite auront également un impact positif sur les nuisances sonores.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Par l'expérimentation, le POA Mobilité vise la fidélisation liée aux mobilités durables et aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

b) Axe B. Une ville à hauteur du piéton

(1) ACTION B.1. MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC ET DONNER PLUS DE PLACE AUX PIETONS

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'augmentation de la place laissée aux piétons – et donc de l'usage par le piéton – et la diminution de la vitesse autorisée en agglomération aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité. De plus cela permettra aussi une diminution des collisions avec la faune sauvage.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	L'augmentation de la place laissée aux piétons – et donc de l'usage par le piéton – et la diminution de la vitesse autorisée en agglomération impliquera une diminution des nuisances sonores.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'augmentation de la place laissée aux piétons – et donc de l'usage par le piéton – et la diminution de la vitesse autorisée en agglomération aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(2) ACTION B.2. SECURISER LES DEPLACEMENTS PEDESTRES

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La sécurisation des déplacements pédestres vise à diminuer l'usage de la voiture pour les	Positive

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	trajets courts au profit des déplacements piétons. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La sécurisation des déplacements pédestres vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements piétons. Les nuisances sonores seront donc diminuées.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La sécurisation des déplacements pédestres vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements piétons. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(3) ACTION B.3. ENCOURAGER LA PRATIQUE DE LA MARCHÉ

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'encouragement de la pratique de la marche vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements piétons. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité. Cependant cela pourrait amener à une hausse de fréquentation des espaces naturels.	Négligeable
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	L'encouragement de la pratique de la marche vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements piétons. Les nuisances sonores seront donc diminuées.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'encouragement de la pratique de la marche vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements piétons. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

c) Axe C. Une culture du vélo en ville comme en campagne

(1) ACTION C.1. POURSUIVRE LE MAILLAGE CYCLABLE DU TERRITOIRE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	Le développement du maillage cyclable pourrait amener à consommer des terres agricoles ou naturelles.	-
Paysage / Cône de vue*	Le développement du maillage cyclable pourrait être un atout quant à la valorisation de la découverte du patrimoine et des paysages du territoire.	Positive
Patrimoine historique et culturel*		

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	Le développement du maillage cyclable pourrait amener à fracturer certaines continuités écologiques mais l'envergure des pistes, le choix des clôtures et l'accompagnement possible d'une végétation adaptée en diminueront les effets.	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le développement du maillage cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Le développement du maillage cyclable pourrait avoir un impact sur le ruissellement des eaux pluviales via l'imperméabilisation des structures aménagées mais également selon le positionnement de la structure par rapport au terrain naturel. Cependant, des mesures telles que l'aménagement des structures au niveau du terrain naturel pourront être imposées. De plus, la faible emprise au sol des structures permet d'assurer une bonne transparence hydraulique.	Négligeable
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Le développement du maillage cyclable pourrait accroître l'enjeu face aux inondations notamment si celui-ci intervient aux abords immédiats de cours d'eau. Cependant, des mesures telles que l'aménagement des structures au niveau du terrain naturel ou la réalisation de certaines portions sur pilotis pourront être imposées. De plus, la faible emprise au sol des structures permet d'assurer une bonne transparence hydraulique.	Négligeable
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-	-	-

Thème	Mesures	Incidences
gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le développement du maillage cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Les nuisances sonores seront donc diminuées.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le développement du maillage cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(2) ACTION C.2. RENFORCER L'OFFRE DE STATIONNEMENT CYCLABLE ADAPTEE AUX USAGES

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	La création systématique d'aire de stationnements cyclables aura un impact peu important sur la consommation d'espace ou le ruissellement.	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le développement de l'offre de stationnement cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le développement de l'offre de stationnement cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Les nuisances sonores seront donc diminuées.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le développement de l'offre de stationnement cyclable vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

(3) ACTION C.3. DEVELOPPER LES SERVICES FAVORISANT L'USAGE DU VELO

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	La création d'aires de service sur les grands itinéraires cyclables aura un impact (négligeable) sur la consommation d'espace ou le ruissellement.	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le développement des services favorisant l'usage du vélo vise à diminuer l'usage de la	Positive

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air qui se traduira également par une incidence indirecte positive sur la biodiversité.	

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le développement des services favorisant l'usage du vélo vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Les nuisances sonores seront donc diminuées.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le développement des services favorisant l'usage du vélo vise à diminuer l'usage de la voiture pour les trajets courts au profit des déplacements vélos. Ainsi le POA Mobilité aura un impact positif sur la qualité de l'air.	Positive

d) Axe D. Un système de transports collectifs performant adapté à l'armature territoriale

(1) ACTION D.1. DEVELOPPER UN RESEAU URBAIN STRUCTURANT

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	L'aménagement de 2 nouvelles lignes de tramway et des stations associées pourrait avoir des incidences notables sur les espaces agricoles et naturels. Cependant, les nouvelles lignes prendront	Nul

	place en secteur urbanisé évitant ainsi la consommation d'espace.	
Paysage / Cône de vue*	L'aménagement de 2 nouvelles lignes de tramway aura un impact positif sur le paysage urbain via la végétalisation de la plateforme et la suppression de la ligne aérienne de contact en centre-ville.	Positive
Patrimoine historique et culturel*	L'aménagement de 2 nouvelles lignes de tramway aura un impact positif sur le patrimoine historique via la suppression de la ligne aérienne de contact en centre-ville qui permettra une meilleure perception des éléments du patrimoine. De plus, le renforcement des lignes prévoit une meilleure desserte des sites touristiques.	Positive

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	Certains individus pourraient être perturbés par la création des 2 nouvelles lignes de tramway. Cependant, des mesures telles que la prise en compte de la faune nocturne pour la gestion des éclairages et la mise en valeur des zones protégées par des actions de communication seront mises en place.	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'aménagement de 2 lignes de tramway supplémentaires aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte. De plus, le renforcement de l'offre permettra d'améliorer encore d'avantage la qualité de l'aire.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	L'aménagement de 2 nouvelles lignes de tramway pourrait être source de surface imperméabilisée supplémentaire. Cependant, la mise en œuvre de surfaces végétalisées permettra l'infiltration des eaux pluviales.	Positive
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	L'aménagement de 2 nouvelles lignes	Négligeable

Thème	Mesures	Incidences
	de tramway pourrait être source de nuisance sonore.	
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'aménagement de 2 lignes de tramway supplémentaires ainsi que le renforcement de l'offre des lignes structurantes aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

(2) ACTION D.2. ASSURER UNE DESSERTE DE PROXIMITÉ DE TOUS LES ESPACES DE VIE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La desserte de l'ensemble des pôles par une ligne régulière de transport en commun réduira l'utilisation de la voiture et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-

Thème	Mesures	Incidences
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	- Le déploiement de nouvelles lignes de bus pourrait être source de nuisance sonore.	Négligeable
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La desserte de l'ensemble des pôles par une ligne régulière de transport en commun réduira l'utilisation de la voiture et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

(3) ACTION D.3. AMELIORER LA PERFORMANCE COMMERCIALE ET ENERGETIQUE DU RESEAU URBAIN

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La transformation du parc roulant (lignes régulières, transport à la demande) avec des véhicules à faible émission aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-

Thème	Mesures	Incidences
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La transformation du parc roulant lié au transport à la demande avec des véhicules électrique aura un impact positif sur les nuisances sonores.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La transformation du parc roulant (lignes régulières, transport à la demande) avec des véhicules à faible émission aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

(4) ACTION D.4. METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE TRANSPORT EXPRESS METROPOLITAIN A L'ECHELLE DU BASSIN DE VIE CAENNAIS

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	Les nouvelles haltes créées pourront être consommatrices d'espace.	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La mise en œuvre d'un Service Express Régional Métropolitain inciterait à l'utilisation des bus et trains et aurait un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de	-	-

Thème	Mesures	Incidences
cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La mise en œuvre d'un Service Express Régional Métropolitain inciterait à l'utilisation des transports en commun et aurait un impact positif sur la réduction des nuisances sonores via la diminution de la voiture notamment individuelle.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La mise en œuvre d'un Service Express Régional Métropolitain inciterait à l'utilisation des bus et trains et aurait un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

(5) ACTION D.5. DEMULTIPLIER LES POSSIBILITES D'INTERMODALITE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	Les pôles intermodaux et parcs relais pourront être consommateurs d'espace.	Négligeable
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le développement de l'intermodalité incitera à l'utilisation des transports en commun et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le développement de l'intermodalité incitera à l'utilisation des transports en commun et aura un impact positif sur la réduction des nuisances sonores via la diminution de la voiture notamment individuelle.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le développement de l'intermodalité incitera à l'utilisation des transports en commun et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

e) Axe E. Un usage optimisé de l'automobile

(1) ACTION E.1. DEVELOPPER LES USAGES PARTAGES DE LA VOITURE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	L'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaires pourra amener à consommer des espaces agricoles ou naturels. Cependant, ces espaces seront à proximité d'échangeur complet et donc de secteurs urbanisés. Ils pourront prendre place sur des délaissés limitant l'impact sur la consommation d'espace.	Faible
Paysage / Cône de vue*	L'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaires pourra avoir un impact sur le paysage. Cependant, ces nouvelles aires prendront place à proximité d'échangeur complet	Négligeable

	dans des secteurs déjà urbanisés. De plus, l'aménagement des nouvelles aires pourra s'accompagner de plantations minimisant l'impact.	
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	L'aménagement d'aires de covoiturage supplémentaires pourrait constituer des éléments de fragmentation nouveaux pour les trames verte et noire notamment. Cependant, ces nouvelles aires prendront place à proximité d'échangeurs complets déjà considérés comme éléments fragmentants des continuités écologiques et n'aggravant donc pas la situation. De plus, ces aires pourront bénéficier d'une végétalisation constituant un support pour la trame verte et l'éclairage pourra être adapté afin de ne pas nuire à la faune nocturne.	Négligeable
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'aménagement des aires de covoiturage nouvelles se fera en dehors des réservoirs de biodiversité. Les aires pourront constituer un support à la biodiversité « ordinaire » via la végétalisation de ces dernières.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Les risques identifiés seront pris en compte dès la conception des aires de covoiturage afin d'éviter d'aggraver la situation en présence. Des mesures seront mises en place en ce sens telles que l'infiltration des eaux pluviales.	Nul
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine		
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La multiplication des aires de covoiturage et le développement du service public d'autopartage conduira à la diminution de la voiture individuelle. Ainsi les nuisances sonores seront réduites.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La multiplication des aires de covoiturage et le développement du service public d'autopartage conduira à la diminution de la voiture individuelle. Ainsi la qualité de l'air en sera améliorée.	Positive

(2) ACTION E.2. ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU PARC AUTOMOBILE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	Le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques devrait inciter à l'utilisation de véhicules électriques et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	Le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques devrait inciter à l'utilisation de véhicules électriques et aura un impact positif sur	Positive

Thème	Mesures	Incidences
	la réduction des nuisances sonores via la diminution des véhicules thermiques.	
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	Le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques devrait inciter à l'utilisation de véhicules électriques et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

(3) ACTION E.3. ADAPTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT PRIVE EN FONCTION DE LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	La différenciation de l'offre de stationnements privés en fonction de la desserte en transports collectifs influencera l'utilisation des transports collectifs et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement	-	-

Thème	Mesures	Incidences
des argiles		
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	La différenciation de l'offre de stationnements privés en fonction de la desserte en transports collectifs influencera l'utilisation des transports collectifs et aura un impact positif sur la réduction des nuisances sonores via la diminution du nombre de véhicules sur la route.	Positive
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La différenciation de l'offre de stationnements privés en fonction de la desserte en transports collectifs influencera l'utilisation des transports collectifs et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre via la diminution de l'usage de la voiture individuelle.	Positive

(4) ACTION E.4. RENFORCER LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PUBLIC ET SON RESPECT DANS LES PRINCIPALES CENTRALITES

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité		

Thème	Mesures	Incidences
« ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La différenciation des tarifs de stationnement permet de diriger les voitures vers des parcs de rabattement et de forcer à l'utilisation des réseaux TC, par une tarification inversement proportionnelle au centre-ville. L'impact sur la qualité de l'air sera positif via la diminution des véhicules individuels notamment en centre-ville.	Positive

(5) ACTION E.5. OPTIMISER L'OFFRE DE STATIONNEMENT EXISTANTE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	L'optimisation de l'offre de stationnement existante permettra d'éviter l'aménagement de nouvelles aires de stationnement et donc une consommation d'espace supplémentaire.	Nul
Paysage / Cône de vue*	L'optimisation de l'offre de stationnement existante évitera l'aménagement de nouvelles aires de stationnement qui aurait pu avoir un impact négatif sur le paysage.	Nul
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	L'optimisation de l'offre de stationnement existante évitera l'aménagement de nouvelles aires de stationnement qui aurait pu avoir un impact négatif sur les continuités écologiques par l'ajout d'éléments fragmentants.	Nul
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	-	-

(6) ACTION E.6. OPTIMISER LE RESEAU ROUTIER EXISTANT

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'optimisation du réseau routier existant permet de fluidifier le trafic et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc sur la biodiversité de manière indirecte.	Positive
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'optimisation du réseau routier existant permettra de fluidifier le trafic et aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Positive

f) Axe F. Une logistique urbaine durable

(1) ACTION F.1. FEDERER LES ACTEURS DE LA LOGISTIQUE URBAINE DANS L'AGGLOMERATION

Objet de l'action : pilotage, animation, étude, suivi.

Aucune analyse particulière ne peut être faite.

(2) ACTION F.2. ADAPTER LA REGLEMENTATION DU TRANSPORT DE MARCHANDISES EN VILLE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	La création de nouvelles aires de livraison pourra être source de consommation d'espace.	Négligeable

Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	La favorisation des petits véhicules de livraison sans émissions de polluants ou GES aura un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en centre-ville et donc sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain de manière indirecte.	Positive

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La favorisation des petits véhicules de livraison sans émissions de polluants ou GES, ainsi que le soutien de logistiques décarbonés auront un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en centre-ville.	Positive

(3) ACTION F.3. ORGANISER ET OPTIMISER LA LOGISTIQUE DE PROXIMITÉ

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain	La mise en place d'espaces de logistique de proximité dans le centre-ville de Caen et le développement de projet de logistique décarbonée permettraient une réduction des émissions de gaz à effet de serre en centre-ville et auraient indirectement un impact positif sur la biodiversité « ordinaire » du centre-ville.	Positive

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	L'implantation de consignes automatiques de retrait de marchandises dans les centralités des zones les moins denses pourraient créer des nuisances sonores (faibles et ponctuelles) dans des endroits actuellement qualifiés de calme.	Faible
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	La mise en place d'espaces de logistique de proximité dans le centre-ville de Caen le développement de projet de logistique décarbonée permettraient une réduction des émissions de gaz à effet de serre en centre-ville.	Positive

(4) ACTION F.4. FAVORISER LE REPORT MODAL DES GRANDS FLUX LOGISTIQUES

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	L'aménagement d'une plateforme logistique multimodale fer/autoroute de par sa surface conduirait à une consommation de plusieurs dizaines d'hectares d'espaces naturels ou agricoles (sauf à s'implanter sur des terrains de friche industrielle).	Fort
Paysage / Cône de vue*	L'aménagement d'une plateforme logistique multimodale fer/autoroute de par sa dimension pourrait avoir un impact non négligeable sur le paysage en fonction du choix de son implantation. Cependant, des mesures d'insertion paysagère seraient requises minimisant l'impact.	Faible
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	L'aménagement d'une plateforme logistique multimodale fer/autoroute pourrait avoir un impact sur les continuités écologiques en créant un élément fragmentant supplémentaire.	Fort
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	L'aménagement d'une plateforme logistique multimodale fer/autoroute pourrait avoir un impact sur la biodiversité locale. Cependant, une étude d'impact serait à réaliser, prenant en compte la biodiversité et proposant des mesures pour réduire l'impact au minimum.	Faible
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	Les risques en présence seraient pris en compte lors de la conception de la	Négligeable

Thème	Mesures	Incidences
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	plateforme afin d'éviter toute aggravation de la situation. Les eaux pluviales seraient gérées à l'échelle du projet. L'impact résultant après mises en place des mesures pourrait être qualifié de négligeable.	
Présence de cavités		
Phénomène de retrait-gonflement des argiles		
Présence de sites et sols pollués		
Nuisances sonores	L'aménagement d'une plateforme logistique fer/autoroute pourrait être source de nuisances sonores supplémentaires. Cependant le choix de l'implantation à bonne distance des lieux de vie pourrait minimiser l'impact. Dans le cadre du projet, une étude d'impact serait à réaliser, prenant en compte la problématique du « bruit » et apportant les mesures nécessaires pour réduire l'impact. L'aménagement d'une telle plateforme en périphérie de l'agglomération permettrait également de limiter les déplacements de fret au sein de l'agglomération et aurait un impact positif.	Faible
Risques technologique et industriel	L'aménagement d'une plateforme fer/autoroute pourrait être à l'origine de risques technologiques et industriels accidentels supplémentaires notamment en fonction des marchandises transporter. L'aménagement d'une telle plateforme en périphérie de l'agglomération permettrait également de limiter les déplacements de fret au sein de l'agglomération et aurait un impact positif.	Modéré

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*	L'aménagement d'une plateforme multimodale fer/autoroute en périphérie de l'agglomération et la mise en place d'une navette de cabotage entre le port du Havre et le port de Caen-Ouistreham permettraient de limiter les déplacements de fret au sein de l'agglomération et aurait un impact positif	Positive

	sur la qualité de l'air.	

(5) ACTION F.5. CONCILIER TRANSPORT AGRICOLE ET MOBILITE DURABLE

Paysage

Thème	Mesures	Incidences
Consommation d'espace*	-	-
Paysage / Cône de vue*	-	-
Patrimoine historique et culturel*	-	-

Biodiversité et milieux naturels

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur les continuités écologiques*	-	-
Impact sur les réservoirs de biodiversité*	-	-
Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain		

Risques

Thème	Mesures	Incidences
Ruissellements des eaux pluviales	-	-
Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	-	-
Présence de cavités	-	-
Phénomène de retrait-gonflement des argiles	-	-
Présence de sites et sols pollués	-	-
Nuisances sonores	-	-
Risques technologique et industriel	-	-

Ressources

Thème	Mesures	Incidences
Impact sur la ressource et son approvisionnement*	-	-
Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre*		-

J.IV. Synthèse des impacts du POA Mobilité sur l'environnement

Comme le présente le tableau de synthèse suivant, le POA Mobilité présente des incidences négligeables à positives sur l'environnement. Seule la thématique des usages partagés, nécessitant la création d'aires de covoiturage, présente des incidences modérées liées à la consommation de terres agricoles ou naturelles.

Légende : **vert foncé** : Nul ou positive ; **vert** : Négligeable ; **vert clair** : Faible ; **jaune** : Modéré ; **orange** : Fort

Axe	Action	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et la qualité de l' air	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
A. L'accompagnement aux changements	A.1. Eduquer A l'écomobilité dès le plus jeune âge															
	A.2. Développer le conseil en mobilité de la Communauté urbaine															
	A.3. Assurer le droit à la mobilité durable pour tous															
	A.4. Sensibiliser et inciter par l'expérimentation															
B. Une ville à hauteur du piéton	B.1. Mieux partager l'espace public et donner plus de place aux piétons															
	B.2. Sécuriser les déplacements pédestres															
	B.3. Encourager la pratique de la marche															
C. Une culture du vélo en ville comme en campagne	C.1. Poursuivre le maillage cyclable du territoire															
	C.2. Renforcer l'offre de stationnement cyclable adaptée aux usages															
	C.3. Développer les services favorisant l'usage du vélo															
D. Un système de transports collectifs	D.1. Développer un réseau urbain structurant															

		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources		
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
Axe	Action															
performant adapté à l'armature territoriale	D.2. Assurer une desserte de proximité de tous les espaces de vie															
	D.3. Améliorer la performance commerciale et énergétique du réseau urbain															
	D.4. Mettre en place un système de transport express métropolitain à l'échelle du bassin de vie caennais															
	D.5. Démultiplier les possibilités d'intermodalité															
E. Un usage optimisé de l'automobile	E.1. Développer les usages partagés de la voiture															
	E.2. Accompagner la transformation du parc automobile															
	E.3. Adapter l'offre de stationnement privé en fonction de la desserte en transports collectifs															
	E.4. Renforcer la réglementation du stationnement public et son respect dans les principales centralités															
	E.5. Optimiser l'offre de stationnement existante															

Axe	Action	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	E.6. Optimiser le réseau routier existant															
F. Une logistique urbaine durable	F.1. Fédérer les acteurs de la logistique urbaine dans l'agglomération															
	F.2. Adapter la réglementation du transport de marchandises en ville aux enjeux environnementaux															
	F.3. Organiser et optimiser la logistique de proximité															
	F.4. Favoriser le report modal des grands flux logistiques															
	F.5. Concilier transport agricole et mobilité durable															

K. CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES RETENUS POUR L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLUI-HM SUR L'ENVIRONNEMENT

K.I. Introduction

Le suivi de la mise en œuvre du PLUi-HM nécessite de déterminer des indicateurs permettant d'identifier l'évolution future du territoire. Ces indicateurs permettent d'évaluer les effets de la mise en œuvre des orientations du PLUi-HM sur le territoire, notamment sur ses composantes environnementales.

Un indicateur correspond à une donnée quantitative ou qualitative qui permet de caractériser une situation évolutive, une action ou les conséquences d'une action, afin de les évaluer et les comparer à leur état à différentes dates.

Le PLUi-HM définit des indicateurs qu'il estime « pertinents », c'est-à-dire dont le renseignement et la mobilisation sont réalisables au regard des données disponibles pour la collectivité. Il ne s'agit donc pas d'établir un état des lieux complet des études et programmes environnementaux conduits sur le territoire mais de souligner les évolutions qui reflètent le mieux l'impact des orientations et dispositions du document d'urbanisme.

L'évaluation débute à la date d'approbation du PLUi-HM et se fera au regard des données présentes dans l'état initial de l'environnement.

K.II. Liste des indicateurs pour l'évaluation du projet

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
Consommation d'espace	Evolution de la SAU	Décennale	AGRESTE / Chambre d'agriculture
	Part des surfaces artificialisées au regard des besoins entre espaces urbains, agricoles et naturels. Evolution de ces surfaces en lien avec : - Les objectifs fixés (SRADDET, ZAN...) - L'évolution démographique sur le territoire - Le maintien des services écosystémiques - ...	Quinquennale	Caen la mer
	Analyse des surfaces disponibles en zones U et AU ainsi que des possibilités de densification des zones U	Quinquennale	Caen la mer / AUCAME
	Surface disponible et taux d'occupation des ZAE	Quinquennale	Caen la mer
Paysages et patrimoine	Existence de dispositifs de protection du patrimoine bâti / des formes urbaines (monuments historiques, AVAP...)	Quinquennale	Atlas des Patrimoines / UDAP

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
	Existence de dispositifs de protection des paysages (sites classés ou inscrits) ou de plans d'action en faveur des paysages (plan paysage, grand site, label Grand Site de France)	Quinquennale	DREAL / Région Normandie
	Linéaire de murs protégés (m)	Quinquennale	Caen la mer
Biodiversité et milieux naturels	Linéaires de haies protégées (m)	Quinquennale	Caen la mer
	Surface d'habitat faisant l'objet de mesures compensatoires (m ²)	Quinquennale	DREAL
	Surface et tendance d'évolution des espaces naturels y compris en zones urbaines (N ou autres indicées à caractère naturel, EBC...)	Quinquennale	Caen la mer
	Inventaires et suivis des habitats et des espèces	Quinquennale	Caen la mer
	Mesures de protection de la biodiversité mises en œuvre	Quinquennale	Caen la mer / CEN / DREAL
	Effets constatés du développement progressif de l'urbanisation / l'artificialisation en termes de surface et de fragmentation (densité de haies et obstacles aux écoulements)	Quinquennale	ANBDD / DREAL
	Evolution des corridors écologiques terrestres et aquatiques (TVB, coupures d'urbanisation...)	Quinquennale	Caen la mer
Risques et nuisances	Evolution du trafic routier sur les voies les plus circulantes (comptage routier)	Quinquennale	Département
	Surfaces urbanisées ou urbanisables situées en zones à risques (y compris dans les zones vulnérables à l'élévation du niveau de la mer)	Quinquennale	Caen la mer
	Nombre d'arrêtés dus aux inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, submersion marine)	Quinquennale	Géorisques
	Nombre d'arrêtés dus aux mouvements de terrain ou effondrements de cavités	Quinquennale	Géorisques
Qualité de l'air et émission de GES	Nombre de validation de billets tous réseaux confondus	Quinquennale	TWISTO
	Nombre de déplacements par jour par type de déplacements (piéton, voiture, transport en commun, vélo)	Quinquennale	AUCAME
	Linéaires d'aménagements cyclables (km)	Quinquennale	Caen la mer
	Concentration des principaux polluants atmosphériques	Quinquennale	Atmo Normandie
	Evaluation des émissions de GES	Quinquennale	Atmo Normandie
Déchets	Part du tri sélectif (%) dans les déchets collectés sur Caen la mer	Quinquennale	Caen la mer
	Volume total de déchets	Quinquennale	Caen la mer
Ressources	Production d'énergie renouvelable (MWh)	Quinquennale	ORECAN
	Consommation en eau potable (m3)	Quinquennale	Syndicats d'eau (Eau du Bassin Caennais, SMAEP du vieux Colombier)

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
	Capacité d'approvisionnement en eau potable suffisant	Quinquennale	Caen la mer
	Pourcentage ou quantité de dispositifs individuels d'assainissement dysfonctionnant	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
	Capacité résiduelle annuelle des stations d'épuration	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
	Conformité des Eaux Résiduaires Urbaines	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées

K.III. Liste des indicateurs pour l'évaluation de la capacité d'accueil du littoral

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
01 eau				
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Capacité d'approvisionnement en eau potable suffisante	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à garantir le bon accès à l'eau toute l'année	Capacité résiduelle de production d'eau potable et volume d'eau importée (été/hiver)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Nombre de jours de restriction par arrêté préfectoral	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Volume d'eau consommée par mois	quantitatif	Quinquennale	Syndicats d'eau (Eau du Bassin Caennais, SMAEP du vieux Colombier)
Capacité à préserver une qualité de l'eau compatible avec les différents usages du bassin-versant et de la mer	Qualité des eaux de baignade et nombre de jours de fermeture des plages	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	% ou quantité (nombre) de dispositifs individuels d'assainissement dysfonctionnant	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de	Capacité résiduelle annuelle de la station d'épuration	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Conformité ERU (Eaux Résiduaire Urbaines)	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
02 gestion des pratiques				
Capacité à éviter des pratiques déstabilisatrices voire irréversibles sur les sites naturels sensibles	Actions mises en œuvre pour la prise de conscience des visiteurs des sites naturels sensibles	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
03 air				
Capacité à garantir la qualité de l'air et à limiter ou réduire les émissions de GES	Suivi des niveaux de pollution de l'air	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atmo Normandie
	Évaluation des émissions de GES	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atmo Normandie
04 artificialisation				
Capacité à maîtriser l'extension urbaine	Evolution de la consommation d'espace	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Analyse des surfaces disponibles en zones U et AU ainsi que des possibilités de densification des zones U	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer / AUCAME
05 autres usages du sol				
Capacité à préserver les espaces nécessaires aux autres usages	Surface disponible et taux d'occupation des ZAE	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Evolution de la Surface Agricole Utile et utilisée	quantitatif	Décennale	AGRESTE / Chambre d'agriculture
	Surface et tendance d'évolution des espaces naturels y compris en zones urbaines (N ou autres indicées à caractère naturel, EBC...)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Surfaces urbanisées ou urbanisables situées en zones à risques (y compris dans les zones vulnérables à l'élévation du niveau de la mer)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
06 maintien biodiv				
Capacité à préserver la biodiversité littorale (préservation, limitation des impacts...)	Inventaires et suivis des habitats et des espèces	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Mesures de protection mises en œuvre	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer / CEN / DREAL
	Effets constatés du développement progressif de l'urbanisation / l'artificialisation en termes de surface et de fragmentation	qualitatif	Quinquennale	ANBDD / DREAL

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
	(densité de haies et obstacles à l'écoulement)			
Capacité à maintenir une trame verte et bleue cohérente	Evolution des corridors écologiques terrestres et aquatiques (TVB, coupures d'urbanisation...)	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à maintenir le caractère local du patrimoine bâti	Existence de dispositifs de protection du patrimoine bâti / des formes urbaines (monuments historiques, AVAP, instauration de zone de permis de démolir...)	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atlas des Patrimoines / UDAP
Capacité à préserver les spécificités et la qualité paysagères	Existence de dispositifs de protection des paysages (sites classés ou inscrits), ou de plans d'action en faveur des paysages (plan de paysage, grand site, label Grand Site de France)	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	DREAL / Région Normandie
08 démographie				
Capacité à assurer le maintien et le renouvellement des populations permanentes	Nombre d'habitants permanents	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Indice de jeunesse (rapport entre les - de 20 ans et les + 60 ans)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Part et évolution de la population active (entre 15 et 64 ans selon INSEE)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
09 mobilités, déplacements				
Capacité à maintenir des conditions de vie acceptables	Saturation des espaces de stationnement	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Suivi des fiches horaires du réseau TWISTO	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
10 santé				
Capacité à adapter l'offre de services d'intérêt général, à une population changeante en nombre et en composition	Nombre d'équipements en lien avec la santé	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
11 déchets				
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de	Volume annuel de déchets collectés	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année				
Capacité à préserver le fonctionnement social	Coût de traitement des déchets (ramassage, acheminement, tri et traitement...) y compris en termes de personnel mobilisé (employés municipaux et saisonniers)	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
12 immobilier, logement				
Capacité à assurer la mixité résidentielle et sociale	Nombre de logements projetés à 2040	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Taux de vacance des logements (> 2 ans)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Taux de résidences principales et secondaires	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Evolution de la part des résidences secondaires	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	AUCAME
	Caractérisation des acheteurs : > « investisseurs » vs « accédants » (OLONN) > « part des emménagements ext. à CLM » (INSEE 2023)	qualitatif	Quinquennale	AUCAME
	Politiques publiques adaptées aux primo-accédants et accessions sociales ou abordables... (PSLA, vente HLM...) > nb et part des logements livrés en accession abordable (bilan PLH) > nb de conventions signées pour l'accession abordable (promoteurs/CLM)	qualitatif	Quinquennale	AUCAME / Caen la mer
Capacité à préserver les espaces nécessaires aux autres usages	Surface disponible et localisation pour réaliser les nouveaux	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
13 économie, saisonnalité				
Capacité à maintenir un équilibre démographique entre les populations permanente et temporaire	Niveau de fréquentation touristique connue ou estimée (y compris pour le touriste à la journée) et rapport à la population permanente	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
Capacité à maintenir localement les emplois permanents et à les diversifier	Part des emplois liés au tourisme par rapport aux autres secteurs yc métiers spécifiques (marins, charpentiers de marine, conchyliculteurs, paludiers, ...).	quantitatif	Quinquennale	URSSAF
Capacité à maintenir localement les emplois permanents et à les diversifier	Volume des migrations domicile-travail et kilomètres parcourus	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à maintenir une activité économique hors saison	Nombre d'établissements d'hébergement touristiques et période d'ouverture	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Capacité d'hébergement touristique par commune	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer

L. RESUME NON TECHNIQUE DE L'EVALUATION DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

L.I. Evaluation des incidences du PADD sur l'environnement

Au moment de l'élaboration du PADD, Caen la mer s'est penchée sur plusieurs hypothèses d'évolution sur la période projetée pour l'application du PLUi-HM (2027-2040). Ainsi 3 scénarios ont été étudiés concernant l'organisation urbaine et 3 scénarios concernant la croissance démographique. Chaque scénario d'organisation urbaine a été confronté / croisé avec chacun des scénarios de croissance démographique.

L'analyse du croisement des scénarios « organisation urbaine » avec les scénarios « croissance démographique » est présentée ci-après. Cette analyse a permis aux élus de valider un scénario d'évolution pour le PLUi-HM que l'on estime le meilleur compromis impact environnemental / développement au global : il s'agit du **croisement du scénario « armature » de l'organisation urbaine avec le scénario « tendanciel » de la croissance démographique**.

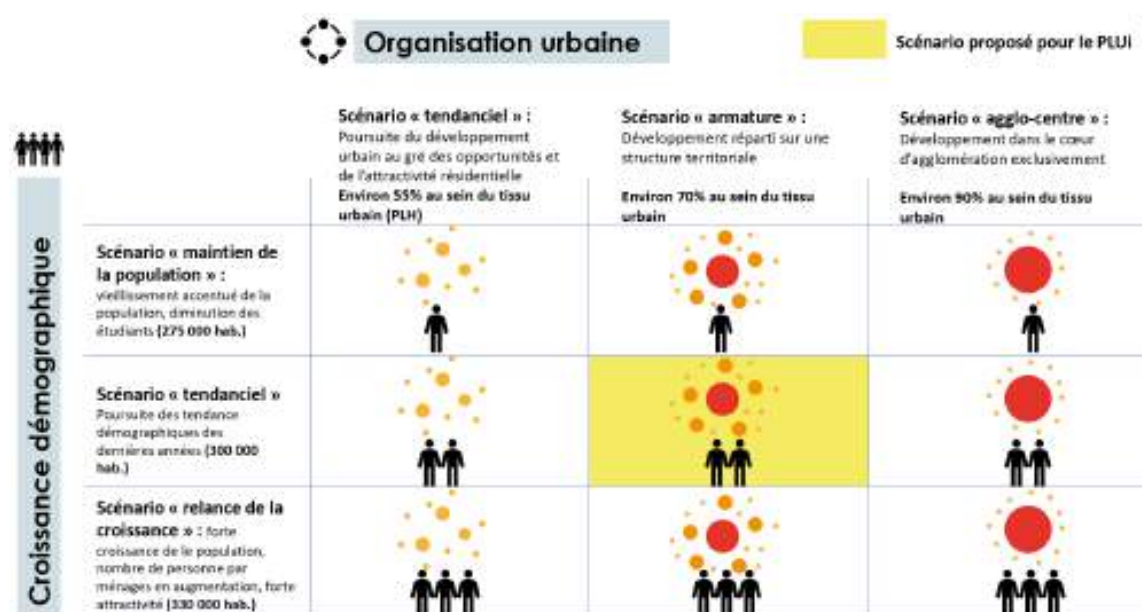


Figure 175 – Croisement des scénarios « organisation urbaine » avec les scénarios « croissance démographique »

Cependant, le scénario validé ci-dessus ne permettait pas le développement de la collectivité tout en s'assurant de la capacité des ressources, notamment la ressource en eau potable. Ainsi, le **scénario retenu** sera similaire au scénario validé par les élus mais avec un objectif démographique fixé à **290 000 habitants** au lieu de 300 000 permettant un impact environnemental réduit autant que possible.

L.I.1. Synthèse de l'analyse des orientations du PADD

Note : les thématiques marquées d'une astérisque sont communes avec l'étude de la capacité d'accueil du Littoral.

Légende : **vert** : pris en compte ; **jaune** : partiellement pris en compte ; **orange** : non pris en compte ; blanc : non concerné

Thème	Orientations	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre *
Démographie et habitat	Développement de l' offre de logement et répartition territoriale	Développer une offre nouvelle de logements tenant compte des dynamiques démographiques et économiques														
		Organiser le développement de l'offre de logements dans une logique de proximité														
		Optimiser le potentiel de développement au sein des espaces déjà urbanisés														
	Qualité des logements et résilience énergétique	Soutenir des modes de production innovants pour développer des logements agréables à vivre et répondre à l'évolution des modes d'habiter														
		Accélérer la rénovation énergétique du parc de logements														
		Préserver et/ou conforter le cadre de vie des habitants														
	P a r	Proposer une offre de logements attractive pour														

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources		
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culture*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		les familles															
		Développer un parc de logements adapté à tous les types de ménages et fluidifier le parcours résidentiel															
		Maitriser les prix du foncier et favoriser l'accèsion à la propriété															
		Maintenir et équilibrer la part de logements sociaux pour répondre aux besoins et optimiser l'occupation du parc social															
	Habitat des publics spécifiques	Répondre aux besoins des plus fragiles dans un contexte économiques et social de plus en plus contraint															
		Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population															
		Répondre au besoin spécifique des jeunes															
Emplois, activités économiques et agriculture	Emplois et activités économiques	Soutenir une dynamique d'innovation et de créativité															
		S'inscrire dans une logique de relocalisation d'activités et de réindustrialisation du territoire															
		Améliorer le lien entre les emplois et l'habitat															
		Optimiser et spécialiser l'usage des grandes zones d'activités économiques présentes sur le territoire et les moderniser															
	Agri cult ure	Maintenir les terres agricoles et conforter leurs exploitations															

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		Garantir une bonne coexistence entre les activités agricoles et urbaines															
		Soutenir la diversification de l'activité vers une agriculture de proximité															
		Favoriser des actions permettant de limiter le déplacement des engins agricoles et le regroupement parcellaire															
Tourisme et loisirs	Valoriser les caractéristiques naturelles, patrimoniales et identitaires du territoire pour promouvoir un tourisme durable et local, levier de développement territorial																
	S'appuyer sur la Vallée de l'Orne pour mieux connecter le littoral, les campagnes et le cœur urbain																
Sobriété foncière	Inscrire Caen la mer dans la trajectoire Zéro Artificialisation Nette – 2050 et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels																
	Mettre en place les principes d'aménagement et d'optimisation des espaces permettant de répondre à cet objectif																
Biodiversité et Identifiés pays	Préserver la variété des paysages pour affiner l'identité du territoire																

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		Préserver les espaces agricoles et naturels qui composent les coupures entre les espaces urbanisés															
	Trame verte, bleue et noire	Préserver, restaurer et valoriser la trame verte et bleue du territoire, dans toutes ses composantes															
		Valoriser et préserver les ressources végétales, notamment les haies et le patrimoine boisé															
		Délimiter et mettre en œuvre la trame noire															
	Biodiversité et nature en ville	Conforter la biodiversité															
		Développer la biodiversité en ville															
		Adapter la palette végétale aux différents milieux du territoire															
Aménagement et formes urbaines	Structure du territoire	Renforcer l'armature urbaine du territoire en s'appuyant sur les pôles et les "espaces de vie" dans une logique de proximité															
		Renforcer le rôle des centres-villes et des centres-bourgs du territoire															
	Formes urbaines	Encourager l'innovation urbaine et architecte dans un objectif de développement durable															
		Lutter contre la banalisation des paysages															

Thème	Orientations		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
			Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		Privilégier la mixité des fonctions et des formes urbaines															
		Favoriser une densification respectueuse du contexte urbain et porteuse d'amélioration du cadre de vie															
	Entrées de ville et franges urbaines	Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville															
		Qualifier les franges des espaces urbains															
	Patrimoine	Valoriser le patrimoine bâti de Caen la mer															
		Assurer la pérennité de certains éléments constitutifs du patrimoine en leur redonnant une fonction															
Commerces, équipements et services	L' offre commerciale	Privilégier le commerce de proximité															
		Limiter le développement de zones commerciales et favoriser leur renouvellement															
		Encadrer les nouvelles pratiques commerciales															
	L' offre d' é	Organiser et équilibrer l' offre en équipements sur le territoire en lien avec l' armature urbaine et les espaces de vie															

Thème	Orientations			Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
				Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		Favoriser une mutualisation de l'offre en équipements entre les communes et selon les usages																
		Améliorer la visibilité et l'accessibilité aux équipements																
		Poursuivre la rénovation énergétique et la modernisation des équipements																
Mobilités	Mobilités actives	Poursuivre l'aménagement d'infrastructures cyclables et piétonnes pour mailler Caen la mer et la relier aux territoires voisins																
		Rééquilibrer le partage des espaces publics au profit des mobilités actives et des personnes à mobilité réduite																
		Développer des services relatifs aux mobilités actives																
	Transports en commun	Développer l'offre des transports en commun pour répondre aux enjeux de chaque territoire																
		Faciliter l'intermodalité au cours d'un même déplacement																
		Renforcer l'usage du train pour desservir le territoire																
	Déplacements routiers	Encourager la réduction de l'usage individuel de la voiture																
		Hiérarchiser le réseau de voirie existant pour en optimiser l'usage																

Thème	Orientations	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
		Accompagner la transition énergétique des déplacements routiers et la mise en œuvre de la zone à faibles émissions														
		Renforcer la mise en place d'une logistique durable														
	Stationnements	Développer le réseau de parkings relais et les aires de covoiturage														
		Développer l'offre de stationnement destinée aux vélos														
		Réorganiser le stationnement en centre-ville de Caen pour améliorer son accessibilité par tous														
		Adapter le nombre de stationnement à l'évolution des pratiques de mobilité														
Risques, résilience, santé, ressources et énergies	Risques, nuisances et santé	Agir pour un aménagement résilient de l'espace prenant en compte la gestion des risques liés aux inondations														
		Limitier l'exposition des populations aux risques et nuisances existants sur le territoire														
		Anticiper les effets du dérèglement climatique														
		Promouvoir un urbanisme favorable à la santé														
	Gestion des ressources	Protéger la ressource en eau et favoriser sa réutilisation														
		Définir une gestion performante et différenciée des déchets en fonction de leur type et lieu de stockage														

Thème	Orientations	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	Favoriser et encadrer la mise en place de dispositifs de production d'énergies renouvelables diversifiés, performants et innovants															

Au global, on remarque que l'ensemble des thématiques environnementales a été prise en compte. Les récurrences de non prise en compte concerne le patrimoine historique et la consommation de l'espace. Les orientations du PADD ne sont pas explicites sur ces sujets d'où le classement en orange. Cependant, le règlement pourra préciser les choses.

L.I.2. Synthèse de l'analyse du PADD par thématiques

a) Biodiversité et milieux naturels

Incidences négatives	• Consommation d'espace naturel ou agricole pour répondre aux besoins de logements et de développement économique • Consommation d'espace naturel ou agricole liée au développement des infrastructures d'hébergement touristiques • Valorisation des cours d'eau, des boisements, des paysages en général conduisant à une augmentation de la fréquentation de ces milieux • Possible dégradation des Trames verte, bleue et noire liée aux nouvelles constructions
Incidences positives	• Densification au sein de l'enveloppe urbaine privilégiée • Renouveau urbain privilégié • Valorisation des cours d'eau, des boisements, des paysages en général amenant à une prise de conscience du respect de ces milieux • Classement des réservoirs de biodiversité en zone N • Préservation des paysages et des espaces naturels • Conforter les modes de gestion agricoles en adéquation avec le maintien de la Trame Verte et Bleue • Protection des haies, du patrimoine boisé, des vallées et plus globalement des caractéristiques marquantes du paysage • Maintien et développement de la biodiversité dans le tissu urbain par l'aménagement de nouveaux espaces lors d'opérations d'aménagement, par la préservation du végétal, du sol et de l'eau

b) Paysages et patrimoines

Incidences négatives	• Modifications des perceptions des habitants et visiteurs du territoire liées à des projets peu qualitatifs d'extension ou de renouvellement urbain • Banalisation du paysage et dégradation du cadre de vie • Dégradation des vues et silhouettes sur les bourgs liées à de nouvelles constructions en extension, nouvelles franges urbaines peu qualitatives • Impact sur l'activité agricole qui participe au maintien et à l'entretien des paysages • Impact sur les sites remarquables du point de vue paysager lié au développement de l'offre touristique • Modification du paysage liée au développement des énergies renouvelables

Incidences positives	• Intégration paysagère des nouvelles constructions • Intégration paysagère des systèmes de production d'énergie renouvelable • Limitation de la hauteur des nouvelles constructions en cohérence avec le bâti environnant • Maintien / création de lisières avec la zone agricole • Réduction de la consommation d'espace vis-à-vis des documents d'urbanisme précédents • Préservation des ceintures vertes des bourgs et villages • Amélioration des aménagements des portes d'entrée des lieux de vie • Préservation du patrimoine bâti local • Soutien d'une agriculture de proximité • Préservation des paysages liés à la ressource en eau

c) Qualité des milieux, ressources naturelles de Caen la mer et leur gestion

Incidences négatives	• Augmentation des consommations d'énergie liée aux nouvelles constructions • Augmentation des flux de déplacement liée à l'accueil de nouveaux habitants / entreprises engendrant des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires • Augmentation de la consommation d'eau potable et de la production d'eaux usées liées à l'accueil de nouveaux habitants • Augmentation de la production de déchets liée à l'accueil de nouveaux habitants • Ressource en eau potable limitée • Augmentation de l'imperméabilisation des sols et donc de la quantité d'eau pluviale à gérer
Incidences positives	• Adaptation du territoire aux changements climatiques • Encouragement à la mise en œuvre de solutions énergétiques durables • Consolidation de la trame urbaine et territoire limitant les trajets domicile-travail • Développement des liaisons douces • Volonté de poursuivre la politique de gestion de l'eau • Volonté de rester performant dans la gestion des déchets

d) Vulnérabilité des personnes et des biens vis-à-vis des risques et des nuisances

Incidences négatives	• Risque accru par les constructions supplémentaires et l'accueil de population supplémentaire • Risque technologique accru par l'accueil d'entreprises supplémentaires • Augmentation des nuisances sonores liée à la densification ou à la création de nouvelles zones d'activités (augmentation du trafic)
Incidences positives	• Réduction des risques d'inondations via la préservation des espaces qui constituent des zones de rétention • Préservation des nouvelles constructions face au risque d'inondations • Maîtrise de l'urbanisation à proximité des activités engendrant des risques technologiques • Encouragement à la mobilité durable et à la réduction des déplacements en faveur d'une diminution des nuisances sonores

L.II. Evaluation des incidences du projet de zonage sur l'environnement

L.II.1. Les paysages

Dans l'ensemble, le PLUi-HM intègre de manière satisfaisante la question paysagère. Les impacts des constructions sur les paysages sont limités par l'intermédiaire de diverses dispositions retenues dans le règlement (implantation, taille, etc.). Ces prescriptions assurent notamment l'homogénéité des ensembles urbains.

Par ailleurs, les représentations graphiques des éléments paysagers remarquables participent à la préservation des paysages naturels et urbains. Ces dispositifs sont complétés par le zonage et le règlement qui limitent l'extension urbaine et incitent systématiquement à la prise en compte de l'environnement paysager en cas de constructions nouvelles.

La prise en compte du paysage en entrée de ville, en bordure de voie, en lisière agricole s'effectue à travers les OAP sectorielles mais également à travers l'OAP thématique « environnement ». Elles imposent des mesures d'insertion paysagère des nouveaux quartiers dans leur environnement : traitement des lisières avec la zone agricole, traitement des franges avec la zone bâtie existantes...

D'autre part, au travers des inscriptions graphiques, le PLUi-HM porte une attention particulière aux éléments de patrimoine qui participent à la qualité paysagère du territoire.

MESURES :

- Evitement : Protéger le patrimoine bâti, paysager et végétal identitaire de Caen la mer
- Réduction : Assurer une bonne intégration des nouveaux quartiers et des nouvelles zones économiques (OAP)

L.II.2. La biodiversité et les milieux naturels

L'ouverture à l'urbanisation en extension impactera directement et principalement des terrains agricoles. Ces espaces jouent un rôle dans la préservation de la faune et de la flore (reproduction, chasse...). La biodiversité spécifique, et dans une moindre mesure les habitats naturels, en seront donc affectés.

La consommation d'espaces demeure toutefois maîtrisée, notamment en favorisant la densification au sein des zones bâties.

La Trame Verte et Bleue est maintenue du fait de l'absence d'aménagements remettant en cause la fonctionnalité des continuités écologiques. De plus, la protection de la Trame Verte et Bleue est renforcée par le classement des réservoirs de biodiversité du SCoT en zone N ou A et par l'identification d'éléments participant à la Trame Verte et Bleue tels que les mares et les haies/alignements d'arbres (article L.151-23 du Code de l'urbanisme).

Par ailleurs, le règlement prévoit des mesures permettant de limiter les impacts des zones urbaines et à urbaniser sur la biodiversité. Il incite par exemple à conserver les éléments végétaux existants ou à les remplacer par des essences locales si leur conservation n'est pas possible. Il prévoit également la préservation des mares. Ainsi, ces dispositions limitent autant que possible la fragmentation de la Trame Verte et Bleue liée aux espaces artificialisés.

Enfin, les OAP s'inscrivent également dans une logique de préservation de la biodiversité : liaisons douces, conservation d'éléments végétaux, conservation de mares, création de haies, implantations d'arbres, diversification des strates (herbacées, arbustives, arborées).

MESURES :

- Evitement : Protection de mares, de haies, d'arbres isolés, de bois pour permettre le maintien de la biodiversité.
- Evitement : Favorisation de la densification au sein de la zone bâtie existante.
- Réduction : Pourcentage d'espace libre imposé au sein des zones AU pour favoriser le maintien de la Trame Verte et Bleue.

L.II.3. Les risques

Bien que certaines zones AU se situent à proximité d'un risque identifié, le règlement du PLUi-HM permet de réduire au maximum les incidences de ce risque sur la population.

MESURES :

- Réduction : prise en compte du règlement associé aux Plans de Prévention des Risques
- Réduction : les zones d'activités économiques sources de nuisances sont autant que possible écartées des riverains
- R : les aménagements sont réglementés au sein du périmètre de précaution lié aux axes de ruissellement des eaux pluviales

L.II.4. Les ressources

Le PLUi-HM prévoit les dispositions adéquates visant à l'alimentation en eau potable, un traitement des eaux usées et une gestion des eaux pluviales satisfaisantes, et limitant autant que possible les impacts sur l'environnement bien qu'un pourcentage d'imperméabilisation maximal pour les opérations aurait été apprécié.

Les OAP intègrent aussi une présence du végétal non négligeable contribuant à favoriser l'infiltration des eaux.

Concernant la gestion des déchets, le PLUi-HM prévoit les éléments nécessaires et rappelle le respect du règlement intercommunal de collecte des déchets.

MESURES :

- Evitement : raccordement au réseau d'eau usée dès que possible
- Réduction : recours aux énergies renouvelables favorisé
- Evitement : aucune construction dans les périmètres immédiat et rapproché des captages d'alimentation en eau potable

L.II.5. Evolution du zonage et analyse en l'absence de mise en œuvre du PLUi-HM

ZONE	Surface (ha) avant élaboration PLUi	Surface (ha) après élaboration PLUi	Evolution (ha)
A	17 825	18 599	+ 774
AU	1 283	494	- 790
N	7 174	7 148	- 26
U	10 492	10 925	+ 433

Ainsi, en comparaison avec les PLU initialement en vigueur sur le territoire de Caen la mer, le PLUi-HM permet la récupération de 774 ha de terres agricoles (initialement classées à bâtir dans les PLU initiaux) et l'annulation de 790 ha de zones AU.

	Avant élaboration PLUi		Après élaboration PLUi			
PRESCRIPTIONS	Surface (ha)	Linéaire (m)	Surface (ha)	Linéaire (m)	Evolution surface (ha)	Evolution linéaire (m)
Espace boisé classé	978		1 305		+ 327	
Haies à protéger	13	292 095	7	349 750	- 5	+ 57 655
Mur à protéger		43 026		53 332		+ 10 307
Liaisons douces		139 076		166 024		+ 26 947

Ainsi, en comparaison avec les PLU initialement en vigueur sur le territoire de Caen la mer, le PLUi-HM permet la protection d'environ 5,8 km de haies supplémentaires et d'environ 10 km de murs supplémentaires. Il permet également la mise en œuvre d'environ 2,7 km de liaisons douces supplémentaires. Il protège 327 ha d'espaces boisés supplémentaires.

Le PLUi-HM peut donc être évalué plus vertueux pour le territoire que les PLU précédents.

L.II.6. Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)

L'ensemble des STECAL en zone A représente une superficie d'environ 14,3 ha soit 0,1% de la zone A du PLUi-HM.

L'ensemble des STECAL en zone N représente une superficie d'environ 134,3 ha soit 1,9 % de la zone N du PLUi-HM.

Plusieurs STECAL sont soumis à des risques. Les risques seront pris en compte en amont de la conception des projets afin de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement et le risque encouru par les usagers. Le règlement impose des règles d'aménagement différentes pour les STECAL qui visent une intégration optimale dans le paysage et l'environnement pour ces projets limités en nombre et en surface induisant un impact environnemental moindre.

Ainsi, la faible taille de ces secteurs ajoutée à la prise en compte du règlement du PLUi-HM et des servitudes d'utilité publique qui s'imposent permettra de réduire au maximum l'impact de ces secteurs sur l'environnement. Les dispositions de constructions seront adaptées afin d'éviter tout risque sur la population.

L.II.7. Les Emplacements Réservés (ER)

Les ER concernent de petites surfaces et seront aménagés dans le respect de l'environnement en tenant compte du règlement du PLUi-HM permettant de minimiser les incidences sur l'environnement quand elles existent. Certains ER auront un impact positif sur l'environnement comme cité ci-dessus.

L.III. Evaluation des incidences des OAP thématiques sur l'environnement

Les incidences de chaque OAP thématique ont été évaluées au regard des grandes thématiques environnementales :

Paysage	• Consommation d'espace • Paysage / Cône de vue • Patrimoine historique et culturel
Biodiversité et milieux naturels	• Impact sur les continuités écologiques • Impact sur les réservoirs de biodiversité • Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain
Risques	• Ruissellements des eaux pluviales • Inondations par débordement cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine • Présence de cavités • Phénomène de retrait gonflement des argiles • Présence de sites et sols pollués • Nuisances sonores • Risque technologique et industriel
Ressources	• Impact sur la ressource et son approvisionnement • Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre

Comme le montre le tableau de synthèse suivant, la majeure partie des OAP thématiques œuvre pour la préservation de l'environnement avec des incidences principalement faibles à positives. La thématique habitat présente quelques incidences modérées non pas par des actions directement néfastes mais par un manque de prise en compte explicite. Cependant, les règlements écrit et graphique ainsi que les OAP sectorielles permettront de réduire ces incidences.

Thèmes		OAP thématiques			
		OAP « environnement »	OAP « habitat »	OAP « activités économiques »	OAP « mobilités »
Paysage	Consommation d'espace				
	Paysage / Cône de vue				
	Patrimoine historique et culturel				
Biodiversité et milieux naturels	Impact sur les continuités écologiques				
	Impact sur les réservoirs de biodiversité				
	Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain				
Risques	Ruissellements des eaux pluviales				
	Inondations par débordement de cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine				
	Présence de cavités				
	Phénomène de retrait-gonflement des argiles				
	Présence de sites et sols pollués				
	Nuisances sonores				
	Risques technologique et industriel				
Ressources	Impact sur la ressource et son approvisionnement				
	Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre				

Légendes :

Incidence positive	Incidence négligeable	Incidence faible	Incidence modérée	Incidence forte	Sans objet

L.IV. Evaluation des incidences des OAP sectorielles

Plusieurs prescriptions communes à l'ensemble des OAP ont été définies. Elles concernent :

- l'aménagement des lisières entre espaces urbanisés et espaces naturels ou agricoles,
- la prise en compte des nuisances sonores à proximité des axes de circulation,
- les zones humides,
- les zones à risque : inondation, ruissellement des eaux pluviales, effondrement des cavités souterraines, retrait-gonflement des argiles

Les prescriptions communes aux OAP sectorielles proposées correspondent à des mesures de réductions des impacts environnementaux.

Les incidences de chaque OAP sectorielle (147 au total) ont été évaluées au regard des grandes thématiques environnementales :

Paysage	• Consommation d'espace • Paysage / Cône de vue • Patrimoine historique et culturel
Biodiversité et milieux naturels	• Impact sur les continuités écologiques • Impact sur les réservoirs de biodiversité • Impact sur la biodiversité « ordinaire » en milieu urbain
Risques	• Ruissellements des eaux pluviales • Inondations par débordement cours d'eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine • Présence de cavités • Phénomène de retrait gonflement des argiles • Présence de sites et sols pollués • Nuisances sonores • Risque technologique et industriel
Ressources	• Impact sur la ressource et son approvisionnement • Impact sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre

Légende des impacts résiduels, après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction :

Nul ou Positif	Négligeable	Faible	Modéré	Fort

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Mondeville, Colombelles, Giberville – OAP Cité du Plateau															
Ouistreham, Colleville-Montgomery, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer – OAP côtière															
Bretteville-sur-Odon, Carpiquet – OAP ZAE Koenig															
Caen, Mondeville – OAP Nouveau Bassin															
Authier – OAP Saint-Louet															
Authie – OAP Cussy															
Bénouville – OAP Le Clos des possibles															
Biéville-Beuville – OAP Route de la Bijude															
Biéville-Beuville – OAP Secteur d'habitat Ouest															
Blainville-sur-Orne – OAP Terre d'avenir															
Bourguebus – OAP rue de l'Eglise															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Bourguebus – OAP Cœur de bourg															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 1															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 2															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 3															
Bretteville-sur-Odon – OAP secteur 4															
Bretteville-sur-Odon – OAP Festyland															
Caen – OAP secteur Rethel															
Caen – OAP secteur Authie Nord Touraine															
Caen – secteur Caserne Folie-Couvrechef															
Caen - Bellivet															
Caen – secteur Trébucien															
Caen – Milère/Jacquard – quartier du Chemin vert															
Caen – secteur Detolle-Pompidou-Beaulieu															
Caen – secteur Gare sud															
Caen – secteur Montalivet															
Caen – Pierre Heuzé															
Caen – Grâce de Dieu Secteur sud-est															
Caen – Secteur Clémenceau															
Caen - Mémorial															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Caen – Université – Campus 1															
Caen – secteur Bénédictines															
Caen – secteur EPOPEA – Côte de Nacre												localement			
Caen – Clos Saint Germain															
Cairon – Creully / Villons															
Cairon – Secteur d'équipement Buron															
Cairon – Rue de Rots															
Cambes-en-Plaine – Haies d'épines															
Cambes-en-Plaine – Anciens abattoirs															
Carpiquet – Rue des Marettes															
Carpiquet – Bellevue															
Castine-en-Plaine – Rue du Parc (Hubert-Folie)															
Castine-en-Plaine – Le Grand Clos (Rocquancourt)															
Colleville-Montgomery – Quartier d'habitat sud															
Colleville-Montgomery – Grande Rue															
Colleville-Montgomery – Quartiers d'habitat Est															
Colleville-Montgomery – Rue du															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Château d'eau															
Colleville-Montgomery – Parc résidences de loisirs															
Colombelles – Cité du Calvaire															
Colombelles – Cité suédoise															
Colombelles – Pointe du Plateau / Campus technologique															
Colombelles – Jaurès/Spitzer															
Colombelles – Quartier Saint-Serge															
Colombelles – Centre-ville															
Colombelles – Îlot Jouhaux / Ancien collège															
Colombelles – Zone d'activités Lazzaro 4															
Cormelles-le-Royal – Entrée de bourg															
Cormelles-le-Royal – au bord de la Vallée Verte															
Cormelles-le-Royal – Rue du Champs de Foire															
Cuverville – Clos Cuvervilla															
Cuverville – Rue Alfred Richer / Rue de la grosse tour															
Cuverville – Rue de Démouville															
Démouville – Les Marvilles															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Démouville – Secteur de Malassis															
Démouville – Liberté / Des Jardins															
Epron – Route de Caen / Gay Lussac															
Epron – ZAC Orée du golf															
Eterville – Extension mixte Sud du bourg															
Eterville – Plateau nord															
Eterville – Résidence du château															
Eterville – Centre Route d'Aunay															
Fleury-sur-Orne – Ilot C															
Fleury-sur-Orne – Les Terrasses															
Fleury-sur-Orne – Les Hauts de l'Orne															
Giberville – Entrée de bourg sud															
Giberville – ZAC du Chemin de Clopée															
Giberville – rue de l'église / rue du Bois															
Giberville – Zone d'activités du Martray															
Grentheville – Cœur de bourg															
Hermanville-sur-Mer – Entrée de ville « sud »															
Hermanville-sur-Mer – Lotissement															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
du Pré Romain															
Hérouville-Saint-Clair – Presqu'île hérouvillaise															
Hérouville-Saint-Clair – Boulevard du Grand Parc															
Hérouville-Saint-Clair – Boulevard de la Paix															
Ifs – Secteur sud															
Ifs – Secteur de la Plaine															
Le Fresne Camilly – L'arrière de l'école															
Le Fresne Camilly – Rue de l'Eglise															
Lion-sur-Mer – L'îlot Doumer															
Lion-sur-Mer - Verdun															
Lion-sur-Mer – Rue de Caen															
Louvigny – Centre-bourg															
Louvigny – Entrée de ville															
Mathieu – Secteur de Laurélie															
Mathieu – Secteur de la gare															
Mondeville – Entrée de ville Avenue Pierre Mendès France															
Mondeville – Secteur du Chemin aux boeufs															
Mondeville – ZAC de Valleuil												localement			

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Mouen – Le Cœur de bourg															
Mouen – L'allée Ricard															
Ouistreham – La zone du Maresquier															
Ouistreham – Quartier Ouest d'habitat															
Périers-sur-le-Dan – Londel sud du bourg															
Périers-sur-le-Dan – La Dame nord du bourg															
Périers-sur-le-Dan – La Haute Rue															
Rots – ZAC de l'Orée d'Ardenne															
Rots - Lasson															
Rots – Rue Saint-Germain															
Rots – Les Drapeaux															
Saint-Aubin d'Arquenay – Les Gardinets															
Saint-Contest - Buron															
Saint-Contest – Cœur de bourg															
Saint-Germain-la Blanche Herbe – La ferme de Cussy															
Saint-Manvieu-Norrey – Le Colombier															
Saint-Manvieu-Norrey - Marcelet															
Sannerville – Grand-ouest															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
Sannerville – Les bambins															
Sannerville – Rouen / ancienne gare															
Sannerville – Cité des jardins															
Soliers – ZAC « le Parc »															
Soliers – Rue de Caen															
Soliers – Rue de la Chapelle															
Thaon – Rue du Château d'eau															
Thue-et-Mue – La Distillerie (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur du bourg (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur d'équipements (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Zone d'activités (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Secteur ouest (Bretteville-l'Orgueilleuse)															
Thue-et-Mue – Rue de Limare (Brouay)															
Thue-et-Mue – Le cœur de bourg (Cheux)															
Thue-et-Mue – Rue du Bocage (Cheux)															
Thue-et-Mue – Rue du Clos Bayeux															

Commune - OAP	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
	Consommation d'espace	Paysage / Cône de vue	Patrimoine historique et culturel	Continuités écologiques	Réservoirs de biodiversité	Biodiversité ordinaire en milieu urbain	Ruissellements	Inondations (cours d'eau, remontées de nappe, submersion)	Cavités	Retrait-gonflement des argiles	Sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologiques et industriels	Ressource	Qualité de l'air et gaz à effet de serre
(Le Mesnil-Patry)															
Thue-et-Mue – Secteur central (Putot-en-Bessin)															
Tourville-sur-Odon – Le Bas de Tourville															
Troarn – Route d'Argences 1															
Troarn – Route d'Argences 2															
Troarn – Route de Rouen															
Verson – Hameau Foulon															
Verson - Ecoquartier															
Verson – Entrée de ville nord-ouest															
Verson – Rue de l'Eglise															
Villons-les-Buissons – rue des Buissons															
Villons-les-Buissons – secteurs d'équipements															

Rappelons que le PLUi-HM de Caen la mer présente 147 OAP sectorielles. Ces OAP ont été préférentiellement positionnées dans les « pôles » mais également à proximité des services et de moyens de transport en commun permettant ainsi d'éviter / de réduire au maximum les incidences sur l'environnement et notamment la qualité de l'air.

Malgré le grand nombre d'OAP sectorielles, la quasi-totalité des thématiques analysées présentent des impacts résiduels nuls à faibles.

Seule une OAP présente un impact résiduel majeur pour la consommation d'espace agricole. Il s'agit de l'OAP de la ZAC Orée du golf sur la commune d'Epron. L'impact est lié à la taille de l'OAP (60 ha dont 13 ha non aménagés sur terres agricoles) mais également au fait que l'espace non bâti communal est extrêmement réduit actuellement (environ 40 ha). Ainsi la consommation d'espace liée à l'aménagement de ces 13 ha agricoles représente une proportion très élevée sur cette commune (77 % de la surface communale non bâtie).

Seule une OAP présente un impact résiduel fort lié à l'impact sur les continuités écologiques. Il s'agit de l'OAP de la Presqu'île hérouvillaise sur la commune d'Hérouville-Saint-Clair. L'impact est lié à la présence de la sous-trame thermophile qu'il n'a pu être évitée par les aménagements projetés. Or cette trame est difficilement compensable laissant un impact résiduel fort.

Huit OAP présentent des impacts résiduels modérés liés à différentes thématiques :

Communes	OAP	Thématique	Explications
Bretteville-sur-Odon, Carpiquet	ZAE Koenig	Consommation d'espace	OAP en extension sur des terres agricoles (32 ha) représentant 5 % de la surface communale non bâtie de Bretteville-sur-Odon et 4,5 % de la surface communale non bâtie de Carpiquet
Caen	Montalivet	Continuités écologiques	Sous-trame thermophile identifiée sur plusieurs espaces libres de construction dont les délaissés des voies ferrées. L'OAP ne permet pas la préservation et/ou la compensation de cette sous-trame
	EPOPEA – côte de Nacre	Nuisances sonores (localement)	OAP soumise à des nuisances sonores fortes à modérées. Bien qu'il y ait peu de logements au sein de cette OAP et que les dispositions d'isolation minimisent légèrement l'impact, ceux-ci seront localisés à proximité du périphérique et des nuisances sonores sans recul opéré.
Cuverville	Clos Cuvervilla	Paysage / Cône de vue	OAP à l'extrémité d'un « paysage de cultures à valoriser » supprimant un espace agricole de 5,6 ha
Démouville	Malassis	Consommation d'espace	OAP supprimant 10 ha de terres agricoles soit 5 % de la surface communale non bâtie
Giberville	Zone d'activités du Martray	Consommation d'espace	OAP supprimant 11,5 ha de terres agricoles soit 5 % de la surface communale non bâtie
Sannerville	Grand-ouest	Paysage / Cône de vue	¼ nord de l'OAP prévue en logements au sein d'un « paysage de culture à valoriser »

Thue-et-Mue (Bretteville- l'Orgueilleuse)	La Distillerie	Continuités écologiques	OAP totalement boisée (0,6 ha en dent creuse) identifiée au sein de la sous-trame boisée. Seule une bande arborée en limite ouest de l'OAP est maintenue

L.V. Etude des incidences de la mise en œuvre du PLUi-HM sur le réseau Natura 2000

Le PLUi-HM de Caen la Mer doit justifier de l'absence d'incidence significative sur les périmètres réglementaires suivants :

ZPS - Directive Oiseaux - Zone de protection spéciale

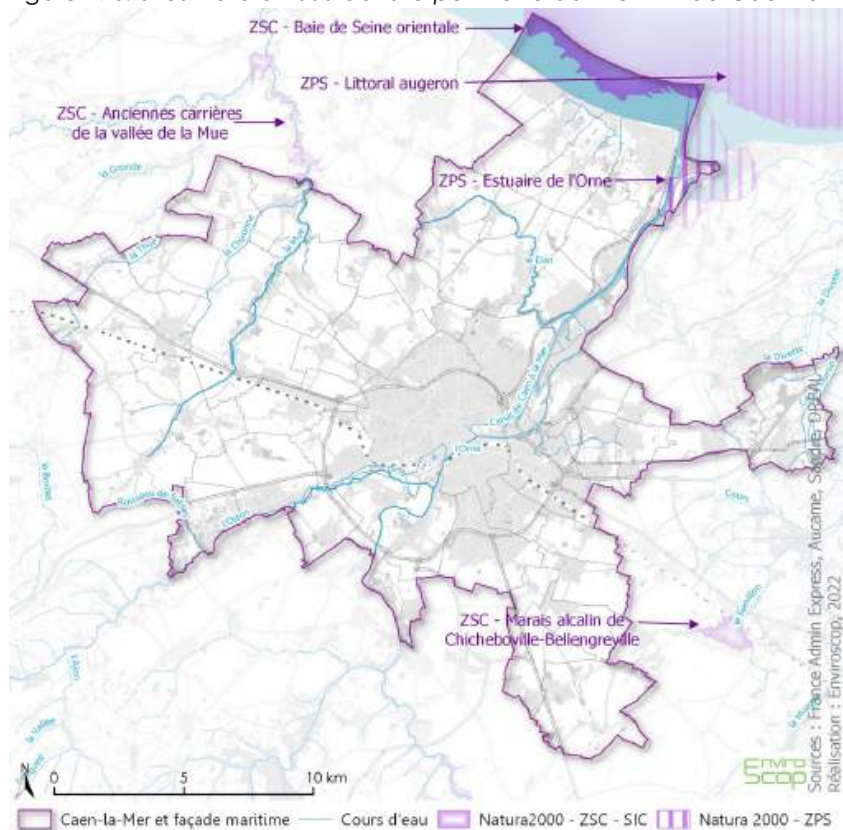
- Estuaire de l'Orne (FR2510059)
- Littoral augeron (FR2512001)

ZSC - Directive Habitats, Faune, Flore - Zone spéciale de conservation

- Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094)
- Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)
- Baie de Seine orientale (FR2502021)

Remarque : seule la ZPS - Estuaire de l'Orne est située dans le périmètre administratif du PLUi-HM. Les autres sites Natura 2000 sont situés à moins de 3 km de ce périmètre.

Figure 176. Sites Natura 2000 dans le périmètre du PLUi-HM de Caen la Mer



Les sites Natura 2000 situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Caen la mer ou à proximité sont liés au littoral ou à la présence d'anciennes carrières. De ce fait, seules les OAP situées à moins de 3 km sont étudiées dans la suite de l'évaluation des OAP sur les zones Natura 2000. Les OAP situées à plus de 3 km sont estimées comme n'ayant aucun impact sur les zones Natura 2000 car trop éloignées et situées sur des milieux très différents des habitats représentatifs des sites Natura 2000.

Remarque : aucune OAP n'est localisée à moins de 3 km de la ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094).

Les OAP analysées dans le cadre de l'évaluation des incidences sur la ZPS Estuaire de l'Orne sont : l'OAP intercommunale côtière, l'OAP quartier ouest de Ouistreham, l'OAP Maresquier de Ouistreham, l'OAP Gardinets de Saint-Aubin-d'Arquenay.

Les OAP analysées dans le cadre de l'évaluation des incidences sur la ZPS Littoral augeron sont : l'OAP intercommunale côtière.

Les OAP analysées dans le cadre de l'évaluation des incidences sur la ZSC Baie de Seine orientale sont : l'OAP intercommunale côtière, l'OAP rue du Château d'eau de Colleville-Montgomery, l'OAP parc résidences de loisirs de Colleville-Montgomery, l'OAP quartier d'habitat est de Colleville-Montgomery, l'OAP entrée de ville sud d'Hermanville-sur-Mer, l'OAP lotissement du Pré Romain d'Hermanville-sur-Mer, l'OAP îlot Doumer de Lion-sur-Mer, l'OAP Verdun de Lion-sur-Mer, l'OAP rue de Caen de Lion-sur-Mer, l'OAP quartier ouest d'habitat de Ouistreham.

Les OAP analysées dans le cadre de l'évaluation des incidences sur la ZSC Anciennes carrières de la vallée de la Mue sont : l'OAP Creully/Villons de Cairen, l'OAP rue de l'Eglise de Le Fresne-Camilly, l'OAP arrière de l'école de Le Fresne-Camilly, l'OAP rue du Château d'eau de Thaon.

Aucune des OAP étudiées dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 ne présente d'impact significatif sur les sites Natura 2000 suivants :

- ZPS - Estuaire de l'Orne (FR2510059)
- ZPS - Littoral augeron (FR2512001)
- ZSC - Baie de Seine orientale (FR2502021)
- ZSC - Anciennes carrières de la vallée de la Mue (FR2502004)

En outre, aucune OAP n'est suffisamment proche de la ZSC - Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville (FR2500094) pour présenter des impacts significatifs sur ce site Natura 2000.

Les incidences de l'urbanisation des zones AU et 2AU du PLUi-HM de Caen la Mer sur les sites Natura 2000 sont nulles.

L.VI. Evaluation des incidences du POA habitat sur l'environnement

Le POA H vise la rénovation énergétique des logements. Cette rénovation aura un impact positif sur l'environnement notamment via une baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Comme le présente le tableau de synthèse suivant, l'OAP Habitat aura des incidences majoritairement négligeables à positives sur l'environnement. Seule la problématique liée à l'accueil des gens du voyage présente des impacts sur la consommation de terres agricoles ou naturelles.

Légende : **vert foncé** : Nul ou positive ; **vert** : Négligeable ; **vert clair** : Faible ; **jaune** : Modéré ; **orange** : Fort

		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources		
Axe	Orientation	Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
A. Développement de l'offre en logement et répartition territoriale	A.1. Mobiliser les outils de maîtrise du foncier															
	A.2. Engager une production de logements issue du recyclage immobilier															
B. Qualité du par cet résilience énergétique	B.1. Apporter aux ménages une information et un conseil neutres et gratuits															
	B.2. Accompagner la rénovation des logements privés et sociaux															
	B.3. Identifier et mettre en place des actions ciblées de rénovation															
	B.4. Impulser une dynamique de production d'un habitat sobre et durable															
C. Parcours résidentiel et accès au logement	C.1. Accompagner l'accession abordable à la propriété	Non évalué														
	C.2. Soutenir l'organisme de foncier solidaire Caen la mer	Non évalué														
	C.3. Proposer une offre locative abordable	Non évalué														
	C.4. Maintenir une offre locative privée	Non évalué														

Axe	Orientation	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
	C.5. Développer du logement locatif social pour répondre aux besoins des ménages	Non évalué														
	C.6. Piloter la politique d'attribution des logements locatifs sociaux et l'information faite aux demandeurs	Non évalué														
D. Habitat des publics spécifiques	D.1. Développer une offre de logement et en hébergement destinée aux plus fragiles	Non évalué														
	D.2. Mettre en œuvre l'accueil des gens du voyage															
	D.3. Accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap dans l'accès au logement	Non évalué														
	D.4. Elaborer une stratégie collective pour favoriser le parcours résidentiel des seniors	Non évalué														
	D.5. Favoriser l'accès au logement des jeunes	Non évalué														
	D.6. Agir en faveur du logement des étudiants	Non évalué														
E. Mettre en œuvre la politique de l'habitat	E.1. Poursuivre l'observation et l'évaluation en continu de la politique de l'habitat en lien avec l'Aucame	Non évalué														

		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources			
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son approvisionnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*	
Axe	Orientation																
	E.2. Renforcer les outils de gouvernance de la politique de l'habitat en lien avec le PLUi-HM	Non évalué															
	E.3. Renforcer la Maison de l'Habitat dans son rôle de « tiers de confiance » pour les ménages	Non évalué															
	E.4. Accompagner les communes dans la mise en œuvre du volet habitat du PLUi-HM	Non évalué															
	E.5. Mobiliser les outils réglementaires et les financements pour mettre en œuvre la politique de l'habitat	Non évalué															

L.VII. Evaluation des incidences du POA mobilité sur l'environnement

Le scénario retenu prend en compte les objectifs définis au sein du PADD d'un maximum de 286 000 déplacements quotidiens en voiture conducteur en 2040.

Afin d'évaluer l'impact du scénario retenu sur la qualité de l'air et plus particulièrement sur les émissions de gaz à effet, l'AUCAME a calculé l'évolution des émissions de différents paramètres (CO, CO₂, ECO₂, COV, NOX, PM) pour chaque mode de transport entre 2022 et 2040.

	Emissions de polluants des déplacements internes à Caen la mer									
	2022					2040				
	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres
CO	900 034	27 738	-	-	251 526	187 152	6 363	-	-	158 837
CO ₂	449 296 392	27 665 351	-	-	21 080 111	140 180 408	10 696 582	-	-	14 847 778
ECO ₂	458 227 558	27 925 677	-	-	21 363 425	142 153 450	10 737 056	-	-	15 045 675
COV	72 026	4 360	-	-	55 540	6 452	3 336	-	-	35 026
NOX	885 762	184 213	-	-	34 095	98 173	34 225	-	-	24 077
PM	31 764	2 880	-	-	1 116	1 417	444	-	-	705

CO : Emissions de monoxyde de carbone (en gramme)

CO₂ : Emissions de dioxyde de carbone (en gramme)

ECO₂ : Emissions de gaz à effet de serre (en gramme équivalent CO₂, geCO₂)

COV : Emissions de Composés organiques volatiles (en gramme)

NOX : Emissions de dioxyde d'azote (en gramme)

PM : Emissions de particules fines (en gramme)

	% d'évolution 2022-2040 des émissions de polluants des déplacements internes à Caen la mer					
	 Voiture	 Transports collectifs	 Vélo	 Marche	Autres	Total général
CO	-79%	-77%	-	-	-37%	-70%
CO ₂	-69%	-61%	-	-	-30%	-67%
ECO ₂	-69%	-62%	-	-	-30%	-67%
COV	-91%	-23%	-	-	-37%	-66%
NOX	-89%	-81%	-	-	-29%	-86%
PM	-96%	-85%	-	-	-37%	-93%

Ainsi, selon l'étude menée par l'AUCAME, le scénario 2040 retenu apparaît comme très satisfaisant en termes de diminution de polluants et de trajectoire carbone.

Comme le présente le tableau de synthèse suivant, le POA Mobilité présente des incidences négligeables à positives sur l'environnement. Seule la thématique des usages partagés, nécessitant la création d'aires de covoiturage, présente des incidences modérées liées à la consommation de terres agricoles ou naturelles.

Légende : **vert foncé** : Nul ou positive ; **vert** : Négligeable ; **vert clair** : Faible ; **jaune** : Modéré ; **orange** : Fort

Axe	Action	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et la qualité de l' air	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
A. L'accompagnement aux changements	A.1. Eduquer A l'écomobilité dès le plus jeune âge															
	A.2. Développer le conseil en mobilité de la Communauté urbaine															
	A.3. Assurer le droit à la mobilité durable pour tous															
	A.4. Sensibiliser et inciter par l'expérimentation															
B. Une ville à hauteur du piéton	B.1. Mieux partager l'espace public et donner plus de place aux piétons															
	B.2. Sécuriser les déplacements pédestres															
	B.3. Encourager la pratique de la marche															
C. Une culture du vélo en ville comme en campagne	C.1. Poursuivre le maillage cyclable du territoire															
	C.2. Renforcer l'offre de stationnement cyclable adaptée aux usages															
	C.3. Développer les services favorisant l'usage du vélo															
D. Un système de transports collectifs	D.1. Développer un réseau urbain structurant															

Axe	Action	Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques							Ressources	
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
performant adapté à l'armature territoriale	D.2. Assurer une desserte de proximité de tous les espaces de vie															
	D.3. Améliorer la performance commerciale et énergétique du réseau urbain															
	D.4. Mettre en place un système de transport express métropolitain à l'échelle du bassin de vie caennais															
	D.5. Démultiplier les possibilités d'intermodalité															
E. Un usage optimisé de l'automobile	E.1. Développer les usages partagés de la voiture															
	E.2. Accompagner la transformation du parc automobile															
	E.3. Adapter l'offre de stationnement privé en fonction de la desserte en transports collectifs															
	E.4. Renforcer la réglementation du stationnement public et son respect dans les principales centralités															
	E.5. Optimiser l'offre de stationnement existante															

		Paysage			Biodiversité et milieux naturels			Risques						Ressources		
		Consommation d' espace*	Paysage / Cône de vue*	Patrimoine historique et culturel*	Impact sur les continuités écologiques*	Impact sur les réservoirs de biodiversité *	Impact sur la biodiversité " ordinaire" en milieu urbain	Ruissellements des eaux pluviales	Inondations par débordement des cours d' eau ou/et remontée de nappe ou/et submersion marine	Présence de cavités	Phénomène de retrait-gonflement des argiles	Présence de sites et sols pollués	Nuisances sonores	Risques technologique et industriel	Impact sur la ressource et son environnement*	Impact sur la qualité de l' air et les gaz à effet de serre*
Axe	Action															
	E.6. Optimiser le réseau routier existant															
F. Une logistique urbaine durable	F.1. Fédérer les acteurs de la logistique urbaine dans l'agglomération															
	F.2. Adapter la réglementation du transport de marchandises en ville aux enjeux environnementaux															
	F.3. Organiser et optimiser la logistique de proximité															
	F.4. Favoriser le report modal des grands flux logistiques															
	F.5. Concilier transport agricole et mobilité durable															

L.VIII. Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du PLUi-HM sur l'environnement

Le suivi de la mise en œuvre du PLUi-HM nécessite de déterminer des indicateurs permettant d'identifier l'évolution future du territoire. Ces indicateurs permettent d'évaluer les effets de la mise en œuvre des orientations du PLUi-HM sur le territoire, notamment sur ses composantes environnementales.

Le PLUi-HM définit des indicateurs qu'il estime « pertinents », c'est-à-dire dont le renseignement et la mobilisation sont réalisables au regard des données disponibles pour la collectivité.

L'évaluation débute à la date d'approbation du PLUi-HM et se fera au regard des données présentes dans l'état initial de l'environnement.

L.VIII.1. Liste des indicateurs pour l'évaluation du projet

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
Consommation d'espace	Evolution de la SAU	Décennale	AGRESTE / Chambre d'agriculture
	Part des surfaces artificialisées au regard des besoins entre espaces urbains, agricoles et naturels. Evolution de ces surfaces en lien avec : - Les objectifs fixés (SRADDET, ZAN...) - L'évolution démographique sur le territoire - Le maintien des services écosystémiques - ...	Quinquennale	Caen la mer
	Analyse des surfaces disponibles en zones U et AU ainsi que des possibilités de densification des zones U	Quinquennale	Caen la mer / AUCAME
	Surface disponible et taux d'occupation des ZAE	Quinquennale	Caen la mer
Paysages et patrimoine	Existence de dispositifs de protection du patrimoine bâti / des formes urbaines (monuments historiques, AVAP...)	Quinquennale	Atlas des Patrimoines / UDAP
	Existence de dispositifs de protection des paysages (sites classés ou inscrits) ou de plans d'action en faveur des paysages (plan paysage, grand site, label Grand Site de France)	Quinquennale	DREAL / Région Normandie
	Linéaire de murs protégés (m)	Quinquennale	Caen la mer
Biodiversité et milieux naturels	Linéaires de haies protégées (m)	Quinquennale	Caen la mer
	Surface d'habitat faisant l'objet de mesures compensatoires (m ²)	Quinquennale	DREAL
	Surface et tendance d'évolution des espaces naturels y compris en zones urbaines (N ou autres indicées à caractère naturel, EBC...)	Quinquennale	Caen la mer
	Inventaires et suivis des habitats et des espèces	Quinquennale	Caen la mer

Thème	Indicateur	Périodicité de suivi	Source
	Mesures de protection de la biodiversité mises en œuvre	Quinquennale	Caen la mer / CEN / DREAL
	Effets constatés du développement progressif de l'urbanisation / l'artificialisation en termes de surface et de fragmentation (densité de haies et obstacles aux écoulements)	Quinquennale	ANBDD / DREAL
	Evolution des corridors écologiques terrestres et aquatiques (TVB, coupures d'urbanisation...)	Quinquennale	Caen la mer
Risques et nuisances	Evolution du trafic routier sur les voies les plus circulantes (comptage routier)	Quinquennale	Département
	Surfaces urbanisées ou urbanisables situées en zones à risques (y compris dans les zones vulnérables à l'élévation du niveau de la mer)	Quinquennale	Caen la mer
	Nombre d'arrêtés dus aux inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, submersion marine)	Quinquennale	Géorisques
	Nombre d'arrêtés dus aux mouvements de terrain ou effondrements de cavités	Quinquennale	Géorisques
Qualité de l'air et émission de GES	Nombre de validation de billets tous réseaux confondus	Quinquennale	TWISTO
	Nombre de déplacements par jour par type de déplacements (piéton, voiture, transport en commun, vélo)	Quinquennale	AUCAME
	Linéaires d'aménagements cyclables (km)	Quinquennale	Caen la mer
	Concentration des principaux polluants atmosphériques	Quinquennale	Atmo Normandie
	Evaluation des émissions de GES	Quinquennale	Atmo Normandie
Déchets	Part du tri sélectif (%) dans les déchets collectés sur Caen la mer	Quinquennale	Caen la mer
	Volume total de déchets	Quinquennale	Caen la mer
Ressources	Production d'énergie renouvelable (MWh)	Quinquennale	ORECAN
	Consommation en eau potable (m3)	Quinquennale	Syndicats d'eau (Eau du Bassin Caennais, SMAEP du vieux Colombier)
	Capacité d'approvisionnement en eau potable suffisant	Quinquennale	Caen la mer
	Pourcentage ou quantité de dispositifs individuels d'assainissement dysfonctionnant	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
	Capacité résiduelle annuelle des stations d'épuration	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
	Conformité des Eaux Résiduaires Urbaines	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées

L.VIII.2. Liste des indicateurs pour l'évaluation de la capacité d'accueil du littoral

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
01 eau				
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Capacité d'approvisionnement en eau potable suffisante	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à garantir le bon accès à l'eau toute l'année	Capacité résiduelle de production d'eau potable et volume d'eau importée (été/hiver)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Nombre de jours de restriction par arrêté préfectoral	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Volume d'eau consommée par mois	quantitatif	Quinquennale	Syndicats d'eau (Eau du Bassin Caennais, SMAEP du vieux Colombier)
Capacité à préserver une qualité de l'eau compatible avec les différents usages du bassin-versant et de la mer	Qualité des eaux de baignade et nombre de jours de fermeture des plages	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	% ou quantité (nombre) de dispositifs individuels d'assainissement dysfonctionnant	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Capacité résiduelle annuelle de la station d'épuration	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
	Conformité ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)	quantitatif	Quinquennale	Syndicat de gestion des eaux usées
02 gestion des pratiques				
Capacité à éviter des pratiques déstabilisatrices voire irréversibles sur les sites naturels sensibles	Actions mises en œuvre pour la prise de conscience des visiteurs des sites naturels sensibles	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
03 air				
Capacité à garantir la qualité de l'air et à limiter ou réduire les émissions de GES	Suivi des niveaux de pollution de l'air	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atmo Normandie
	Évaluation des émissions de GES	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atmo Normandie

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
04 artificialisation				
Capacité à maîtriser l'extension urbaine	Evolution de la consommation d'espace	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Analyse des surfaces disponibles en zones U et AU ainsi que des possibilités de densification des zones U	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer / AUCAME
05 autres usages du sol				
Capacité à préserver les espaces nécessaires aux autres usages	Surface disponible et taux d'occupation des ZAE	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Evolution de la Surface Agricole Utile et utilisée	quantitatif	Décennale	AGRESTE / Chambre d'agriculture
	Surface et tendance d'évolution des espaces naturels y compris en zones urbaines (N ou autres indicées à caractère naturel, EBC...)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Surfaces urbanisées ou urbanisables situées en zones à risques (y compris dans les zones vulnérables à l'élévation du niveau de la mer)	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
06 maintien biodiv				
Capacité à préserver la biodiversité littorale (préservation, limitation des impacts...)	Inventaires et suivis des habitats et des espèces	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Mesures de protection mises en œuvre	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer / CEN / DREAL
	Effets constatés du développement progressif de l'urbanisation / l'artificialisation en termes de surface et de fragmentation (densité de haies et obstacles à l'écoulement)	qualitatif	Quinquennale	ANBDD / DREAL
Capacité à maintenir une trame verte et bleue cohérente	Evolution des corridors écologiques terrestres et aquatiques (TVB, coupures d'urbanisation...)	qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à maintenir le caractère local du patrimoine bâti	Existence de dispositifs de protection du patrimoine bâti / des formes urbaines (monuments historiques, AVAP, instauration de zone de permis de démolir...)	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Atlas des Patrimoines / UDAP
Capacité à préserver les spécificités et la qualité paysagères	Existence de dispositifs de protection des paysages (sites classés ou inscrits), ou de plans d'action en faveur des paysages (plan de	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	DREAL / Région Normandie

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
	paysage, grand site, label Grand Site de France)			
08 démographie				
Capacité à assurer le maintien et le renouvellement des populations permanentes	Nombre d'habitants permanents	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Indice de jeunesse (rapport entre les - de 20 ans et les + 60 ans)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Part et évolution de la population active (entre 15 et 64 ans selon INSEE)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
09 mobilités, déplacements				
Capacité à maintenir des conditions de vie acceptables	Saturation des espaces de stationnement	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Suivi des fiches horaires du réseau TWISTO	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
10 santé				
Capacité à adapter l'offre de services d'intérêt général, à une population changeante en nombre et en composition	Nombre d'équipements en lien avec la santé	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
11 déchets				
Capacité à adapter les équipements collectifs au pic de fréquentation (dimensionnement, qualité) et à bien les faire fonctionner toute l'année	Volume annuel de déchets collectés	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à préserver le fonctionnement social	Coût de traitement des déchets (ramassage, acheminement, tri et traitement...) y compris en termes de personnel mobilisé (employés municipaux et saisonniers)	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
12 immobilier, logement				
Capacité à assurer la mixité résidentielle et	Nombre de logements projetés à 2040	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer

Capacité à éviter la mise en péril de la ressource à enjeux	Indicateurs	Type	Temporalité	Source
sociale	Taux de vacance des logements (> 2 ans)	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Taux de résidences principales et secondaires	quantitatif	Quinquennale	AUCAME
	Evolution de la part des résidences secondaires	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	AUCAME
	Caractérisation des acheteurs : > « investisseurs » vs « accédants » (OLONN) > « part des emménagements ext. à CLM » (INSEE 2023)	qualitatif	Quinquennale	AUCAME
	Politiques publiques adaptées aux primo-accédants et accessions sociales ou abordables... (PSLA, vente HLM...) > nb et part des logements livrés en accession abordable (bilan PLH) > nb de conventions signées pour l'accession abordable (promoteurs/CLM)	qualitatif	Quinquennale	AUCAME / Caen la mer
Capacité à préserver les espaces nécessaires aux autres usages	Surface disponible et localisation pour réaliser les nouveaux	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
13 économie, saisonnalité				
Capacité à maintenir un équilibre démographique entre les populations permanente et temporaire	Niveau de fréquentation touristique connue ou estimée (y compris pour le touriste à la journée) et rapport à la population permanente	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à maintenir localement les emplois permanents et à les diversifier	Part des emplois liés au tourisme par rapport aux autres secteurs yc métiers spécifiques (marins, charpentiers de marine, conchyliculteurs, paludiers, ...).	quantitatif	Quinquennale	URSSAF
Capacité à maintenir localement les emplois permanents et à les diversifier	Volume des migrations domicile-travail et kilomètres parcourus	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
Capacité à maintenir une activité économique hors saison	Nombre d'établissements d'hébergement touristiques et période d'ouverture	quantitatif / qualitatif	Quinquennale	Caen la mer
	Capacité d'hébergement touristique par commune	quantitatif	Quinquennale	Caen la mer